



Document de référence 2011

Rapport Financier Annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers (ou « AMF »). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Remarques générales

Le présent Document de référence est également constitutif :

- **du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, et**
- **du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.**

Une table de concordance présentée ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar américain » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

Dans le présent Document de référence, les références « Dassault Systèmes » et « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 120 à 156 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 157 à 179 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 181 à 186 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2011, sous le numéro D.11-0213 ;
- les informations financières figurant aux pages 44 à 58 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2011 sous le numéro D.11-0213 ;
- les comptes consolidés figurant aux pages 100 à 135 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 136 à 159 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 161 à 166 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2010, sous le numéro D.10-0206 ;
- les informations financières figurant aux pages 40 à 54 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2010 sous le numéro D.10-0206 ;

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

Sommaire

Le sommaire du présent Document de référence suit la nomenclature indiquée à l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 en application de la Directive européenne dite « Directive Prospectus » 2003/71/CE.

1	PERSONNE RESPONSABLE	p. 6	11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 63
	1.1 Responsable du Document de référence	p. 6		11.1 Présentation générale	p. 63
	1.2 Attestation du responsable du présent document	p. 6		11.2 Propriété intellectuelle	p. 63
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 7	12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 64
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 8	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	p. 65
4	FACTEURS DE RISQUES	p. 9	14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 66
	4.1 Risques liés à l'activité	p. 9		14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	p. 66
	4.2 Risques de marché	p. 15		14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 72
	4.3 Assurances	p. 19			
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	p. 21	15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 73
	5.1 Histoire et évolution du Groupe	p. 21		15.1 Rémunération des mandataires sociaux	p. 73
	5.2 Investissements	p. 24		15.2 Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes	p. 80
6	APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE	p. 26	16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 84
	6.1 Principales activités	p. 26		16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 84
	6.2 Principaux marchés	p. 30		16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 94
7	ORGANIGRAMME	p. 37	17	SALARIÉS	p. 96
	7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe	p. 37		17.1 Rapport social	p. 96
	7.2 Principales filiales du Groupe	p. 37		17.2 Participations et stock options	p. 112
				17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	p. 114
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	p. 38	18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 115
	8.1 Locaux occupés par le Groupe et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées	p. 38		18.1 Actionnariat du Groupe	p. 115
	8.2 Risques industriels et liés à l'environnement	p. 39		18.2 Droits de vote	p. 116
	8.3 Rapport environnemental	p. 40		18.3 Contrôle	p. 117
				18.4 Accords entre actionnaires	p. 117
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	p. 48	19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 118
	9.1 Présentation générale	p. 48			
	9.2 Données consolidées : Comparaison 2011-2010	p. 54			
	9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité	p. 59			
	9.4 Evolution des résultats trimestriels	p. 61			
	9.5 Engagements hors-bilan	p. 61			
	9.6 Tableau des engagements contractuels	p. 61			
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 62			

20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	p. 119	22	CONTRATS IMPORTANTS	p. 196
	20.1 Informations financières historiques	p. 119	23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	p. 196
	20.2 Informations financières pro-forma	p. 155	24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 197
	20.3 Comptes annuels	p. 155		24.1 Responsable de la communication financière	p. 197
	20.4 Rapports des contrôleurs légaux pour 2011	p. 180		24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	p. 197
	20.5 Date des dernières informations financières	p. 184		24.3 Document d'Information Annuel 2011	p. 197
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 184	25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 200
	20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 184	26	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p. 201
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	p. 185		26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012	p. 201
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2011	p. 185		26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012	p. 204
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 186			
	21.1 Capital social	p. 186			
	21.2 Actes constitutifs et statuts	p. 190			
	21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes SA	p. 195			

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence :

- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE ;
- les informations qui sont constitutives du rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »	DOCUMENT DE REFERENCE	PAGE
1. COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.3	155
2. COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.1	119
3. RAPPORT DE GESTION	Voir rubrique ci-dessous « Rapport de gestion annuel »	
4. DECLARATION DE LA RESPONSABILITE	Paragraphe 1.2	6
5. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.4.1	180
6. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.4.2	181
7. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Chapitre 2	7
RAPPORT DE GESTION ANNUEL – L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	DOCUMENT DE REFERENCE	
1. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE	Chapitres 6 et 9	26 et 48
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE DASSAULT SYSTEMES SA, SOCIETE MERE	Chapitre 7 et paragraphe 20.3	37 et 155
3. FACTEURS DE RISQUES	Chapitre 4	9
4. PARTICIPATIONS – CONTROLES – FILIALES	Chapitre 7	37
5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Paragraphes 17.1, 8.2 et 8.3	96, 39 et 40
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitres 14, 15 et 16, paragraphes 17.2, 20.4.3 et 26.1	66, 73, 84 et 112 182 et 201
7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	Chapitres 18 et 21	115 et 186
8. EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL	Paragraphe 26.1	201
9. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	Paragraphe 26.2	204
10. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2011	Paragraphe 21.1.3	188
11. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	Paragraphe 20.3.2	179
12. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	Paragraphe 16.1	84
13. INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3	Paragraphe 16.1	84
14. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	Paragraphe 20.3 : Note 13 des comptes annuels	172
15. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RACHATS D'ACTIONS	Paragraphe 21.1.4	189

CHAPITRE 1 – PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général.

1.2 Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 29 mars 2012

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, présenté en page 182 du Document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2011, lequel contient une observation. »

Le Directeur Général

Bernard Charlès

CHAPITRE 2 – CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Pierre Marty, dont le premier mandat a commencé le 8 juin 2005 et a été renouvelé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, représenté par Jean-François Ginies, nommé le 27 mai 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit, et dont le mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Yves Nicolas, 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La société Auditex, dont le siège social est situé 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, dont le mandat a été renouvelé le 27 mai 2010 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2011 et 2010, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
(En milliers d'euros)	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
– Emetteur	1 027	1 091	42,4 %	36,6 %	218	214	44,8 %	21,9 %
– Filiales intégrées globalement	1 342	1 354	55,5 %	45,4 %	113	163	23,2 %	16,7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽²⁾ :								
– Emetteur	–	480	–	16,1 %	115	–	23,6 %	–
– Filiales intégrées globalement	–	7	–	0,2 %	–	7	–	0,7 %
Sous total	2 369	2 932	97,9 %	98,3 %	446	384	91,6 %	39,3 %
Autres prestations⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	50	50	2,1 %	1,7 %	41	592	8,4 %	60,7 %
Sous total	50	50	2,1 %	1,7 %	41	592	8,4 %	60,7 %
Total	2 419	2 982	100,0 %	100,0 %	487	976	100,0 %	100,0 %

(1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 concernent la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales et la revue des documents déposés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à ces missions correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information. En 2010, ils incluaient essentiellement des honoraires pour des services liés à l'acquisition d'IBM PLM.

(3) Ces prestations rendues par les réseaux des Commissaires aux comptes au profit des filiales intégrées globalement concernent des études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés. En 2010, elles comprenaient également des honoraires relatifs à la revue d'éléments fiscaux dans le cadre de l'acquisition d'IBM PLM.

CHAPITRE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, sauf indication contraire.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2011	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>			
Chiffre d'affaires	1 783,0	1 563,8	1 251,3
Résultat opérationnel	427,9	322,0	231,0
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	24,0 %	20,6 %	18,5 %
Résultat net, part du groupe	289,2	220,5	169,7
Résultat net dilué par action	€2,33	€1,82	€1,43
Dividende (par action)	€0,70 ⁽¹⁾	€0,54	€0,46
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS⁽²⁾			
Chiffre d'affaires	1 783,5	1 580,0	1 252,8
Résultat opérationnel	542,6	451,7	313,7
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	30,4 %	28,6 %	25,0 %
Résultat net, part du groupe	362,1	302,6	221,0
Résultat net dilué par action	€2,92	€2,50	€1,86

(1) Proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012.

(2) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2011	2010	2009
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Disponibilités et placements à court terme	1 423,0	1 139,1	1 058,0
Clients et comptes rattachés, nets	494,3	413,5	322,3
Autres actifs	1 599,5	1 519,2	919,4
Total actif	3 516,8	3 071,8	2 299,7
PASSIF			
Dettes financières à long terme	72,4	293,4	200,0
Autres dettes	1 378,2	987,6	652,0
Capitaux propres, part du groupe	2 066,2	1 790,8	1 447,7
Total passif	3 516,8	3 071,8	2 299,7

CHAPITRE 4 – FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques liés à l'activité

Un environnement économique mondial incertain

Dans un contexte économique, commercial et social très incertain au plan mondial, le chiffre d'affaires, le résultat net et les cash flows du Groupe peuvent augmenter plus lentement, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- Le déploiement d'une solution de Gestion du Cycle de Vie du Produit (PLM ou Product Lifecycle Management) peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation incertaine de l'économie mondiale et le manque de visibilité peut amener certains clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires du Groupe.
- Les industries automobiles, aéronautiques et de biens d'équipement industriels, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe, ont été – et continueront à être – impactées par le contexte économique actuel.
- Les cycles de ventes des produits PLM – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de ce type d'investissement pour les clients – pourraient encore s'allonger compte tenu du contexte incertain dans lequel se trouve l'économie mondiale.

Les perspectives actuelles du Groupe pour 2012 prennent en compte, entre autres, une situation macro-économique incertaine. Toutefois, si l'environnement économique et commercial mondial continuait à se détériorer, il est possible que les résultats financiers du Groupe n'évoluent pas conformément aux prévisions actuelles et deviennent inférieurs à leurs niveaux antérieurs pendant une période prolongée. De plus, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui affectent la vente des produits et services du Groupe (voir ci-dessus), une éventuelle reprise de l'environnement économique et commercial mondial ne conduirait pas nécessairement à une amélioration immédiate de ses résultats financiers (un laps de temps substantiel pourrait s'écouler entre les deux).

La situation économique actuelle associée à la forte volatilité des devises et au durcissement des conditions d'accès au crédit pourrait également entraîner la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée. De plus, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant encore davantage en concurrence leurs différents fournisseurs, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe. Cette pression sur les prix pourrait s'avérer particulièrement dommageable dans des zones géographiques dont les économies sont par ailleurs soumises à des tensions inflationnistes.

Enfin, dans un contexte de tension accrue sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale tant par la remise en cause ou l'interprétation de dispositifs existants, que par la mise en place de nouveaux impôts pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de sa base de clients dans de nouveaux secteurs d'activité et dans de nouvelles zones géographiques. Il continue par ailleurs à veiller à la maîtrise de ses coûts pour l'ensemble de son organisation.

Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe est fortement tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. Si, en dépit de la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe, certains tiers pouvaient développer des technologies similaires, ceci entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciels. De plus, bien que le Groupe ait conclu des accords de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'il limite l'accès et contrôle attentivement la distribution des logiciels, des documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, Dassault Systèmes est confronté à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

4 Facteurs de risques

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, Dassault Systèmes dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». Le Groupe continue également à renforcer son dispositif anti-piratage qui s'avère efficace.

Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de Dassault Systèmes, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité du Groupe à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. Le Groupe a reçu et pourrait recevoir à l'avenir, des réclamations selon lesquelles il aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers et le Groupe pourrait avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre lui, quel qu'en soit le bien-fondé. Dans l'hypothèse où la défense du Groupe échouerait, il pourrait être contraint d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, étant précisé que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par Dassault Systèmes ; ou
- modifier la conception des produits du Groupe, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, une telle modification pouvant le cas échéant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, Dassault Systèmes incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par le Groupe lui-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. Le Groupe a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par le Groupe pourraient ne pas avoir mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits du Groupe pourrait non seulement exposer Dassault Systèmes au risque de voir un tiers alléguer de ce que ces composants portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, mais aussi affecter certains produits du Groupe si les licences correspondantes venaient à expirer ou prendre fin sans pouvoir être renouvelées.

Si l'un des produits clés du Groupe était affecté par l'une des situations décrites ci-dessus, l'impact négatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de Dassault Systèmes pourrait être significatif.

Le Groupe s'efforce de limiter ce risque au moyen d'un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de recherche et de développement (« R&D ») sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que les systèmes du Groupe intègrent des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

De plus, les principales installations du Groupe étant implantées dans un nombre limité de sites, dont le Japon et la Californie qui peuvent être exposés à des tremblements de terre, les dommages physiques substantiels subis par l'un des sites du Groupe, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles ou des attaques ou violences locales, peuvent réduire de façon significative la capacité du Groupe à poursuivre normalement ses activités professionnelles.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour limiter ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Dassault Systèmes a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

Erreurs ou défauts dans les produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de corriger à temps d'éventuels erreurs ou défauts découverts dans ses produits actuels ou futurs ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients et, pour cette raison, être contraint d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. Dassault Systèmes pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits du Groupe pourraient entraver ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale pourraient aussi entacher la réputation de Dassault Systèmes et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

S'il advenait que des clients subissaient des dommages financiers ou de toute autre nature du fait d'erreurs, défauts et autres problèmes de performance sur des logiciels du Groupe, ces clients pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre Dassault Systèmes. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Le Groupe gère ce risque en procédant à des tests poussés (parfois en collaboration avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions sur le marché.

Le Groupe a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles le Groupe adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

Fluctuations des taux de change

Les résultats du Groupe ont été – et pourront à l'avenir être – fortement affectés par les fluctuations des taux de change, qui peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que le Groupe bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblissait – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les produits en yen japonais, won coréen et livre sterling dépassent de manière importante les dépenses du Groupe dans ces devises. En conséquence, toute dépréciation de ces devises par rapport à l'euro impacterait négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par action.

Les produits financiers nets du Groupe peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où le chiffre d'affaires est enregistré et celui où les paiements sont encaissés, ou entre le moment où les dépenses sont enregistrées et le moment où elles sont réglées. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Résultat net des opérations en devises » de ses états financiers.

Le Groupe limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir le paragraphe 4.2.2 « Effets des variations des taux de change »).

Par ailleurs, pour une période donnée, les taux de croissance enregistrés par le Groupe, qui sont calculés en euro, peuvent ne pas être comparables aux taux de croissance du marché du logiciel et des chiffres d'affaires des principaux concurrents du Groupe, lesquels sont calculés sur la base du dollar américain.

Enfin, dans le contexte économique et politique actuel de forte tension sur les dettes souveraines et les établissements financiers, la qualité des contreparties du Groupe pourrait se trouver dégradée, la pérennité de la monnaie européenne pourrait même se voir remise en cause selon certaines hypothèses. Si les conséquences d'un tel scénario extrême restent difficiles à prévoir ou à anticiper, le Groupe a cependant mis en place un suivi renforcé de la qualité de ses investissements et reste attentif à la liquidité de ses avoirs (voir les paragraphes 4.2.3 « Risque de liquidité » et 4.2.4 « Risque de crédit ou de contrepartie »).

Développement d'une nouvelle offre de services d'applications dématérialisées (« cloud computing »)

Le Groupe développe et distribue des offres de service pour l'utilisation en ligne de certains de ses produits (« Software as a Service ») reposant sur une infrastructure de « cloud computing ». Dans ce cadre, il assure l'hébergement de données pour le compte de ses clients. Le Groupe sera par conséquent responsable des solutions fournies, avec une responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier pour ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées.

4 Facteurs de risques

La mise en place progressive de ces nouveaux services et de leur modèle de distribution s'accompagne par ailleurs du déploiement de nouveaux processus de support et de contrôle (prise de commande, facturation par exemple). Elle expose le Groupe à un environnement juridique complexe et pourrait accroître les risques liés à la conformité aux législations des pays dans lesquels il opère.

Le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque du Groupe pourraient être négativement impactés par les éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en place et la fourniture à ses clients, dans des conditions adéquates, de ces services en ligne.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'elle serait amenée à mettre en œuvre pour servir ses clients.

Management et personnel clé

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la recherche et du développement, du support technique, des ventes et autres. Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pourraient être ralentis si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. Dassault Systèmes n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

Afin de limiter ces risques, le Groupe a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés. Il diversifie également ses ressources en matière de R&D dans les différentes parties du monde. Enfin, l'identification des personnes clés constitue une étape importante du processus d'intégration dans le Groupe des sociétés nouvellement acquises.

Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de Dassault Systèmes est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs d'activité, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif.

Le Groupe est confronté au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients PLM. Il en résulte un allongement et une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions, et des contraintes dans les choix d'interfaçage avec les systèmes tiers utilisés par les clients. De plus, si le Groupe ne parvient pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour limiter ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le Groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents. Par ailleurs, le Groupe met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D. En complément des efforts de sa R&D interne, le Groupe effectue une veille active des technologies tierces qu'il pourrait, le cas échéant, envisager d'acquérir pour améliorer son offre technologique.

Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché historique dans lequel le Groupe opère s'est consolidé. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement différents de celui du Groupe, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant le Groupe à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression concurrentielle sur les prix pourrait avoir pour conséquence le gain de contrats par des concurrents et affecter de façon négative le chiffre d'affaires du Groupe, sa performance financière et sa position concurrentielle.

En outre, le Groupe, en élargissant régulièrement son portefeuille de produits, en pénétrant de nouveaux marchés géographiques, en diversifiant sa base clients dans de nouveaux secteurs d'activité, ou encore en développant de nouveaux usages de ses produits, se trouve confronté à de nouveaux concurrents. Ces concurrents pourraient disposer, en raison de leur taille ou de leur antériorité sur ces marchés, de ressources tant financières, humaines que technologiques, auxquelles le Groupe aurait plus difficilement accès. La capacité du Groupe à étendre sa position concurrentielle pourrait s'en trouver amoindrie.

En cas de difficultés du Groupe à mettre en place les infrastructures nécessaires à la gestion de ces activités et de ce nouveau contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient être négativement impactés.

Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans différents litiges et actions contentieuses. La croissance du Groupe, sa place et sa visibilité sur le marché des logiciels, son développement dans de nouveaux types d'activité tels que la distribution de produits et de services en ligne augmentent le risque de litiges judiciaires ou de procédures devant les autorités compétentes. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre du Groupe qui en résulteraient pourraient obérer la façon dont celui-ci conduit ses opérations. Même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique du Groupe assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances du Groupe (voir les paragraphes 20.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrages » et 4.3 « Assurances »).

Environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités du Groupe et de sa cotation sur le marché français, le Groupe est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la conduite générale des affaires, à la concurrence, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies. Le Groupe a pour objectif d'avoir une pratique irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elles interviennent. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Pour limiter ce risque les équipes financières et juridiques du Groupe participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie PLM de Dassault Systèmes s'appuie sur des solutions totalement intégrées de conception, de simulation et de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent de plus en plus complexes, et dont la mise en œuvre chez ses clients s'apparente à de véritables projets d'entreprise. Le Groupe a choisi de mettre en œuvre sa stratégie PLM en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques afin de tirer le meilleur parti de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits du Groupe ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support et l'accompagnement nécessaires pour adapter et déployer les solutions PLM.

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet de bénéficier de ressources et de compétences complémentaires, de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large.

Cette stratégie crée cependant un certain degré de dépendance vis-à-vis des partenaires. La capacité du Groupe à nouer des partenariats, notamment avec les sociétés intégrateurs de systèmes pour le déploiement de la nouvelle Version 6 (ou « V6 ») de ses produits, est un élément important de sa stratégie PLM.

4 Facteurs de risques

Des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de Dassault Systèmes, qui pourrait perdre le bénéfice des contributions des collaborateurs ou prestataires de ces partenaires, particulièrement dans le domaine de la R&D. De plus, une éventuelle défaillance de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards ou des défauts dans les livraisons des produits du Groupe.

Un tel risque est difficile à maîtriser compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et des services y afférents. Dassault Systèmes reste toutefois attentive lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

Défis organisationnels et de gestion liés à l'évolution du Groupe

Le Groupe a poursuivi son expansion tant par acquisitions que par croissance interne. La croissance significative du chiffre d'affaires, des effectifs, des activités et des clients requiert, pour satisfaire les besoins d'une structure plus large et plus complexe, une adaptation constante des politiques de gestion et des systèmes internes. Le Groupe doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité et rester focalisé sur sa stratégie, tout en parvenant à fidéliser ses clients. Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient devenir inefficaces ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, le Groupe pourrait être amené à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou à s'endetter. Ces opérations pourraient également générer des écarts d'acquisition ou d'autres charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles. Les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations. Les participations minoritaires du Groupe ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits à propriété intellectuelle d'autres tiers décrit plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net du Groupe. En outre, étant donné les contraintes réglementaires locales, un projet d'acquisition peut ne pas être réalisé ou à tout le moins pas dans les conditions prévues.

Le Groupe s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel. Il a notamment décidé, courant 2011 le renforcement de son organisation par industrie afin de mieux appréhender les besoins de ses clients et de mieux mettre en évidence la valeur qu'il leur apporte.

Opérations internationales

En tant qu'intervenant sur le marché mondial du logiciel, l'activité du Groupe est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des réglementations applicables et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel du Groupe. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Pour limiter ce risque le Groupe s'efforce, à travers des actions de formation de ses salariés et des audits réguliers de ses filiales dans le monde, de veiller au respect des réglementations applicables.

Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Le résultat opérationnel trimestriel du Groupe a varié de façon significative par le passé et reste susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients du Groupe, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité du Groupe à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par le Groupe ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et la situation des grandes régions économiques.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, le Groupe a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les livraisons de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

Volatilité des valeurs technologiques

Dans un contexte d'incertitude accrue sur les marchés, le cours de l'action du Groupe peut être volatil. Le marché des valeurs technologiques a par ailleurs connu historiquement une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs du Groupe, détenait au 31 décembre 2011, 42,15 % des actions en circulation et 51,73 % des droits de vote exerçables. Comme indiqué en détail au Chapitre 18 « Principaux actionnaires », GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs du Groupe.

4.2 Risques de marché

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. Les grandes lignes en sont exposées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et le Groupe ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

Les informations de ce paragraphe viennent en complément des notes aux comptes consolidés au titre des informations requises par IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » et sont couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

4.2.1 Risque de taux et risque sur actions

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, le Groupe estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2011. Le Groupe estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats futurs avant produits et charges financiers. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier.

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (ligne de crédit, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive tout au long de l'année. Des entités du Groupe peuvent parfois se retrouver en situation de découvert bancaire sur un ou plusieurs de leurs comptes bancaires du fait de décalages par rapport aux anticipations des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cette situation reste tout à fait marginale. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers du Groupe est indexé sur les taux variables à court terme.

En outre, en décembre 2005, le Groupe a contracté une ligne de crédit syndiqué auprès de ses banques pour un montant de 200 millions d'euros sur 5 ans et a entièrement tiré cette ligne de crédit le 15 mars 2006. Cette ligne de crédit était prolongeable de deux fois un an, la première prolongation ayant été octroyée en 2006 et la deuxième en 2007 rendant exigible cet emprunt en décembre 2012. Le Groupe a contracté des « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêts engendré par cette ligne de crédit. Ces swaps ont eu pour effet de modifier économiquement les obligations d'intérêts de cette ligne de crédit de telle manière que le taux d'intérêts à payer est devenu un taux fixe à 3,36 %, jusqu'au 15 septembre 2010. En juin et juillet 2009, le Groupe a contracté deux nouveaux « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour un montant nominal de 100 millions d'euros chacun qui ont pour effet de fixer le taux d'intérêts à payer à 3,18 % et à 2,98 % respectivement, de septembre 2010 jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, le Groupe a contracté des « basis swaps » (« swaps » de taux de base) en euros pour un nominal de

4 Facteurs de risques

200 millions d'euros, convertissant l'index de référence de taux variables de l'Euribor 3 mois en Euribor 1 mois. Dans le cadre de cette ligne de crédit, le Groupe est limité dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre des actifs de Dassault Systèmes SA ou de ses principales filiales, et à procéder à des restructurations impliquant Dassault Systèmes SA. Un changement de contrôle du Groupe pourrait entraîner un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de la ligne de crédit.

Par ailleurs, en avril 2010, le Groupe a contracté des prêts auprès de ses banques pour un montant de 14 500 millions de yens japonais (équivalent de 115,0 millions d'euros au moment du tirage et 101,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, après remboursements des échéances contractuelles, dont 28,9 millions d'euros à court terme) afin de financer une partie de l'acquisition des activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM »). Ce crédit porte intérêt au taux mensuel du Libor yen japonais majoré de 0,60 % par an, avec un remboursement semi-annuel de dix échéances équivalentes, la dernière échéance étant due en juin 2015. En juin 2010, le Groupe a contracté des « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir le risque engendré par cette ligne de crédit. Ces « swaps » pour un montant total de 14 500 millions de yens japonais ont pour effet de modifier économiquement les obligations d'intérêts de cette ligne, de telle manière que le taux d'intérêts à payer devient un taux fixe de 0,41 % jusqu'au 9 juin 2015.

Les produits financiers du Groupe provenant, entre autres, des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2011, les liquidités disponibles représentaient 1 423,0 millions d'euros, dont 1 052,0 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, en prenant l'hypothèse que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 10,1 millions d'euros en 2011 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 8,7 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base. Au 31 décembre 2010, les liquidités disponibles représentaient 1 139,1 millions d'euros, dont 532,9 millions d'euros étaient sensibles aux évolutions des taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, en supposant que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 3,4 millions d'euros en 2010 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 4,0 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune action cotée et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur des instruments financiers liés aux opérations de taux du Groupe aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2011		2010	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts en euros	200 000	(3 405)	200 000	(6 152)
Basis swaps de taux d'intérêts en euros	200 000	(188)	200 000	54
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais	101 297	(446)	120 110	(476)

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service Trésorerie de Dassault Systèmes SA.

4.2.2 Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations du Groupe peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le Groupe facture dans les principales devises (euros, dollars américains et yens japonais) et, en fonction de la localisation géographique de ses salariés et fournisseurs, il supporte également des dépenses dans différentes monnaies (principalement l'euro, le dollar américain et le yen japonais). Enfin, le Groupe effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles il détient des participations. Ainsi, les opérations du Groupe peuvent être significativement affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 37 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2011, par rapport à 36 % en 2010. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 36 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2011, contre 40 % en 2010.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain s'est élevée à 166,3 millions d'euros en 2011, soit 9 % du chiffre d'affaires total du Groupe. La valeur moyenne du dollar américain s'est dépréciée d'environ 5 % par rapport à l'euro en 2011, par rapport à une appréciation de 5 % en 2010. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du dollar a donc été défavorable en 2011.

En 2011, comme en 2010, le chiffre d'affaires en yen japonais s'est élevé à 16 % du chiffre d'affaires total du Groupe et les charges opérationnelles en yen japonais ont représenté 7 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 190,9 millions d'euros en 2011, soit 11 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 88,7 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée par rapport à l'euro d'environ 5 % en 2011, après une appréciation de 12 % en 2010, conduisant à un effet positif sur le chiffre d'affaires et sur le résultat opérationnel du Groupe en 2011 et 2010.

Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles, les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de change lors de la comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de change lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

Concernant l'impact des variations des taux de change sur les résultats du Groupe, voir le Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat ».

Le Groupe couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Le Groupe peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Le Groupe utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les cours garantis sont connus dès la mise en place des instruments. Les activités de couverture du Groupe sont en général effectuées et gérées par Dassault Systèmes SA pour son propre compte et pour le compte de ses filiales. Dassault Systèmes SA peut cependant, dans certains cas, autoriser une filiale à se couvrir directement. Toutes les opérations de couverture et l'exposition résiduelle sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette du Groupe, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	USD	JPY	EUR et autres devises
Chiffre d'affaires	651 829	285 006	846 208
Dépenses d'exploitation	485 569	94 062	775 494
Position nette	166 260	190 944	70 714
Couverture	–	88 681	–
Position nette après couverture	166 260	102 263	70 714

En conséquence, le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain aurait un impact de (15,1) et 18,5 millions d'euros respectivement.

Le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais aurait un impact de (17,4) et 21,2 millions d'euros respectivement.

4 Facteurs de risques

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du montant notionnel et de la juste valeur des instruments financiers liés aux opérations de change du Groupe :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011		2010	
(en milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽¹⁾	212 141	(18 105)	79 681	(5 851)
Vente à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽¹⁾	16 099	(909)	30 124	(1 087)
Tunnels yen japonais / euros ⁽¹⁾	14 909	(1 293)	78 650	(3 264)
Ventes à terme U.S. dollars / roupies indiennes ⁽¹⁾	3 626	(439)	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽¹⁾	–	–	2 323	(102)
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	9 385	165	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	5 673	18	22 969	467
Ventes à terme yen japonais / yuan chinois ⁽²⁾	248	9	–	–
Ventes à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽²⁾	15	5	–	–
Achats à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	1 987	11
Achats à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	–	–	554	(6)

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés sur la ligne Autres produits et charges financières, nets dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions libellées dans des devises autres que la devise fonctionnelle de la société ayant réalisé ces transactions sont converties dans cette devise fonctionnelle en utilisant les taux de change conformément aux règles comptables applicables. Par exemple, et selon les pratiques comptables, la plupart des transactions en devises autres que l'euro générées en France sont converties en euros en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction.

La consolidation des résultats des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen de la période au cours de laquelle la consolidation est réalisée. Les opérations bilancielle libellées dans des devises fonctionnelles autres que l'euro sont converties dans cette devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Dans le cadre d'acquisitions, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

4.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (ligne de crédit, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année.

Dassault Systèmes présente donc un risque de liquidité faible, voire marginal, ainsi que le démontrent les tableaux suivants.

Tableau des actifs financiers au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 154 275
Placements à court terme	268 693
Total	1 422 968

Le Groupe, après avoir analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2011, estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements de Dassault Systèmes à effectuer des paiements futurs au titre de contrats existant au 31 décembre 2011 :

Tableau des engagements contractuels

(en milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de contrats de location simple ⁽¹⁾	385 316	51 263	86 436	78 779	168 838
Emprunts ⁽²⁾	306 275	232 035	59 392	14 848	–
Participation des salariés aux bénéficiaires	61 468	51 959	9 509	–	–
Total	753 059	335 257	155 337	93 627	168 838

(1) Comprenant 165,1 millions d'euros de paiements de loyer futur minimum pour le siège du Groupe à Vélizy et 100,7 millions d'euros de paiements de loyer futur minimum pour les locaux du DS Boston Campus situés à Waltham près de Boston, aux Etats-Unis d'Amérique (voir le paragraphe 8.1.1 « Politique de gestion immobilière »).

(2) Incluant les intérêts financiers calculés sur la base de Euribor 1 mois plus 0,18 % (soit un taux de 1,26 % par an) et Libor JPY 1 mois plus 0,6 % (soit un taux de 0,74 % par an) au 31 décembre 2011.

4.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de premier plan.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances dont l'objectif est de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille de façon renforcée la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par ailleurs, le Groupe surveille étroitement la liquidité de ses avoirs, auprès de ces mêmes contreparties. A ce titre, le Groupe suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour, toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie investissement.

Dassault Systèmes considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Voir également le paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ».

4.3 Assurances

Dassault Systèmes est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. Dassault Systèmes souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur deux sites distincts.

4 Facteurs de risques

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises et étrangères (à l'exception des filiales couvertes par le programme nord-américain) pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales pour un montant total de garantie de 25 millions d'euros pour 2011.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique et d'assurances dommages aux biens.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier des assurances dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation, et responsabilité civile professionnelle. Dassault Systèmes s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, Dassault Systèmes a souscrit une police « parapluie » dont le plafond de garantie est de 10 millions de dollars.

Le Groupe n'a pas mis en place de captive d'assurance.

CHAPITRE 5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution du Groupe

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

Dassault Systèmes.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Dassault Systèmes SA est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Le code APE de Dassault Systèmes SA est 5829 C.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de Dassault Systèmes SA

Dassault Systèmes SA a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable, siège social et numéro de téléphone du siège

Dassault Systèmes SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est 10, rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay – Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62.

5.1.5 Historique de Dassault Systèmes

Résumé

Constituée en 1981, Dassault Systèmes est le fruit de l'essaimage d'une petite équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de maquettes de soufflerie, permettant ainsi la réduction du temps nécessaire aux essais en soufflerie en utilisant la modélisation de surface en trois dimensions (« 3D »). La même année, le Groupe a conclu un accord de distribution avec IBM et commercialisé ses logiciels sous la marque CATIA. En 1986, le Groupe a introduit sur le marché sa Version 3 pour la conception en 3D, établissant ainsi les fondations de la modélisation en 3D pour la conception des produits.

En collaborant avec de grands clients industriels, Dassault Systèmes a réalisé l'importance pour ces entreprises d'avoir accès à des solutions logicielles permettant la conception de pièces 3D très diversifiées. L'adoption croissante de la conception en 3D pour tous les composants de produits complexes, tels que les avions et les voitures, a permis la transformation du processus de conception de pièces en 3D en une conception systématique intégrée des produits. L'architecture de la Version 4 (« V4 ») fut créée, ouvrant de nouvelles possibilités pour la réalisation de la maquette numérique complète de n'importe quel produit. La V4 a permis aux clients du Groupe de

5 Informations concernant l'émetteur

réduire le nombre de leurs prototypes physiques et donc la durée du cycle de développement de leurs produits, rendant également possible l'ingénierie globale, en offrant aux ingénieurs la possibilité de partager virtuellement à travers le monde leurs travaux en cours.

Afin de proposer une solution éprouvée de gestion de la totalité du cycle de vie des produits, Dassault Systèmes a développé et introduit en 1999 une nouvelle plateforme logicielle, la Version 5 (« V5 »), solution 3D de gestion du cycle de vie des produits depuis leur conception jusqu'à leur fabrication virtuelle. Dans le cadre du plan de développement de la V5, le Groupe a alors mené une politique d'acquisitions ciblées destinées à élargir son portefeuille d'applications en y ajoutant la fabrication numérique, la simulation réaliste, ainsi que la gestion de données produits et de processus collaboratifs d'entreprise.

La nouvelle plateforme technologique actuelle de Dassault Systèmes est la Version 6 (« V6 ») pour l'Expérience 3D. Initialement introduite en 2008, cette plateforme applicative en ligne constitue une avancée majeure pour tirer profit de l'innovation sociale des communautés en ligne et permettre d'imaginer, partager et expérimenter des produits dans le langage universel de la 3D. Au cours des dernières années, collaborant étroitement avec ses plus grands clients, le Groupe a enrichi sa plateforme V6 en y incluant des technologies de recherche de l'information, ainsi que des fonctionnalités de collaboration, d'innovation sociale et d'expérience virtuelle réaliste en 3D. Avec la V6, le Groupe étend sa présence dans les 11 secteurs d'activité, allant des segments traditionnels de l'Aéronautique et l'Automobile aux plus récents que sont les Sciences de la vie, les Biens de Consommation Courante, l'Energie, et la Finance & les Services aux Entreprises. Afin d'accélérer sa diversification, grâce à une compréhension approfondie de chacun des secteurs d'activité cibles, le Groupe s'est récemment réorganisé pour renforcer cette orientation. Le Groupe a par ailleurs enrichi son portefeuille de logiciels sociaux d'entreprise d'une technologie de tableaux de bord intelligents avec l'acquisition de Netvibes début 2012 (voir le paragraphe 6.1.1 « Résumé »).

Chronologie

1981

- Constitution de Dassault Systèmes, fruit de l'essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation spécialistes des logiciels de conception de produits en trois dimensions.
- Lancement de la marque CATIA, marque emblématique de Dassault Systèmes.
- Accord global de marketing, vente et support avec IBM, début d'un partenariat de longue durée.
- Premières industries ciblées : l'Aéronautique et l'Automobile.

1986

- Introduction de la Version 3, logiciel de conception en 3D.

1994

- Introduction de la Version 4, nouvelle technologie permettant de créer une maquette digitale complète, grâce à laquelle les clients de Dassault Systèmes peuvent réduire significativement le nombre des prototypes physiques et disposer d'une vision complète du produit virtuel.
- Extension des industries ciblées à sept incluant : la Fabrication et l'Assemblage, les Biens de Consommation, la Haute Technologie, la Construction Navale et l'Energie.

1996

- Introduction en bourse à Paris et cotation sur le NASDAQ (le Groupe a décidé de se retirer du NASDAQ en 2008).

1997

- Elargissement au marché d'entrée de gamme de la conception 3D des produits, avec l'acquisition de SolidWorks, logiciel doté d'une architecture native sous Windows, ciblant essentiellement les perspectives de migration de la 2D à la 3D.
- Création du réseau de vente professionnel « Professional Channel », centré sur le marketing, les ventes et le support de SolidWorks.
- Organisation du Groupe en deux segments d'activité, l'un centré sur les processus (« Product Lifecycle Management » ou PLM), destiné à optimiser le développement des produits des clients de la conception à la production, l'autre centré exclusivement sur la conception des produits (« SolidWorks », anciennement « Conception mécanique 3D »), ciblant les clients voulant les créer dans un environnement 3D.

1998

- Création de la marque ENOVIA, centrée sur la gestion des données produits de CATIA, avec l'acquisition du logiciel d'IBM Product Manager.

1999

- Lancement de la Version 5 (« V5 »), plateforme logicielle destinée au marché PLM fonctionnant dans des environnements Windows NT et UNIX.
- Extension de la ligne de produit ENOVIA, avec l'acquisition de Smarteam, spécialiste de la gestion de données produits pour les PME.

2000

- Création de la marque DELMIA, afin de répondre à la demande en fabrication numérique (gestion des processus de fabrication, simulation robotique et modélisation humaine).

2005

- Création de la marque SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste, qui constitue une extension significative des capacités de simulation du Groupe, dans lesquelles s'intègre l'acquisition d'Abaqus.
- Le réseau de vente IBM PLM gère 52 % du chiffre d'affaires du Groupe.
- Création du réseau de vente PLM « Value Solutions », réseau de vente indirect pour le marché du PLM, spécialisé dans le support aux PME.

2006

- Extension du portefeuille d'ENOVIA avec l'acquisition de MatrixOne, société spécialisée dans les logiciels de gestion collaborative de données produits pour les moyennes et grandes entreprises.
- Extension des industries ciblées par le Groupe de 7 à 11 industries.

2007

- Modification de l'accord de partenariat avec IBM PLM, initiant le processus de prise en charge progressive par le Groupe du réseau de distribution PLM « Value Solutions ».
- Création de la marque 3DVIA, fruit de nombreuses années d'investissement en R&D, permettant aux nouveaux utilisateurs de technologie 3D d'imaginer, communiquer et vivre des expériences virtuelles en 3D.
- Afin de compléter son offre de produits sous la marque CATIA, le Groupe a également acquis ICEM, société britannique réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation et de rendu des surfaces.

2008

- Introduction de la Version 6 (« V6 »).

2010

- Avec l'acquisition d'IBM PLM, division d'IBM exclusivement dédiée au marketing, à la vente et au support de ses logiciels PLM, le Groupe prend le contrôle de la totalité de ses réseaux de distribution.
- Conclusion d'une Alliance Globale avec IBM, les deux Groupes définissant les prochaines étapes de leur relation, étendant leur coopération dans des domaines essentiels que sont les services professionnels, le « cloud computing », le « middleware », les financements adaptés et le matériel.
- Acquisition d'Exalead, une société française fournissant des solutions de recherche et d'accès à l'information disponible en entreprise et sur internet (« Search-Based Applications » ou SBA).

2011

- Extension de l'offre de DELMIA avec l'acquisition d'Intercim.

5 Informations concernant l'émetteur

- Offre d'ENOVIA étendue à la formulation industrielle avec l'acquisition d'Engenuity.
- Totalité du chiffre d'affaires du Groupe provenant de ses 3 réseaux de vente, finalisant la transition commencée en 2005.
- Finalisation d'un accord de « cloud computing » entre Dassault Systèmes et Amazon Web Services (AWS).

2012

- Extension de la stratégie du Groupe à la « 3D Experience », telle que présentée au paragraphe 5.1.6 « Vision de Dassault Systèmes ».
- Acquisition de Netvibes, procurant des fonctionnalités de tableaux de bords interactifs.

Pour plus d'information sur les acquisitions réalisées en 2010 et en 2011, voir le paragraphe 5.2 « Investissements ».

5.1.6 Vision de Dassault Systèmes

La raison d'être de Dassault Systèmes consiste à procurer aux entreprises et aux personnes des univers 3D leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie. Un nombre croissant d'entreprises dans tous les secteurs d'activité font évoluer leurs processus d'innovation afin d'imaginer le futur avec et pour leurs utilisateurs finaux.

Pour faire face à ce défi, les entreprises doivent mettre en place des processus de travail collaboratif avec les concepteurs, ingénieurs, responsables marketing, ainsi que les intervenants extérieurs le cas échéant. En effet, ce qui inspire les innovations a de multiples origines et c'est en veillant à ce que ces multiples sources d'inspiration s'expriment qu'on peut libérer un potentiel considérable au sein de ce que les entreprises et les universitaires appellent « l'entreprise sociale ». Avec sa plateforme V6 d'expérience 3D, Dassault Systèmes rend possibles ces connexions, permettant aux décideurs et responsables marketing de créer la valeur que recherchent les utilisateurs finaux. Au cours de ces dernières années, Dassault Systèmes a étroitement collaboré avec ses clients pour enrichir la plateforme V6 en y ajoutant de nouvelles technologies de recherche et de mise en valeur de l'information, des fonctionnalités de collaboration et d'innovation sociale et d'expériences virtuelles réalistes. Plus récemment encore, une technologie de tableaux de bords interactifs a été également intégrée.

Pour aider les clients du Groupe à mieux appréhender l'expérience produit du consommateur final, il est important de connaître en profondeur les besoins essentiels des secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent. C'est pourquoi, parallèlement aux progrès réalisés par la plateforme V6 d'expérience 3D, Dassault Systèmes a adapté son organisation interne afin de se concentrer sur les utilisateurs de ses produits et les décisionnaires avec ses marques et son organisation Industrie, tout en renforçant encore sa couverture géographique.

Depuis sa création en 1981, Dassault Systèmes a apporté de la valeur à ses clients, en leur procurant des solutions de conception en 3D, en remplaçant les maquettes physiques par le maquettage numérique (DMU) et en répondant au besoin de modéliser tout le cycle de vie des produits depuis la conception initiale jusqu'à la fabrication et la maintenance grâce au PLM. Dassault Systèmes est en marche vers une nouvelle étape de son histoire, celle de l'expérience 3D. Cette nouvelle phase est déjà en cours de déploiement avec certains clients particulièrement innovants, qui partagent une même vision et ont la certitude que l'expérience produit est la nouvelle façon d'innover et de se développer.

5.2 Investissements

Les investissements de Dassault Systèmes, réalisés dans le cadre de son effort de R&D ou par l'acquisition de technologies complémentaires, sont étroitement liés à sa feuille de route stratégique et constituent le principal vecteur d'innovation pour les produits du Groupe. Compte tenu du rythme rapide des changements technologiques, de sa volonté d'accélérer la pénétration de ses produits et d'étendre sa diversification, le Groupe continuera d'étudier l'opportunité d'investissements complémentaires. L'objectif est de développer son portefeuille de technologies et de marques ainsi que sa connaissance des secteurs d'activité, au travers de partenariats, de prises de participations ou d'acquisitions. Voir le paragraphe 6.1.4 « Technologie » et le Chapitre 11 « Recherche et Développement, brevets et licences ».

Acquisitions en 2011 et 2010

En 2011, le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions afin d'accroître sa diversification, d'étendre sa couverture des processus critiques d'entreprise dans les industries ciblées et de compléter les domaines d'expertise de ses marques. Les 4 acquisitions principales décrites

ci-après représentent un montant total net de 37,4 millions d'euros. En 2010, Dassault Systèmes avait réalisé deux acquisitions pour un montant total net de 461,4 millions d'euros. Elles étaient destinées à développer son offre de technologies de recherche et de valorisation de l'information et à transformer le modèle commercial du Groupe en rachetant la force de vente d'IBM PLM.

Extension à l'atelier de l'offre de fabrication numérique de Dassault Systèmes

Afin de développer l'offre de DELMIA pour les industries avancées, notamment celles pour lesquelles des certifications sont requises, le Groupe a acquis en mars 2011 Intercim, société américaine employant 65 collaborateurs. La fusion des activités de DELMIA et d'Intercim permet d'établir entre les opérateurs industriels et les ingénieurs une compréhension commune des risques de non-conformité des produits et de coordonner efficacement production et ingénierie. Cette communication renforcée permet de corriger plus rapidement les problèmes rencontrés, d'améliorer la qualité des produits, l'efficacité de la production et d'atteindre les objectifs de certification. Intercim compte parmi ses clients d'importants constructeurs aéronautiques.

Extension de l'offre du Groupe à la formulation industrielle

En mars 2011, Dassault Systèmes a acquis Enginuity, société américaine employant 25 collaborateurs, et permettant aux entreprises intervenant dans la formulation des produits, d'accélérer l'innovation et le rythme de lancement de ceux-ci. Cette solution PLM globale, intégrée dans ENOVIA V6, prend en compte un environnement réglementaire complexe, gère plus efficacement et tire le meilleur parti des formules, des emballages, et protège la propriété intellectuelle. Enginuity compte parmi ses clients de nombreux acteurs importants des industries cosmétiques et pharmaceutiques.

Renforcement de l'offre de CATIA dans les domaines des composites et du câblage électrique

En juillet et octobre 2011, le Groupe a réalisé deux acquisitions destinées l'une à renforcer son leadership dans le domaine des composites et l'autre à compléter l'offre de CATIA V6 dans la conception de réseaux électriques :

- Simulayt (4 collaborateurs) basée au Royaume-Uni, est spécialisée dans la simulation du nappage de fibres composites, et
- Elsys (17 collaborateurs) établie en Belgique et en France, développe des applications pour la conception de systèmes électriques, depuis leur définition logique jusqu'à leur industrialisation. Parmi les clients d'Elsys figurent d'importantes sociétés de construction aéronautique, automobile et navale.

Transformation de la stratégie commerciale du Groupe

En mars 2010, Dassault Systèmes a réalisé un investissement essentiel pour sa stratégie commerciale avec l'acquisition, pour un montant de 361 millions d'euros, d'IBM PLM, la division d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe, ainsi que les contrats clients et les actifs qui y sont associés. Cette acquisition a permis à Dassault Systèmes de prendre le contrôle de l'intégralité des réseaux de ventes de ses produits et de renforcer sa force de vente. Parallèlement, un accord d'alliance globale a été signé avec IBM, aux termes duquel ont été définies les prochaines étapes des relations entre les deux groupes, étendant leur coopération dans les domaines clés suivants : services professionnels, « cloud computing », « middleware », financement et matériel informatique. Le Groupe collabore également avec IBM dans le cadre des projets de R&D. Voir le paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ».

Introduction d'une nouvelle offre de recherche et valorisation de l'information

En juin 2010, le Groupe a acquis pour un montant de 132 millions d'euros, Exalead, société basée à Paris et commercialisant une plateforme de recherche et de valorisation de l'information (Search-Based Applications ou « SBA ») pour les utilisateurs privés et professionnels. Ses plateformes de recherche sont utilisées notamment dans la banque, le commerce de détail, la publicité, les services aux entreprises, les sciences de la vie et les services aux consommateurs. Voir Section 6.2.1 « Les Marques ».

Principales acquisitions depuis les 3 dernières années

Les principales acquisitions de Dassault Systèmes (d'un montant individuel supérieur à 100 millions d'euros) au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Acquisition	Exercice	Montant de l'acquisition
IBM PLM	2010	361 millions d'euros
Exalead	2010	132 millions d'euros

CHAPITRE 6 – APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

6.1 Principales activités

6.1.1 Résumé

Le Groupe est le leader mondial du marché de la gestion du cycle de vie des produits ou PLM (source : CIMDATA), sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux. Le marché du PLM comprend les logiciels de conception en 3D, de simulation, de fabrication numérique, de gestion des données produits et de collaboration sociale.

Les logiciels de Dassault Systèmes permettent aux entreprises de concevoir et de simuler numériquement leurs produits, les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant leur impact sur l'environnement. Au rythme actuel des évolutions technologiques, les entreprises dépendent de plus en plus de leur capital intellectuel. Dans ce contexte, Dassault Systèmes estime que, des concepteurs de produits jusqu'au consommateur final, chacun peut jouer un rôle important dans la mise sur le marché au bon moment du produit le plus adapté. La meilleure réponse à la demande des clients consiste à concevoir, tester, produire, partager et utiliser des produits de façon virtuelle et en temps réel. Dans le même temps, internet est devenu un environnement permettant d'accéder à toute l'information nécessaire et à des communautés interagissant en ligne : les utilisateurs peuvent ainsi contribuer de manière décisive à la définition du produit.

Les solutions logicielles du Groupe et ses services de conseil permettent à ses clients :

- d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ;
- de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ;
- de collaborer avec leurs partenaires et sous-traitants ;
- de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ainsi que des installations de production ;
- d'obtenir et de valoriser des informations pertinentes en utilisant les données numériques dont ils disposent ou qui sont disponibles sur internet ; et
- de simuler l'expérience produit par les clients finaux.

Les applications logicielles du Groupe sont utilisées pour la réalisation de produits dans des industries très variées, de l'habillement, des biens de consommation, des pièces détachées et des semi-conducteurs à l'automobile, les avions, les navires et les usines. Les clients de Dassault Systèmes appartiennent aux 11 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Equipements Industriels ; Hautes Technologies ; Architecture, Ingénierie & Construction ; Biens de Consommation – Distribution ; Produits de Grande Consommation – Distribution ; Sciences de la Vie ; Energie et Procédés ; et Finance et Services (voir le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs d'activité »).

Au-delà des ventes d'applications logicielles, qui ont représenté 91 % du chiffre d'affaires total en 2011, le Groupe fournit également des prestations de services, principalement à ses grands comptes. Ces prestations de services incluent des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie.

Le Groupe organise ses activités et distribue ses produits et services selon deux types d'applications : le marché du PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de SolidWorks, principalement dédié à la conception de produits. Pour plus d'information concernant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par segment d'activité, voir le paragraphe 9.3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité ».

6.1.2 Atouts de Dassault Systèmes

Le Groupe considère que son leadership mondial sur le marché de la gestion du cycle de vie des produits repose sur son portefeuille d'applications logicielles PLM en 3D, le plus important au monde, qui lui confère la position de leader dans les domaines de la conception des produits en 3D, la simulation, la fabrication numérique et la gestion de processus d'entreprise. Avec ses marques les plus récentes, de recherche et de mise en valeur de l'information, d'innovation sociale et d'expérience virtuelle réaliste en 3D, le Groupe est en mesure de collaborer avec ses clients dès le stade initial de conception, jusqu'à la fabrication numérique et au magasin virtuel.

Les applications logicielles développées par Dassault Systèmes permettent d'aider ses clients à traiter leurs problématiques les plus importantes :

- Innovation
- Processus de développement produit
- Qualité produit
- Accélération de la commercialisation
- Globalisation et dispersion géographique des bureaux d'études et des centres de production
- Collaboration avec les fournisseurs
- Conformité à la réglementation
- Protection de la propriété intellectuelle
- Amélioration de la productivité
- Innovation sociale.

La vision du Groupe s'inscrit essentiellement sur le long terme et s'appuie sur un modèle financier solide, qui comporte un montant élevé de chiffre d'affaires logiciel récurrent.

La volonté du Groupe de définir et conserver une vision stratégique sur le long terme est l'une des raisons pour lesquelles Dassault Systèmes détient depuis plus de dix ans une position de leader sur son marché. Cette vision se caractérise par des investissements importants en termes de recrutement et par un modèle financier à long terme solide. Le Groupe dispose ainsi d'un effectif de plus de 9 500 collaborateurs hautement qualifiés et compte plus de 90 nationalités. Son modèle financier à long terme comprend une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent, représentant respectivement 71 % et 72 % du chiffre d'affaires logiciel du Groupe en 2011 et en 2010. L'importance du chiffre d'affaires logiciel récurrent permet au Groupe d'investir dans des ressources essentielles de R&D et support client, quel que soit l'environnement macroéconomique.

L'activité du Groupe s'inscrit résolument dans l'innovation technologique. Il entretient avec ses clients et utilisateurs un dialogue permanent afin d'améliorer ses produits et dispose d'une plateforme ouverte de développement pour étendre son offre logicielle.

La relation étroite et s'inscrivant dans la durée qu'entretient le Groupe avec ses clients, qui occupent des positions de leader dans leurs industries respectives, ainsi que les retours d'expérience des utilisateurs sur ses produits permettent à Dassault Systèmes de progresser dans le domaine technologique. En associant ses clients aux différentes phases de développement de ses logiciels, le Groupe considère qu'il acquiert une profonde connaissance de la conception des produits et des processus industriels de ses clients et que le niveau de compréhension ainsi atteint lui permet de développer des solutions logicielles en adéquation avec leurs attentes, bien adaptées aux particularités des secteurs d'activité dans lesquels il intervient et qui procurent la meilleure productivité et expérience utilisateur possible.

Les équipes de R&D, basées dans le monde entier, fédèrent les talents d'ingénieurs, de mathématiciens, de scientifiques et d'experts de chaque industrie.

Les domaines majeurs d'investissements de R&D sont nombreux et comprennent notamment l'ingénierie des systèmes, les offres spécifiques à chaque industrie, le « cloud computing », les moteurs de recherche et de valorisation de l'information ainsi que la bio-intelligence. Les activités de recherche du Groupe se concentrent sur les progrès des technologies de virtualisation afin de rendre, pour l'expérience de l'utilisateur final, l'environnement et le comportement du produit encore plus réalistes. Ces innovations permettent de réduire le coût des investissements grâce à des solutions « prêtes à l'emploi ». Elles permettent également de simplifier l'utilisation des logiciels du Groupe par les petites et moyennes entreprises, avec des offres de « cloud computing », et d'étendre leur usage à un plus grand nombre, en progressant dans la facilité d'utilisation et la fiabilité des technologies.

La stratégie de marques du Groupe a fait ses preuves et confère à chacune d'entre elles une identité et une valeur claires pour le client.

La stratégie de marques (voir le paragraphe 6.2.1 « Les Marques ») permet de développer des applications logicielles adaptées à chaque phase du processus industriel (conception, simulation, production et collaboration) avec pour objectif de promouvoir chacune d'entre elles au rang de leader sur son marché. Les stratégies de R&D et de commercialisation de Dassault Systèmes visent ce même objectif.

Le Groupe dispose d'un écosystème solide et dynamique de partenaires commerciaux et de développement, d'établissements d'enseignement et d'organismes de recherche.

Dassault Systèmes a constitué un réseau de partenaires pour le développement de ses produits, la distribution et l'amélioration de la relation clients, appelé « modèle élargi d'entreprise », et dont le développement se poursuit. Ainsi, le Groupe travaille avec plus de 400 sociétés de logiciels, qui créent des applications venant compléter son offre dans le PLM et chez SolidWorks ; pour la distribution de

6 Aperçu des activités du groupe

ses produits, Dassault Systèmes intervient directement grâce à ses forces de vente et, indirectement, au travers de revendeurs indépendants. Enfin, le Groupe collabore étroitement avec des établissements d'enseignement et des organismes de recherche partout dans le monde.

6.1.3 Stratégie de croissance

Les perspectives de croissance de Dassault Systèmes ci-dessous reflètent les opportunités actuelles dans le domaine du PLM ainsi que l'accroissement de la taille de son marché potentiel avec l'annonce en 2012 de la stratégie de l'Expérience 3D. Les principaux vecteurs de croissance du Groupe sont le cycle produit de la V6, le développement et la diversification dans les secteurs d'activité ciblés, la pénétration accrue des marchés locaux, la croissance du nombre des utilisateurs et l'offre de « cloud computing ».

- **Adoption de la plateforme et cycle produit de la V6** : initialement introduite en 2008, la V6, plateforme en ligne destinée à recevoir des applications logicielles, entre dans une phase d'accélération de son adoption.
- **Elargissement du champ des industries couvertes** : l'élargissement de son portefeuille d'applications logicielles et le développement de solutions spécifiques aux différentes industries permettent au Groupe d'étendre son champ d'action à 11 secteurs d'activité, et sa connaissance de chacun de ceux-ci contribue à son développement. Pour plus d'information, voir le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs d'activité ».
- **Approfondissement de la présence du Groupe dans les différentes régions** : Le Groupe considère qu'il existe d'intéressantes perspectives de développement dans les zones où il est implanté. Ses trois principaux marchés sont l'Europe (47 % du chiffre d'affaires total), la zone Amériques (26 %) et l'Asie (27 %). Les pays à forte croissance représentent 14 % du chiffre d'affaires total en 2011. Afin de renforcer et élargir son implantation, Dassault Systèmes a mis en place 12 organisations régionales destinées à relayer ses initiatives stratégiques au niveau local. Pour le détail des pays à forte croissance et plus d'information, voir le paragraphe 9.1.1 « Résumé de l'exercice 2011 ».
- **Extension des univers virtuels des utilisateurs** : le Groupe entrevoit l'opportunité d'augmenter le nombre des utilisateurs de ses logiciels et de sa plateforme V6, estimé aujourd'hui à environ 8 millions. Ainsi, les marques de Dassault Systèmes s'adressent à un large éventail de fonctions au sein d'une même entreprise, dans l'ingénierie, les directions projets, la « compliance », les fabrications, le contrôle qualité, la maintenance et désormais le marketing et la direction générale avec la « Product Experience 3D ». Plus généralement, le marché des utilisateurs potentiels des produits du Groupe comprend les entreprises, le secteur de l'enseignement et de la formation, celui de la recherche et le grand public. Pour plus d'information, voir les paragraphes 6.1.4 « Technologie » et 6.2 « Principaux marchés ».
- **Proposer des services de « cloud computing »** : avec l'architecture en ligne de la V6, le Groupe est bien positionné pour croître également grâce à son offre logicielle disponible sur internet « Software as a Service » (SaaS). Dassault Systèmes a ainsi annoncé en 2011 la disponibilité de sa nouvelle plateforme en ligne V6, de sa boutique virtuelle et de sa première offre de services de « cloud computing ». Le Groupe ayant introduit son offre de SaaS récemment, cette offre ne génère pas actuellement un chiffre d'affaires significatif. Cependant Dassault Systèmes considère que le SaaS pourrait devenir un vecteur de croissance pour le Groupe grâce au déploiement progressif de cette offre de services durant les prochaines années. Pour plus d'information, voir le paragraphe 6.1.4 « Technologie ».

Les défis que le Groupe doit relever afin de maintenir sa croissance sont présentés au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

6.1.4 Technologie

L'engagement de Dassault Systèmes vis-à-vis de l'innovation technologique demeure fondamental. Les principaux investissements en R&D comprennent, entre autres, l'ingénierie des systèmes, les offres spécifiques aux industries, la mobilité, les technologies de recherche et de valorisation de l'information et la bio-intelligence. Du point de vue de l'utilisateur, la recherche du Groupe est centrée sur la progression des technologies de virtualisation, pour se rapprocher le plus possible de la réalité, sur la réduction du coût total d'utilisation des logiciels, en fournissant des solutions prêtes à l'emploi pour des industries données. Pour les petites et moyennes entreprises, la R&D cherche à faciliter l'utilisation de ces produits, en particulier avec l'introduction d'une offre de « cloud computing ». Elle vise enfin à l'élargissement du marché à un grand nombre d'utilisateurs, en fiabilisant les logiciels et en simplifiant leur utilisation.

PLM

Depuis 1981, le Groupe a introduit six versions de ses plateformes logicielles PLM et d'expérience virtuelle réaliste, la dernière, la V6, a été initialement lancée en 2008. Compte tenu de l'ampleur des travaux requis, le déploiement des nouvelles versions de plateforme PLM se déroule généralement sur plusieurs années.

Au cours du développement des applications, de la plateforme et de l'architecture logicielle de la V6, le Groupe a pris en compte les évolutions suivantes, qui devraient influencer la demande de logiciels :

- **L'innovation sociale** – les entreprises cherchent à optimiser l'action des communautés en ligne dans leur écosystème et leur processus d'innovation, des partenaires industriels jusqu'au client final ;
- **La valorisation de l'information** – avec l'explosion du volume des données structurées ou non, la numérisation croissante de l'industrie crée une grande richesse d'information relative aux produits qui doit être collectée et exploitée ;
- **La 3D en tant que média** – quel que soit le type d'entreprise ou de profil d'utilisateur, la 3D est devenue un nouveau média, créant de multiples opportunités de développement de nouvelles applications logicielles ;
- **L'innovation collaborative** – il existe une nécessité croissante de collaborer plus fréquemment, à une échelle mondiale, à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa livraison, en se fondant sur un seul référentiel, localisé dans une base de données unique ; et
- **La conception, simulation et production réaliste** – elles permettent d'atteindre un niveau inégalé de conformité entre les mondes réels et virtuels.

Le Groupe estime que sa plateforme logicielle V6 est unique car elle repose sur une architecture en ligne, ouverte, évolutive et flexible. La V6 permet d'unifier les travaux d'équipes multidisciplinaires d'ingénieurs et de tous les utilisateurs possibles au sein de l'entreprise et d'intégrer des applications de conception, de fabrication et de simulation. Une simple connexion internet rend possible une participation collaborative à distance à la création d'un produit.

La plateforme V6 a été conçue pour offrir six avantages clés à ses utilisateurs :

- **Une plateforme PLM unique pour la gestion de la propriété intellectuelle** : Mettre en commun l'intelligence collective d'une entreprise nécessite une plateforme unique qui puisse fédérer toute la connaissance liée au produit, quel que soit son emplacement, non seulement dans le monde de l'ingénierie et de la production, mais également dans toute la chaîne, qui va de l'idée à l'utilisation du produit. Le partage peut également ne porter que sur certaines données afin de mieux protéger la propriété intellectuelle et la confidentialité.
- **L'innovation collaborative globale** : En utilisant le langage universel de la 3D et la puissance des communautés en ligne, l'innovation collaborative globale élargit le nombre d'utilisateurs du PLM et permet la collaboration entre les consommateurs et les concepteurs ainsi qu'avec tous les autres utilisateurs professionnels.
- **L'expérience virtuelle réaliste** : L'innovation produit avancée nécessite une expérience du produit en 3D conforme à la réalité et une interface intuitive performante qui simule celle-ci.
- **La création et la collaboration en ligne** : La création collaborative de produits consiste à travailler simultanément depuis différents sites éloignés les uns des autres, via une simple liaison internet. Ce type de développement nécessite également des définitions fonctionnelles, logiques et physiques du produit. Ces caractéristiques constituent une avancée majeure pour toute entreprise qui met en œuvre une stratégie globale d'ingénierie et de fabrication.
- **Des processus métier PLM prêts à l'emploi** : Fondés sur des processus d'entreprises spécifiques à chaque secteur d'activité, les processus PLM prêts à l'emploi permettent un déploiement et un retour sur investissement rapides.
- **Un coût d'utilisation plus faible** : La V6 fournit une base de données unique, disponible via un serveur ou installée sur site pour l'ensemble des applications selon un standard de dernière génération, qui réduit considérablement son coût total d'utilisation, facilite l'intégration dans l'entreprise, assure un déploiement rapide et contribue à renforcer l'efficacité du travail collaboratif.

SolidWorks

La technologie SolidWorks permet aux concepteurs et aux ingénieurs une transition aisée de la conception en 2D à un environnement 3D. Très intuitive, son interface donne aux utilisateurs la possibilité de mettre en œuvre efficacement le logiciel SolidWorks avec une formation minimale. Chaque année, une nouvelle version de SolidWorks enrichie d'innovations répondant aux besoins des clients est commercialisée. Elle apporte aux fonctions existantes une meilleure productivité, une plus grande simplicité d'emploi et des

6 Aperçu des activités du groupe

perfectionnements spécifiques demandés par les utilisateurs grâce aux contacts étroits noués par SolidWorks avec son réseau de vente et ses clients.

Technologies basées sur la recherche et la valorisation de l'information

L'acquisition d'Exalead en 2010 répondait aux besoins croissants, que le Groupe avait anticipés, en matière d'exploitation et de réutilisation des données. Dassault Systèmes a ainsi considérablement amélioré ses fonctionnalités de recherche, et s'est doté d'une infrastructure de développement d'applications fondée sur un moteur de recherche élaboré offrant les fonctionnalités d'accès habituellement associées aux bases de données avec vitesse, extensibilité et simplicité d'internet.

Initiative de « cloud computing »

En 2011, Dassault Systèmes a annoncé la mise en ligne de sa plateforme V6, de sa boutique virtuelle (swym.3ds.com/#3DStore), sur laquelle sont disponibles des produits pour expériences virtuelles réalistes, et de ses premiers services proposés via le « cloud computing ». Le Groupe a également annoncé une prise de participation dans Outscale, une « start-up » opérant dans le SaaS. Les solutions V6 « on the cloud », qui sont en version « beta », ont été conçues pour répondre au mieux aux contraintes des utilisateurs en termes de délais et de disponibilité. Avec un modèle d'abonnement souple, sans contrainte de volumes, d'investissement en logiciel ou d'infrastructure ni de support informatique dédié, les solutions en ligne V6 sont particulièrement bien adaptées aux projets ou aux structures de toutes dimensions.

En 2011, Dassault Systèmes et Amazon Web Services (AWS) ont annoncé leur projet de coopération, pour permettre aux entreprises de toutes tailles de mettre rapidement en œuvre les solutions V6 du Groupe.

Partenaires logiciels et technologiques

Depuis sa création, le Groupe a collaboré sur le plan technique avec certains partenaires importants afin de tirer le meilleur parti des technologies disponibles et d'augmenter leur valeur pour les clients communs. Les alliances technologiques ont été conclues avec trois objectifs : veiller à la compatibilité de l'infrastructure informatique et des solutions développées par Dassault Systèmes ; étendre son réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts ; intégrer à ses solutions les fonctionnalités des technologies les plus avancées.

Le Groupe collabore également avec des partenaires de développement logiciel. Son programme le plus important est un logiciel communautaire qui permet aux développeurs de créer et commercialiser leurs propres applications, totalement intégrées et complémentaires aux solutions PLM de Dassault Systèmes.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les Marques

Dassault Systèmes considère qu'un de ses facteurs clé de succès réside dans sa capacité à créer des marques de logiciels de premier plan. Chaque marque est ainsi spécialisée en fonction de la communauté d'utilisateurs qu'elle cible et procure à ses clients un retour sur investissement attractif. En établissant pour chacune d'elles une identité et une valeur claires pour les clients, le Groupe a développé plus de marques de renom que ses concurrents dans le domaine du PLM et considère que la V6 renforce leur valeur concurrentielle.

Afin de poursuivre l'amélioration de son portefeuille de marques, le Groupe continuera d'investir en R&D et procédera à des acquisitions ciblées. Les domaines couverts avec les applications logicielles existantes permettent d'augmenter le marché potentiel de Dassault Systèmes et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement au sein des industries visées.

SolidWorks – La 3D des professionnels

L'ensemble des produits SolidWorks Office, qui combine une grande facilité d'utilisation avec des outils de conception 2D et 3D de haut niveau, améliore la créativité au sein des entreprises en permettant notamment d'exécuter un certain nombre de tâches en un temps réduit. La facilité de déploiement, d'utilisation et de maintenance des logiciels de la marque SolidWorks réduisent les coûts et permettent aux ingénieurs de consacrer davantage de temps à la conception.

Les logiciels de SolidWorks comprennent des outils de conception 3D, de gestion des données techniques, de simulation, d'éco-conception et de communication.

- **3D Design** : Le logiciel SolidWorks 3D comprend des fonctionnalités essentielles telles que la modélisation des pièces complexes et des assemblages, la création de plans de production, la gestion des données techniques, la validation de la conception et la simulation des mouvements, des flux et de la performance de la structure, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'édition.
- **Les solutions de gestion des données techniques** : Les solutions de SolidWorks permettent de conserver un contrôle de l'intégralité de l'information relative à la conception du produit en éliminant les contraintes liées à la perte de données. Leur stockage est sécurisé et les dossiers sont rapidement disponibles en utilisant des critères de recherche, tels que le nombre de pièces, leur description et le statut d'une tâche au cours d'un processus. La collaboration et la réutilisation des données sont favorisées, réduisant le risque de duplication et les tâches redondantes. Le suivi du processus de conception est dès lors facilité et son efficacité améliorée. Ces solutions sont également conçues pour offrir aux utilisateurs des opportunités d'innovation et d'amélioration des produits plus nombreuses, notamment par l'économie de temps consacré à la recherche des dossiers et la réduction des contrôles d'exactitude des informations de conception.
- **La technologie de simulation** : Elle permet de s'assurer de la qualité et de la performance du produit conçu avant de lancer sa fabrication. Les outils complets d'analyse générés par la technologie de simulation de SolidWorks permettent aux utilisateurs, à un stade précoce du processus de conception, de tester numériquement des modèles. En exploitant ces informations, les utilisateurs sont à même de déterminer les méthodes de réduction du poids et du coût des matériaux, améliorer la durabilité, faciliter l'industrialisation du produit, optimiser les marges et tester des solutions alternatives pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des clients.
- **L'appréciation des impacts environnementaux** : Dans l'optique de créer des produits durables, la technologie *SolidWorks Sustainability* offre à ses utilisateurs un moyen rapide et facile d'évaluer l'impact de la conception sur l'environnement. Le logiciel dispose notamment d'outils d'évaluation du cycle de vie intégrés au processus de création du produit afin de mesurer son empreinte carbone, ainsi que l'énergie, l'air et l'eau consommés. Grâce à une application spécifique, les utilisateurs peuvent sélectionner le matériau le plus écologiquement adapté à leur conception. De plus, un click suffit pour générer un rapport, ce qui facilite la communication entre les utilisateurs.

Enfin, SolidWorks gère un programme de développement en partenariat avec des entreprises fournissant des produits complémentaires, compatibles ou étroitement intégrés à SolidWorks. Grâce à ce programme, plus de 300 produits compatibles ont été mis à la disposition des clients dans de nombreux domaines, notamment la fabrication, le prototypage rapide et la conception de moules.

CATIA – Le produit virtuel

CATIA est la marque historique et la plus importante de Dassault Systèmes. Solution PLM de conception collaborative en 3D utilisée par des entreprises de toutes tailles, elle couvre tout le processus de développement des produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à leur mise en service.

CATIA V6 va au-delà des outils traditionnels de Conception Assistée par Ordinateur (« CAO ») et offre une expérience numérique du produit incomparable, d'un réalisme inégalé. CATIA V6 intègre l'ensemble des éléments constituant la conception virtuelle et collaborative de nouvelle génération pour les produits « intelligents » :

- **L'ingénierie systèmes** : *CATIA Systems Engineering* est une réponse aux enjeux auxquels sont confrontés les concepteurs de « produits intelligents », avec le développement de systèmes embarqués à la complexité accrue. *CATIA Systems Engineering* permet aux architectes systèmes, ingénieurs produits, concepteurs et experts de définir les aspects techniques et commerciaux des processus d'ingénierie systèmes, réduisant ainsi le délai entre les spécifications initiales et la livraison du produit. Une validation précoce des capacités permet aux ingénieurs systèmes de développer plus rapidement des concepts innovants et d'éviter des modifications coûteuses car souvent identifiées tardivement dans le cycle de développement.
- **La conception des formes** : *CATIA Shape* fournit une offre complète de solutions de surfacage, rétro-ingénierie et visualisation pour créer, modifier et valider facilement toutes sortes de formes. Elle contribue à rationaliser la collaboration entre bureaux d'étude et départements d'ingénierie et à optimiser le design du produit tant esthétique que technique.
- **L'ingénierie mécanique** : *CATIA Mechanical* et les solutions associées permettent de créer tout type d'assemblage 3D pour de nombreux processus tels que fonderie et forgeage, injection plastique et moulage, conception et production de composites, usinage, ainsi que soudure et rivetage. Les concepteurs ou les départements de design et d'ingénierie progressent considérablement, non seulement dans l'accélération du processus de conception, mais également dans des évolutions plus rapides du produit au cours de sa vie.
- **L'ingénierie d'équipement** : *CATIA Equipment* fournit un environnement intégré qui facilite, dans le contexte d'un produit virtuel, la conception détaillée collaborative de systèmes électroniques, électriques et hydrauliques. L'intégration des contraintes et des règles

6 Aperçu des activités du groupe

dans le système rend possible la propagation automatique des changements ainsi que la conformité des données réglementaires durant tout le processus de conception, jusqu'à la documentation et à la production. Cet environnement améliore la qualité de la conception, diminue fortement le temps nécessaire aux modifications et réduit le risque d'erreur.

SIMULIA – La simulation réaliste

SIMULIA offre une large gamme évolutive de solutions de simulation réaliste, conçue pour permettre aux sociétés quel que soit leur secteur d'activité d'améliorer les performances de leurs produits et de libérer l'innovation tout en réduisant le recours aux prototypes physiques.

Le portefeuille de SIMULIA comprend :

- Des logiciels d'analyse par éléments finis permettant aux équipes d'ingénieurs de concevoir des prototypes virtuels de produits et de processus ainsi que de les tester.
- Des solutions multiphysiques permettant aux entreprises de sortir des limites fixées par un domaine et de simuler deux ou plusieurs phénomènes physiques en interaction.
- Une technologie d'exploration et d'optimisation de la conception de produits permettant aux créateurs et aux ingénieurs de réaliser des études rapides de performance afin d'analyser le comportement de ces produits dans une situation aussi proche que possible de la réalité et d'accélérer leur développement.
- Des solutions de gestion du cycle de vie, basées sur l'architecture d'ENOVIA, qui offre une plateforme collaborative ouverte de gestion des données, des processus et de la propriété intellectuelle liée à la simulation.

DELMIA – Fabrication et Production numériques

DELMIA offre un ensemble de solutions de fabrication numérique PLM allant de la définition des processus virtuels à la maintenance de systèmes de production en temps réel, en passant par le paramétrage des unités de production, l'optimisation, l'ordonnancement et l'exploitation. Ces logiciels aident les équipes de développement à prendre plus rapidement de meilleures décisions. En outre, ils accélèrent l'ingénierie des processus, pour obtenir une efficacité de production maximale, une maîtrise des coûts, une amélioration de la qualité et une réduction du délai de commercialisation.

DELMIA couvre quatre domaines principaux :

- Planification de la production, avec des outils de planification de ressources et de processus intégralement en 3D, destinés à concevoir et optimiser des systèmes de production personnalisés et efficaces.
- Ingénierie des usines et des ressources, qui comprend des outils permettant de définir virtuellement des actifs de production et d'optimiser leur utilisation simultanément avec la planification de la production.
- Ingénierie et contrôle des programmes, destinés à programmer virtuellement, valider et simuler les systèmes de production dans le contexte de la mise en marche virtuelle des équipements de production.
- Exécution et contrôle de la production, qui offre un système précis de production virtuelle capable de suivre les activités de production en temps réel, de réaliser des changements d'horaires, de démarrer de nouveaux programmes, d'introduire des modèles de permutation d'équipes et de planifier les opérations de maintenance.

ENOVIA – L'innovation collaborative globale

ENOVIA V6 est une plateforme de collaboration ouverte, en ligne et évolutive. Son architecture en ligne permet aux entreprises de rapprocher des équipes géographiquement dispersées, avec une collaboration facilitée par la vision en 3D, tout en s'assurant de ce que chacun travaille sur une même version à jour du produit. En tant que système d'entreprise, il s'agit d'une plateforme d'intégration ouverte, susceptible de se connecter à d'autres systèmes, notamment les logiciels d'ERP (*Enterprise Resource Planning*), de CRM (*Customer Relationship Management*), tous les types de CAO, ou de fonctionner dans des environnements hétérogènes.

ENOVIA permet donc aux entreprises de rassembler les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui prennent part au processus de création, de développement et d'introduction sur le marché de produits et d'assurer leur maintenance. En unifiant et en rationalisant les processus de développement de produits d'un bout à l'autre de leur cycle de vie, ENOVIA aide les entreprises à travailler facilement et au meilleur coût sur des projets développés en interne ou en externe.

ENOVIA répond ainsi aux nécessités des processus métier d'un large éventail d'industries, en gérant des produits simples ou complexes à fort contenu technologique. Les déploiements concernent les petites équipes de développement comme des entreprises plus vastes, comptant des dizaines de milliers d'utilisateurs, dont des fournisseurs et des sous-traitants.

Parmi les processus critiques d'entreprise que couvre ENOVIA figurent entre autres la gestion de projets, l'ingénierie des systèmes, le développement de produits et la conformité réglementaire.

Les produits ENOVIA V6 sont organisés par types d'utilisateurs dans les principaux domaines suivants :

- **Gestion de projet** : participe à l'introduction de nouveaux produits à l'échelle de l'entreprise en permettant notamment le respect des délais et du budget.
- **Approvisionnement** : permet d'optimiser la chaîne logistique tout au long du cycle de vie du produit et d'impliquer davantage les fournisseurs dans le processus de développement du produit.
- **Conception et Ingénierie** : contribue à corriger à moindre coût les erreurs dans le cycle de développement du produit, en améliorant sa conception collaborative, la gestion de la propriété intellectuelle et de la nomenclature des produits.

3DVIA – Les expériences 3D réalistes

3DVIA met la technologie 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers. Le portefeuille 3DVIA comprend entre autres les produits suivants : *3DVIA Composer* avec lequel les utilisateurs communiquent de manière visuelle des procédures d'assemblage précises et à jour, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D existantes ; *3DVIA Store* qui aide les distributeurs à concevoir et partager à distance leur stratégie commerciale à trois niveaux (magasins, rayons et présentoirs). Cette solution permettra également aux responsables de marques de tester virtuellement les réactions des clients face aux promotions et à la présentation des produits ; la plateforme communautaire *3DVIA Studio Pro*, qui bénéficie de la technologie interactive des jeux, sur laquelle des équipes de programmeurs informatiques, des designers et des artistes travaillant en 3D développent et publient rapidement en ligne des applications 3D pour enrichir des applications d'exploration, d'apprentissage et de formation ; et le site internet communautaire *3DVIA.com*, dédié aux inconditionnels de la 3D ainsi qu'aux créateurs de contenus numériques, qui permet de partager des expériences 3D interactives.

Exalead – L'intelligence de l'information

La plateforme Exalead permet de développer des applications destinées à optimiser les recherches de données et à exploiter leurs résultats. Avec Exalead, les sociétés sont capables de procéder à des recherches d'information, de façon externe via internet, et de façon interne à travers des données aussi bien structurées que non structurées. Les capacités de recherche des logiciels d'Exalead, dont la configuration s'adapte au contexte de chaque entreprise leur permettent d'accéder à une information filtrée et organisée et de mener des recherches en prenant en compte une grande variété de paramètres, comme elles sont amenées à le faire dans leur prise de décision quotidienne. Le produit phare d'Exalead, CloudView, fournit ce moteur de recherche, pour accéder aux informations et en effectuer le reporting, ainsi qu'une plateforme sur laquelle les applications de recherche spécialisées peuvent être développées.

3DSwYm – L'innovation sociale

3DSwYm (« See what you mean »), solution en ligne d'innovation sociale, permet aux particuliers et aux entreprises de toute taille de bénéficier de la puissance des communautés afin de collaborer et d'innover simplement et en temps réel par la création de leurs propres communautés d'innovation sociale « on the cloud ».

Les collaborateurs, partenaires, fournisseurs, consommateurs et toute autre partie prenante peuvent participer activement aux processus d'innovation, dont ils élargissent et enrichissent l'écosystème. Les membres en réseau explorent des idées, partagent du contenu, constituent spontanément des projets virtuels et suscitent des expériences à travers des communautés en ligne, au sein d'un environnement internet sécurisé.

6.2.2 Clients et secteurs d'activité

Les marchés ciblés par le Groupe couvrent 11 secteurs d'activité :

- Aéronautique et Défense
- Transport et Mobilité
- Marine et Offshore
- Equipements Industriels
- Hautes Technologies
- Architecture, Ingénierie & Construction
- Biens de Consommation – Distribution
- Produits de Grande Consommation – Distribution
- Sciences de la Vie
- Energie et Procédés
- Finance et Service

Afin d'approfondir sa pénétration de chaque secteur d'activité, le Groupe a entrepris un certain nombre d'initiatives ciblées qui comprennent l'établissement de groupes d'études spécifiques et le développement de solutions propres à chaque secteur d'activité, par croissance organique ou par acquisition (voir le paragraphe 6.2.3 « Résumé des projets 2011 »). L'amélioration de l'expertise industrielle des équipes de Dassault Systèmes se poursuit, grâce à l'établissement de partenariats avec des entreprises détenant des positions de leader, avec des intégrateurs et à l'apport que procurent des vendeurs expérimentés et des revendeurs détenant une solide expérience liée à ses secteurs d'activité.

En 2011, le Groupe a constaté une croissance forte sur ses secteurs d'activité les plus importants comprenant l'automobile et l'aéronautique, dont les nouvelles licences ont augmenté de plus de 20 % à taux de change constant. Les nouveaux secteurs d'activité représentent 23 % du chiffre d'affaires réalisé avec les utilisateurs finaux, en hausse d'environ huit points de pourcentage depuis 2008. Ces nouveaux secteurs d'activité comprennent les hautes technologies, les biens de consommation – distribution, les produits de grande consommation – distribution, l'énergie et procédés, les sciences de la vie, l'architecture, ingénierie & construction et les services aux entreprises (pour leur partie portant sur les nouveaux secteurs d'activité).

En 2011, la répartition des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux, similaire à celle de 2010, pour les principaux secteurs est d'environ :

- Transport et Mobilité : 31 %
- Equipements Industriels : 21 %
- Aéronautique et Défense : 14 %
- Services aux entreprises (partie portant sur les secteurs d'activité historique) : 11 %
- Nouveaux secteurs d'activité (y compris les Hautes Technologies : 10 %) : 23 %

La complexité et l'évolution rapide de l'environnement économique incitent les entreprises à gérer au mieux leurs processus et le cycle de vie de leurs produits les plus importants. Les préoccupations essentielles des clients du Groupe sont la conduite de l'innovation, la réduction du temps de développement des produits, l'amélioration de leur qualité, l'accélération de leur mise sur le marché, la prise en compte de la globalisation, avec en particulier la possibilité de concevoir et de produire partout dans le monde, ainsi que la collaboration avec les fournisseurs. Il s'agit également de veiller à la sécurité de la propriété intellectuelle, à l'amélioration de l'empreinte écologique des produits en réduisant la consommation de matériaux, leur poids et les rebuts, à l'efficacité de la production, à la conformité réglementaire et à susciter l'innovation sociale.

Grâce à des alliances stratégiques avec les principaux intégrateurs, prestataires de services et sociétés de conseil dotés d'une expertise reconnue des processus industriels, les Partenariats pour Solutions Industrielles (« ISP ») mis en place par le Groupe procurent des solutions et des services PLM innovants par secteur d'activité, pour répondre aux besoins des clients. Avec leurs compétences dans les différents secteurs d'activité ainsi que leur expertise dans certaines zones géographiques, les partenaires ISP utilisent les produits Dassault Systèmes pour offrir aux clients les solutions innovantes pour le succès de leur entreprise.

En 2011, de nombreuses acquisitions de Dassault Systèmes ont contribué à la constitution de ces offres par secteur d'activité. Ainsi, Enginuity procure des solutions de gestion du cycle de vie des produits formulés. En liaison avec les développements internes en cours, cette acquisition permettra au Groupe de proposer ENOVIA V6 aux entreprises centrées sur la formulation des produits dans les domaines pharmaceutiques, de l'hygiène et de la beauté, de l'alimentation, de la boisson et de la parfumerie. Ces entreprises, avec une solution PLM unique, pourront accélérer le rythme de leurs innovations et des lancements de leurs produits, respecter les contraintes réglementaires complexes, gérer et valoriser leurs formules, les emballages et leur propriété intellectuelle.

Pour améliorer l'offre de DELMIA dans le domaine des industries techniquement avancées et soumises à de fortes contraintes réglementaires (en particulier concernant la certification de leurs produits), le Groupe a acquis en mars 2011 Intercim. Voir le paragraphe 5.2 « Investissements ».

6.2.3 Résumé des projets 2011

Les exemples de contrats clients ci-dessous illustrent les activités du Groupe dans divers secteurs d'activité, les succès de la V6, et couvrent un large éventail de processus industriels.

Jaguar Land Rover : en février 2011, Dassault Systèmes a annoncé la signature avec Jaguar Land Rover d'un partenariat stratégique aux termes duquel ce dernier déploiera les solutions V6 PLM du Groupe, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle, réduire la complexité, promouvoir l'innovation et augmenter ses capacités de développement.

CLAAS : en mars 2011, CLAAS, l'une des principales entreprises mondiales de fabrication de matériel agricole, a décidé avec CATIA V6, ENOVIA V6, DELMIA V6 et SIMULIA V6, de rebâtir, à l'échelle mondiale, son processus de création de produits, de la conception à la simulation, la réalisation, l'intégration de systèmes et la planification.

Benetton : en mai 2011, le groupe Benetton a choisi la solution V6 PLM de Dassault Systèmes comme plateforme de développement et de gestion des fournisseurs. ENOVIA V6 procurera à Benetton d'importantes capacités de conception et de production de vêtements ainsi que les solutions les plus avancées de contrôle de ses approvisionnements. L'entreprise pourra ainsi réduire ses délais de livraison, optimiser ses flux logistiques, réduire la complexité de ses fabrications et développer la collaboration en s'adaptant aux portefeuilles produits variés du Groupe Benetton.

Alstom : en juin 2011, Alstom, leader mondial dans les domaines des infrastructures de transport et de l'énergie a choisi la plateforme V6 PLM de Dassault Systèmes pour améliorer ses processus industriels. La première étape de cette transformation majeure consistera, avec le déploiement d'ENOVIA V6, en l'établissement d'une plateforme mondiale unique pour les différents sites d'Alstom, grâce à laquelle tous ses collaborateurs contribueront plus efficacement aux projets de leurs clients. Alstom renforce son infrastructure PLM afin d'améliorer la gestion de l'information, augmenter ses capacités de production et réduire les délais de conception de ses produits.

Cessna Aircraft Company : en novembre 2011, le Groupe a annoncé le choix de la V6 par Cessna Aircraft Company, l'une des plus importantes entreprises aéronautique au monde, pour accélérer l'introduction de nouveaux produits, réduire les coûts de développement et les délais de certification. Utilisateur de longue date des solutions CATIA pour la conception virtuelle en 3D, et ENOVIA comme plateforme d'innovation collaborative, Cessna a décidé de passer à la V6 et d'ajouter DELMIA pour la fabrication numérique et l'amélioration de la gestion des différentes phases de la vie du produit.

6.2.4 Vente et distribution

La base de clients de Dassault Systèmes comprend un vaste éventail de sociétés, allant des « start-ups », des petites et moyennes entreprises, jusqu'aux plus grands groupes internationaux. Elle intègre également des institutions d'enseignement et des administrations publiques. Afin d'assurer une couverture commerciale de l'ensemble de ses clients, Dassault Systèmes a développé trois réseaux de vente, avec des équipes commerciales comprenant à la fois des spécialistes des secteurs d'activité ciblés et des marques du Groupe. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2011.

- **Réseau de vente directe PLM « Business Transformation »**. Les ventes aux grandes entreprises et aux agences gouvernementales sont en général réalisées par ce réseau. Les ventes directes ont représenté 57 % du chiffre d'affaires total en 2011 contre 56 % en 2010. En prenant le contrôle complet des ventes aux grands comptes grâce à l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010, Dassault Systèmes a réalisé une transformation majeure. En 2009, année précédant cette acquisition, le chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire d'IBM représentait environ 23 % des ventes du Groupe et en 2010, moins de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe en raison de l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010.
- **Réseau de vente indirecte PLM « Value Solutions »**. Les ventes aux petites et moyennes entreprises sont généralement réalisées par l'intermédiaire de ce réseau, qui dispose d'un vaste ensemble de revendeurs à valeur ajoutée (VARs). Ce réseau représente 24 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 et 2010.
- **Réseau de vente indirecte « Professional Channel »**. Ce réseau de vente indirecte centré sur le marché de SolidWorks est constitué d'un réseau mondial de VARs et de distributeurs qui procurent aux clients formation, services et support. Les ventes du Groupe par l'intermédiaire de ce réseau représentent respectivement 19 % et 20 % de son chiffre d'affaires total en 2011 et 2010 respectivement.

En plus de ses trois réseaux de vente, Dassault Systèmes travaille activement à développer et étendre ses relations avec des intégrateurs, notamment IBM Global Services, et plus récemment avec Capgemini.

6 Aperçu des activités du groupe

Le Groupe mène dans le monde entier une politique active à l'égard des écoles et universités, où ses logiciels sont utilisés comme outils d'apprentissage de l'ingénierie. Dassault Systèmes estime que plus de 1,5 million de licences SolidWorks ont ainsi été vendues à des institutions d'enseignement, en plus des ventes d'autres logiciels du Groupe.

6.2.5 La concurrence

Dassault Systèmes s'inscrit dans un environnement hautement concurrentiel, caractérisé par l'élargissement de son marché potentiel, l'expansion de son portefeuille de produits, la diversification de sa base de clientèle dans de nouveaux secteurs d'activité et le développement de nouvelles applications et de nouveaux marchés. Le Groupe est confronté à un niveau accru de compétition avec ses concurrents actuels et un ensemble d'entreprises allant de « start-ups » jusqu'aux plus grandes entreprises technologiques de la planète.

Dans ce contexte, les concurrents du Groupe sont en compétition avec certaines de ses marques, mais compte tenu de l'ampleur de son portefeuille de produits, aucune entreprise n'est en concurrence avec la totalité de celui-ci.

Les principales entreprises avec lesquelles Dassault Systèmes est en concurrence à l'échelle mondiale sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Automation Division, Parametric Technology Corporation (PTC) ainsi qu'Autodesk Inc. (principalement sur le marché de SolidWorks). Les concurrents du Groupe peuvent également se spécialiser dans des domaines spécifiques, des solutions ou industries ponctuelles, et comprennent notamment Oracle, avec sa famille de produits Agile, ou SAP PLM pour la gestion de données et la collaboration. En ce qui concerne la simulation, où Dassault Systèmes détient l'implantation la plus large au sein des fournisseurs de produits PLM, le Groupe est en concurrence avec des spécialistes de la simulation comme Ansys et MSC.Software.

Les logiciels développés par le Groupe peuvent également être en compétition avec ceux d'autres entreprises dans le domaine de la recherche d'information, ainsi que dans l'innovation sociale d'entreprise et la collaboration.

En complément des concurrents mentionnés ci-dessus, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications ou certains secteurs d'activité comme, entre autres, Adobe, Autonomy (propriété de Hewlett Packard), Aveva, Bentley, Google, Intergraph (propriété d'Hexagon AB), Microsoft, Nemetschek AG, et Right Hemisphere (propriété de SAP).

Pour toute information complémentaire, voir le paragraphe 4.1, « Risques liés à l'activité – Environnement concurrentiel et pression sur les prix ».

CHAPITRE 7 – ORGANIGRAMME

7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société mère, détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe et a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et son premier centre de R&D, où sont développées ses solutions logicielles CATIA et 3DSwYm ainsi qu'une partie des solutions ENOVIA, DELMIA, SIMULIA et 3DVIA ; d'autre part, elle agit en tant que société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe. Les filiales de Dassault Systèmes SA ont des activités similaires à celles de la société mère : principalement le développement et / ou la commercialisation de logiciels et / ou dans certains cas, une activité de holding.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'équipe de direction est ainsi principalement basée au siège social de Dassault Systèmes SA, qui se trouve sur son Campus à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) en France. La politique de R&D est déterminée par Dassault Systèmes SA et ses activités de R&D réalisées dans des laboratoires dont les principaux sont situés en France, aux Etats-Unis et en Inde. Le Groupe dispose également de laboratoires de recherche dans d'autres pays notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède. Une mission précise est assignée à chacun de ces laboratoires dans le cadre de la stratégie R&D globale de Dassault Systèmes déclinée par marque. Concernant la politique commerciale, les produits sont commercialisés par trois réseaux de vente (décrits au paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ») au sein de Dassault Systèmes SA et de ses différentes filiales qui exercent une activité commerciale. Dans le cadre de ses objectifs de croissance, Dassault Systèmes SA entend poursuivre l'adaptation de son organisation aux enjeux qui sont les siens. Le Groupe est organisé sur la base de trois zones géographiques qui correspondent à ses trois principaux marchés : la zone Europe, la zone Amériques et la zone Asie. Au sein de ces marchés, le Groupe a identifié 12 régions distinctes sur lesquelles il a souhaité renforcer sa présence et son organisation de façon à être plus proche de ses clients et de leurs problématiques, mieux s'adapter aux spécificités locales et gagner en notoriété.

Enfin, concernant le financement des filiales, Dassault Systèmes SA a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec une grande partie de celles-ci, afin de mutualiser les ressources.

Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant : la finance, la communication, le marketing, les affaires juridiques, les ressources humaines et l'informatique. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient. En 2011, le montant total facturé par Dassault Systèmes SA à ses filiales pour ces prestations s'est élevé à 61,8 millions d'euros (51,6 millions d'euros en 2010). Ce montant comprend la facturation de prestations de services administratifs et techniques (« management fees ») aux filiales à hauteur de 30,9 millions d'euros (22,9 millions d'euros en 2010). En ce qui concerne les actifs, la propriété intellectuelle des produits du Groupe est détenue principalement en France par Dassault Systèmes SA et Exalead SA, et aux Etats-Unis par certaines des filiales américaines du Groupe.

Voir également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées entre Dassault Systèmes SA et ses filiales figurant au paragraphe 20.4.3 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ».

7.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2011, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 65 filiales opérationnelles. En 2010, le Groupe comptait 84 filiales opérationnelles ; cette diminution s'explique par le programme de simplification de l'organigramme juridique qui a débuté en 2007 et dont l'objectif est de réduire le nombre d'entités juridiques existantes dans chaque pays. Le Groupe est présent dans 31 pays et notamment, outre les pays mentionnés dans la liste ci-dessous, dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Chine, en Inde, au Canada et en Amérique Latine.

Les principales filiales du Groupe figurent dans la liste ci-dessous. Le pourcentage de détention directe ou indirecte par Dassault Systèmes SA dans ces sociétés est indiqué dans cette liste et reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote.

Dassault Data Services SAS (France) – 95 %	Dassault Systèmes Americas Corp. (US) – 100 %
Exalead SA (France) – 100 %	Dassault Systèmes Services LLC (US) – 100 %
Dassault Systèmes Deutschland GmbH (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Enovia Corp. (US) – 100 %
SolidWorks Japan K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Delmia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Korea Corp. (Corée) – 100 %	Dassault Systèmes Simulia Corp. (US) – 100 %

Voir également la Note 27 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 25 des comptes annuels.

CHAPITRE 8 – PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Locaux occupés par le Groupe et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées

8.1.1 Politique de gestion immobilière

Le Groupe n'est pas propriétaire des bureaux qu'il occupe, à l'exception de 21 000 mètres carrés de bureaux appartenant à 3D PLM et qui se trouvent à Pune en Inde. Pour le reste, il n'existe aucun terrain ou construction en pleine propriété ou via un crédit-bail immobilier (voir paragraphe 20.1, Note 14 aux comptes consolidés).

Tous les locaux administratifs, de R&D et de distribution du Groupe, situés notamment en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde, au Japon et au Royaume-Uni font l'objet de contrats de location simple, à l'exception des bureaux mentionnés dans le paragraphe précédent. Les engagements passés à ce titre sont précisés dans la Note 25 aux comptes consolidés. Il n'existe par ailleurs aucun lien entre les bailleurs et le Groupe ou ses dirigeants.

Les choix d'implantation de Dassault Systèmes sont guidés par une volonté constante de favoriser les synergies au sein du Groupe, maîtriser les coûts et diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs. Le Groupe souhaite également être proche de ses clients, de ses partenaires en matière de recherche et des principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui constituent une source importante de recrutement pour Dassault Systèmes.

Stratégie de rationalisation des implantations

La rationalisation des implantations de Dassault Systèmes passe par une démarche qui consiste à regrouper sur un nombre restreint de sites, des filiales et des établissements disséminés dans une même région ou un même pays.

Cette démarche se traduit notamment, lors des opérations de croissance externe, par un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci afin de déterminer les actions à prendre au regard de la stratégie du Groupe (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

Ainsi, Dassault Systèmes a regroupé en un seul site, le « DS Boston Campus », basé à Waltham dans le Massachusetts l'ensemble des collaborateurs de Dassault Systèmes Americas Corp., ENOVIA, SolidWorks et 3DVIA, soit un peu plus de 800 collaborateurs, qui travaillaient précédemment dans les locaux de Lowell et Concord.

Prise en compte de la dimension environnementale

Le Groupe est engagé dans une démarche volontaire de limitation de ses impacts environnementaux. Cette démarche se traduit, comme en témoignent les décisions récentes d'implantation à Boston, par la recherche de sites présentant des critères de performance en termes de modernité des équipements, de connectique, d'empreinte environnementale, d'accessibilité et d'image de Dassault Systèmes. Le Groupe s'efforce de louer des bâtiments dits « HQE » (Haute Qualité Environnementale) ou répondant aux exigences de la norme thermique « RT 2005 ».

8.1.2 Principaux actifs occupés

Les principaux sites occupés par les sociétés du Groupe, au 31 décembre 2011, sur ses trois zones géographiques d'activité sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Zone géographique	Principaux sites	Surface (en m ²)	Activités sur le site
Europe	Vélizy-Villacoublay, France ⁽¹⁾	70 000	Siège, R&D, Activité commerciale
Amériques	Waltham, Massachussets, Etats-Unis ⁽²⁾	20 000	R&D, Activité commerciale
	Providence, Rhode Island, Etats-Unis	8 900	R&D, Activité commerciale
Asie	Tokyo, Japon	4 000	Activité commerciale

(1) Dassault Systèmes occupe à Vélizy – Villacoublay 60 000 mètres carrés de locaux construits en 2008 selon les spécifications du Groupe. Depuis 2011, Dassault Systèmes loue 10 000 mètres carrés supplémentaires dans un immeuble situé à proximité.

(2) Les activités et salariés des sites de Concord et Lowell ont été regroupés en 2011 dans les nouveaux locaux de Waltham, près de Boston, Etats-Unis, dont la surface pourra être progressivement étendue en fonction des besoins (voir le paragraphe 8.1.1 « Politique de gestion immobilière »).

Dassault Systèmes estime que son parc immobilier existant est suffisant, et qu'il est possible d'obtenir en fonction des besoins des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, à des conditions raisonnables.

8.2 Risques industriels et liés à l'environnement

Dassault Systèmes, dont l'activité d'éditeur de logiciels relève du secteur tertiaire, ne considère pas être exposé à des risques environnementaux importants : aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO en Europe sur les sites à risques en raison de substances dangereuses, ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement). Une grande partie des actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux. Le Groupe n'a pas connaissance de situations ou d'éléments environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats. Les seuls éléments pour lesquels le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental mineur, ne pouvant toutefois avoir aucun impact significatif sur son patrimoine, sont les suivants : (i) des réserves de fioul sont stockées sur le DS Campus HQ et sur le DS Boston Campus pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique ; (ii) un transformateur au Pyralène/PCB a été identifié sur le site de Dassault Systèmes à Bangalore en Inde. Les principaux locaux occupés par Dassault Systèmes sont décrits au paragraphe 8.1 « Locaux occupés par le Groupe et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées ».

Ses choix d'implantation sont par ailleurs guidés par son souhait de rationalisation de ses activités et sa volonté de prise en compte de la dimension environnementale (voir paragraphe 8.3 « Rapport environnemental »).

Les activités de Dassault Systèmes ne génèrent pas de bruit ou d'odeurs susceptibles de gêner le voisinage.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs et sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges des états financiers consolidés.

En 2011, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans ces comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Afin d'anticiper les risques réglementaires liés à l'environnement, Dassault Systèmes effectue une veille des réglementations environnementales pouvant impacter son activité.

8.3 Rapport environnemental

8.3.1 Dassault Systèmes et les enjeux environnementaux

Compte tenu de l'activité d'éditeur de logiciels de Dassault Systèmes, les impacts environnementaux de ses activités sont faibles. Pour autant, le Groupe, conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement, a porté le développement durable au cœur de ses missions, avec une stratégie fondée sur l'innovation durable, et a mis en place une stratégie d'optimisation et de transformation de ses opérations pour la réduction de son empreinte environnementale.

8.3.1.1 Contribution des solutions de Dassault Systèmes aux enjeux du développement durable

La plupart des marques de Dassault Systèmes intègre une promesse de développement durable. Les solutions PLM de gestion du cycle de vie du produit considèrent désormais le « Produit dans la vie » c'est-à-dire non seulement le produit en lui-même, mais également l'intégration de ce produit dans son environnement.

SolidWorks, « *la 3D des professionnels* », et en particulier, *SolidWorks Sustainability*, permet aux équipes de conception de réduire l'empreinte carbone de leurs produits, ainsi que la pollution. En conduisant l'analyse du cycle de vie directement dans SolidWorks avant de lancer la fabrication, les concepteurs peuvent voir la manière dont l'approvisionnement en matériaux dans une région donnée, la fabrication, l'utilisation et l'élimination affecteront le cycle de vie de leur produit.

CATIA, pour « *le produit virtuel* », élimine les prototypes physiques et permet aux utilisateurs de valider dès la phase de conception que leurs produits peuvent être fabriqués. Ainsi, grâce à la maquette numérique, les clients de Dassault Systèmes réduisent leurs rebuts, par conséquent leur consommation de matières premières et optimisent leur consommation d'énergie.

SIMULIA, pour « *la simulation réaliste* », permet aux entreprises de tester leurs produits et la performance des matériaux dans un environnement virtuel en 3D. Les entreprises peuvent compter sur les capacités de simulation de SIMULIA pour assurer une utilisation optimale du matériel et l'efficacité de leurs produits tout en les rendant plus sûrs, en réduisant leur poids, et donc en les rendant plus écologiques.

DELMIA, pour « *la fabrication et production numériques* », offre des expériences de fonctionnement de systèmes de production, permettant aux fabricants de tous secteurs d'activité d'anticiper les nouveaux défis. De la planification des processus à la simulation de l'assemblage, à la définition complète des installations et équipements, DELMIA aide les entreprises à atteindre une efficacité maximale et maîtriser leurs coûts, tout en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs.

ENOVIA, pour « *l'innovation collaborative globale* » permet aux entreprises de bénéficier de tous les avantages possibles de la collaboration : réunir les meilleures idées pour les développer en harmonie afin de se conformer aux normes de sécurité et à la réglementation environnementale.

3DVIA, pour « *les expériences 3D réalistes* » s'appuie sur des technologies immersives en 3D afin de maximiser la viabilité opérationnelle et environnementale des opérations. *3DVIA Composer* permet aux entreprises de remplacer les supports papiers par des versions numériques interactives tout en clarifiant les informations du document technique. La formation professionnelle virtuelle grâce à 3DVIA Studio Pro réduit le coût et l'impact environnemental dus à la construction d'installations en le remplaçant par un environnement virtuel. Les risques associés à la formation des employés dans des environnements de travail potentiellement dangereux sont de ce fait minimisés.

8.3.1.2 Prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'implantation du Groupe

La volonté de Dassault Systèmes de limiter son impact sur l'environnement se traduit également dans les récents choix d'implantation de ses activités :

DS Campus HQ

Le siège mondial de Dassault Systèmes à Vélizy a obtenu la certification « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE » ainsi qu'un score « très performant » dans cinq domaines environnementaux (l'eau, l'énergie, le bâtiment et son environnement immédiat, le chantier et la maintenance), au lieu des trois domaines requis pour la certification HQE.

L'optimisation de la consommation énergétique sur le DS Campus HQ repose sur différentes technologies :

- En matière de serveurs informatiques : la chaleur dégagée par les nombreux serveurs informatiques est utilisée pour chauffer une grande partie de l'air sanitaire du site,
- En matière d'éclairage : Dassault Systèmes économise l'énergie en associant des détecteurs de déplacements et de lumière naturelle à des composants d'éclairage à haut rendement. A titre d'exemple, les lampes choisies sont 30 % plus efficaces que les éclairages fluorescents et cinq fois plus efficaces que les lampes à incandescence, pour une durée de vie 12 à 15 fois supérieure,
- En matière de maintenance : la régie qui supervise la consommation énergétique est informatisée et centralisée permettant ainsi la localisation de toute fuite ou panne et l'accélération des réparations pour éviter des déperditions énergétiques.

D'une manière générale, Dassault Systèmes a veillé à inclure des spécifications en matière de développement durable dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux prestataires du DS Campus HQ. En particulier, le cahier des charges pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage impose au prestataire d'utiliser des produits non toxiques.

Dassault Systèmes veille, dans la mesure du possible, à travailler avec des entreprises qui sont certifiées ou en voie de certifications ISO 9001 et 14001. A titre d'exemple, le Groupe a mis en place un suivi en temps réel des incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments du DS Campus HQ avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001.

DS Boston Campus

Le DS Boston Campus a obtenu la certification américaine LEED Gold attribuée aux immeubles conçus dans l'objectif d'optimiser la performance environnementale des bâtiments, et construits selon des critères environnementaux stricts. 61 000 tonnes de matériaux concassés (béton, maçonnerie, acier, verre) et 2 000 tonnes d'acier recyclé ont été utilisés comme remblais pour la construction de cet immeuble, et plus de 75 % des matériaux existants ont été réutilisés.

Pour optimiser sa consommation d'énergie, le DS Boston Campus est équipé de chaudières à condensation, d'une climatisation à haut rendement et de capteurs de lumière.

8.3.1.3 Conséquences environnementales de la politique de transport du Groupe

L'activité d'éditeur de logiciels de Dassault Systèmes relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour le Groupe.

La politique « voyage » mise en œuvre au sein de Dassault Systèmes permet de limiter l'impact environnemental des déplacements. Selon cette politique, les collaborateurs doivent privilégier les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à 3 heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe affaire étant largement supérieure à celle de la classe économique).

L'impact des voyages en termes d'émission de gaz à effet de serre est présenté au paragraphe 8.3.4 « Emissions de gaz à effet de serre ».

8.3.1.4 Prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de gestion du parc informatique du Groupe

Dassault Systèmes attache beaucoup d'importance à la gestion environnementale de son parc informatique, aussi bien en ce qui concerne son utilisation que son recyclage. Ce parc informatique comprend des postes fixes, des ordinateurs portables et des serveurs de centre de données est labellisé « Energy Star ». Lors de l'achat de nouveaux matériels, le Groupe privilégie les labels environnementaux tels que « Energy Star » et « TCO », labels reconnus au niveau international.

Le recyclage du parc informatique est généralement assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur pour ce qui concerne le traitement des déchets électroniques. La gestion de la fin de vie du parc informatique est présentée au paragraphe 8.3.3.2 « Traitement des déchets ».

8.3.1.5 Sensibilisation des collaborateurs du Groupe

Dassault Systèmes poursuit sa politique de sensibilisation constante de ses collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser l'eau et l'énergie par la présentation d'éco-gestes et de technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

En 2011, une semaine de communication dédiée au développement durable a été de nouveau organisée sur le DS Campus HQ, avec une présentation du bilan carbone du Campus par le département Responsabilité Sociale et Environnementale (« RSE »). Ce département a également réalisé une présentation sur les enjeux de la sauvegarde de l'eau, et sur la gestion de l'eau au sein des locaux du Groupe.

En 2010, Dassault Systèmes avait créé sur son réseau interne la communauté en ligne « Développement durable pour tous », afin de sensibiliser les collaborateurs sur des sujets en lien avec le développement durable. Fort du succès de cette initiative, le Groupe a créé en 2011 la communauté « DS Global Green Team » qui permet d'échanger sur les enjeux plus spécifiques de l'environnement chez Dassault Systèmes.

8.3.2 Méthodologie du *reporting* environnemental

Définition du reporting environnemental

Dassault Systèmes a conçu son « Protocole de *reporting* environnemental » en 2010 qui définit les indicateurs environnementaux du Groupe ainsi que la méthodologie de collecte et de calcul des informations environnementales. Ce référentiel a été complété en 2011, dans le cadre de la poursuite de la démarche d'amélioration continue du Groupe :

- Sont désormais présentées des informations relatives aux émissions de CO₂ liées à l'usage de réfrigérants et aux déplacements des collaborateurs en voiture (voir le paragraphe 8.3.4 « Emissions de gaz à effet de serre »), ainsi que la quantité d'ordinateurs détruits (voir le paragraphe 8.3.3.2 « Traitement des déchets »),

Lorsque l'information sur ces nouveaux indicateurs est disponible pour 2010, les données historiques sont présentées afin d'en assurer la comparabilité. Dans le cas contraire, la mention « n.d » (« non disponible ») est indiquée sur les indicateurs correspondants.

- Des précisions méthodologiques ont été apportées concernant certains indicateurs, notamment ceux qui sont relatifs à :
 - la consommation d'eau : en 2010, les sites de la zone Amériques avaient communiqué leur consommation d'eau sur la seule base de la consommation des bureaux. En 2011, les données de ces sites incluent la consommation des bureaux, des parties communes et des espaces verts.
 - la notion de recyclage selon les normes européennes environnementales a été précisée en 2011 aux contributeurs des zones Amériques et Asie, pour ce qui concerne l'indicateur sur la quantité d'ordinateurs recyclés.

Lorsque des différences dans la méthode de constitution de certaines données ont été identifiées entre 2010 et 2011, la mention « non comparable (« n.c ») est indiquée dans la colonne « variation ».

- Enfin, dans le cas marginal où une erreur de *reporting* a été détectée sur l'exercice précédent, la donnée historique est réajustée. Ce cas est limité et ne vise que la consommation de papier de la zone Asie.

Les indicateurs environnementaux ainsi déterminés pour 2011 sont présentés au paragraphe 8.3.3 « Indicateurs environnementaux du Groupe ».

Le reporting environnemental du Groupe sera susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par le Groupe ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

Périmètre du reporting environnemental

Le périmètre cible du *reporting* environnemental couvre Dassault Systèmes SA et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation à l'exception des filiales acquises récemment et qui ne sont intégrées audit périmètre qu'après une première année complète d'exploitation.

Au titre de l'exercice 2011, le *reporting* environnemental couvre 98 % des collaborateurs du Groupe, contre 90 % en 2010, et ce grâce à une meilleure couverture des sites dans la zone Amériques.

Collecte et consolidation des données environnementales

Les données environnementales ont été collectées et consolidées par le département RSE, sur la base du Protocole de *reporting* environnemental et des réponses aux questionnaires adressés aux contributeurs identifiés auprès de chaque entité du Groupe concernée (principalement les services Finance, Ressources Humaines et R&D). Sur certains aspects tels que le bilan carbone et les données relatives au tri sélectif, des prestataires extérieurs ont également été sollicités.

Limites du reporting environnemental

Lorsque les informations ne peuvent être produites sur des bases de consommations réelles (notamment pour les sites dont les charges liées à la consommation d'eau et d'électricité sont incluses dans le loyer), le Protocole de reporting environnemental précise la démarche à suivre pour effectuer les estimations nécessaires (par exemple : une estimation de la consommation en eau et en énergie est réalisée sur la base des moyennes observées sur les autres sites de la zone géographique au prorata du nombre de salariés ou de mètres carrés occupés). Les consommations réelles peuvent ainsi être différentes de celles issues des estimations et hypothèses ainsi retenues.

En outre, en ce qui concerne le traitement des déchets, la collecte est assurée par la mairie ou la collectivité locale pour la plupart des filiales. Or, ces dernières ne fournissent aucune information sur les déchets collectés, rendant impossible toute information sur le tonnage des déchets générés par l'activité. Dassault Systèmes a toutefois interrogé l'ensemble de ses filiales incluses dans le périmètre de reporting 2011 pour savoir si le tri sélectif était effectué sur leur site. Le Groupe produit de ce fait une information sur le pourcentage de ses sites effectuant le tri sélectif et non sur les quantités de déchets traités (voir le paragraphe 8.3.3.2 « Traitement des déchets »).

8.3.3 Indicateurs environnementaux du Groupe

Pour les indicateurs environnementaux présentés ci-après, Dassault Systèmes détaille plus précisément les données relatives à DS Campus HQ, siège social et principal site du Groupe. Il convient de préciser qu'en juillet 2011 environ 450 collaborateurs qui travaillaient sur le site ont déménagé dans un immeuble situé à proximité. Les données relatives au DS Campus HQ citées ci-dessous ne prennent pas en compte la consommation de ces salariés à partir de ce déménagement.

Les indicateurs relatifs au DS Campus HQ ont donc été affectés par ce déménagement qui a contribué à la diminution des consommations sur le site même, et a eu un impact ponctuel défavorable en termes de traitement des déchets induits.

8.3.3.1 Consommations du Groupe

Consommation en énergie

L'information ci-après concerne uniquement la consommation d'électricité des sites et des centres de données de Dassault Systèmes. L'information sur les autres formes de consommation figure au paragraphe 8.3.4 « Emissions de gaz à effet de serre ».

Consommation d'énergie (en kWh)	Exercice 2011	Exercice 2010	Var
Europe	27 800 000	28 300 000	(2)%
Dont le DS Campus HQ	15 800 000	17 100 000	(8)%
Amériques	16 000 000	16 300 000	(2)%
Asie	4 200 000	4 000 000	5 %
Total	48 000 000	48 600 000	(1)%

La principale variation concerne le DS Campus HQ. La diminution constatée sur ce site résulte essentiellement du déménagement de certains collaborateurs en juillet 2011 tel que présenté ci-dessus : la consommation cumulée des collaborateurs du DS Campus HQ et de ces collaborateurs dans leurs nouveaux locaux s'élève à 16 700 000 kWh, soit une diminution de 2 % par rapport à 2010.

Les données relatives à la consommation d'énergie de DS Campus HQ appellent en outre la remarque suivante : le fournisseur d'énergie du DS Campus HQ, s'est aperçu fin 2011 que les compteurs d'électricité de deux des quatre bâtiments du campus n'avaient pas été activés. La consommation relevée et facturée a de ce fait été minorée et ce, depuis l'installation de Dassault Systèmes dans ces locaux. Les données produites dans le tableau ci-dessus correspondent à la consommation relevée et facturée.

Dassault Systèmes a localisé une partie de ses serveurs au sein de plusieurs centres de données dans le monde. La consommation énergétique de ces centres de données est incluse dans la consommation totale d'électricité ci-dessus. Le centre le plus important avait connu des modifications majeures en 2010 avec la « virtualisation » de ses serveurs, c'est-à-dire le remplacement de plusieurs serveurs physiques par un seul serveur virtuel de haute densité. La « virtualisation » des serveurs conduit à une meilleure utilisation du matériel, à un gain de place dans le centre de données et à une réduction de la puissance consommée par l'infrastructure, donc à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le pourcentage de serveurs virtualisés dans le monde a été estimé à 28 % en 2009 selon l'étude Gartner. Dassault Systèmes est très en avance dans ce domaine avec 80 % des serveurs de son principal centre de données aujourd'hui virtualisés. A capacité comparable, la virtualisation de ce centre a permis d'économiser 14 % d'énergie en 2011 et 25 % en 2010.

Consommation en eau

Consommation en eau (en m³)	Exercice 2011	Exercice 2010	Var
Europe	31 900	22 500	n.c
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	19 500	18 200	7 %
Amériques	20 300	3 500	n.c
Asie	3 200	2 200	n.c
Total	55 400	28 200	n.c

Sur le DS Campus HQ, la consommation d'eau en 2011 s'est élevée à un peu plus de 19 500 m³ contre 18 200 m³ en 2010. L'augmentation de la consommation d'eau sur le DS Campus HQ s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'événements organisés sur le site, le rinçage des réseaux hydrauliques et les tests d'arrosage pour les façades et les caniveaux, et pour la mise en eau du canal dans le cadre de la mise en jeu de l'assurance dommage ouvrage. Pour les autres zones géographiques, les données 2011 et 2010 ne sont pas comparables.

Les données relatives à la consommation en eau ci-dessus sont pour partie produites sur la base d'estimations, susceptibles de diverger des données réelles (voir le paragraphe 8.3.2 « Méthodologie du reporting environnemental – Limites du reporting environnemental »).

Consommation de papier et emballages

Consommation de papier (en tonnes)	Exercice 2011	Exercice 2010	Var
Europe	58	52	12 %
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	24	30	(20)%
Amériques	23	23	0 %
Asie	19	16(*)	19 %
Total	100	91 (*)	10 %

(*) données corrigées

La consommation de papier du DS Campus HQ s'est élevée à 24 tonnes en 2011 contre 30 tonnes en 2010. Rapporté au nombre de collaborateur sur le site, la consommation reste stable. Les collaborateurs ayant déménagé dans les locaux situés à proximité du DS Campus HQ ont consommé 3 tonnes de papier de juillet à décembre 2011.

Sur le DS Campus HQ, le papier utilisé est certifié FSC écolabel, garantissant la gestion durable des forêts. Dans le monde, 65 % des collaborateurs utilisent du papier 100 % recyclé ou du papier certifié FSC ou PEFC écolabel, contre 60 % en 2010.

Les emballages utilisés correspondent principalement à celui des logiciels édités par le Groupe. Le fournisseur responsable de l'emballage se conforme à la réglementation Reach (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals), cadre légal pour la protection de l'environnement en Europe, et a obtenu le label Imprim'Vert pour son imprimerie (qui certifie, entre autres, la non utilisation de produits toxiques et le tri des déchets) ; il propose un produit 100 % recyclable et biodégradable.

Pour les autres zones géographiques, les données 2011 et 2010 ne sont pas comparables (voir le paragraphe 8.3.2 « Méthodologie du reporting environnemental – Définition du reporting environnemental »).

8.3.3.2 Traitement des déchets**Déchets courants**

Du fait de son activité, Dassault Systèmes génère principalement des déchets banals courants (produits alimentaires) ainsi que du papier, du carton et du plastique. Le Groupe ne génère pas de déchets dangereux.

Le tableau ci-après indique le pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif, par zone géographique :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Pourcentage des collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif		
Europe	76 %	90 %
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	100 %	100 %
Amériques	93 %	74 %
Asie	100 %	100 %
% de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif dans le monde	85 %	86 %

Sur le DS Campus HQ, l'entreprise prestataire qui assure la collecte des déchets est certifiée ISO 9001 dans ses agences, et ISO 14001 sur tous ses lieux de traitement des déchets. Elle effectue le tri sélectif et la collecte des papiers et des cartons, ramasse une fois par trimestre les objets encombrants et a mis à disposition une collecte de piles. Les déchets banals du DS Campus HQ sont revalorisés énergétiquement par l'entreprise prestataire.

Dans le reste du monde, la variation du nombre de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif s'explique par l'extension du périmètre de reporting.

	← Exercice →	
	2011	2010
Traitement des déchets du DS Campus HQ		
Quantité de déchets banals non recyclés (en tonnes)	72	50
Quantité de déchets recyclés papier/carton (en tonnes)	68	73
% de déchets banals recyclés sur quantité totale de déchets banals	49 %	59 %

La proportion de déchets recyclés est passée de 59 % en 2010 à 49 % en 2011. Cette évolution est principalement liée à l'impact ponctuel du déménagement de 500 collaborateurs du DS Campus HQ.

Déchets spécifiques

	Exercice 2011	Exercice 2010
Quantité d'ordinateurs (portables et fixes) détruits (en kg)		
Europe	500	100
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	-	-
Amériques	900	200
Asie	1 700	1 000
Total	3 100	1 300

	Exercice 2011	Exercice 2010
Quantité d'ordinateurs (portables et fixes) recyclés selon les normes environnementales (en kg)		
Europe	6 900	4 700
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	6 300	3 900
Amériques	-	600
Asie	100	100
Total	7 000	5 400

En 2011, sur le DS Campus HQ, 6 300 kilogrammes de matériels informatiques ont été recyclés par une association dédiée à l'accompagnement et à la réinsertion de personnes handicapées pour recycler ou réhabiliter son matériel informatique. Le Groupe a organisé une procédure de collecte au DS Campus HQ de l'ensemble des ordinateurs à recycler des sites européens de Dassault Systèmes. Cette pratique est à l'origine de l'augmentation de la quantité d'ordinateurs recyclés au DS Campus HQ entre 2010 et 2011.

8.3.4 Emissions de gaz à effet de serre

Pour la réalisation de son empreinte carbone au niveau mondial, Dassault Systèmes utilise la méthodologie du « GHG Protocol » (GreenHouse Gas Protocol). Cette méthode d'évaluation des gaz à effet de serre a été lancée en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resource Institute (WRI). Il est développé en partenariat avec des entreprises, des organisations non gouvernementales et des gouvernements, afin de créer un cadre commun de comptabilité et de *reporting*, et des outils de mesure et d'actions pour lutter contre le changement climatique.

Le GHG Protocol découpe le périmètre opérationnel des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation de la façon suivante :

- « Scope 1 » : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise,
- « Scope 2 » : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité,
- « Scope 3 » : toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne étendue des fournisseurs au transport des biens et des personnes.

Les informations utilisées pour évaluer l'impact carbone mondial du Groupe couvrent un périmètre représentant 98 % de ses collaborateurs. Dans la perspective d'amélioration continue entreprise par Dassault Systèmes, le scope 3 intègre en 2011 les déplacements des collaborateurs avec leur voiture personnelle dans le cadre professionnel. Les résultats sont les suivants :

	2011	2010
	<i>Emissions en TeCo2</i>	<i>Emissions en TeCo2</i>
Scope 1 :		
Emissions dues à la combustion de fuels sur site	1 460	90
Emissions totales dues au déplacement des véhicules de fonction	3 140	2 300
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Europe	3 000	2 220
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Amériques	10	10
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Asie	130	70
Emissions dues à l'usage de réfrigérants	220	160
Total scope 1	4 820	2 550
Scope 2		
Emissions totales dues à l'achat d'électricité	12 240	12 960
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Europe	3 180	3 150
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Amériques	6 310	7 180
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie	2 750	2 630
Total scope 2	12 240	12 960
Scope 3 :		
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en avion dans le cadre professionnel	18 120	12 520
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Europe	4 750	3 800
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Amériques	10 540	7 920
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Asie	2 830	800
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en train dans le cadre professionnel	2 260	500
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Europe	270	180
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Amériques	10	10
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Asie	1 980	310
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle dans le cadre professionnel	3 670	n.d
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Europe	1 900	n.d
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Amériques	1 130	n.d
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Asie	640	n.d
Total scope 3	24 050	13 020
Total des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2 + 3)	41 110	28 530

« n.d » : information non disponible

L'augmentation générale des émissions de gaz à effet de serre est principalement due :

- à l'augmentation de l'activité du Groupe qui a engendré des déplacements plus nombreux des collaborateurs,
- à la production d'informations complémentaires en 2011, notamment sur les déplacements des collaborateurs en voiture,
- à l'élargissement du périmètre du *reporting* environnemental (voir le paragraphe 8.3.2 « Méthodologie du *reporting* environnemental – Périmètre du *reporting* environnemental ») qui conduit mécaniquement à augmenter les données produites au titre des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des indicateurs et notamment sur celui de la consommation de fuel. En 2011 les données incluent ainsi pour la zone Amériques :
 - 15 sites consommant du gaz naturel (contre 2 en 2010)
 - 8 sites consommant du fuel domestique (0 en 2010).

8.3.5 Table de concordance

Article R. 225-105 du Code de commerce	Rapport environnemental	Page
Consommation des ressources en eau	8.3.3.1	44
Consommation des ressources en énergie	8.3.3.1	43
Consommation de matières premières	8.3.3.1	43
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	8.3.1	40
Recours aux énergies renouvelables	8.3.1	40
Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol	8.2 et 8.3.1	39 et 40
Nuisances sonores et olfactives	8.2	39
Traitement des déchets	8.3.3.2	44
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre écologique, aux milieux naturels	8.2	39
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	8.2	39
Démarches d'évaluation ou de certifications entreprises en matière d'environnement	8.3.4	46
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de Dassault Systèmes sur l'environnement	8.2	39
Existence au sein de Dassault Systèmes de services internes de gestion de l'environnement	8.3.2	42
Formation et information des salariés	8.3.1.5	41
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	8.2	39
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	8.2	39
Éléments assignés aux filiales à l'étranger	8.3.1	40

CHAPITRE 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations dans le paragraphe 9.1.1 « Résumé de l'exercice 2011 » présente certains éléments des résultats financiers du Groupe pour 2011 en normes IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de Dassault Systèmes et leurs annexes présentés au paragraphe 20.1 « Informations financières historiques ».

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, le Groupe prend en compte une information financière complémentaire non-IFRS qui exclut (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels acquis, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock options, (iv) certains autres produits et charges opérationnels, nets, (v) certains éléments financiers non récurrents et (vi) certains effets fiscaux non récurrents. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés du Groupe et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Lorsque le Groupe estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice le plus récent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice précédent puis comparés aux résultats de l'exercice précédent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

9.1.1 Résumé de l'exercice 2011

Synthèse de l'année 2011

2011 a été une année record pour Dassault Systèmes tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat et de génération de trésorerie, et ce, grâce à l'adoption des solutions PLM par les clients du Groupe. Cette performance record se traduit également par la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques de Dassault Systèmes.

Cette performance intervient alors que Dassault Systèmes est, pour la première fois en année pleine, directement en charge de l'ensemble de ses réseaux de vente avec l'acquisition de la force de vente d'IBM PLM, en mars 2010. Le chiffre d'affaires estimé d'IBM PLM pour la période antérieure à l'acquisition, du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010, est de 50 millions d'euros (montant du chiffre d'affaires généré net des royalties versées au Groupe). Compte tenu de la date de réalisation de l'acquisition d'IBM PLM, ce montant n'était pas inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2010.

En 2011, le chiffre d'affaires total a progressé de 14,0 %, et de 16 % à taux de change constants, pour s'établir à 1,78 milliard d'euros. Le résultat net s'élève à 289,2 millions d'euros et a augmenté de 31,2 %. Le résultat net dilué par action s'élève à 2,33 euros en progression de 28,0 %. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires total a progressé de 12,9 %, et de 14 % à taux de change constants, pour s'établir à 1,78 milliard d'euros. Le résultat net s'élève à 362,1 millions d'euros et a augmenté de 19,7 %. Le résultat net dilué par action est de 2,92 euros en progression de 16,8 %. Ces réalisations sont supérieures aux objectifs initiaux non-IFRS du Groupe, présentés en février 2011, qui prévoyaient une augmentation du chiffre d'affaires entre 9 % et 11 % à taux de change constants, ainsi qu'une progression du résultat net dilué par action entre 6 % et 10 % à taux de change constants.

- Le Groupe a atteint son objectif de croissance du chiffre d'affaires des nouvelles licences qui augmente de 20 % à taux de change constants. En 2011, il représente ainsi 29 % du chiffre d'affaires logiciel total. Cette évolution s'appuie largement sur la performance de l'ensemble des marques du Groupe, qui réalisent sans exception une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires nouvelles licences, à taux de change constants. La progression des nouvelles licences a été la plus importante en Europe, puis dans la zone Amériques et enfin en Asie.
- A taux de change constants, l'augmentation du chiffre d'affaires logiciel récurrent est de 15 % et de 13 % en données non-IFRS. Cette progression résulte à la fois d'une croissance des nouvelles licences, comme de tendances favorables au renouvellement des contrats de maintenance, d'une progression des ventes de licences périodiques ainsi que de l'acquisition d'IBM PLM. L'augmentation du chiffre d'affaires logiciel récurrent est également répartie sur les trois zones géographiques du Groupe. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent représente environ 71 % du chiffre d'affaires logiciel total de 2011.

- Le chiffre d'affaires des prestations de services a augmenté de 10 % à taux de change constants reflétant principalement l'adoption accrue de la V6.
- L'objectif initial de croissance de la marge opérationnelle non-IFRS pour 2011 a été dépassé et, de plus, Dassault Systèmes a atteint plus rapidement que prévu son objectif de croissance à moyen terme de la marge opérationnelle en données non-IFRS qui s'est établie à 30,4 % en 2011 contre 28,6 % en 2010. Ce succès s'explique par la demande des clients qui privilégient l'innovation dans tous les domaines de développement des produits, contribuant ainsi à l'adoption des solutions PLM. Le Groupe s'est attaché, en outre, à maîtriser ses coûts de structure depuis un certain nombre d'années.
- La trésorerie générée par les activités opérationnelles du Groupe a progressé de 10,4 % : elle s'est établie à 450,9 millions d'euros en 2011 contre 408,3 millions d'euros en 2010.
- La trésorerie nette de Dassault Systèmes, constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, moins la dette à long terme et moins la dette de 200 millions d'euros passée en court terme au 31 décembre 2011, est de 1,15 milliard d'euros au 31 décembre 2011, comparée à 845,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Le chiffre d'affaires logiciel a progressé de 16 % et de 14 % en données non-IFRS, à taux de change constants, chaque marque ayant enregistré une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires (à taux de change constants). Ces réalisations mettent en exergue la position de leader des marques de Dassault Systèmes sur leurs marchés, leurs innovations technologiques et leur adéquation aux besoins des communautés utilisatrices.
 - Le chiffre d'affaires logiciel CATIA a progressé de 16 % à taux de change constants, reflétant un excellent niveau d'activité notamment dans les secteurs automobile et aéronautique.
 - Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a augmenté de 14 % à taux de change constants. Cette croissance s'explique par l'effet d'entraînement des transactions V6 sur les nouvelles licences et par la forte présence du Groupe dans tous les secteurs, notamment dans ceux des hautes technologies, de l'énergie, de l'automobile, de l'aéronautique et des biens de consommation.
 - Le chiffre d'affaires logiciel de SolidWorks a augmenté de 12 % avec une progression du nombre de nouvelles licences de 14 %, soit un peu moins de 48 000 unités, et des prix en légère progression à taux de change constant. En termes d'implantation, le nombre de licences SolidWorks, utilisées dans un cadre professionnel ou en milieu éducatif, s'élève à environ 1,7 million.
 - Le chiffre d'affaires des autres logiciels PLM comprenant principalement SIMULIA, DELMIA, Exalead et 3DVIA, a progressé de 18 % à taux de change constants.
- La demande de solutions logicielles de Dassault Systèmes a été importante partout dans le monde : le chiffre d'affaires a ainsi connu une croissance à deux chiffres, à taux de change constants, dans les trois zones géographiques où le Groupe est implanté.
 - Le chiffre d'affaires en Europe a augmenté de 17 % en données IFRS et en données non-IFRS. Cette progression s'explique par la bonne tenue des principaux marchés européens du Groupe, l'Allemagne et la France notamment, ainsi qu'un certain nombre d'autres marchés où la croissance a été satisfaisante dans de nombreux secteurs d'activité.
 - Le chiffre d'affaires de la zone Amériques a augmenté de 11 % à taux de change constants, bénéficiant de la croissance des secteurs de l'aéronautique, de l'équipement industriel ainsi que des autres secteurs d'activité ciblés.
 - Le chiffre d'affaires de l'Asie a progressé de 14 % à taux de change constants du fait d'une augmentation importante des ventes de nouvelles licences en Chine, Corée et Inde ainsi que d'une augmentation du chiffre d'affaires récurrent partout en Asie. Concernant le Japon, le Groupe a observé une reprise des investissements au cours du second semestre suite aux catastrophes naturelles qu'a connues le pays en mars 2011.
- Les résultats financiers du Groupe montrent qu'il a bénéficié de ses choix de diversification géographique et des transformations opérées sur ses réseaux de distribution. En 2011, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance a augmenté de plus de 20 % à taux de change constants. Depuis 2008, la part de ces pays, comprenant la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, l'Asie Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine, a augmenté de plus de 4 points et représente en 2011 14 % du chiffre d'affaires total du Groupe et une part croissante du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences.
- L'augmentation du chiffre d'affaires en 2011 et lors des années précédentes témoigne d'un intérêt accru des clients de nombreux secteurs d'activité et met en évidence l'apport significatif des investissements que le Groupe réalise pour élargir et approfondir son expertise sectorielle. Dassault Systèmes a formalisé les pratiques industrielles propres aux 11 secteurs d'activité auxquels il s'adresse pour mettre en place un cadre général pour la R&D, les solutions industrielles, le marketing, la communication et les stratégies de commercialisation. Cette démarche a débuté en 2011 et se poursuit en 2012.
 - Dassault Systèmes a connu une excellente dynamique de croissance de son chiffre d'affaires dans deux de ses secteurs historiques : l'automobile et l'aéronautique ont ainsi augmenté de plus de 20 % à taux de change constants en 2011.
 - La stratégie de diversification du Groupe est en bonne voie. En termes de pourcentage de ventes aux utilisateurs finaux, les nouveaux secteurs d'activité ciblés par Dassault Systèmes représentent environ 23 %. Cette proportion est demeurée stable par

rapport à 2010, reflétant la forte croissance des secteurs d'activité historiques. Elle a augmenté de 8 points de pourcentage depuis 2008.

- Concernant les réseaux de distribution, le Groupe a bénéficié des bonnes performances du réseau « PLM Value Solutions » et de la progression du réseau de vente directe avec l'intégration de la force de vente d'IBM PLM en avril 2010. Le Groupe évalue à plus de 18 000 le nombre de nouveaux clients d'applications 3D en 2011.

Perspectives 2012

En ce début d'année 2012, le Groupe observe que l'intérêt des clients pour ses solutions logicielles se maintient. Les objectifs préliminaires de croissance du chiffre d'affaires reposent sur l'hypothèse que les clients du Groupe vont continuer à investir dans ses logiciels mais que le taux de croissance du chiffre d'affaires des nouvelles licences serait moins élevé en 2012 qu'en 2011.

Ces objectifs 2012 initiaux prennent également en considération l'existence d'un contexte économique mondial incertain, caractérisé notamment par un resserrement des conditions de crédit qui pourrait générer des retards, des reports ou des annulations dans les décisions d'investissement ou une diminution des budgets d'investissements des clients. Pour plus d'information sur les objectifs financiers préliminaires pour 2012, voir le Chapitre 13 « Prévisions ou estimations du bénéfice » et pour plus d'information sur les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

9.1.2 Information financière complémentaire non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, le Groupe ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options, les autres produits et charges opérationnels, nets, certains éléments financiers non récurrents, l'impact fiscal des retraitements non-IFRS, et certain effets fiscaux non récurrents. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, le Groupe estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction utilise des données financières complémentaires non-IFRS, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles, planifier et fixer ses objectifs pour les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants du Groupe est en partie assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires non-IFRS. Le Groupe estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle du Groupe à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- *le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions* : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés au moment de l'intégration dans les comptes par l'acquéreur afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de Dassault Systèmes pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par ce contrat, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. Le Groupe estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction du Groupe car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées du Groupe et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future du Groupe, qui ne nécessitera plus de traitement comptable des produits constatés d'avance, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires.

- *l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis* : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée d'utilité (que ces derniers aient été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, ou de l'acquisition de technologies ou d'autres actifs incorporels).

Les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. Le Groupe impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que le Groupe engage généralement la plupart de ses coûts de R&D avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies du Groupe, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, le Groupe estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis, pour lesquels les charges d'amortissement sont exclues, contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

- *la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe est tenu d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions de performance gratuites et de stock options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la durée d'emploi du collaborateur en échange de cette attribution.

Le Groupe exclut la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte une telle charge. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe participe à la cohérence des outils de valorisation des investisseurs et analystes financiers. La direction du Groupe tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options lors de l'analyse de la performance opérationnelle du Groupe, puisque la charge liée à l'attribution d'actions de performance gratuites et de stock options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles du Groupe.

Néanmoins, l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options est l'une des composantes de la rémunération des salariés du Groupe. En excluant la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent le recrutement, la motivation et la fidélisation du personnel du Groupe. La charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options constitue une charge récurrente.

- *les autres produits et charges opérationnels, nets* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges opérationnels, comprenant les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition et les produits et charges liés au déménagement du siège du Groupe en France et de certains établissements à l'étranger et les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activité.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes.

- *certaines éléments financiers non récurrents* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges financiers, comprenant principalement les gains ou pertes réalisés lors de la prise de contrôle d'entités dans lesquelles le Groupe détenait préalablement une participation et la dépréciation des titres non consolidés.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet de certains produits et charges financiers en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, ces autres produits et charges financiers sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes.

– *certaines effets fiscaux non-récurrents* : en 2010, le Groupe a procédé à la restructuration de certaines activités qui a conduit à l'utilisation de déficits reportables entièrement provisionnés en 2009. Les états financiers IFRS du Groupe reflètent l'impact de ces effets fiscaux non-récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS pour 2010, le Groupe a exclu l'impact fiscal non-récurrent de la restructuration de certaines de ses activités compte tenu de leur nature inhabituelle, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. En effet, le Groupe ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, le Groupe considère que l'exclusion de cet effet fiscal non-récurrent de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. Le Groupe considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non-récurrents facilite la comparaison de son taux d'imposition effectif entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non-récurrents sont une composante de la charge d'impôt du Groupe. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS surévalue la charge d'impôt sur le résultat. Ces effets fiscaux ponctuels ne constituent pas un bénéfice récurrent.

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau présente également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

	Exercices clos les 31 décembre						Variation	
	2011		2011		2010		IFRS	non-IFRS ⁽²⁾
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	non-IFRS	IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	non-IFRS		
Chiffre d'affaires total	1 783,0	0,5	1 783,5	1 563,8	16,2	1 580,0	14,0 %	12,9 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 616,9	0,5	1 617,4	1 411,0	16,2	1 427,2	14,6 %	13,3 %
Prestations de services et autres	166,1	–	166,1	152,8	–	152,8	8,7 %	8,7 %
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	488,8	–	488,8	456,5	5,3	461,8	7,1 %	5,8 %
Europe	827,1	0,2	827,3	702,9	6,3	709,2	17,7 %	16,7 %
Asie	467,1	0,3	467,4	404,4	4,6	409,0	15,5 %	14,3 %
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	1 442,0	0,5	1 442,5	1 252,3	16,2	1 268,5	15,1 %	13,7 %
SolidWorks	341,0	–	341,0	311,5	–	311,5	9,5 %	9,5 %
Charges opérationnelles	1 355,1	(114,2)	1 240,9	1 241,8	(113,5)	1 128,3	9,1 %	10,0 %
Charge d'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options	(20,7)	20,7	–	(20,9)	20,9	–	0,0 %	–
Amortissement des actifs incorporels acquis	(83,6)	83,6	–	(71,8)	71,8	–	16,4 %	–
Autres produits et charges opérationnels, nets	(9,9)	9,9	–	(20,8)	20,8	–	(52,4)%	–
Résultat opérationnel	427,9	114,7	542,6	322,0	129,7	451,7	32,9 %	20,1 %
PLM	283,5	112,2	395,7	201,3	129,2	330,5	40,8 %	19,7 %
SolidWorks	144,4	2,5	146,9	120,7	0,5	121,2	19,6 %	21,2 %
Marge opérationnelle	24,0 %		30,4 %	20,6 %		28,6 %		
PLM	22,2 %		31,0 %	16,1 %		26,1 %		
SolidWorks	42,3 %		43,1 %	38,7 %		38,9 %		
Produits (charges) financiers et autres, nets	0,4	(2,4)	(2,0)	(3,8)	–	(3,8)	110,5 %	47,4 %
Résultat avant impôt	429,0	112,3	541,3	320,0	129,7	449,7	34,1 %	20,4 %
Charge d'impôt sur le résultat	(138,5)	(39,1)	(177,6)	(99,4)	(47,6)	(147,0)	39,3 %	20,8 %
(dont effet fiscaux non-récurrents liés à certaines restructurations)	–	–	–	4,5	(4,5)	–		
Intérêts minoritaires	(1,3)	(0,3)	(1,6)	(0,1)	–	(0,1)		
Résultat net part du groupe	289,2	72,9	362,1	220,5	82,1	302,6	31,2 %	19,7 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	2,33	0,59	2,92	1,82	0,68	2,50	28,0 %	16,8 %

- (1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements aux données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements aux données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des actifs incorporels acquis, des coûts d'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options (tels que détaillés ci-dessous) et des autres produits et charges opérationnels, nets, (iii) tous les retraitements aux produits et charges financiers et autres, nets correspondent à l'exclusion de certains éléments non-récurrents inclus dans les produits et charges financiers et autres, nets en 2011 et (iv) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et en 2010 l'exclusion des effets d'impôts liés à certaines restructurations.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre					
	2011 IFRS	Retraitements	2011 non-IFRS	2010 IFRS	Retraitements	2010 non-IFRS
Coût des prestations de services et autres	249,4	(0,6)	248,8	144,9	(0,8)	144,1
Recherche et développement	329,3	(10,1)	319,2	322,1	(12,0)	310,1
Frais commerciaux	535,3	(5,5)	529,8	480,1	(4,3)	475,8
Frais généraux et administratifs	147,6	(4,5)	143,1	125,9	(3,8)	122,1
Charge d'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options		(20,7)			(20,9)	

- (2) Le pourcentage de variation non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, la variation non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.
- (3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 124,0 millions d'actions diluées en 2011 et de 121,2 millions d'actions diluées en 2010.

9.1.3 Principaux principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que le Groupe adopte certaines hypothèses et estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations selon les hypothèses retenues. Le Groupe estime que les principes comptables essentiels suivants, entre autres, affectent les décisions et estimations les plus significatives utilisées dans la préparation des comptes consolidés : comptabilisation du chiffre d'affaires, coût des ventes de logiciels, frais de R&D, allocation du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, et impôts. Voir Note 2 aux comptes consolidés du Groupe pour une description de ces principes et méthodes comptables.

9.2 Données consolidées : Comparaison 2011-2010

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par le Groupe provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, représentant 91 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2011 ainsi que (ii) des prestations de services et autres qui ont représenté 9 % du chiffre d'affaires total 2011.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Evolution en %	Evolution en %, à taux de change constants	Exercice clos le 31 décembre 2010
Chiffre d'affaires total	1 783,0	14,0 %	16 %	1 563,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 616,9	14,6 %	16 %	1 411,0
Prestations de services et autres	166,1	8,7 %	10 %	152,8
Chiffre d'affaires total par zone géographique⁽¹⁾				
Amériques	488,8	7,1 %	12 %	456,5
Europe	827,1	17,7 %	18 %	702,9
Asie	467,1	15,5 %	15 %	404,4
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	1 442,0	15,1 %	17 %	1 252,3
SolidWorks	341,0	9,5 %	12 %	311,5

(1) Dassault Systèmes compte 12 régions de développement principales au sein de ses trois zones géographiques. Les marchés les plus importants en termes de chiffre d'affaires sont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et la France. Voir Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total a augmenté de 14,0 % pour atteindre 1,78 milliard d'euros en 2011 contre 1,56 milliard d'euros en 2010. À taux de change constants, le chiffre d'affaires total a augmenté d'environ 16 %, ce qui reflète pour l'essentiel le renforcement des ventes de logiciels de 16 %, comme expliqué plus en détail ci-après. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 18 % en Europe, de 12 % dans la zone Amériques et de 15 % en Asie. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,78 milliard d'euros en 2011, en hausse de 13 % par rapport au chiffre d'affaires de 1,58 milliard d'euros réalisé en 2010, et d'environ 14 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires estimé d'IBM PLM pour la période antérieure à l'acquisition, du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010, est de 50 millions d'euros (montant du chiffre d'affaires généré net des royalties versées au Groupe) et n'était pas inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2010.

Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences et du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes (licences périodiques), des revenus de la maintenance et du chiffre d'affaires de développement de produits. Les licences périodiques et la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels du Groupe font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale ou unique au titre d'une licence perpétuelle, ou (ii) les licences (locations) périodiques où, pour maintenir sa licence active, le client paie des redevances périodiques (d'un montant généralement fixe). L'accès au service de maintenance, à la mise à jour ou à l'amélioration des produits nécessite le paiement de redevances qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires maintenance. Les licences (locations) périodiques autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette

modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires logiciel		
Nouvelles licences	465,0	393,9
Licences périodiques, maintenance et développement produits	1 151,9	1 017,1
Total chiffre d'affaires logiciel	1 616,9	1 411,0
(% du chiffre d'affaires total)	90,7 %	90,2 %

Le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 14,6 % et d'environ 16 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel en données non-IFRS est en hausse de 13,3 %, et d'environ 15 % à taux de change constants, avec une croissance forte du chiffre d'affaires des nouvelles licences, des licences périodiques, de la maintenance et du développement produit.

En données IFRS et non-IFRS, le chiffre d'affaires nouvelles licences a augmenté de 18,1 % (environ 20 % à taux de change constants). La croissance du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences en 2011 reflète principalement l'augmentation des ventes de nouvelles licences, constatée sur toutes les marques du Groupe et dans toutes les zones géographiques. Cette hausse significative de l'activité a été observée dans les secteurs historiques du Groupe, l'automobile et l'aéronautique ainsi que dans de nouveaux secteurs, particulièrement ceux de l'énergie, de la construction et des services aux entreprises.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a augmenté de 13,2 % (environ 15 % à taux de change constants) pour atteindre 1,15 milliard d'euros en 2011 contre 1,01 milliard d'euros en 2010. En données non-IFRS, la progression est de 11,5 % et 13 % à taux de change constants. Ces évolutions s'expliquent par l'augmentation de la demande des clients, reflétant la hausse de l'activité, l'acquisition d'IBM PLM et l'augmentation des licences périodiques. La part du chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté 71 % et 72 % du chiffre d'affaires logiciel en 2011 et 2010, respectivement.

Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres représente les activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. En 2011 et 2010, la quasi-totalité du chiffre d'affaires des prestations de services et autres a été générée par le segment PLM.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	166,1	152,8
(% du chiffre d'affaires total)	9,3 %	9,8 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres a augmenté de 8,7 % par rapport à 2010. Il est en augmentation de 10 % à taux de change constants. Cette évolution est liée à l'augmentation des prestations liées à la V6.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Le nombre moyen de collaborateurs du Groupe a augmenté de 9,3 % en 2011 et a largement contribué à l'augmentation des charges opérationnelles de 9,1 % (10,0 % en données non-IFRS). En excluant un impact net de change positif de 2 points de pourcentage, les charges opérationnelles ont progressé d'environ 11 % (12 % en données non-IFRS).

L'augmentation du nombre de collaborateurs est liée à l'intégration de la force de vente d'IBM PLM suite à son acquisition le 31 mars 2010, et à des recrutements dans les fonctions support (juridique et finance) destinés à accompagner la croissance des ventes et des activités de recherche et de développement.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(en millions d'euros)</i>		
Charges opérationnelles	1 355,1	1 241,8
Retraitement ⁽¹⁾	(114,2)	(113,5)
Charges opérationnelles non-IFRS⁽¹⁾	1 240,9	1 128,3

(1) Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent sur le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières du Groupe préparées conformément aux normes IFRS à l'exclusion (i) de l'amortissement des incorporels acquis, (ii) des coûts

d'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options et (iii) des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Coût des ventes de produits et de services

Le coût des ventes de produits et de services comprend :

- Le coût des ventes de logiciels, avec les coûts de personnel, les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les produits du Groupe, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison.
- Le coût des prestations de services et autres, qui concernent principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et à la réalisation des prestations de conseil.

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	80,8	76,2
Coût des prestations de services et autres	168,6	144,9
Coût des ventes de produits et de services	249,4	221,1

Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) est en hausse de 6,0 %, traduisant pour l'essentiel l'augmentation des frais de personnel suite à l'acquisition d'IBM PLM et des coûts de redevances liée à la croissance du chiffre d'affaires logiciel. Les coûts des ventes de logiciels (excluant l'amortissement des intangibles acquis) représentent respectivement 4,5 % et 4,9 % du chiffre d'affaires total en 2011 et 2010.

Le coût des prestations de services et autres a augmenté de 16,4 % soit 23,7 millions d'euros par rapport à 2010. Cette augmentation est liée à la progression de l'activité services provenant principalement des projets relatifs à la V6. La marge brute dégagée par les prestations de services et autres est légèrement négative en 2011 : (1,5) %, comparé à 5,2 % en 2010 et s'explique par l'effet ponctuel de pertes anticipées sur des contrats dont les prix se sont révélés insuffisants pour couvrir les coûts engagés. Le coût des prestations de services et autres a représenté 9,5 % et 9,3 % du chiffre d'affaires total en 2011 et 2010 respectivement.

Frais de recherche et développement

Le Groupe estime que la R&D est l'un des principaux facteurs de son succès. Ses laboratoires de recherche sont basés principalement dans trois pays, la France, les Etats-Unis et l'Inde (à travers sa participation dans la joint-venture 3D PLM – voir le Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »). En outre, le Groupe dispose de laboratoires de recherche notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède. Dassault Systèmes a poursuivi son investissement dans ce domaine avec une augmentation du nombre moyen de collaborateurs affectés à la recherche et au développement de 8,4 % en 2011, par le biais notamment d'acquisitions. Parallèlement, le Groupe cherche à optimiser son organisation en matière de R&D en procédant à des regroupements de sites pour réduire les charges de structure et rationaliser les investissements en matériel informatique. Dassault Systèmes perçoit des subventions d'organismes publics qui contribuent au financement de ses activités de recherche.

Les frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel ainsi que les frais de location, d'amortissement et de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de R&D sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne sont pas immobilisés. Une petite partie des collaborateurs de R&D fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions reçues de divers organismes publics visant à financer certaines activités de R&D (y compris les crédits d'impôt recherche en France).

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Frais de recherche et développement	329,3	322,1
(% du chiffre d'affaires total)	18,5 %	20,6 %

Les frais de R&D ont augmenté de 7,2 millions d'euros, soit 2,2 %, en 2011 par rapport à 2010. Cette croissance provient principalement d'une augmentation des salaires, des avantages et rémunérations variables, et d'une progression des effectifs de 8 %, ainsi que d'une

diminution des subventions reçues des organismes publics et autres (26,9 millions d'euros en 2011 contre 28,9 millions d'euros en 2010). Cette augmentation a été compensée par un impact net positif d'environ 2 points de pourcentage des fluctuations de change.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux du Groupe comprennent principalement des frais de personnel, composés des commissions sur ventes et du personnel d'administration des ventes, des dépenses de marketing et de communication, des frais de déplacement et des coûts de structure marketing, tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)		
Frais commerciaux	535,3	480,1
(% du chiffre d'affaires total)	30,0 %	30,7 %

En 2011, les frais commerciaux ont augmenté de 55,2 millions d'euros, soit de 11,5 % par rapport à 2010. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration de la force de vente d'IBM PLM, aux autres recrutements, à la hausse des commissions indexées sur la progression du chiffre d'affaires, aux frais de déplacements, à l'organisation d'événements et autres activités de support des ventes, ainsi qu'aux coûts informatiques et aux coûts des équipements. La fluctuation des taux de change a eu une incidence nette favorable sur les frais commerciaux d'environ 2 points de pourcentage.

Frais généraux et administratifs

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)		
Frais généraux et administratifs	147,6	125,9
(% du chiffre d'affaires total)	8,3 %	8,1 %

Dassault Systèmes a adapté son organisation administrative afin d'accompagner la croissance de son activité : les frais généraux et administratifs ont ainsi progressé de 21,7 millions d'euros, soit une progression de 17,2 %. En pourcentage du chiffre d'affaires total, les frais généraux et administratifs restent toutefois comparables à ceux de 2010. Cette hausse résulte essentiellement de la croissance des effectifs affectés à la fonction juridique, ainsi que des frais juridiques plus élevés. Elle accompagne le renforcement des forces de vente directe du Groupe suite à l'acquisition d'IBM PLM, ainsi qu'une augmentation des coûts liés à la défense des intérêts de Dassault Systèmes face à un nombre croissant de réclamations dans le domaine de la propriété intellectuelle, le plus souvent infondées, une augmentation des honoraires et, dans une moindre mesure, des coûts de sous-traitance et des dépenses de voyages. La fluctuation des taux de change a eu une incidence favorable d'environ 2 points de pourcentage sur l'évolution des frais généraux et administratifs.

Amortissement des actifs incorporels acquis

Ce poste comprend l'amortissement des logiciels, des technologies et autres actifs incorporels acquis (principalement les relations clients contractuelles et la technologie) lors des regroupements d'entreprises comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe. Voir l'explication au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS » ci-dessus.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
(en millions d'euros)		
Amortissement des actifs incorporels acquis	83,6	71,8

Les amortissements d'actifs incorporels acquis ont augmenté de 11,8 millions d'euros, soit 16,4 %, en 2011 par rapport à 2010, reflétant principalement les impacts sur une année pleine des acquisitions d'IBM PLM (mars 2010) et d'Exalead (juin 2010).

Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
(en millions d'euros)		
Autres produits et charges opérationnels, nets	9,9	20,8

9 Examen de la situation financière et du résultat

Les autres produits et charges opérationnels, nets diminuent de 10,9 millions d'euros, reflétant une diminution des coûts d'acquisition directs (1,0 million d'euros en 2011 contre 7,9 millions d'euros en 2010) et des dépenses associées (2,6 millions d'euros en 2011 contre 5,7 millions d'euros en 2010). Les montants importants constatés en 2010 étaient relatifs à l'intégration d'IBM PLM. Par ailleurs, les coûts de restructuration ont augmenté en 2011 de 8,0 millions d'euros suite aux actions engagées par le Groupe pour rationaliser sa force de vente au Japon et en Europe. Enfin, les coûts liés au regroupement de certains des sites du Groupe ont diminué de 4,9 millions d'euros. Voir Note 8 aux comptes consolidés du Groupe.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Résultat opérationnel	427,9	322,0

En 2011, le résultat opérationnel a progressé de 32,9 %, soit 105,9 millions d'euros, par rapport à 2010. Cette progression reflète essentiellement l'augmentation des ventes de 14,0 %, partiellement compensée par une hausse des charges opérationnelles de 9,1 %. De plus, la marge opérationnelle s'est améliorée pour s'établir à 24,0 % en 2011 contre 20,6 % en 2010. En données non-IFRS, le résultat opérationnel a augmenté de 20,1 % s'établissant à 542,6 millions d'euros en 2011 contre 451,7 millions d'euros en 2010 ; la marge opérationnelle s'élève quant à elle à 30,4 % contre 28,6 % en 2010. Ces améliorations reflètent l'efficacité de la gestion des activités du Groupe.

PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS ET AUTRES, NETS

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Produits (charges) financiers et autres, nets	0,4	(3,8)

En 2011, les produits financiers et autres, nets se composent essentiellement de produits d'intérêts nets de 5,8 millions d'euros, de pertes de change de 7,9 millions d'euros et de produits non récurrents de 5,0 millions d'euros sur des intérêts minoritaires précédemment détenus. L'augmentation du résultat financier est liée à la progression des produits d'intérêts nets de 7,0 millions partiellement compensée par l'augmentation des pertes de change de 5,2 millions d'euros. En données non-IFRS, les produits (charges) financiers et autres, nets s'élèvent à (2,0) millions d'euros en 2011 comparé à (3,8) millions d'euros en 2010. Voir Note 9 aux comptes consolidés du Groupe.

IMPÔT SUR LE RESULTAT

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Charge d'impôt sur le résultat	138,5	99,4
Taux effectif d'impôt consolidé	32,3 %	31,1 %

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 39,1 millions, soit 39,3 % reflétant principalement une augmentation du résultat avant impôt de 34,1 % et une augmentation du taux effectif d'impôt consolidé de 120 points de base suite notamment à certains effets fiscaux non récurrents intervenus en 2010. Le taux effectif d'impôt consolidé non-IFRS était de 32,8 % en 2011 contre 32,7 % en 2010. Voir Note 10 aux comptes consolidés du Groupe pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France qui est de 36,10 %.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Résultat net part du groupe	289,2	220,5
Résultat net dilué par action	2,33	1,82
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	124,0	121,2

Le résultat net a progressé de 31,2 % et le résultat net dilué par action de 28,0 %, reflétant principalement une augmentation du résultat opérationnel de 32,9 %. Le nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation a augmenté de 2,3 %.

En données non-IFRS, le résultat net a augmenté de 19,7 % pour s'établir à 362,1 millions d'euros suite à l'augmentation du résultat opérationnel de 20,1 %. Le résultat net dilué par action en données non-IFRS a progressé de 16,8 % pour passer de 2,50 euros à 2,92 euros par action entre 2010 et 2011, reflétant essentiellement une augmentation du résultat net non-IFRS, légèrement compensée par une progression du nombre moyen pondéré d'actions diluées.

9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

La croissance du chiffre d'affaires logiciel en 2011 est observée sur les deux segments d'activité du Groupe et concerne à la fois les ventes de nouvelles licences et le chiffre d'affaires récurrent. De plus, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel pour le segment PLM reflètent l'élargissement significatif du portefeuille de clients directs et de la force de vente du Groupe suite à l'intégration d'IBM PLM le 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires estimé d'IBM PLM pour la période antérieure à l'acquisition, du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010, est de 50 millions d'euros (montant du chiffre d'affaires généré net des royalties versées au Groupe). Ce montant n'était pas inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2010.

PLM

Chiffre d'affaires

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011	% du chiffre d'affaires total	2010	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	1 442,0	80,9 %	1 252,3	80,1 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	1 442,5	80,9 %	1 268,5	80,3 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées du Groupe en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

En 2011, le chiffre d'affaires PLM s'est établi à 1,44 milliard d'euros en données IFRS et en données non-IFRS, et comprend le chiffre d'affaires logiciel CATIA pour 762,9 millions d'euros, celui d'autres logiciels PLM (SIMULIA, DELMIA, Exalead, 3DVIA et SwYm) pour 283,6 millions d'euros et ENOVIA pour 229,9 millions d'euros, ainsi que des services et autres pour 166,1 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment PLM a augmenté de 15,1 % en 2011 par rapport à 2010 et 13,7 % en données non-IFRS. À taux de change constants, les ventes de logiciels PLM ont augmenté d'environ 17 % (environ 16 % en données non-IFRS). En données non-IFRS, le chiffre d'affaires logiciel CATIA a augmenté de 14,3 % et d'environ 16 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a augmenté de 12,0 % et d'environ 14 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel des autres marques PLM a progressé en 2011 de 16,6 % et d'environ 18 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires services du segment PLM a augmenté de 8,7 % et d'environ 10 % à taux de change constants. Voir également le paragraphe 9.2 « Données consolidées : Comparaison 2011-2010 – Chiffre d'affaires prestations de services et autres ».

Résultat opérationnel

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011	% du résultat opérationnel total	2010	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
PLM	283,5	66,3 %	201,3	62,5 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	395,7	72,9 %	330,5	73,2 %

- (1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel généré par le segment PLM a augmenté de 40,8 %, reflétant essentiellement une hausse du chiffre d'affaires de 15,1 % et une augmentation de la marge opérationnelle. En données non-IFRS, le résultat opérationnel PLM a augmenté de 19,7 %, reflétant une augmentation de 13,7 % du chiffre d'affaires et une hausse de la marge opérationnelle. La marge opérationnelle PLM a progressé de 16,1 % en 2010 à 19,7 % en 2011. La marge opérationnelle en données non-IFRS passe de 26,1 % en 2010 à 27,4 % en 2011.

SolidWorks

Chiffre d'affaires

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011	% du chiffre d'affaires total	2010	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
SolidWorks	341,0	19,1 %	311,5	19,9 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
SolidWorks – chiffre d'affaires non-IFRS	341,0	19,1 %	311,5	19,7 %

- (1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués sur les données financières auditées de Dassault Systèmes en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

En données IFRS et non-IFRS, le chiffre d'affaires réalisé par le segment SolidWorks a augmenté de 9,5 % en 2011, et d'environ 12 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences a connu une croissance à deux chiffres grâce à une augmentation de 14 % du volume de nouvelles licences vendues, ainsi qu'à la progression des ventes multi-produits dont la gestion de données, les applications de simulation, et à un prix moyen de vente des logiciels de conception en hausse par rapport à 2010. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a connu une croissance à deux chiffres, avec la progression des nouvelles licences et un taux de renouvellement des contrats de maintenance en nette amélioration par rapport à 2010.

Résultat opérationnel

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011	% du résultat opérationnel total	2010	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
SolidWorks	144,4	33,7 %	120,7	37,5 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
SolidWorks – résultat opérationnel non-IFRS	146,9	27,1 %	121,2	26,8 %

- (1) L'information financière complémentaire reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment SolidWorks a augmenté de 23,7 millions d'euros, soit 19,6 %, en 2011 par rapport à 2010, reflétant principalement la hausse de 9,5 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle a progressé, passant de 38,7 % en 2010 à 42,3 % en 2011, bénéficiant de la maîtrise des charges opérationnelles. De même, en données non-IFRS, le résultat opérationnel du segment SolidWorks a augmenté de 25,7 millions d'euros, soit 21,2 %, en 2011 par rapport à 2010, tandis que la marge opérationnelle s'établit à 43,1 % en 2011 contre 38,9 % en 2010.

9.4 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel lié aux nouvelles licences a évolué de façon significative. Cette situation est susceptible de se reproduire dans l'avenir. Le chiffre d'affaires total du Groupe est moins sujet à des variations significatives trimestrielles grâce à la part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent : en 2009 notamment, durant la récession économique mondiale, le niveau significatif du chiffre d'affaires logiciel récurrent a permis de limiter l'impact de la diminution des nouvelles licences sur le chiffre d'affaires total et sur le résultat net.

Une part significative des ventes du Groupe est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences du Groupe atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net part du groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

En 2011, le chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,7 % (29,6 % en 2010), 24,3 % (25,8 % en 2010), 24,0 % (24,7 % en 2010) et 23,0 % (19,9 % en 2010) du chiffre d'affaires total du Groupe. Les variations de la contribution du chiffre d'affaires par trimestre en 2011 par rapport à 2010 reflètent principalement l'incidence de l'acquisition IBM PLM (consolidé à partir du 1^{er} avril 2010) ainsi que des effets saisonniers et ponctuels de reprise économique en 2010 qui ont marqué notamment le quatrième trimestre 2010.

Il est néanmoins possible que le chiffre d'affaires trimestriel évolue de façon importante et que, combiné aux impacts des programmes d'investissements du Groupe, cette situation engendre également une variation significative du résultat net trimestriel.

Parmi les principaux facteurs qui pourraient entraîner des variations du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe figurent, sans que cette liste soit exhaustive : le calendrier et le montant des opérations de fusions et acquisitions, l'évolution de l'environnement macroéconomique, la taille et le nombre des transactions de vente de logiciels sur un trimestre donné, le modèle de concession des licences de logiciels, le calendrier et l'importance des prestations de services. Par ailleurs, le chiffre d'affaires trimestriel peut varier en raison de la durée variable nécessaire à la négociation et à la finalisation des contrats commerciaux ou au calendrier de comptabilisation des activités de conseil. Voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité - Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe ».

9.5 Engagements hors-bilan

Voir Note 25 aux comptes consolidés du Groupe.

9.6 Tableau des engagements contractuels

Voir le paragraphe 4.2.3 « Risque de liquidité ».

CHAPITRE 10 – TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Présentation générale

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme ont augmenté pour atteindre 1,42 milliard d'euros au 31 décembre 2011 contre 1,14 milliard d'euros au 31 décembre 2010. La trésorerie nette du Groupe, constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, moins la dette à long terme de 72,4 millions d'euros et moins la dette de 200 millions d'euros devenue courante au 31 décembre 2011, est de 1,15 milliard d'euros au 31 décembre 2011, comparée à 845,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les principales sources de liquidités de Dassault Systèmes proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation qui s'établit à 450,9 millions d'euros en 2011, en progression de 42,5 millions d'euros par rapport à 2010. En 2011, ces flux ont été utilisés principalement pour : des rachats d'actions pour un montant de 226,7 millions d'euros, des acquisitions de placements à court terme d'un montant total net de 103,9 millions d'euros, des investissements en immobilisations pour un montant de 71,4 millions d'euros et le paiement de dividendes pour un montant de 65,8 millions d'euros.

L'évolution des taux de change a eu une incidence positive de 27,1 millions d'euros sur le solde de trésorerie de Dassault Systèmes au 31 décembre 2011, à comparer avec l'effet positif de 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SA. Le Groupe estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements financiers tels que ceux-ci ont été identifiés au 31 décembre 2011.

Activités d'investissement

La trésorerie nette utilisée pour les opérations d'investissement a diminué de 326,5 millions d'euros pour atteindre 214,9 millions d'euros, par rapport à 541,4 millions d'euros en 2010, reflétant principalement l'acquisition de placements à court terme d'un montant total net de 103,9 millions d'euros (2010 : 41,8 millions d'euros), les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 71,4 millions d'euros (2010 : 37,3 millions d'euros) et les acquisitions de filiales consolidées pour un montant net de 37,4 millions d'euros (2010 : 461,4 millions d'euros suite à l'acquisition d'IBM PLM et d'Exalead) (voir Note 16 aux comptes consolidés).

Activités de financement

En 2011, la trésorerie nette absorbée par les opérations de financement s'élève à 85,3 millions d'euros ; en 2010, la trésorerie nette dégagée par les opérations de financement s'élevait à 138,0 millions d'euros. En 2011, Dassault Systèmes a payé un dividende pour un montant de 65,8 millions d'euros (2010 : 54,5 millions d'euros) et a procédé à des rachats d'actions pour un montant de 226,7 millions d'euros (2010 : 7,2 millions d'euros) dans l'objectif d'annuler l'effet dilutif des stock options exercées du fait de l'arrivée à échéance de deux plans importants de stock options dont la durée de vie était de dix ans pour un montant de 233,4 millions d'euros (2010 : l'exercice de stock options avait généré 97,4 millions d'euros de trésorerie). En 2011, il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit par le Groupe (2010 : 115,0 millions d'euros).

La Note 21 aux comptes consolidés présente les emprunts du Groupe et l'échéancier des paiements contractuels. La ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros de Dassault Systèmes viendra à échéance fin 2012. Dans le cadre de cette ligne de crédit, Dassault Systèmes s'est engagé à respecter certaines clauses visant à limiter les possibilités d'octroi de sûretés sur ses actifs ou ceux de ses principales filiales, de cession de ses actifs ou de ceux de ses principales filiales et de restructuration impliquant Dassault Systèmes. En cas de changement de contrôle du Groupe, cette ligne de crédit pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande des créanciers. L'échéancier de remboursement du prêt contracté au Japon en 2010 pour un montant de 14 500 millions de yen japonais, représentant 115,0 millions d'euros à la date de la souscription, prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015.

CHAPITRE 11 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Présentation générale

Au 31 décembre 2011, les équipes de R&D comprennent 4 215 ingénieurs contre 3 907 en 2010, représentant environ 44 % des effectifs totaux de Dassault Systèmes. En 2011, les effectifs de R&D du Groupe ont augmenté de 8 % (y compris 65 nouveaux collaborateurs dans le cadre des acquisitions réalisées durant l'exercice) et de 9 % en 2010.

Le Groupe a des laboratoires de recherche principalement en France, aux Etats-Unis et en Inde (incluant à la fin de 2011 et 2010, respectivement 1 306 et 1 079 collaborateurs de 3D PLM décrite au Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »), ainsi qu'en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède.

Les dépenses de R&D s'élèvent à 329,3 millions d'euros pour 2011, comparé à 322,1 millions d'euros en 2010 et ont progressé de 4 % à taux de change constants. Le Groupe bénéficie de subventions reçues de divers organismes publics et autres visant à financer certaines activités de R&D : en 2011, Dassault Systèmes a perçu 26,9 millions d'euros de subventions contre 28,9 millions d'euros en 2010.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec des utilisateurs et des clients dans leurs secteurs respectifs, afin de comprendre au mieux les processus métiers, ainsi que les futures orientations des produits et exigences de ces utilisateurs et clients.

Parmi les grandes tendances qui sous-tendent les orientations actuelles du Groupe en matière de R&D figurent :

- l'importance croissante des modélisations, simulations et productions réalistes, atteignant un niveau incomparable de conformité entre le monde réel et le monde virtuel,
- l'innovation dans la conception des produits qui prend en compte l'expérience du consommateur final,
- la place croissante des communautés et de la collaboration dans le processus de création des produits,
- les tendances actuelles des produits axés sur le développement des systèmes embarqués et l'émergence des produits dits « intelligents »,
- les enjeux majeurs autour de la création, la gestion et la protection de la propriété intellectuelle,
- l'augmentation accrue des informations « intelligentes » obtenues à partir d'applications utilisant les moteurs de recherche pour aider les clients à mieux utiliser et maîtriser le volume important des données générées qu'elles soient structurées ou non, et situées au sein de l'entreprise ou sur le web,
- et enfin l'importance croissante de la conformité avec les lois et réglementations et les processus de l'entreprise aussi bien dans les domaines de la création, de la fabrication que dans la maintenance et la mise au rebut des produits.

Le Groupe alloue également des ressources significatives en matière de développement d'offres de services en ligne (SaaS) à partir du « Cloud Computing ».

11.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets et les secrets industriels. Les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source (ensemble d'instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) des produits du Groupe bénéficie d'une double protection au titre, d'une part du secret industriel, d'autre part, du droit d'auteur. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels du Groupe sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie du Groupe ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, le Groupe est engagé dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique du Groupe consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits dans les pays où elle exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, communautaires et/ou nationales. Lors de l'acquisition d'une nouvelle entité, le Groupe réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, effectue des dépôts complémentaires afin que la protection des marques acquises soit conforme à la politique du Groupe en la matière.

Afin de protéger ses technologies essentielles ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, le Groupe dépose généralement des brevets dans les zones où se trouvent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2011, le Groupe disposait d'un portefeuille de plus de 185 inventions protégées par brevets, lequel représente dans le monde environ 284 brevets délivrés, dont environ 116 aux Etats-Unis, et plus de 350 demandes de brevets en cours d'examen. En outre, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués le cas échéant. Le Groupe met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement.

Voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques « Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

CHAPITRE 12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES

Pour une explication sur l'incidence des conditions économiques mondiales actuelles sur l'activité et sur les résultats du Groupe, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité – Un environnement économique mondial incertain ».

CHAPITRE 13 – PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Lors de la publication des résultats annuels 2011 le 9 février 2012, le Groupe a présenté ses objectifs financiers préliminaires pour 2012 en données non-IFRS, et font l'objet d'estimations et de précautions détaillées ci-dessous. Ces objectifs sont susceptibles d'être revus en fonction des évolutions des conditions de marché en 2012.

- En ce début d'année 2012, le Groupe observe un intérêt soutenu des clients pour ses solutions logicielles. Les objectifs préliminaires de croissance du chiffre d'affaires reposent sur l'hypothèse d'une poursuite de l'investissement dans les produits de Dassault Systèmes, avec toutefois une hausse du chiffre d'affaires des nouvelles licences moins élevée en 2012 qu'en 2011. L'hypothèse de croissance du chiffre d'affaires récurrent intègre un taux de renouvellement des contrats de maintenance équivalent à leur niveau actuel, ainsi qu'une poursuite de la progression de l'activité de location de licences.
- Ces objectifs 2012 initiaux prennent également en compte l'existence d'un contexte économique mondial incertain, caractérisé notamment par un resserrement des marchés du crédit qui pourrait générer des retards, des reports ou des annulations dans les décisions d'investissement ou une diminution des budgets d'investissements des clients du Groupe. Voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité – Un environnement économique mondial incertain ».

Pour 2012, les objectifs préliminaires en données non-IFRS, sont les suivants :

- Objectif initial de croissance du chiffre d'affaires en données non-IFRS d'environ 5 % à 7 % à taux de change constants (de 1,86 à 1,89 milliard d'euros sur la base des hypothèses de taux de change pour 2012 présentées ci-dessous) ;
- Objectif de marge opérationnelle non-IFRS d'environ 30 % ;
- Objectif de résultat net par action non-IFRS compris dans une fourchette de 3,00 à 3,10 euros, équivalent à une croissance d'environ 3 % à 6 % ;
- Ces objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change moyens de 1,40 dollar américain pour 1,00 euro et de 115 yen japonais pour 1,00 euro.

Les objectifs du Groupe sont préparés et communiqués uniquement sur la base de données non-IFRS. Les objectifs non-IFRS décrits ci-dessus ne prennent pas en compte les éléments comptables suivants et sont fondés sur les hypothèses de taux de change présentés ci-dessus : pour 2012, la charge liée à l'attribution gratuite d'actions de performance et de stock options est estimée à environ 20 millions d'euros et l'amortissement des actifs incorporels acquis à environ 80 millions d'euros. Les objectifs ci-dessus ne prennent pas en compte l'impact des autres produits et charges opérationnels, nets, notamment liés aux dépenses d'acquisition, d'intégration, et de restructuration. Ces estimations n'incluent pas d'éventuelles nouvelles attributions de stock-options ou d'actions de performance attribuées gratuitement, ni de nouvelles acquisitions ou restructurations survenant après le 9 février 2012.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de Dassault Systèmes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. Les résultats et performances de Dassault Systèmes peuvent également être affectés par un ensemble de facteurs qui comprennent l'environnement économique mondial, les évolutions dans les projets d'investissement des clients ou dans le calendrier de leur réalisation, la croissance des parts de marché des concurrents du Groupe, le développement de nouveaux produits et les évolutions technologiques, les difficultés ou changements affectant les partenaires ou les relations avec ces derniers, les erreurs ou défauts des produits développés par Dassault Systèmes, et l'occurrence de risques liés à l'intégration de toute société nouvellement acquise ou à toute réorganisation interne. Les taux de change mentionnés ci-dessus sont des hypothèses de travail : les cours des devises varient et peuvent affecter significativement les résultats de Dassault Systèmes s'ils diffèrent de cette hypothèse.

Pour plus d'information sur les risques supportés par le Groupe, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

CHAPITRE 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé de 9 membres, dont cinq sont indépendants (la durée du mandat des administrateurs a été fixée à 4 ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2009 sans impacter la durée des mandats en cours à cette date). Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration tiennent compte des recommandations de place en France, et en particulier de celles du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) (le « Code AFEP-MEDEF »). Ces critères s'inspirent de la règle générale selon laquelle un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les administrateurs indépendants de Dassault Systèmes SA sont Messieurs Bernard Dufau, André Kudelski, Jean-Pierre Chahid-Nourai, Arnoud De Meyer et Paul Brown jusqu'au 26 mai 2011, date d'expiration de son mandat d'administrateur, ainsi que Madame Toshiko Mori, nommée à compter de cette même date. Leur indépendance a fait l'objet d'une revue par le Conseil d'administration du 23 mars 2012, sur la base du rapport du Comité des Rémunérations et de Sélection.

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes ne comporte pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers, au nombre de trois, sont de nationalité belge, japonaise et suisse. L'âge moyen des administrateurs est de 63 ans à la date du présent Document de référence.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA en 2011 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe		Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2011
	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)		
Charles Edelstenne Age : 74 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Président du Conseil d'administration Dassault Aviation 78 Quai Marcel Dassault 92210 Saint Cloud	Président-Directeur Général de Dassault Aviation (société cotée) Sociétés françaises – Membre du Conseil de surveillance de GIMD SAS – Administrateur de Sogitec Industries SA – Administrateur de Thales et Carrefour (sociétés cotées) – Gérant des sociétés civiles Arie et Arie 2, Nili et Nili 2 Sociétés étrangères – Administrateur de SABCA – Président du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet Corporation – Président de Dassault International, Inc.	Administrateur de Dassault Réassurance (Luxembourg) et Thales Systèmes Aéroportés	7 684 189 (dont 5 763 600 actions en usufruit)
Bernard Charlès Age : 55 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Directeur Général 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy-Villacoublay	Filiale française de Dassault Systèmes SA – Président de Dassault Systèmes Centrale Numérique Filiales étrangères de Dassault Systèmes SA – Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Simulia Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Enovia Corp. et de Dassault Systèmes Corp.	Administrateur de Business Objects	1 165 139

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2011
Thibault de Tersant Age : 54 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy-Villacoublay	Filiale française de Dassault Systèmes SA – Président de Dassault Systèmes International SAS Filiales étrangères de Dassault Systèmes SA – Gérant d'Elsys SPRL – Président du Conseil d'administration de Spatial Corp. – Administrateur de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Corp., Dassault Systèmes Simulia Corp., et de Dassault Systèmes Enovia Corp.	Administrateur de Icem Ltd	12 815
Paul R. Brown Age : 61 ans Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle du 26/05/2011	Administrateur College of Business and Economics Lehigh University – 621 Taylor Street, Rauch Business Center Bethlehem, Pennsylvania 18015 – USA	Directeur (<i>Dean</i>) du College of Business and Economics à Lehigh University, Pennsylvanie	Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.	2
Jean-Pierre Chahid-Nourai Age : 73 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2015	Administrateur 56 rue de Boulainvilliers 75016 Paris	Administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Education	Administrateur de Stanislas SA et de la Fondation Notre-Dame de Garaison Administrateur Délégué de Finanval Conseil	1 010

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2011
Laurent Dassault Age : 58 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle du 26/05/2011	Administrateur 9 Rond-point des Champs Elysées 75008 Paris	Vice-Président du Conseil de surveillance de GIMD SAS <u>Sociétés françaises</u> – Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Président de Château Dassault SAS et Château La Fleur Mérissac – Administrateur et membre du comité des comptes de Generali France SA – Administrateur de Sogitec Industries SA et de Société financière Louis Potel & Chabot – Co-gérant d'Artcurial Développement – Membre du Conseil de surveillance de 21 Central Partners SA – Conseiller auprès du Directoire d'ARQANA SAS – Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS et du Comité consultatif de Sagard Private Equity Partners SAS – Président du Comité de développement du Groupe Artcurial – Associé gérant de LDRP SCI <u>Sociétés étrangères</u> – <i>Chairman of the Advisory Board</i> de CATALYST INVESTMENTS II L.P. – Administrateur de Power Corporation du Canada, Kudelski SA (société cotée), Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA, Lepercq, Neufelize and Co. Inc. et SITA SA	– Gérant de Dassault Investissements – <i>President</i> de Dassault Falcon Jet do Brazil, Midway Aircraft Corp., Dassault Investment Fund Inc., Vina Dassault San Pedro – Administrateur de Fingen SA, Compagnie Nationale à Portefeuille, BSS Investment SA, Chenfeng Machinery, Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro », NAFCO National Aerospace Stener Co., Generali Assicurazioni SpA, Industrial Procurement Services, Société de Véhicules Electriques SAS, Fauchier Partners Management Ltd., Terramaris SA et de Génération Entreprise – Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo et du Comité consultatif de Power Private Equity Fund, Syntek Capital SA et d'ARQANA SAS – Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation	10
Nicole Dassault Age : 81 ans Date de première nomination : 26/05/2011 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2015	Administrateur	<u>Sociétés françaises</u> – Membre du Conseil de surveillance de GIMD SAS – Vice-Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Directeur Général Délégué de Rond-Point Immobilier SAS – Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Société du Figaro SA, Socpresse SA et Artcurial SA		0

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2011
Bernard Dufau Age : 70 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur 165 avenue de Wagram 75017 Paris	– Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA (société cotée) – Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc – Administrateur de Neo Sécurité	Gérant de B. Dufau Conseil	1 000
André Kudelski Age : 51 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur Case Postale 134 1033 Cheseaux-sur-Lausanne Suisse	– Président et administrateur délégué de Kudelski SA (société cotée) – Président-Directeur Général de Nagra+ SA – Administrateur de HSBC Private Bank Holding, de Nestlé et d'Edipresse	Président du Conseil d'administration de Open TV (Etats-Unis) (société cotée)	10
Arnoud De Meyer Age : 57 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2015	Administrateur Singapore Management University, 81 Victoria street, SINGAPORE 188065	– Président de la Singapore Management University – Administrateur de Kylian Technology Management Pte. Ltd, Temasex management Services Pte Ltd, Singapore International Chamber of Commerce, SMU Ventures Pte. Ltd – Membre du conseil d'administration de Singapore National Research Foundation	Administrateur de SR&DM, INSEAD (Singapore) et de INSEAD EAC Pte. Ltd Administrateur d'Option International NV Professeur et Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni	570
Toshiko Mori Age : 60 ans Date de première nomination : 26/05/2011 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2015	Administrateur Toshiko Mori Architect 199 Lafayette Street New York NY 10012 USA	– Membre de Toshiko Mori Architect PLLC – Professeur à l'école supérieure de design de l'université de Harvard – Membre de l'American Institute of Architects College of Fellows – Membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Design – Membre du Conseil d'administration de Architecture for Humanity – Membre du Conseil de surveillance de A + U Magazine et de Sarasota Architectural Foundation	Président du World Economic Forum Global Agenda Council on Design	300

(*) La fonction principale exercée apparaît en premier pour les administrateurs dont la fonction principale n'est pas chez Dassault Systèmes.

- Charles Edelstenne a été le fondateur de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et, depuis 2002, il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein de Dassault Aviation, comme indiqué ci-dessus.
- Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions similaires de direction générale depuis 1995, qu'il partageait avec M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et de la stratégie de Dassault Systèmes de 1985 à 1988, puis Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

- Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez Dassault Systèmes en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).
- Paul R. Brown est titulaire du *Certified Public Accountant* de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est Directeur (*Dean*) du College of Business and Economics de l'université Lehigh University à Bethlehem, Pennsylvanie. Il était auparavant Professeur et Directeur du département Comptabilité, Fiscalité et Droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York.
- Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance et Directeur financier de Michelin, M. Chahid-Nourai a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. Il a parallèlement enseigné la finance à l'Essec, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente).
- Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du groupe Dassault. Il est notamment Vice-Président de GIMD, Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault et Président de Château Dassault. M. Dassault bénéficie d'une expérience bancaire antérieure de 14 ans notamment à la Banque Vernes.
- Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de management et de direction, notamment en tant que Directeur des ventes d'IBM France et Directeur général du secteur Distribution d'IBM Europe. Il a été Président Directeur Général d'IBM France de 1995 à 2001.
- André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+. M. Kudelski a débuté en tant qu'ingénieur recherche & développement puis a été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, et Directeur de Nagravision, la division pay-TV du groupe.
- Arnoud De Meyer est Président de la Singapore Management University. M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation et est l'auteur de nombreux ouvrages en la matière. Auparavant il a été Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni) et Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.
- Toshiko Mori est professeur "Robert P. Hubbard" de pratique de l'architecture à l'école supérieure de design de l'Université de Harvard et a présidé le département d'architecture de cette université de 2002 à 2008. Elle est l'associée principale de Toshiko Mori Architect et a fondé VisionArc, un groupe de réflexion qui développe le dialogue global pour un avenir durable. Les projets récents de son cabinet incluent des aires de spectacles pour le Brooklyn Children's Museum et pour l'ART/New York, ainsi que la School of Environmental Science de l'Université de Brown, un schéma directeur (*Master Agreement*) pour l'université de New York, et des laboratoires pour le Campus Novartis de Cambridge. Toshiko Mori est également membre du Forum Economique Mondial sur les questions de design.

Fonctionnement du Conseil et de ses Comités

Le fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les principales dispositions de son règlement intérieur sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration reproduit au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ci-après. La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont également décrits dans ce rapport.

Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants du Groupe, tous membres du Comité Exécutif, ont été en 2011 :

Nom	Fonction
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche & Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Laurence Barthès	Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Développement du Marché
Étienne Droit	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM jusqu'au 4 avril 2011, puis Directeur Général Adjoint en charge de la marque CATIA
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM jusqu'au 4 avril 2011, puis Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM
Sylvain Laurent	Directeur Général Adjoint, en charges des Ventes et Distributions Solutions PLM depuis le 4 avril 2011
Monica Menghini	Directeur Général Adjoint, en charge des Industries depuis le 27 juillet 2011
Jeff Ray	Directeur Général Adjoint, en charge des Opérations Géographiques

- Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.
- Laurence Barthès est Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information depuis 2009. A ce titre, elle est plus particulièrement en charge du développement de la communauté 3DS et de la qualité de l'environnement professionnel. Elle a commencé sa carrière chez Dassault Systèmes en 1987 au sein de la R&D et a occupé différentes fonctions de direction dans les domaines de la qualité, des processus d'entreprise et de l'industrialisation des produits. En 2002, elle a été nommée Directeur du Support et de la Satisfaction Client et en 2008, Directeur des Systèmes d'Information.
- Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie et du Développement du Marché depuis 2003. Avant de rejoindre Dassault Systèmes en 2001, il a travaillé pendant cinq ans au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Credit Suisse First Boston Technology Group.
- Étienne Droit est Directeur Général Adjoint en charge de la marque CATIA. M. Droit est entré chez Dassault Systèmes en 1985 et a occupé différents postes de direction dans le domaine de la stratégie et du développement des applications de 1987 à 1995. En 1995, il a pris la responsabilité des ventes et services aux grands comptes, responsabilité élargie aux ventes et à la distribution de manière générale en 1997. De 2007 à 2011, il a été en charge des ventes et distribution partenaires PLM.
- Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales depuis 2009. Entré chez Dassault Systèmes en 1981, il a été notamment responsable du marketing et de l'assistance technique, directeur des ventes et du marketing aux Etats-Unis de 1995 à 2001, en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006 et du Développement de l'Ecosystème jusqu'en 2008.
- Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge de la stratégie de distribution et des ventes et distribution auprès des Partenaires PLM depuis avril 2011. Au sein de Dassault Systèmes, M. Latchague a été notamment en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM (grands comptes) de 2007 à 2011, directeur de la recherche et du développement, et directeur de l'infrastructure. Avant de rejoindre Dassault Systèmes en 1987, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) chez Renault.
- Sylvain Laurent est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distributions Solutions PLM depuis avril 2011. Il avait rejoint Dassault Systèmes en 2008 en qualité de directeur des Ventes Europe grands comptes. M. Laurent a travaillé antérieurement chez Siemens PLM Software et IBM PLM.
- Monica Menghini est Directrice Générale Adjointe, en charge des Industries, du Marketing et de la Communication Corporate depuis le 1^{er} janvier 2012 après être rentrée au Comité Exécutif en juillet 2011, lorsqu'elle a été nommée Directeur Général Adjoint en charge des

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Industries. Mme Menghini a rejoint Dassault Systèmes en 2009 pour prendre la responsabilité des biens de consommation courante et produits grands publics. Elle a travaillé en partenariat avec Dassault Systèmes entre 2007 et 2009. Auparavant, elle a occupé des postes de responsabilité chez Saatchi & Saatchi et chez Procter & Gamble.

- Jeff Ray est Directeur Général Adjoint, en charge des opérations Géographiques depuis le 1^{er} janvier 2011. De 2007 à 2010, il a été Directeur Général de SolidWorks et du Professional Channel. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations. Il a commencé sa carrière chez IBM puis a été Vice-Président Global Solutions chez Compuware Corp. et Vice-Président Worldwide field operations chez Progress Software Corp.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre l'un des administrateurs du Groupe et l'un des cadres dirigeants.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de Dassault Systèmes SA, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard du Groupe et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou dirigeant n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de la direction générale en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres.

A la date du dépôt du présent Document de référence, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes SA ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de prêts ou garanties accordés ou constitués en faveur des administrateurs ou des cadres dirigeants et il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux administrateurs, aux cadres dirigeants ou à des membres de leur famille.

Bernard Charlès et Charles Edelstenne ont accepté les restrictions de cession de leur participation dans le capital de Dassault Systèmes SA, décrites à la fin du paragraphe 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » ainsi qu'au paragraphe 18.4 « Accords entre actionnaires ».

CHAPITRE 15 – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA s'établissent comme indiqué ci-après (voir également les paragraphes 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » et 17.2 « Participations et stock options »).

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations dues au titre des exercices 2011 et 2010, ainsi que la valorisation des actions de performance et des options de souscription d'actions attribuées durant ces exercices.

	Exercice 2010	Exercice 2011
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	903 200 €	936 200 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	–	–
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	2 037 727 €	2 113 663 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4) ⁽¹⁾	588 500 €	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) ⁽²⁾	6 762 000 €	8 813 020 €

(1) Soit une valeur unitaire des options attribuées de 11,77 € en 2010, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge.

(2) Soit une valeur unitaire des actions attribuées de 53,18 € pour les Actions 2010-02 et 53,79 € pour les Actions 2010-03 et de 45,08 € en 2010, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge.

La rémunération brute globale versée en 2011 par le Groupe à la direction générale, composée des 12 cadres dirigeants indiqués au paragraphe 14.1 « Information concernant les membres des organes d'administration et de direction » s'est élevée à 8 349 013 euros, y compris l'intéressement et la participation.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux sont indiquées ci-dessous conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et de l'AMF.

	← Exercice 2010		Exercice 2011 →	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2011
Charles Edelstenne				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	866 000 €	866 000 €	899 000 €	899 000 €
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	37 200 €	35 500 €	36 000 €	37 200 €
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	903 200 €	901 500 €	935 000 €	936 200 €
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	932 000 €	932 000 €	968 000 €	968 000 €
Rémunération variable ⁽¹⁾	1 071 800 € ⁽⁴⁾	945 000 € ⁽²⁾	1 113 200 € ⁽³⁾	1 071 800 € ⁽⁴⁾
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	22 200 €	20 500 €	21 000 €	22 200 €
Avantages en nature ⁽⁵⁾	11 727 €	11 727 €	11 463 €	11 463 €
Total	2 037 727 €	1 909 227 €	2 113 663 €	2 073 463 €

(1) Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

(2) Part variable due au titre de l'exercice 2009 et versée en 2010.

(3) Part variable due au titre de l'exercice 2011 et versée en 2012.

(4) Part variable due au titre de l'exercice 2010 et versée en 2011.

(5) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, et de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 5 du tableau ci-dessous.

	Jetons versés en 2010 au titre de l'exercice 2009	Jetons versés en 2011 au titre de l'exercice 2010
Paul Brown⁽¹⁾	24 000 €	24 000 €
Jean-Pierre Chahid-Nourai	29 500 €	31 800 €
Nicole Dassault⁽²⁾⁽³⁾	–	–
Laurent Dassault⁽¹⁾	20 500 €	20 400 €
Bernard Dufau	36 000 €	38 200 €
André Kudelski	31 500 €	30 600 €
Arnoud De Meyer	23 500 €	22 200 €
Toshiko Mori⁽²⁾	–	–
Charles Edelstenne⁽⁴⁾	35 500 €	37 200 €
Bernard Charlès	20 500 €	22 200 €
Thibault de Tersant⁽⁵⁾	20 500 €	22 200 €
TOTAL	241 500 €	248 800 €

(1) Les mandats d'administrateur de Paul Brown et Laurent Dassault se sont achevés lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

(2) Nicole Dassault et Toshiko Mori ont été nommées administrateurs par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 ; elles n'ont donc pas reçu de jetons de présence en 2011 au titre de l'exercice 2010.

(3) Groupe Industriel Marcel Dassault SAS ("GIMD") a versé à Nicole Dassault 18 600 euros de jetons de présence en 2011 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(4) GIMD a versé à Charles Edelstenne 20 740 euros de jetons de présence en 2011 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(5) L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2010 et 2011 s'établit comme suit :

	Rémunérations versées en 2010	Rémunérations versées en 2011
Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières		
Rémunération fixe	315 932 €	385 000 €
Rémunération variable	234 000 € ^(a)	265 000 € ^(b)
Rémunération exceptionnelle	–	–
Jetons de présence	20 500 €	22 200 €
Avantages en nature ^(c)	7 173 €	6 874 €
Total	577 605 €	679 074 €

(a) Part variable due au titre de l'exercice 2009. En 2010, Thibault de Tersant a également reçu 32 120 euros en intéressement et participation.

(b) Part variable due au titre de l'exercice 2010. En 2011, Thibault de Tersant a également reçu 30 924 euros en intéressement et participation.

(c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA s'élève à 273 400 euros, dont 184 000 euros au titre de leurs fonctions et 89 400 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour 2011 est fondée sur les principes suivants fixés par le Conseil d'administration du 26 mai 2011 : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur Président du Comité d'Audit ; 1 200 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 400 euros par membre du Comité d'Audit au titre de sa participation à une réunion de ce Comité ; 1 200 euros par membre du Comité des Rémunérations et de Sélection ou du Comité Scientifique (pour les administrateurs indépendants) pour chaque participation à une réunion de ces Comités ; et 600 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des Comités.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 de modifier l'enveloppe annuelle des jetons de présence, fixée aujourd'hui à 275 000 euros, pour la porter à 320 000 euros pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2011 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2011	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne				néant		
Total						
Bernard Charlès				néant		
Total						

Le Conseil d'administration n'a pas octroyé d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2011. En effet, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, un nouveau modèle de participation des collaborateurs à la performance long terme de l'entreprise a été mis en place, consistant en l'attribution d'actions de performance (voir le paragraphe 17.2.2 « Actions de performance »).

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2011 par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2011	Prix d'exercice
Charles Edelstenne	1998-08 du 29/03/2001	569 540	52,00 €
Total		569 540	
Bernard Charlès	1998-08 du 29/03/2001	799 638	52,00 €
	1998-11 du 05/10/2001	383 952	35,00 €
	2002-01 du 28/05/2002	308 614	45,50 €
	2002-03 du 20/01/2003	257 118	23,00 €
Total		1 749 322	

Il convient de souligner que d'une manière générale, Monsieur Bernard Charlès réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice 2011 à chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2011	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Paul Brown		néant			
Jean-Pierre Chahid-Nouraï		néant			
Nicole Dassault		néant			
Laurent Dassault		néant			
Bernard Dufau		néant			
André Kudelski		néant			
Arnoud De Meyer		néant			
Toshiko Mori		néant			
Charles Edelstenne		néant			
Bernard Charlès	2010-02 29/09/2011	14 000	744 520 €	29/09/2014	29/09/2016
	2010-03 29/09/2011	150 000	8 068 500 €	29/09/2013	29/09/2015
Thibault de Tersant	2010-02 29/09/2011	17 000	904 060 €	29/09/2014	29/09/2016
Total		181 000	9 717 080 €		

La valorisation retenue par action de performance attribuée s'élève à 53,18 euros pour les Actions 2010-02 et 53,79 euros pour les Actions 2010-03 selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge.

Le pourcentage représenté par les actions de performance qui sont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 27 mai 2010 ne peut représenter plus de 35 % de l'enveloppe globale votée par cette Assemblée. Ainsi les actions de performance attribuées au Directeur Général le 29 septembre 2011 ont représenté 9,19 % de l'enveloppe globale décidée par ladite Assemblée.

Les 14 000 Actions 2010-02 et les 150 000 Actions 2010-03 sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance du Groupe.

- Actions 2010-02

Les Actions 2010-02 attribuées au Directeur Général ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution, soit en septembre 2014, sous réserve du respect par le bénéficiaire, d'une condition de présence et d'une condition de performance – applicables à l'ensemble des bénéficiaires du plan d'Actions 2010-02 – dont la satisfaction est mesurée en fonction du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié par Dassault Systèmes pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013 (voir également le paragraphe 17.2.2 « Actions de performance »).

En outre, conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a subordonné l'acquisition effective des Actions 2010-02 par le Directeur Général à une condition de performance supplémentaire liée à sa rémunération variable effectivement versée sur trois exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance tant internes qu'externes, préalablement définis par le Conseil (voir sur ce point le paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »). En tout état de cause, le nombre d'Actions 2010-02 effectivement acquises ne pourra pas excéder le nombre d'Actions 2010-02 attribuées par le Conseil le 29 septembre 2011.

Ainsi, le nombre définitif des Actions 2010-02 qui seront effectivement acquises par le Directeur Général à l'issue de la période d'acquisition de trois années, résultera du produit du nombre d'Actions 2010-02 acquises en application de la condition de performance prévue par le règlement du plan des Actions 2010-02, par la moyenne calculée sur trois exercices (2011, 2012 et 2013) et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante.

- Actions 2010-03

Les Actions 2010-03 attribuées au Directeur Général ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées, soit en septembre 2013, et à condition que le Directeur Général soit mandataire social à cette date.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil a également subordonné l'acquisition effective des Actions 2010-03 par le Directeur Général à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance tant internes qu'externes, préalablement définis par le Conseil (voir sur ce point le paragraphe 16.1.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »). Le nombre d'Actions de performance 2010-03 effectivement acquises ne pourra en tout état de cause, pas excéder le nombre d'Actions 2010-03 attribuées par le Conseil le 29 septembre 2011.

Ainsi, le nombre définitif des Actions 2010-03 qui seront effectivement acquises par le Directeur Général à l'issue de la période d'acquisition de deux années, résultera du produit du nombre d'Actions 2010-03 qui lui ont été attribuées par la moyenne, calculée sur deux exercices (2011 et 2012) et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante.

A l'issue des périodes d'acquisition des Actions 2010-02 comme des Actions 2010-03, le Directeur Général devra conserver les actions de performance qui lui ont été attribuées pendant une période de deux ans.

Le Directeur Général est en outre soumis, jusqu'à la cessation de ses fonctions, à un engagement de conservation de ses actions de performance acquises à la suite d'une attribution dans les conditions précisées à la section « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Aucune société du Groupe autre que Dassault Systèmes SA n'a attribué d'actions aux mandataires sociaux.

Tableau 7 : Actions devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2011

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2011	Conditions d'acquisition
Paul Brown		néant	
Jean-Pierre Chahid-Nourai		néant	
Nicole Dassault		néant	
Laurent Dassault		néant	
Bernard Dufau		néant	
André Kudelski		néant	
Arnoud De Meyer		néant	
Toshiko Mori		néant	
Charles Edelstenne		néant	
Bernard Charlès	6/06/2007	150 000	
Thibault de Tersant		néant	
Total		150 000	

- Actions disponibles

En juin 2011, 150 000 actions acquises en 2009 par Bernard Charlès à la suite d'une attribution d'actions antérieure sont devenues disponibles.

- Actions soumises au délai de conservation de deux ans

Les actions acquises par Bernard Charlès en 2010 et 2011 (soit 150 000 actions chaque année) à la suite d'attributions en 2008 et 2009 respectivement sont soumises à un délai de conservation de deux ans.

Il convient de souligner que Bernard Charlès a pris un engagement de conservation complémentaire, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions ainsi acquises dans les conditions précisées à la section « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

- Actions en cours d'acquisition

Outre les actions de performance qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration du 29 septembre 2011 (voir tableau 6 ci-dessus), 150 000 actions de performance attribuées en 2010 et soumises aux mêmes engagements de conservation sont en cours d'acquisition. Elles devraient être acquises en mai 2012 et devenir disponibles en mai 2014, sous réserve de la qualité de mandataire social de Bernard Charlès à la date d'acquisition. A cet égard, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA du 23 mars 2012 a constaté la réalisation de la condition de performance afférente à cette attribution d'actions et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 150 000 actions.

- Autorisation de l'Assemblée générale

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA le 27 mai 2010 aux fins d'attribuer des actions de performance au profit des dirigeants et salariés du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1,5 % du capital est toujours en vigueur en 2012, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu des attributions effectuées en mai 2010 et septembre 2011, 1 077 810 actions de performance pourraient encore être attribuées.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Voir le paragraphe 17.2 « Participations et stock options ».

Tableau 9 : Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir le paragraphe 17.2 « Participations et stock options ».

Tableau 10 : Suivi des recommandations AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles Edelstenne Président du Conseil d'Administration Début de mandat (1 ^{ère} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X		X		X
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat : 08/04/1993 (1 ^{ère} nomination) Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X	X			X

A l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil lors de ses réunions des 28 mars 2008 et 27 mars 2009. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé

serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années. Le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable (voir paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à des mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes SA n'ont pas versé d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

Engagements de conservation des titres

Conformément à la loi, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a décidé, à l'occasion de chacune des attributions d'options ou d'actions décidées depuis 2007, et notamment celles du 29 septembre 2011, sur recommandation du Comité des Rémunérations et de Sélection, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur Général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées. Ainsi, compte tenu des attributions effectuées, cette obligation s'applique au Directeur Général qui est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'il souscrirait ou acquerrait en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à son bénéfice depuis 2007, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

15.2 Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes SA effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants du Groupe ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier. Les informations relatives à ces opérations, figurent dans le tableau ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2011 (« Exercice SO » signifie « Exercice de Stock-Options »).

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut	Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
14/02/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	52,00 € 55,87 €	217 100,00 € 233 257,25 €	14/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	1 040 000,00 € 1 044 021,00 €
14/02/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	52,00 € 55,95 €	189 800,00 € 204 217,50 €	14/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	1 040 000,00 € 1 120 000,00 €
14/02/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	52,00 € 56,14 €	224 900,00 € 242 805,50 €	14/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0007 €	1 040 000,00 € 1 120 014,00 €
14/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1500 €	1 040 000,00 € 1 050 566,50 €	14/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	1 040 000,00 € 1 122 000,00 €
14/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0004 €	1 040 000,00 € 1 043 847,46 €	14/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,2000 €	644 436,00 € 696 486,60 €

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
14/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,9540 €	2 600 000,00 € 2 797 700,00 €
15/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8000 €	657 020,00 € 659 053,80 €
15/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	221 728,00 € 222 432,00 €
16/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,9000 €	2 080 000,00 € 2 086 747,00 €
16/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,7000 €	1 040 000,00 € 1 043 261,00 €
16/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8000 €	382 980,00 € 384 406,20 €
16/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	559 832,00 € 561 568,00 €
16/02/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Etienne Droit	Cession	55,6800 €	166 542,47 €
16/02/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Etienne Droit	Cession	55,6800 €	166 542,47 €
16/02/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Etienne Droit	Cession	55,6800 €	166 542,47 €
16/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	1 020 656,00 € 1 099 168,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	52,00 € 56,23 €	200 200,00 € 216 485,50 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3000 €	1 040 000,00 € 1 043 802,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	1 560 000,00 € 1 565 190,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,4000 €	1 560 000,00 € 1 565 100,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	258 440,00 € 259 840,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,5000 €	253 240,00 € 254 250,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0500 €	2 080 000,00 € 2 242 000,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	1 560 000,00 € 1 563 000,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3000 €	1 040 000,00 € 1 126 000,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,2000 €	395 564,00 € 427 513,40 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,4003 €	2 080 000,00 € 2 256 012,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	539 344,00 € 580 832,00 €
17/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,5000 €	273 364,00 € 297 020,50 €
17/02/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,5000 €	3 154 216,00 € 3 427 177,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,4000 €	352 508,00 € 353 628,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	1 040 000,00 € 1 043 460,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3500 €	996 996,00 € 1 000 043,45 €
18/02/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,0472 €	910 000,00 € 1 120 944,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3000 €	2 080 000,00 € 2 252 000,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,2500 €	1 560 000,00 € 1 687 500,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,2193 €	1 560 000,00 € 1 686 579,00 €
18/02/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,5000 €	41 600,00 € 45 200,00 €
21/02/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	45,50 € 56,39 €	166 075,00 € 205 823,50 €
21/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3500 €	1 083 004,00 € 1 086 597,05 €
21/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,3260 €	1 849 328,00 € 1 854 927,83 €
21/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,4000 €	89 908,00 € 90 240,00 €
21/02/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	39,5000 € 56,2688 €	144 214,50 € 205 437,39 €
21/02/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	39,5000 € 56,2753 €	395 000,00 € 562 753,00 €
21/02/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,4000 €	129 584,00 € 140 548,80 €
21/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0901 €	1 095 016,00 € 1 181 145,33 €
21/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0833 €	51 532,00 € 55 578,55 €

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
21/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	35,0000 € 55,7019 €	875 000,00 € 1 392 547,50 €
21/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	35,0000 € 55,7078 €	875 000,00 € 1 392 695,00 €
23/02/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,0809 €	1 560 000,00 € 1 652 427,00 €
24/02/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,0159 €	1 560 000,00 € 1 650 477,00 €
25/02/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,7101 €	1 040 000,00 € 1 043 450,17 €
25/02/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	39,5000 € 55,3000 €	250 785,50 € 351 099,70 €
25/02/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8000 €	104 000,00 € 111 600,00 €
25/02/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,7918 €	1 095 796,00 € 1 175 700,60 €
28/02/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,5926 €	6 155 500,00 € 6 580 774,03 €
28/02/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8000 €	12 376,00 € 13 280,40 €
28/02/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	52,00 € 55,6412 €	1 942 252,00 € 2 078 254,46 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,5656 €	1 542 840,00 € 1 547 501,96 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,5312 €	1 560 000,00 € 1 565 702,18 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,7231 €	1 040 000,00 € 1 043 693,66 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,6484 €	1 560 000,00 € 1 566 224,22 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1134 €	1 040 000,00 € 1 043 709,24 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0238 €	1 040 000,00 € 1 044 283,63 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,9112 €	1 560 000,00 € 1 566 631,82 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,0000 €	17 628,00 €
01/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1154 €	1 040 000,00 € 1 122 308,00 €
01/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0212 €	1 040 000,00 € 1 120 424,00 €
01/03/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,5541 €	1 443 624,00 € 1 542 292,92 €
01/03/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0236 €	1 560 000,00 € 1 680 708,00 €
01/03/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,3827 €	709 592,00 € 755 752,32 €
01/03/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,5264 €	3 126 136,00 € 3 338 136,12 €
02/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8811 €	1 560 000,00 € 1 565 788,42 €
02/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,9371 €	1 076 192,00 € 1 079 865,72 €
02/03/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,8958 €	230 000,00 € 558 958,00 €
03/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0009 €	906 568,00 € 909 342,61 €
03/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,9925 €	1 040 000,00 € 1 043 420,24 €
03/03/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	45,5000 € 55,9108 €	455 000,00 € 559 108,00 €
03/03/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,9160 €	276 000,00 € 670 992,00 €
03/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0002 €	1 667 744,00 € 1 796 038,41 €
03/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	2 373 644,00 € 2 556 232,00 €
03/03/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,0004 €	119 073,50 € 146 553,05 €
03/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,0000 €	10 534,00 € 25 648,00 €
03/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	31 200,00 € 33 600,00 €
04/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	133 432,00 € 133 952,00 €
04/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0564 €	1 124 604,00 € 1 128 022,94 €
04/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	14 716,00 € 14 810,40 €
04/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	412 256,00 € 443 968,00 €
04/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0315 €	746 356,00 € 804 220,12 €
04/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0505 €	1 228 812,00 € 1 324 529,37 €

15 Rémunération et avantages

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
04/03/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,0329 €	1 018 426,50 € 1 254 184,40 €
04/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,0000 €	35 466,00 € 86 352,00 €
07/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0223 €	1 560 000,00 € 1 565 543,17 €
07/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1000 €	129 896,00 € 130 320,30 €
07/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0500 €	435 396,00 € 437 021,85 €
07/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0611 €	613 132,00 € 661 016,43 €
07/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0011 €	456 144,00 € 491 241,65 €
07/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0436 €	666 328,00 € 718 142,69 €
07/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	35,0000 € 55,9555 €	26 600,00 € 42 526,22 €
07/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	39,5000 € 55,9227 €	55 300,00 € 78 291,90 €
07/03/2011 Euronext Paris	personne physique liée à Philippe Forestier	Exercice SO Cession	45,5000 € 55,9037 €	36 400,00 € 44 723,00 €
08/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,1222 €	895 388,00 € 898 404,18 €
08/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0047 €	957 840,00 € 961 040,65 €
08/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	1 560 000,00 € 1 564 920,00 €
08/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	957 528,00 € 1 031 184,00 €
08/03/2011 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0425 €	331 188,00 € 356 934,68 €
09/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,2000 €	81 692,00 € 82 108,20 €
09/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0574 €	1 140 568,00 € 1 144 019,42 €
09/03/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,0589 €	455 000,00 € 560 589,00 €
10/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 56,0000 €	32 812,00 € 32 928,00 €
10/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,8059 €	271 284,00 € 272 165,37 €
10/03/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	52,0000 € 55,6294 €	115 336,00 € 115 764,78 €
11/03/2011 Euronext Paris	Dominique Fiorack	Exercice SO Cession	52,0000 € 54,6000 €	6 655 844,00 € 6 988 636,20 €
02/05/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	35,0000 € 54,7547 €	1 225 000,00 € 1 916 414,50 €
03/05/2011 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice SO Cession	45,5000 € 55,4857 €	227 500,00 € 277 428,50 €
03/05/2011 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,4169 €	345 000,00 € 831 253,50 €
03/05/2011 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice SO Cession	39,5000 € 55,4121 €	1 975 000,00 € 2 770 605,00 €
03/05/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,3206 €	460 000,00 € 1 106 412,00 €
04/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,5455 €	714 245,00 € 716 431,49 €
04/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,2022 €	1 400 000,00 € 1 407 303,09 €
04/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,0000 €	700 000,00 € 702 240,00 €
04/05/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,8000 €	460 000,00 € 1 116 000,00 €
04/05/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,3000 €	460 000,00 € 1 126 000,00 €
05/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,4000 €	19 215,00 € 19 288,80 €
06/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,2000 €	1 400 000,00 € 1 405 000,00 €
09/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,4000 €	668 430,00 € 670 483,20 €
09/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,7700 €	1 400 000,00 € 1 421 520,80 €
09/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,5000 €	588 000,00 € 589 803,50 €
09/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,5000 €	513 774,00 € 515 336,50 €
09/05/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,4600 €	1 482 663,00 € 1 839 805,56 €
10/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,5000 €	406 617,00 € 407 873,50 €
10/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 56,5000 €	462 490,00 € 463 921,50 €
10/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,6000 €	1 365 000,00 € 1 369 720,00 €

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
10/05/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,8000 €	682 500,00 € 852 000,00 €
10/05/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,4558 €	1 702 337,00 € 2 112 237,30 €
11/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 57,1061 €	11 739,00 € 11 820,96 €
11/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 57,1061 €	11 760,00 € 11 820,96 €
11/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 57,0992 €	1 136 545,00 € 1 141 984,00 €
11/05/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	45,5000 € 57,2033 €	682 500,00 € 858 049,50 €
13/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 57,1023 €	1 411 445,00 € 1 415 737,32 €
13/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 57,1032 €	1 696 149,00 € 1 701 275,64 €
18/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 57,5000 €	1 400 000,00 € 1 404 725,00 €
18/05/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	45,5000 € 57,5000 €	1 390 935,00 € 1 757 775,00 €
19/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 57,6000 €	1 400 000,00 € 1 404 288,00 €
19/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 58,0642 €	1 400 000,00 € 1 406 314,92 €
19/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 58,1285 €	558 512,50 € 560 940,03 €
19/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 57,7000 €	920 000,00 € 923 200,00 €
19/05/2011 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO Cession	45,5000 € 57,5250 €	1 111 565,00 € 1 405 335,75 €
20/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	35,0000 € 58,3000 €	462 735,00 € 464 709,30 €
20/05/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 58,1000 €	578 987,50 € 581 000,00 €
20/05/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	23,0000 € 58,1028 €	230 000,00 € 581 028,00 €
20/05/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	45,5000 € 58,1041 €	455 000,00 € 581 041,00 €
27/06/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO	23,0000 €	690 000,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	47,00 € 62,30 €	282 000,00 € 373 800,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	47,50 € 62,23 €	475 000,00 € 622 300,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	45,50 € 62,26 €	288 925,00 € 395 351,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	39,5000 € 61,4869 €	790 000,00 € 1 229 738,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	45,5000 € 61,4900 €	1 365 000,00 € 1 844 700,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Thibault de Tersant	Cession	61,0500 €	610 500,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Thibault de Tersant	Cession	61,0500 €	610 500,00 €
01/08/2011 Euronext Paris	Personne physique liée à Thibault de Tersant	Cession	61,0500 €	610 500,00 €
12/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,6100 €	690 000,00 € 701 397,90 €
12/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,6100 €	1 365 000,00 € 1 384 114,50 €
15/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 55,7461 €	1 820 000,00 € 1 834 046,69 €
15/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 55,7461 €	920 000,00 € 927 057,64 €
16/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,3000 €	63 365,00 € 144 522,10 €
16/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	23,0000 € 56,3000 €	343 413,00 € 778 797,90 €
18/08/2011 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO Cession	45,5000 € 56,3000 €	1 178 723,00 € 1 351 200,00 €
29/09/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO	23,0000 €	69 000,00 €
31/10/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	47,0000 € 62,2448 €	95 269,00 € 126 170,21 €
31/10/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	47,0000 € 61,3794 €	1 175 000,00 € 1 534 485,00 €
31/10/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,5092 €	690 000,00 € 1 815 276,00 €
31/10/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	39,5000 € 60,5318 €	1 185 000,00 € 1 815 954,00 €
31/10/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 61,5000 €	4 186,00 € 11 193,00 €
01/11/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,1071 €	37 099,00 € 96 952,75 €
02/11/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	47,5000 € 58,9624 €	1 187 500,00 € 1 474 060,00 €

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut	Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
02/11/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,0000 €	276 138,00 € 720 360,00 €	10/11/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	45,5000 € 59,0865 €	910 000,00 € 1 181 730,00 €
02/11/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	39,5000 € 60,0000 €	197 500,00 € 300 000,00 €	10/11/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	39,5000 € 59,0571 €	1 185 000,00 € 1 771 713,00 €
03/11/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	47,5000 € 60,9000 €	1 187 500,00 € 1 522 500,00 €	11/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	1 021 975,50 € 1 025 100,00 €
03/11/2011 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,0000 €	142 577,00 € 371 940,00 €	11/11/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO Cession	47,0000 € 59,2000 €	1 079 731,00 € 1 360 001,60 €
03/11/2011 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice SO Cession	23,00 € 61,23 €	28 750,00 € 76 537,50 €	15/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,1000 €	920 000,00 € 923 136,00 €
04/11/2011 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO Cession	23,0000 € 60,5192 €	253 782,00 € 667 768,85 €	15/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	143 598,00 € 144 060,00 €
04/11/2011 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO Cession	39,5000 € 60,5393 €	509 352,50 € 780 654,27 €	15/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	995 449,00 € 998 460,00 €
07/11/2011 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO Cession	23,0000 € 59,1922 €	2 448 718,00 € 6 301 956,77 €	21/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	1 273 408,50 € 1 277 280,00 €
07/11/2011 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO Cession	39,5000 € 59,2412 €	3 440 647,50 € 5 160 204,73 €	21/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	225 953,00 € 226 680,00 €
08/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0839 €	1 365 000,00 € 1 371 114,60 €	22/11/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	23,0000 € 59,0599 €	230 000,00 € 590 599,00 €
09/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 61,0000 €	99 417,50 € 99 857,00 €	22/11/2011 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO Cession	45,5000 € 59,0917 €	1 365 000,00 € 1 772 751,00 €
10/11/2011 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice SO Cession	45,5000 € 60,0000 €	343 024,50 € 344 100,00 €	25/11/2011 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	38,1500 €	457 800,00 €

Concernant Monsieur Bernard Charliès, il convient de souligner que, d'une manière générale, il réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription.

Opérations réalisées par GIMD, personne morale liée à Nicole Dassault, administrateur de Dassault Systèmes SA :

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut	Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
03/05/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,2610 €	29 362,50 €	28/09/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3925 €	26 493,75 €
17/05/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,2556 €	28 755,00 €	28/09/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3925 €	17 662,50 €
24/05/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,3063 €	34 458,75 €	24/10/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,5890 €	35 340,00 €
20/06/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3054 €	20 614,50 €	31/10/2011 Hors Marché	Cession d'option d'achat (par mandat de gestion)	0,3391 €	20 346,00 €
28/06/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,4250 €	38 253,60 €	03/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,2728 €	50 912,00 €
06/07/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,2771 €	24 939,00 €	03/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,0264 €	41 056,00 €
15/07/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3611 €	32 499,00 €	07/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,3016 €	52 064,00 €
11/08/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3160 €	28 440,00 €	08/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,3561 €	54 244,00 €
23/08/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,5130 €	46 170,00 €	09/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,0992 €	43 968,00 €
23/08/2011 Euronext Paris	Cession	2,0983 €	104 915,00 €	10/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,2964 €	51 856,00 €
24/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,9496 €	48 740,00 €	16/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,0700 €	42 800,00 €
24/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,7902 €	44 755,00 €	16/11/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3642 €	21 852,00 €
25/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,8403 €	46 007,50 €	18/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,0700 €	42 400,00 €
25/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,689 €	42 225,00 €	22/11/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,3156 €	28 404,00 €
26/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,8244 €	45 610,00 €	22/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,0115 €	19 288,29 €
26/08/2011 Euronext Paris	Cession	1,9988 €	49 970,00 €	22/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,0996 €	43 984,00 €
30/08/2011 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,3328 €	29 952,00 €	23/11/2011 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,2441 €	49 764,00 €
31/08/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,6670 €	45 022,50 €	28/11/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,4007 €	36 063,00 €
31/08/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,6670 €	30 015,00 €	30/11/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,5570 €	37 597,50 €
31/08/2011 Hors Marché	Cession d'option d'achat	0,6670 €	45 022,50 €	30/11/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,5570 €	25 065,00 €
31/08/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,6670 €	30 015,00 €	12/12/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,8389 €	56 625,75 €
20/09/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,4305 €	38 745,00 €	12/12/2011 Hors Marché	Cession d'options d'achat	0,8389 €	37 750,50 €

CHAPITRE 16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2012 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence du Groupe pour 2011.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants du 13 décembre 2011. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport, qui a ensuite été revu par le Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2012.

Il convient tout d'abord de rappeler que Dassault Systèmes SA est une société française cotée sur NYSE Euronext Paris – Compartiment A depuis 1996. Dassault Systèmes SA était également cotée au NASDAQ, aux Etats-Unis jusqu'en octobre 2008 (son retrait volontaire de la cote de ses American Depository Shares (« ADS ») étant devenu effectif le 16 octobre 2008 et son désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») le 15 janvier 2009).

En matière de gouvernement d'entreprise, Dassault Systèmes SA suit les recommandations françaises, et en particulier se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). Les dispositions de ce code que Dassault Systèmes SA n'applique pas directement font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

16.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

16.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

En 2011, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA était composé de 9 membres : Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Jean-Pierre Chahid-Nourai, Bernard Dufau, André Kudelski, Arnoud De Meyer et Thibault de Tersant, ainsi que Laurent Dassault et Paul Brown jusqu'au 26 mai 2011, date d'expiration de leur mandat d'administrateur, puis Nicole Dassault et Toshiko Mori, nommées à compter de cette même date. Plus de la moitié des membres du Conseil sont des administrateurs indépendants, au sens des critères d'indépendance précisés par le Code AFEP-MEDEF. Aux termes du règlement intérieur de Dassault Systèmes SA, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dassault Systèmes SA, le Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les cinq administrateurs indépendants sont Messieurs Brown (jusqu'au 26 mai 2011), Chahid-Nourai, Dufau, Kudelski, et De Meyer, ainsi que Madame Mori (à compter du 26 mai 2011). L'indépendance des administrateurs fait l'objet chaque année d'une revue par le Conseil, sur la base notamment d'un questionnaire rempli par les administrateurs intéressés.

Conformément à la modification des statuts adoptée par l'Assemblée générale du 9 juin 2009, les administrateurs de Dassault Systèmes SA sont nommés pour une durée de 4 ans pour les nouveaux mandats et les mandats à renouveler, les mandats en cours restant d'une durée de 6 ans.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Serge Dassault (les informations relatives à ce candidat figurent au paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil

d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 »). Si l'Assemblée générale adopte cette proposition, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA sera composé de 20 % de femmes, conformément au Code AFEP-MEDEF et à la loi, et pour moitié d'administrateurs indépendants (soit au-delà du seuil du tiers recommandé par le Code AFEP-MEDEF).

L'ensemble des informations relatives à la composition du Conseil d'administration est fourni au chapitre 14 « Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale » du présent Document de référence.

16.1.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition),
- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2010, des comptes consolidés du premier semestre 2011, des comptes prévisionnels 2011, revue des résultats trimestriels) ; le Conseil est tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes-rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières,
- la rémunération des mandataires sociaux,
- le contrôle interne (revue de l'évaluation du système de contrôle interne),
- la conformité de Dassault Systèmes SA avec les règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière et de gouvernement d'entreprise, en particulier avec la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2011 avec un taux de présence des administrateurs de 92 %.

Dans un souci de bonne gouvernance, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées. Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Charles Edelstenne, organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de Dassault Systèmes SA et au respect des principes et pratiques de bonne gouvernance. Il s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et les projets d'investissements. Le Président veille également au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par le Directeur Général. L'ensemble de ces missions mobilise le Président au service du Groupe et ses actions sont prises en compte dans la revue et la détermination de sa rémunération.

Le Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès est, de par la loi, investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Dassault Systèmes SA, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées au paragraphe 16.1.1.7 « Pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous. Le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA dans ses rapports avec les tiers.

Des Comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'Audit dès 1996, puis en 2005 un Comité des Rémunérations et de Sélection et un Comité Scientifique. Ces Comités rendent compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit les missions, les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que leurs modalités d'interaction. Il prévoit également la fréquence des réunions et les moyens de participation à celles-ci, les règles relatives à l'information permanente des membres du Conseil, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il précise enfin les principes de limitations des pouvoirs du Directeur Général et de revue de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil devra faire un point chaque année sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées devront être réalisées tous les trois ans. La dernière évaluation formalisée a eu lieu en 2009. En 2011, le fonctionnement du Conseil a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'une de ses réunions.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives à la prévention des délits d'initiés établies par Dassault Systèmes SA qui interdisent d'effectuer des opérations sur les titres Dassault Systèmes SA quand ils ont connaissance d'une information privilégiée et, en tout état de cause, requièrent un avis préalable du Comité Initiés de Dassault Systèmes SA.

Enfin, conformément au règlement intérieur, les administrateurs extérieurs à l'entreprise (c'est-à-dire ni dirigeants mandataires sociaux, ni salariés) se réunissent une fois par an hors la présence des autres administrateurs afin de faire un point général sur le fonctionnement du Conseil d'administration.

16.1.1.3 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs, tous indépendants : Monsieur Bernard Dufau, Président du Comité, Monsieur André Kudelski et Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai. Monsieur Paul Brown a été également membre de ce Comité jusqu'au 26 mai 2011. Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski ont été ou sont dirigeants d'entreprises. Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai, qui a occupé des postes à responsabilité dans le domaine financier en entreprise et en banque d'affaires, présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

En 2011, ce Comité s'est réuni sept fois, dont trois fois physiquement. Le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le Directeur financier Groupe, le Directeur de la consolidation, le Directeur de l'audit interne, le Directeur juridique ainsi que les Commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. Afin de revoir les annonces de résultats trimestriels et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'Audit ont participé à des conférences téléphoniques à quatre reprises avec le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le Directeur financier Groupe et le Directeur de la consolidation. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques en 2011 a été de 92 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, sont conformes aux réglementations en vigueur et Dassault Systèmes SA respecte l'esprit de la recommandation AMF du 22 juillet 2010 sur les comités d'audit tout en ayant identifié certains points qui devront faire l'objet d'une formalisation.

La mission de ce Comité est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit assure le suivi de la relation de Dassault Systèmes avec ses commissaires aux comptes et intervient notamment à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat.

Il a ainsi recommandé le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, PricewaterhouseCoopers Audit, et la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, Yves Nicolas, qui ont été soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 et adoptés. Il approuve également le plan annuel des missions d'audit interne. Le Directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

16.1.1.4 Comité des Rémunérations et de Sélection

Le Comité des Rémunérations et de Sélection est composé uniquement d'administrateurs indépendants, au nombre de deux : Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski. Les attributions et modalités de fonctionnement du Comité sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Ses principaux objectifs sont de : (i) proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de leur rémunération et contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable, (ii) apprécier le montant des jetons de présence et leur mode de répartition, (iii) proposer au Conseil d'administration la nomination ou le renouvellement d'administrateurs et revoir l'indépendance de ceux identifiés comme tels, (iv) examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des cadres dirigeants, (v) débattre de la politique d'intéressement des collaborateurs basés sur les actions de Dassault Systèmes SA, et (vi) proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance des postes de Président du Conseil ou de Directeur Général.

En 2011, ce Comité s'est réuni trois fois, dont deux fois physiquement et une fois par conférence téléphonique, avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé le caractère indépendant des membres du Conseil d'administration identifiés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, l'attribution d'actions de performance au Directeur Général, les conditions de performance y afférentes et la mise en place d'un nouveau modèle de participation des collaborateurs à la performance long terme de l'entreprise, consistant en l'attribution d'actions de performance au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Il a revu le processus général d'attribution desdites actions de performance. Le Comité a également examiné l'évolution en 2011 de la composition du Comité Exécutif ainsi que la structure et le niveau de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

Le Comité des Rémunérations et de Sélection s'est prononcé sur la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2010 et a proposé au Conseil un montant de rémunération, en partie fixe et en partie variable, au titre de l'exercice 2011 pour le Directeur Général ainsi qu'un montant de rémunération fixe pour le Président du Conseil d'administration.

Ce Comité a été consulté sur le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs De Meyer et Chahid-Nourai et la nomination de deux nouveaux administrateurs, Mesdames Nicole Dassault et Toshiko Mori, proposée à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 et enfin la nomination de Monsieur Serge Dassault en qualité d'administrateur, proposée à l'Assemblée générale du 7 juin 2012. D'une manière générale, le Comité des Rémunérations et de Sélection a examiné la conformité de Dassault Systèmes SA avec la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF concernant la composition du Conseil.

16.1.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres dirigeants

La politique de rémunération de Dassault Systèmes SA est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce, afin de favoriser le succès du Groupe dépendant de la réalisation de ses objectifs, notamment stratégiques, commerciaux et financiers. C'est ainsi que, dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court terme et long terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun récompensée.

- Rémunération fixe et variable

Dans cette perspective, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable – sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est fixe uniquement. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques du Groupe et incluent des objectifs managériaux propres à chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SA, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SA bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation.

La rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'Administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur dans la limite de 140 %.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature, comme indiqué au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » qui contient par ailleurs toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de 2011, versée en 2012, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2012 à 1 113 200 euros, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2011 qui comprenaient la conformité du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») pour l'année 2011 aux objectifs communiqués par Dassault Systèmes, la progression de la part de marché du Groupe, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Lors de sa réunion du 23 mars 2012, le Conseil d'administration a également fixé les critères de performance conditionnant le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2012 qui incluent la conformité du BNPA aux objectifs communiqués par Dassault Systèmes, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe mesurée notamment par le niveau de marge opérationnelle non-IFRS, le positionnement concurrentiel de Dassault Systèmes mesuré notamment par l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires relative comparée à la concurrence, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Afin de préserver les intérêts concurrentiels du Groupe, le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas opportun de révéler davantage les détails de ces critères de performance qui font par ailleurs l'objet de discussions au sein du Comité des Rémunérations et de Sélection et du Conseil d'administration. Il convient de noter que ces critères de performance sont de nature tant interne qu'externe et à horizon court, moyen ou long terme. En outre, ces critères comportent une forte dimension « Responsabilité Sociale et Environnementale » compte tenu de l'activité de la Société, chaque marque de Dassault Systèmes intégrant une promesse de développement durable (voir paragraphes 8.3.1 « Dassault Systèmes et les enjeux environnementaux », 17.1.8 « Ethique des affaires et égalité professionnelle » et 17.1.9 « Œuvres sociales et relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

Lors de sa réunion du 23 mars 2012, le Conseil d'administration a décidé d'établir la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 922 000 euros au titre de l'année 2012 et la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général,

également au titre de l'année 2012, à 1 986 000 euros, soit 993 000 euros au titre de la rémunération fixe et 993 000 euros au titre de la rémunération variable cible.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront en outre des jetons de présence, comme les années passées (voir le chapitre 15 « Rémunération et avantages »).

Le Conseil du 23 mars 2012 a également constaté la réalisation des conditions de performance relatives aux actions attribuées le 27 mai 2010 au Directeur Général, et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 150 000. Le Directeur Général acquerra les actions de performance susvisées le 27 mai 2012, sous réserve de sa qualité de mandataire social à cette date.

- Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général

Le montant de l'indemnité due au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années. Le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable.

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

- Actions de performance et options de souscription d'actions

Les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme notamment sous forme d'actions de performance (et avant 2011 sous forme de stock-options Dassault Systèmes) afin de les associer au développement et à la performance du Groupe. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attributions d'actions de performance, et l'allocation faite à chacun des collaborateurs concernés dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Il convient de noter que le Directeur Général de Dassault Systèmes SA s'est vu attribuer, parmi 626 bénéficiaires, 14 000 actions de performance au titre d'un plan « 2010-02 » (les « Actions 2010-02 ») et 150 000 actions de performance au titre d'un second plan (les « Actions 2010-03 »). Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive de ces actions de performance est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance liées à la rémunération variable effectivement versée à Monsieur Bernard Charlès sur plusieurs exercices (laquelle est calculée selon les critères de détermination décrits ci-dessus, qui sont de nature tant interne qu'externe et pour certains d'entre eux, à horizon pluriannuel). S'agissant des Actions 2010-02, ces conditions de performance s'ajoutent à celle prévue par le règlement du plan d'Actions 2010-02, dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013.

En outre, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a fixé le nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à 35 % de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, soit 624 473 actions. Ainsi les actions de performance attribuées au Directeur Général le 29 septembre 2011 représentent 9,19 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 et l'ensemble des actions de performance qui lui ont été attribuées depuis 2010, 17,6 % de cette enveloppe globale. Les actions de performance sont attribuées au Directeur Général en raison de

sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance du Groupe. Ces attributions sont conformes à la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail.

Le Conseil d'administration a également décidé d'imposer un engagement de conservation de 15 % des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général. Les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de la vente des actions de performance acquises ou de l'exercice de stock options sont interdites.

Il est rappelé que Dassault Systèmes SA dispose d'un accord de participation et d'un accord d'intéressement. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2012, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 14 165 501 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 13 192 985 euros.

D'autres informations concernant les options de souscription et les actions de performance sont données au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » et au paragraphe 17.2 « Participations et stock options ».

16.1.1.6 Comité Scientifique

Le Comité Scientifique est composé de trois administrateurs, Messieurs Bernard Charlès et Arnoud De Meyer ainsi que Madame Toshiko Mori, ces deux derniers étant indépendants, et d'un cadre dirigeant, Monsieur Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement. Il se réunit au moins une fois par an. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les avancées technologiques du Groupe et formule des recommandations sur ces sujets. Les salariés de Dassault Systèmes disposant de l'expertise appropriée peuvent être conviés à ses réunions.

Le Comité Scientifique s'est réuni deux fois en 2011 avec un taux de présence de 57 % et a abordé un certain nombre de sujets au cœur de la stratégie de Dassault Systèmes, confirmant ainsi les orientations du Groupe. Outre la présentation des produits des sociétés nouvellement acquises par Dassault Systèmes, il s'est penché, dans le cadre de la politique de diversification du Groupe, sur le marché des biens de consommation courante, secteur qui présente des caractéristiques nouvelles comme les biens formulés chimiquement et leur conformité à la réglementation applicable. Le Comité Scientifique a également étudié les perspectives offertes par de nouvelles technologies et notamment leur mise en œuvre dans les produits Natural Sketch, dans le domaine de la conception artistique, et n!Fuze qui annonce une nouvelle génération de solutions SaaS (« Software as a Service ») permettant de partager et de collaborer autour de modèles 3D dans un environnement « cloud » (informatique dématérialisée).

16.1.1.7 Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA vis-à-vis des tiers. Toutefois les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de Dassault Systèmes SA et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions réglementées, sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration a compétence pour la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes annuels et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur Général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Ainsi, la réalisation d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie du Groupe présentée au Conseil d'administration requiert une approbation préalable du Conseil. Une telle approbation est également requise en cas d'acquisition ou de cession d'entités ou de participations, d'investissement de croissance organique, d'opération de restructuration interne et de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dans l'hypothèse où ces opérations portent sur un montant excédant un seuil qui est déterminé en début d'année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice précédent et qui est valable jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes annuels. Ainsi le Conseil d'administration réuni le 23 mars 2012 a fixé à 400 millions d'euros, comme en 2011, le seuil au-delà duquel l'approbation préalable du Conseil est requise au titre des opérations mentionnées ci-dessus.

Le Conseil, lors de sa réunion du 23 mars 2012, a autorisé le Directeur Général jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2012, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes SA dans la limite d'un montant global de 500 millions d'euros.

16.1.1.8 Application du Code AFEP-MEDEF

En matière de gouvernement d'entreprise, Dassault Systèmes suit les recommandations françaises et se réfère en particulier aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Groupe s'efforce d'améliorer chaque année ses pratiques de bonne gouvernance. Toutefois certaines dispositions de ce Code ont dû être aménagées ou interprétées compte tenu de la situation particulière du Groupe ou du respect d'autres dispositions du Code AFEP-MEDEF :

- cas de versement de l'indemnité de départ du Directeur Général :

Dassault Systèmes SA respecte les exclusions du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats du Groupe ou de faute de gestion du dirigeant. Elle a toutefois conservé trois cas de versement dont un n'est pas explicitement prévu par le Code AFEP-MEDEF, et ce compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

- périodes calendaires des attributions d'actions de performance :

Comme pour les attributions d'options de souscription d'actions auparavant, Dassault Systèmes SA s'efforce d'attribuer des actions de performance aux mêmes périodes calendaires, sous réserve de compatibilité avec les règles restrictives liées à la détention par le Groupe d'une information privilégiée.

- part des actions de performance dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

Les actions de performance sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance du Groupe.

- acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de performance :

Dassault Systèmes considère que l'engagement de conservation de 15 % des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions par le Directeur Général, jusqu'à la cessation de ses fonctions, constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

16.1.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dans la mesure où Dassault Systèmes SA était cotée aux Etats-Unis jusqu'à la fin 2008, le Groupe a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (« Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission »), ainsi que sur le cadre de référence proposé par l'AMF en matière de contrôle interne, mis à jour le 22 juillet 2010.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur le Groupe.

16.1.2.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans le Groupe, tant au sein de Dassault Systèmes SA qu'au sein de ses filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO),
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes du Groupe (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),

- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image du Groupe (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF),
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

16.1.2.2 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'Audit, dont la mission a été décrite précédemment.

La Direction générale du Groupe a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et communiquer aux salariés, administrateurs et consultants, les dates des périodes pendant lesquelles il leur est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions Dassault Systèmes SA, et ce afin de prévenir les délits d'initié. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres Dassault Systèmes SA effectuées par les membres de la direction du Groupe. Il convient de noter que le Groupe applique les règles édictées par l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés.
- un département d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières et au Comité d'Audit et dont la mission est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, d'alerter la direction et le Comité d'Audit sur des déficiences ou des risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2011, le département d'audit interne a également eu la responsabilité de l'évaluation, pour le compte de la direction, des mécanismes de contrôle interne liés au *reporting* financier.
- un département éthique & conformité rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et le respect du code de conduite des affaires de Dassault Systèmes (le « Code de Conduite des Affaires ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales du Groupe dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité exécutif du Groupe.

Par ailleurs, les directeurs généraux et directeurs financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de Centres de Services partagés comptables et financiers internes notamment aux Etats-Unis et en France.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de Dassault Systèmes dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires du Groupe, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

16.1.2.3 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par le Groupe s'appuient sur la méthodologie COSO, ainsi que sur les recommandations du cadre de référence préconisé par l'AMF, et tendent à promouvoir le contrôle interne dans les domaines ci-après :

- environnement de contrôle : l'éthique professionnelle de Dassault Systèmes est formalisée au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités, et a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Ce code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites intranet et internet de Dassault Systèmes, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de Dassault Systèmes, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs du Groupe (en particulier de la propriété intellectuelle de Dassault Systèmes et de ses clients et partenaires) ; il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêt, de délits d'initiés et de reportings financiers.
- analyse des risques : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale du Groupe. Ces risques sont décrits dans le chapitre 4 « Risques liés à l'activité ». Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par le Groupe pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible. Le suivi des mesures permettant de limiter les principaux risques pouvant impacter le Groupe fait l'objet d'une revue avec le Comité d'Audit.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales, les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle sont suivis par la direction juridique du Groupe, les risques en matière d'éthique sont suivis par le département éthique & conformité du Groupe, en étroite collaboration avec le département d'audit interne. La gestion des risques financiers est assurée par la direction de la trésorerie et des financements du Groupe et par les autres départements de la direction financière.

- activités de protection et de contrôle :

- 1) La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est une préoccupation constante de celui-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose le Groupe avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

Le Groupe a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques du Groupe sont enregistrées dans de nombreux pays.

- 2) La protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications du Groupe, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques.
- 3) La publication du rapport annuel fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre la direction financière, la direction juridique et le service des relations investisseurs.
- 4) Les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par Dassault Systèmes SA que dans les principales filiales du Groupe ou les Centres de Services partagés associés.
- 5) Les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés.
- 6) Des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité.
- 7) Des plans d'actions correctives sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.

- communication :

Dassault Systèmes a mis en place des processus de revue et d'analyse régulière des performances de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration) et des forums bi-annuels de communication.

- pilotage :

Le département d'audit interne a réalisé en 2011 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'Audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations audités.

16.1.2.4 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le Groupe s'est attaché à :

- Mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du Groupe, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédent.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport à ses objectifs budgétaires et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par Dassault Systèmes, repose sur :
 - 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes SA et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
 - 2) l'utilisation d'outils de *reporting* et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe. L'utilisation d'un nouvel outil de consolidation et de *reporting* a continué d'améliorer la capacité d'analyse et de contrôle des équipes de consolidation et de contrôle de gestion du siège ;
 - 3) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées ;
 - 4) la revue approfondie par la direction financière du Groupe des comptes trimestriels des filiales et de Dassault Systèmes SA ;
 - 5) l'analyse détaillée par le département comptable du Groupe de toutes les transactions de vente de logiciels ou de services impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'Audit et par le Conseil d'administration lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des résultats et lors des réunions du Comité d'audit préalables aux Conseils d'administration.
- Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou des informations relatives aux opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

16.1.2.5 Evaluation du contrôle interne

Dassault Systèmes SA n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008.

Toutefois, en application de la réglementation européenne, le Groupe évalue ses mécanismes de contrôle interne portant sur ses principaux processus et ses principales filiales.

Ainsi en 2011, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés, la direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et permettent l'élaboration de plans d'actions et d'audits spécifiques. A ce titre, le périmètre des entités du groupe soumises à une évaluation du dispositif de contrôle interne a été étendu, par le biais de questionnaires d'auto-évaluation, à des entités jusqu'ici considérées comme non significatives.

16.1.2.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

16.1.3 Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

16.1.3.1 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux assemblées générales de Dassault Systèmes SA s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 24 à 33 des statuts. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dans les conditions précisées à l'article 27 des statuts de Dassault Systèmes.

Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 a modifié les statuts afin de prévoir que les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne physique ou morale de leur choix, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi (voir le paragraphe 21.2 « Actes constitutifs et statuts »).

16.1.3.2 Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont indiquées aux chapitres 10 « Trésorerie et capitaux » (concernant l'exigibilité anticipée de la ligne de crédit de 200 millions d'euros), 18 « Principaux actionnaires » (concernant le contrôle de GIMD), au paragraphe 21.1.3 « Tableau des délégations d'augmentation du capital » (concernant l'émission d'actions), au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » (concernant le rachat par Dassault Systèmes SA de ses propres actions), au paragraphe 21.2.5 « Assemblées générales » (concernant les conditions d'exercice du droit de vote) et au paragraphe 15.1 « Rémunérations des mandataires sociaux » (concernant l'indemnité en cas de départ contraint du Directeur Général) du Document de référence de Dassault Systèmes pour 2011, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration. Ce Document de référence est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

Charles Edelstenne
Président du Conseil d'administration

16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Dassault Systèmes SA

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

CHAPITRE 17 – SALARIÉS

17.1 Rapport social

17.1.1 Dassault Systèmes et les enjeux sociaux

Dassault Systèmes a poursuivi en 2011 sa stratégie visant à mettre les univers virtuels 3D au service d'une innovation et d'un développement durables pour l'homme et l'environnement.

Dans ce contexte d'innovation permanente, les collaborateurs constituent l'actif le plus précieux de Dassault Systèmes. Ils incarnent sa culture, ses valeurs et assurent son développement.

Enjeux liés à l'innovation technologique

Afin de répondre aux enjeux liés au développement de ses technologies, Dassault Systèmes recrute des profils d'expertise très diversifiés que le Groupe cherche à fidéliser en offrant un environnement propice au développement professionnel et personnel.

Les acquisitions réalisées par Dassault Systèmes en 2011, Intercim, Enginuity, Elsys et Simulayt (voir paragraphe 5.2 « Investissements ») ont élargi ses technologies offrant aux collaborateurs de Dassault Systèmes de nouvelles perspectives de développement de leurs compétences.

Enjeux liés à l'innovation sociale

L'innovation sociale est, et restera, placée au cœur du processus de développement du Groupe. Dassault Systèmes utilise ses produits et solutions, non seulement pour apporter de la valeur à ses clients, mais également pour transformer son propre fonctionnement interne. La plateforme 3DSwYm, qui s'est substituée à l'Intranet du Groupe, permet de mettre en place un véritable esprit communautaire au sein de Dassault Systèmes pour encourager l'innovation collaborative. Cette plateforme favorisant un nouveau modèle d'entreprise organisée en réseaux, change radicalement les champs d'apprentissage, d'expérimentation et de collaboration, et met en valeur les compétences et les contributions de chacun.

Dans ce contexte, le rôle de l'organisation « People@3DS », le département en charge des ressources humaines, est d'attirer et d'inspirer les talents pour permettre à tous les collaborateurs et partenaires de Dassault Systèmes de devenir acteurs d'une innovation durable.

17.1.2 Méthodologie du *reporting* social

Périmètre du reporting

Le périmètre du *reporting* social comprend l'ensemble des sociétés du Groupe, y compris les effectifs des sociétés ou activités acquises au cours de l'exercice.

Définition des indicateurs sociaux clés

Pour les besoins de son *reporting* social, le Groupe a choisi des indicateurs clés qui sont présentés aux paragraphes 17.1.3 « Effectifs du Groupe » et suivants. Le choix de ces indicateurs s'appuie sur les indicateurs des articles R. 225-104 du Code de commerce et ceux spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

Parmi eux, Dassault Systèmes a défini la notion « d'effectif salarié du Groupe », qui correspond aux effectifs de la société Dassault Systèmes et de ses filiales contrôlées au minimum à 50 %, et la notion « d'effectif total du Groupe », qui comprend l'effectif salarié du Groupe, les collaborateurs des sociétés du Groupe contrôlées à moins de 50 % et les prestataires extérieurs ayant travaillé plus d'un mois entier pour le Groupe à la date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2011, les effectifs des salariés des sociétés contrôlées à moins de 50 % comprennent les salariés de 3D PLM (détenue à 42 % au 31 décembre 2011 contre 30 % au 31 décembre 2010) et de Delmia Solutions Private Limited « Delmia Inde » (détenue à 42 % au 31 décembre 2011 contre 100 % au 31 décembre 2010) (voir la Note 16 « Regroupements d'entreprises » aux comptes consolidés qui décrit l'opération intervenue en 2011). Compte tenu de cette variation de pourcentage de détention et de la définition des indicateurs du Groupe, les effectifs de Delmia Inde (136 collaborateurs) ont été transférés en 2011 de l'indicateur « effectif salarié du Groupe » vers l'indicateur « effectif total du Groupe ».

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « Equivalent Temps Plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées / heures de travail à temps plein standard ».

Dans le cadre de sa démarche active d'amélioration continue de la qualité de l'information produite, le Groupe a par ailleurs souhaité étendre en 2011 son périmètre de revue des indicateurs sociaux à la Chine, l'Inde, la Suède et le Canada.

Pour fiabiliser le processus de *reporting*, un guide méthodologique incluant les définitions et règles de calculs de chaque indicateur est actualisé chaque année. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation mais également en cours d'année notamment en ce qui concerne la revue des variations.

Limites du reporting social

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Ainsi par exemple les notions généralement employées en France pour définir les catégories socioprofessionnelles (non cadre, cadre, cadre supérieur) n'étant pas utilisées en dehors de France, et plus des deux tiers des collaborateurs de Dassault Systèmes évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes : les « Managers » qui encadrent les équipes, et les « Non-Managers » qui ne gèrent pas d'équipe et se spécialisent sur une problématique particulière.

Pour les mêmes raisons de disparités locales, le Groupe n'est également pas en mesure de présenter de données consolidées relatives aux heures supplémentaires.

Collecte et consolidation des données sociales

Le *reporting* social est réalisé par le département People@3DS, chargé de collecter et de consolider les données en s'appuyant sur les logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière tous deux déployés dans l'ensemble des entités du périmètre. Par ailleurs, le département People@3DS a également mené des entretiens avec les responsables des ressources humaines des principales filiales de Dassault Systèmes en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, au Japon, en Corée, en Chine et en Inde (représentant 95 % des effectifs du Groupe en 2011, contre 85 % en 2010) dans l'objectif d'étayer les informations du *reporting* social sur les aspects liés notamment aux principales politiques en matières de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à la formation et à l'absentéisme.

17.1.3 Effectifs du Groupe

17.1.3.1 Panorama de l'effectif total du Groupe (y compris les prestataires extérieurs et les effectifs des sociétés du Groupe contrôlées à moins de 50 %)

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2011 est de 9 552, en augmentation de 5,7 % par rapport au 31 décembre 2010 (en 2010, l'effectif total du Groupe avait augmenté de 15,3 % du fait de la croissance organique et des acquisitions d'IBM PLM, d'Exalead et de Geensoft). L'évolution de l'effectif total du Groupe sur les trois derniers exercices est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	Salariés	Prestataires	3D PLM ⁽¹⁾	Effectif total	% de variation
2011	7 660	395	1 497	9 552	5,7 %
2010	7 507	449	1 079	9 035	15,3 %
2009	6 472	406	956	7 834	(0,5)%

(1) et Delmia Inde en 2011

17.1.3.2 Panorama de l'effectif salarié du Groupe (hors prestataires extérieurs et effectifs des sociétés du Groupe contrôlées à moins de 50 %)

Croissance du Groupe

Au 31 décembre 2011, l'effectif salarié du Groupe s'élève à 7 660 personnes, réparties dans 35 pays et représentant 94 nationalités différentes, en augmentation de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2010. Cette évolution est principalement liée à la croissance organique du Groupe ainsi qu'aux acquisitions réalisées en 2011 (voir le paragraphe 5.2 « Investissements »). La croissance réelle de l'effectif salarié du Groupe après neutralisation de l'impact du transfert des employés de Delmia Inde s'élève à 3,9 % (voir le paragraphe 17.1.2 « Méthodologie de *reporting* social – Définition des indicateurs sociaux clés »).

Répartition géographique

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2011	4 020	52 %	2 734	36 %	906	12 %	7 660	100 %
2010	3 798	51 %	2 667	35 %	1 042	14 %	7 507	100 %

En termes d'implantation géographique, la répartition entre les trois grandes zones géographiques est restée stable entre 2011 et 2010. La légère baisse en Asie s'explique par le transfert des 136 salariés de la filiale Delmia Inde vers 3D PLM.

Répartition par activité

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
R&D et maintenance	2 542	34 %	1 554	39 %	919	34 %	85	9 %	2 558	33 %
Ventes, marketing et services	3 868	51 %	1 879	46 %	1 369	50 %	702	78 %	3 950	52 %
Administration et autres	1 097	15 %	587	15 %	446	16 %	119	13 %	1 152	15 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

Les effectifs par grande activité sont restés stables entre 2011 et 2010. Les effectifs R&D et maintenance ont diminué en Asie avec le transfert des effectifs de la filiale Delmia Inde vers 3D PLM.

Types de contrats

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Contrat à durée indéterminée	7 431	99 %	3 938	98 %	2 730	100 %	903	100 %	7 571	99 %
Contrat à durée déterminée	76	1 %	82	2 %	4	0 %	3	0 %	89	1 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

La répartition par type de contrats est identique à celle de 2010 ; 99 % des salariés du Groupe ont travaillé en 2011 sous contrat à durée indéterminée.

Catégories de postes

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
« Managers »	1 599	21 %	853	21 %	592	22 %	201	22 %	1 646	21 %
« Non-Managers »	5 908	79 %	3 167	79 %	2 142	78 %	705	78 %	6 014	79 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

En 2011, les Managers représentaient 21 % des effectifs de Dassault Systèmes, situation stable par rapport à 2010.

Pyramide des âges

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
< 25 ans	55	1 %	143	4 %	20	1 %	4	1 %	167	2 %
25 à 30 ans	1 012	13 %	674	17 %	292	11 %	110	12 %	1 076	14 %
31 à 40 ans	2 615	35 %	1 348	34 %	846	31 %	404	45 %	2 598	34 %
41 à 50 ans	2 452	33 %	1 260	30 %	878	32 %	302	33 %	2 440	32 %
51 à 60 ans	1 208	16 %	562	14 %	578	21 %	83	9 %	1 223	16 %
> 60 ans	165	2 %	33	1 %	120	4 %	3	0 %	156	2 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

La moitié des effectifs du Groupe a moins de 40 ans en 2011, comme en 2010.

Ancienneté des salariés

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
CDD	76	1 %	82	2 %	4	0 %	3	0 %	89	1 %
Moins de 2 ans	1 147	15 %	762	19 %	546	20 %	239	26 %	1 547	20 %
De 2 à 5 ans	3 025	40 %	1 029	26 %	780	28 %	335	37 %	2 144	28 %
De 6 à 10 ans	1 391	19 %	806	20 %	609	22 %	197	22 %	1 612	21 %
De 11 à 15 ans	903	12 %	620	15 %	509	19 %	58	6 %	1 187	16 %
De 16 à 20 ans	299	4 %	174	4 %	106	4 %	16	2 %	296	4 %
Plus de 20 ans	666	9 %	547	14 %	180	7 %	58	7 %	785	10 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

Répartition hommes/femmes

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Femmes	1 608	21 %	883	22 %	651	24 %	163	18 %	1 697	22 %
Hommes	5 899	79 %	3 137	78 %	2 083	76 %	743	82 %	5 963	78 %
Total aux 31 décembre	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %

La proportion relativement faible de femmes dans le Groupe (22 % en 2011 contre 21 % en 2010) s'explique par le nombre historiquement peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui restent l'une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle et par genre est la suivante :

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Femmes										
« Manager »	276	17 %	132	15 %	141	22 %	25	15 %	298	18 %
« Non-Manager »	1 332	83 %	751	85 %	510	78 %	138	85 %	1 399	82 %
Total Femmes	1 608	100 %	883	100 %	651	100 %	163	100 %	1 697	100 %
Hommes										
« Manager »	1 322	22 %	721	23 %	451	22 %	176	24 %	1 348	23 %
« Non-Manager »	4 577	78 %	2 416	77 %	1 632	78 %	567	76 %	4 615	77 %
Total Hommes	5 899	100 %	3 137	100 %	2 083	100 %	743	100 %	5 963	100 %
Total aux 31 décembre	7 507		4 020		2 734		906		7 660	

Au 31 décembre 2011, 18 % des collaboratrices de Dassault Systèmes et 23 % des collaborateurs hommes sont des Managers, contre 17 % et 22 % respectivement en 2010. Voir également le paragraphe 17.1.8.2 « Egalité professionnelle hommes/femmes ».

17.1.3.3 Entrées et sorties de personnel salarié sur la période

Recrutements

En 2011, Dassault Systèmes a embauché 1 126 personnes : 617 personnes en Europe, 361 en Amériques et 148 en Asie. 86 % des contrats établis en 2011 étaient des contrats à durée indéterminée :

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Contrat à durée indéterminée	1 587	95 %	475	77 %	346	96 %	146	99 %	967	86 %
Contrat à durée déterminée	91	5 %	142	23 %	15	4 %	2	1 %	159	14 %
Total	1 678	100 %	617	100 %	361	100 %	148	100 %	1 126	100 %

Le nombre total d'embauches en 2011 est inférieur à celui de 2010 (1 126 personnes contre 1 678) ; de la même manière, le pourcentage de personnes recrutées en contrat à durée indéterminée a diminué en 2011 par rapport à 2010 (86 % contre 95 %). Cette situation s'explique principalement par la reprise d'IBM PLM et l'acquisition d'Exalead en 2010, qui s'étaient traduites respectivement par l'intégration de 649 personnes et 144 personnes en contrat à durée indéterminée.

Dassault Systèmes n'a pas rencontré de difficultés particulières pour recruter même si les marchés de l'emploi en Asie, et en particulier en Chine et en Inde, ont montré certains signes de tension liés à la forte croissance économique de cette zone géographique.

Les postes de « Managers » ont représenté 5 % des recrutements en 2011 contre 9 % en 2010 (ce pourcentage plus important en 2010 s'expliquant par la reprise de la force de vente IBM PLM incluant sa ligne managériale).

Par ailleurs, 29 % des recrutements effectués en 2011 concernent des femmes, soit une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à 2010.

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Femmes	428	26 %	198	32 %	106	29 %	28	19 %	332	29 %
Hommes	1 250	74 %	419	68 %	255	71 %	120	81 %	794	71 %
Total	1 678	100 %	617	100 %	361	100 %	148	100 %	1 126	100 %

Enfin, la pyramide des âges des recrutements effectués en 2011 comprend une part de juniors plus importante qu'en 2010, année qui avait été marquée par la reprise de la force de vente d'IBM PLM constituée essentiellement de commerciaux expérimentés.

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
< 25 ans	56	3 %	196	32 %	25	7 %	4	3 %	225	20 %
25 à 30 ans	348	21 %	176	29 %	73	20 %	42	28 %	291	26 %
31 à 40 ans	448	27 %	143	23 %	118	33 %	75	51 %	336	30 %
41 à 50 ans	435	26 %	82	13 %	92	25 %	24	16 %	198	18 %
51 à 60 ans	336	20 %	19	3 %	46	13 %	3	2 %	68	5 %
> 60 ans	55	3 %	1	0 %	7	2 %	—	0 %	8	1 %
Total	1 678	100 %	617	100 %	361	100 %	148	100 %	1 126	100 %

Départs

En 2011, 888 collaborateurs ont quitté les effectifs salariés du Groupe : 335 en Europe, 274 en Amériques et 279 en Asie, incluant le transfert de 136 collaborateurs de la filiale Delmia Inde (voir le paragraphe 17.1.2 « Méthodologie du reporting social – Définition des indicateurs sociaux clés »).

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Contrat à durée indéterminée	559	87 %	259	77 %	260	95 %	278	100 %	797	90 %
Contrat à durée déterminée	82	13 %	76	23 %	14	5 %	1	0 %	91	10 %
Total	641	100 %	335	100 %	274	100 %	279	100 %	888	100 %

En moyenne, le taux de rotation du personnel s'est élevé en 2011, toutes zones géographiques confondues, à 9,9 % (après retraitement de l'impact du transfert de Delmia Inde), contre 8,9 % en 2010. Hors contrats à durée déterminée, le taux est de 8,7 %.

Le tableau ci-après synthétise les différents motifs de départ de ces collaborateurs :

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Départ à l'initiative du Groupe	155	24 %	112	33 %	86	31 %	56	20 %	254	29 %
Départ à l'initiative du salarié	354	55 %	147	44 %	165	60 %	85	31 %	397	45 %
Retraite	29	5 %	–	0 %	3	1 %	–	0 %	3	0 %
Fin de contrat à durée déterminée	74	11 %	72	22 %	16	6 %	1	0 %	89	10 %
Autres	29	5 %	4	1 %	4	2 %	137	49 %	145	16 %
Total	641	100 %	335	100 %	274	100 %	279	100 %	888	100 %

Le transfert des 136 collaborateurs de Delmia Inde est présenté dans la rubrique « Autres ».

La répartition de l'ancienneté des salariés ayant quitté le Groupe en 2011 est la suivante :

Ancienneté au moment du départ	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Moins de 2 ans	122	19 %	54	16 %	11	4 %	5	2 %	70	8 %
De 2 à 5 ans	354	55 %	95	28 %	53	20 %	83	30 %	231	26 %
De 6 à 10 ans	87	14 %	106	32 %	94	34 %	123	44 %	323	36 %
De 11 à 15 ans	43	7 %	64	19 %	74	27 %	51	18 %	189	21 %
De 16 à 20 ans	7	1 %	12	4 %	33	12 %	16	6 %	61	7 %
Plus de 20 ans	28	4 %	4	1 %	9	3 %	1	0 %	14	2 %
Total	641	100 %	335	100 %	274	100 %	279	100 %	888	100 %

17.1.3.4 Main d'œuvre extérieure et sous-traitance

Dassault Systèmes a régulièrement recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il est nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources avec un savoir-faire spécifique sur des projets pour des périodes de temps limitées.

De manière générale, le Groupe est attentif à n'établir des relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives notamment à l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'absence de discrimination (recrutement et évolution professionnelle), l'élimination du travail des enfants, et à la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Au 31 décembre 2011, 395 prestataires extérieurs (en équivalent temps plein) contribuent au développement du Groupe :

Exercice clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2011	136	35 %	203	51 %	56	14 %	395	100 %
2010	147	33 %	238	53 %	64	14 %	449	100 %

Le montant des versements effectués en 2011 à des entreprises de prestataires extérieurs s'est élevé à 70,5 millions d'euros contre 73,0 millions d'euros en 2010.

17.1.4 Organisation du travail

17.1.4.1 Répartition entre temps plein et temps partiel

98 % des collaborateurs du Groupe travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 7 % des femmes et 1 % des hommes ; ces chiffres sont stables par rapport à l'année 2010.

Exercices clos les 31 décembre	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2010	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%	Effectifs 2011	%
Répartition temps plein / temps partiel										
Temps plein	7 344	98 %	3 874	96 %	2 721	99 %	905	100 %	7 500	98 %
Temps partiel	163	2 %	146	4 %	13	1 %	1	0 %	160	2 %
Total	7 507	100 %	4 020	100 %	2 734	100 %	906	100 %	7 660	100 %
Répartition temps plein / temps partiel par genre										
Femmes										
Temps plein	1 483	92 %	772	87 %	640	98 %	163	100 %	1 575	93 %
Temps partiel	125	8 %	111	13 %	11	2 %	0	0 %	122	7 %
Total Femmes	1 608	100 %	883	100 %	651	100 %	163	100 %	1 697	100 %
Hommes										
Temps plein	5 861	99 %	3 102	99 %	2 081	100 %	742	100 %	5 925	99 %
Temps partiel	38	1 %	35	1 %	2	0 %	1	0 %	38	1 %
Total Hommes	5 899	100 %	3 137	100 %	2 083	100 %	743	100 %	5 963	100 %
Total	7 507		4 020		2 734		906		7 660	

17.1.4.2 Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, la durée du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur. Lorsqu'il n'existe pas de durée légale du travail, la durée hebdomadaire du travail est généralement fixée à 40 heures. C'est en particulier le cas au Japon, en Chine et en Inde, aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne, et en Suède.

En France, l'organisation du temps de travail se fait en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures définies dans les accords :

- chez Dassault Systèmes SA, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 216 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité. La durée hebdomadaire de travail des cadres à temps plein en forfait horaire est fixée à 37,8 heures, et prend en compte les journées de réduction du temps de travail (ci-après « JRRT »).

Pour les non cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des JRRT.

- chez Dassault Data Services SAS, à temps plein, les cadres et non cadres au forfait horaire travaillent 37 heures hebdomadaires sur 5 jours (avec 5 semaines de congés payés et 12 jours de JRRT) et les cadres au forfait jours travaillent 216 jours théoriques (JRRT déduits dont le jour au titre de la journée annuelle de solidarité).

- chez Dassault Systèmes Provence SAS, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 210 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée annuelle de solidarité ; pour les cadres à temps plein en forfait horaire, il existe deux modalités au choix de l'employé 39 heures par semaine, soit 1 670 heures compte tenu de 13 JRTT, ou 37 heures 30 par semaine, soit 1 589 heures compte tenu de 15 JRTT. La durée hebdomadaire de travail moyenne des non cadres à temps plein est fixée à 35 heures compte tenu des JRTT.
- chez SolidWorks Europe SARL, à temps plein les cadres en forfait jours travaillent 217 jours par an (JRTT déduits), les cadres en forfait horaire 1 600 heures par an, et les non cadres 35 heures par semaine.
- chez Exalead SA, les cadres et non cadres à temps plein travaillent sur la base d'une moyenne de 151,6 heures par mois et bénéficient de 10 JRTT.

17.1.4.3 Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Les données présentées ci-dessous couvrent les sociétés françaises Dassault Systèmes SA, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, qui représentent environ un tiers des collaborateurs du Groupe :

- en 2011, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 9 079 jours, maternité et paternité pour 2 291 jours, accident de travail et de trajet pour 352 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 2,24 % et reste stable par rapport à l'année 2010 (2,04 %).
- le nombre total de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc. hors congés payés) est de 2 638 jours soit 0,5 % du nombre de jours théoriquement travaillés.

17.1.5 Rémunérations

17.1.5.1 Salaires et charges

Masse salariale

La masse salariale annuelle brute du Groupe (y compris les salaires versés aux collaborateurs de 3D PLM et de Delmia Inde) s'élève à 600,6 millions d'euros en 2011, contre 547,3 millions d'euros en 2010, soit une progression de 10 % sur l'année.

La politique de rémunération de Dassault Systèmes vise à assurer à chaque collaborateur une rémunération alignée avec les pratiques du marché de la haute technologie dans chacun des pays où le Groupe est implanté et différenciée en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur telle qu'évaluée par le Manager direct lors d'un entretien annuel de revue de la performance et des objectifs.

Les augmentations ont lieu pour l'ensemble du Groupe en avril de chaque année. Tous les collaborateurs présents dans le Groupe au 1^{er} octobre de l'année précédente sont éligibles à la révision salariale annuelle.

En 2011, les augmentations moyennes accordées par Dassault Systèmes ont varié en fonction de l'inflation attendue dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Charges sociales

Le montant global des charges sociales du Groupe s'élève à 167,3 millions d'euros en 2011, contre 150,4 millions d'euros en 2010.

17.1.5.2 Intéressement et participation (en application des Titres I et II du Livre III du Code du travail)

La participation et l'intéressement sont deux mécanismes d'épargne salariale prévus par la loi en France. La participation est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés alors que l'intéressement est facultatif.

Dassault Systèmes SA a signé en 2008 avec les organisations syndicales un accord de participation dérogatoire (plus avantageux que celui imposé par défaut) et un accord d'intéressement. Ces deux accords concernaient la période 2008-2009-2010.

Le montant total de l'intéressement pour l'année 2010, payé en 2011, chez Dassault Systèmes SA s'est élevé à 10,5 millions d'euros (7,2 millions d'euros en 2010) et le montant total de la contribution de Dassault Systèmes SA au titre de la participation pour l'année 2010, payée en 2011, s'est élevé à 10,9 millions d'euros (10,8 millions d'euros en 2010).

Dassault Systèmes SA a renégocié en 2011 avec les organisations syndicales ses accords de participation et d'intéressement pour une durée de trois ans et applicables aux années 2011, 2012 et 2013.

Les résultats enregistrés par Dassault Systèmes SA au titre de l'exercice 2011 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 7 juin 2012 devraient permettre la distribution d'un intéressement à concurrence de 14 165 501 euros et d'une participation de 13 192 985 euros.

Au cours des trois dernières années, l'intéressement et la participation ont évolué comme suit chez Dassault Systèmes SA :

(en milliers d'euros)	← 2011 →		← 2010 →		← 2009 →	
	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale	2009	% masse salariale
Intéressement	14 166	11 %	10 503	9 %	7 208	7 %
Participation	13 193	11 %	10 929	10 %	10 812	11 %
Total	27 359	22 %	21 432	19 %	18 020	18 %

Les sommes attribuées individuellement aux collaborateurs bénéficiaires sont, au choix des salariés, perçues directement, affectées à un Plan d'Epargne Entreprise ou versées (pour la participation uniquement) sur un compte courant bloqué et rémunéré à 110 % du TMOP (Taux de rendement Moyen des Obligations Privées).

Chez Dassault Data Services SAS, une participation représentant 6,5 % de la masse salariale brute a été distribuée en 2011 au titre de 2010.

Chez Dassault Systèmes Provence SAS, le montant de l'intéressement versé en 2011 au titre de l'exercice 2010 représente 5,6 % de la masse salariale brute, et le montant de la participation versé en 2011 au titre de l'exercice 2010 représente 19,0 % de la masse salariale brute.

Chez SolidWorks Europe SARL, le montant de l'intéressement versé en 2011 au titre de l'exercice 2010 représente 7,2 % de la masse salariale brute. Il n'existe pas de participation.

Chez Exalead SA, un accord de participation dérogatoire a été signé en 2011 et devrait permettre un premier versement au titre de 2012.

17.1.6 Relations professionnelles

17.1.6.1 Dialogue social et accords collectifs

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Europe

En 2011, une réunion a été organisée avec le Comité de Groupe.

En France, de nombreuses réunions sont organisées par chacune des entités et des accords collectifs, portant sur un ou plusieurs sujets relatifs aux conditions de travail et d'emploi, sont négociés et signés :

	Dassault Systèmes SA	Dassault Data Services SAS	Dassault Systèmes Provence SAS	Exalead SA ⁽¹⁾	SolidWorks Europe SARL
Nombre d'accords collectifs en vigueur au 31/12/2011	40	24	11	2	3
Nombre d'accords collectifs signés durant 2011	13 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	3 ⁽⁴⁾	2 ⁽⁵⁾	–

(1) Chez Exalead SA, la représentation est composée d'une DUP (Délégation Unique du Personnel) et de 3 élus titulaires représentants du collège cadres.

(2) Ces accords portent notamment sur l'intéressement et la participation, les frais de santé et la prévoyance, l'aménagement du temps de travail et les négociations annuelles obligatoires.

(3) Ces accords portent notamment sur l'intéressement et la participation, les frais de santé et la prévoyance et les négociations annuelles obligatoires.

(4) Ces accords portent sur la prise de congés, la négociation annuelle obligatoire et le PERCO.

(5) Ces accords portent sur la participation et une prime de partage des profits.

En 2011, ont été organisées : (i) chez Dassault Systèmes SA, 26 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 31 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives ; (ii) chez Dassault Data Services SAS 14 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 18 avec les délégués syndicaux ; (iii) chez Dassault Systèmes Provence SAS 12 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 15 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives ; (iv) chez SolidWorks Europe SARL, une réunion mensuelle avec le délégué du personnel.

En Allemagne, les accords collectifs sont négociés et signés avec un Comité d'entreprise central et avec les Comités d'entreprise de chaque site. Au 31 décembre 2011, il existe 12 accords en vigueur à Stuttgart et 25 à Hanovre.

En 2011, ont été signés par Dassault Systèmes Deutschland GmbH, 6 accords au niveau du Comité d'entreprise central, dont 4 portant sur la gestion des ressources humaines, un sur la protection des données des employés et un sur l'enquête annuelle « Great Place To Work », 4 à Stuttgart, dont 2 liés à la rémunération des collaborateurs, un autre sur un plan de retraite, et un sur la mise en oeuvre et la certification des compétences des employés dans le domaine V6, et 3 à Hanovre, liés à la mise en oeuvre d'un système de gestion du code source du développement des produits de la marque CATIA, la mise en place d'un outil au sein de la R&D, et la gestion des ressources humaines.

Au Royaume-Uni, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat dans les filiales du Groupe.

En Suède, Dassault Systèmes est membre de l'association patronale ALMEGA et met en oeuvre les accords collectifs signés dans ce cadre qui sont applicables à tous les collaborateurs. Toutes les négociations, en particulier celles relatives aux salaires, ont lieu avec les représentants syndicaux.

Amériques

Aux Etats-Unis et au Canada il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat dans les filiales du Groupe.

Asie

En Corée, un représentant des salariés est élu chaque année et a pour rôle de participer à l'organisation des activités sociales.

Au Japon, en Chine et en Inde, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat dans les filiales du Groupe.

17.1.6.2 Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lequel il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les Directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France

Seules trois sociétés du Groupe en France disposent d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). En 2011 :

- le CHSCT de Dassault Systèmes SA s'est réuni à 13 reprises. Un accord sur la prévention des risques psychosociaux a été signé le 11 juin 2010 pour une durée de 3 ans. Un groupe paritaire de travail sur la prévention de ces risques a été créé et s'est réuni 9 fois depuis sa création dont 4 fois en 2011,
- le CHSCT de Dassault Data Services SAS s'est réuni à 7 reprises,
- le CHSCT de Dassault Systèmes Provence SAS s'est réuni à 7 reprises.

La totalité des collaborateurs en France fait l'objet d'un suivi médical régulier et bénéficie d'une couverture complémentaire en matière de santé. Sur le DS Campus HQ, un service médical composé d'un médecin du travail et de trois infirmières veille à la santé de l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le site.

En France, le nombre d'accidents du travail ou de transport ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 18 en 2011.

Europe

En Allemagne et en Suède, les employés suivent les politiques locales en vigueur en matière de santé.

Le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 2 en 2011 en Allemagne et à 1 en Suède.

Etats-Unis

Le Groupe a mis en place un programme de couverture santé pour l'ensemble de ses salariés travaillant au moins 20 heures par semaine. En fonction de leur situation familiale, les collaborateurs ont le choix entre deux programmes distincts. Ces programmes incluent un bilan de santé individuel annuel.

Le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 1 en 2011.

Canada

Les employés permanents bénéficient d'une assurance collective comprenant plusieurs prestations dont l'assurance santé. Ce programme d'assurance est obligatoire sauf si l'employé est déjà assuré par ailleurs.

Asie

Au Japon, un bilan de santé annuel est organisé par Dassault Systèmes pour chacun des collaborateurs ; en 2011, 80 % des salariés ont participé à ce bilan. Par ailleurs, tous les collaborateurs sont couverts par une assurance santé.

En Corée, un bilan de santé individuel est organisé chaque année pour l'ensemble des salariés, qui sont par ailleurs couverts par une assurance santé spécifique.

En Inde et en Chine, les employés bénéficient d'une couverture médicale et d'un bilan médical annuel.

17.1.7 Développement, formation et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement (« P&DC ») permettant à chaque collaborateur de rencontrer au moins une fois par an son supérieur hiérarchique direct pour définir les objectifs de l'année à venir, et évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement fixés.

En 2011, les objectifs de 96 % des collaborateurs du Groupe ont été discutés et formellement documentés dans ce cadre (97 % en 2010). Chaque collaborateur peut également solliciter son supérieur hiérarchique ou le département des ressources humaines pour exprimer des souhaits d'évolution et de développement individuels et étudier conjointement la mise en place de plans de formation.

En 2011, Dassault Systèmes a poursuivi ses investissements dans un système original de partage d'informations et d'expertises au travers de communautés en ligne s'appuyant sur la solution 3DSwYm. Cette plateforme collaborative permet aux collaborateurs de se connecter et d'échanger de façon informelle avec tous les experts du Groupe sur une problématique spécifique. Les réponses apportées aux questions clients, les astuces de programmations ou les tendances impactant les marchés peuvent ainsi être très rapidement communiquées, partagées et traitées en utilisant la connaissance collective regroupée au sein d'une communauté.

En parallèle de ce partage informel de la connaissance, des programmes de formations structurés sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation mis en place, alignés avec la stratégie de Dassault Systèmes et l'évolution du marché du PLM, permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en termes de connaissance du portefeuille de produits V6 et de processus industriels, ainsi que de renforcer leurs compétences managériales.

Plusieurs programmes permettent d'enrichir l'expertise professionnelle des équipes de vente et des équipes de gestion de projets de services ou de supports clients. Ces programmes portent sur les fondamentaux de la V6, les nouvelles techniques de vente, un approfondissement des compétences fonctionnelles, ou encore consistent à réaliser des ateliers de travail dédiés aux différentes industries que le Groupe adresse.

Un programme de formation est également en place pour l'ensemble des métiers de la R&D (développement, industrialisation, support clients, industries). Un cursus sur les process et les outils du développement, déployé mondialement, a été réalisé pour tous les nouveaux collaborateurs de la R&D. Ce cursus leur permettra de comprendre et maîtriser les savoir-faire nécessaires au développement de leurs compétences.

En 2011, le Groupe a lancé le déploiement d'un nouveau cursus de formation managériale portant sur deux thématiques principales : les fondamentaux du management pour les nouveaux managers et le management de la performance en relation avec les entretiens P&DC. 563 personnes ont participé à des formations de management à travers le monde, représentant près de 9 826 heures de formation (4 190 heures en Europe, 3 020 heures pour les Amériques et 2 616 heures pour l'Asie).

En 2011, en France, 1 593 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année, représentant 47 463 heures de formations dispensées, en légère baisse par rapport à l'année 2010 (50 134 heures), s'expliquant principalement par l'animation d'une

seule session « Sales Booster Academy » (programme de formation à destination des commerciaux) organisée en 2011 au lieu de trois en 2010.

Répartition des heures de formation réalisées par type	
Management	3 057
Métier	26 015
Hygiène sécurité et environnement	30
Langue	3 003
Informatique (outils internes)	1 669
Développement personnel	3 148
Portfolio Solutions Dassault Systèmes	6 704
DIF (Spécifique France)	3 837
Total sur l'exercice 2011	47 463

Répartition des heures de formation par catégorie	
Managers	9 360
Non-Managers	38 103

Répartition des heures de formation par sexe	
Homme	34 811
Femme	12 652

17.1.8 Ethique des affaires et égalité professionnelle

17.1.8.1 Ethique des affaires

Depuis sa création, Dassault Systèmes a façonné sa culture et bâti sa réputation sur différents fondamentaux, et notamment l'établissement de relations à long terme avec ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires, ainsi que le développement de produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. La confiance et l'intégrité, soutenues par une rigueur en matière d'éthique et de conformité, sont au cœur des engagements de Dassault Systèmes pour une innovation et une croissance durables.

L'engagement du Groupe en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le « Code de Conduite des Affaires » distribué à l'intégralité des collaborateurs du Groupe (voir le paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ») et les « Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise » disponibles sur le site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par la sensibilisation à l'éthique et à la conformité des nouveaux collaborateurs du Groupe (plus de 40 sessions en 2011 à travers le monde) et par des formations ciblées faites aux collaborateurs les plus exposés aux risques éthiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Code de Conduite des Affaires et égalité professionnelle

Le Code de Conduite des Affaires, renforcé par des politiques dédiées, a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Il rappelle que la culture de Dassault Systèmes se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité de ses collaborateurs.

C'est dans ce cadre qu'est posé comme principe le fait que le recrutement, la formation, la promotion, les affectations et les autres décisions liées au travail s'appuient sur les compétences, les talents et les réalisations des collaborateurs et sur leurs motivations professionnelles, à l'exclusion de toute discrimination, harcèlement ou intimidation. Le Groupe est également particulièrement attentif à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs dans leurs conditions et leur environnement de travail et au respect de leur vie privée notamment dans le cadre de la protection des données personnelles.

Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Les Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise que le Groupe promeut pour s'assurer que son écosystème partage des valeurs basées sur les mêmes principes et droits universellement consacrés ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

Dassault Systèmes demande à ses fournisseurs et partenaires de s'engager à veiller au respect des principes d'interdiction du travail des enfants en âge d'être scolarisés obligatoirement (et, en tout état de cause, de moins de 15 ans), d'interdiction du travail forcé, de garantie de mise à disposition de conditions de travail satisfaisantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs, de respect des minima légaux ou réglementaires applicables en termes de rémunération, de liberté syndicale, de droit à la négociation collective. Le Groupe leur demande également de s'engager à interdire toute forme de discrimination, à lutter contre la corruption et à respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.

17.1.8.2 Egalité professionnelle hommes/femmes

Les filiales françaises, américaines, canadiennes, japonaises, suédoises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient 89 % des collaborateurs du Groupe, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière de lutte contre les discriminations professionnelles entre les hommes et les femmes.

Dassault Systèmes promeut la mixité au sein de ses effectifs, en développant l'accès des femmes à ses différents métiers, et en assurant l'équité des progressions de carrière des femmes particulièrement chez celles qui s'absentent pour les congés maternité.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non discrimination dans les différentes juridictions dans lesquelles il emploie des collaborateurs. Les cas de la France et des Etats-Unis sont évoqués ci-après à titre d'exemple.

France

L'accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle entre hommes et femmes applicable au sein de Dassault Systèmes SA arrive à son terme en 2012. De nouvelles négociations sont en cours : 4 réunions ont eu lieu en 2010 et 2 en 2011.

Par ailleurs, afin d'analyser le positionnement des femmes et des hommes au sein de Dassault Systèmes SA, et de définir les actions à mener visant à supprimer les inégalités, un rapport annuel sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et formation des femmes et des hommes est élaboré chaque année et accessible sur le site intranet de l'entreprise depuis 2010.

La société Dassault Systèmes Provence SAS dispose d'un accord sur la promotion de la diversité.

En 2010, une négociation relative à l'égalité entre hommes et femmes a été initiée au sein de Dassault Data Services SAS et s'est poursuivie en 2011 pour prendre en compte les dernières évolutions de la législation.

Il n'existe pas d'accord spécifique au sein des sociétés SolidWorks Europe SARL et Exalead SA.

Etats-Unis

Les filiales de Dassault Systèmes aux Etats-Unis veillent à se conformer aux réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (recrutement, formation, promotion, rémunération, licenciement ou toute autre décision liée au travail) en particulierité au Titre VII de la réglementation fédérale « Civil Rights Act » ; les filiales de Dassault Systèmes transmettent chaque année aux autorités américaines des rapports de conformité avec ces réglementations (Rapports *EEO1*, *Vet100* et *Affirmative Action*).

17.1.8.3 Insertion des travailleurs en situation de handicap

Les filiales françaises, américaines, canadiennes, japonaises, suédoises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient 89 % des collaborateurs du Groupe, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière d'insertion des travailleurs en situation de handicap.

En 2011, Dassault Systèmes a conduit différentes actions en faveur des personnes en situation de handicap.

France

L'accord mis en place en 2003 au sein de Dassault Systèmes SA en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap, créant des conditions favorables à leur intégration, a été renouvelé en 2007 pour 3 ans. Un nouvel accord conclu en décembre 2009 pour la période 2010-2012 prévoit des engagements chiffrés en matière de recrutement, de formation et de budget de ces personnes.

Ces accords témoignent de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire du recrutement, de la formation et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap un axe important de sa politique. Ainsi, le nombre de collaborateurs dans cette situation a été multiplié par quatre depuis 2003. Au 31 décembre 2011, 26 personnes en situation de handicap étaient salariées de Dassault Systèmes SA, 16 d'entre elles étaient ingénieurs et cadres, 7 avaient un handicap lourd. Au cours de l'année 2011, 9 étudiants en situation de handicap ont été accueillis en stage ou en apprentissage et 41 stagiaires demandeurs d'emploi ont été formés. Par ailleurs, de nombreuses actions

de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap ont été menées (vidéos, articles, interviews, bandes dessinées de sensibilisation sur le statut de ces collaborateurs, etc.)

L'accessibilité du DS Campus HQ aux personnes en situation de handicap a été particulièrement étudiée lors de la construction des bâtiments (qualité des sols, portes, mobiliers, signalétique Eo-Guidage, boucle magnétique, salles de conférences accessibles, aménagements des sas au niveau des parkings, etc.).

Etats-Unis

Les réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (voir la section ci-dessus « Egalité professionnelle hommes / femmes ») sont applicables aux cas de discrimination envers les collaborateurs en situation de handicap mais interdisent d'enquêter sur le handicap des salariés de telle sorte qu'aucune donnée statistique ne peut être communiquée.

17.1.8.4 Seniors

L'accord relatif à l'emploi des seniors au sein de Dassault Systèmes SA, mis en place en janvier 2010, s'inscrit dans le cadre du nouvel environnement normatif et de la politique sociale de Dassault Systèmes. Cet accord instaure une dynamique de réflexion sur les seniors dans l'entreprise. Les parties à l'accord sont convenues d'être particulièrement attentives au maintien dans l'emploi des seniors, à leur gestion de carrière et leur évolution professionnelle. La commission de suivi de l'accord s'est réunie le 10 mars 2011 pour étudier les actions en faveur du maintien dans l'emploi des seniors.

Un accord relatif à l'emploi des seniors a été mis en place au sein des sociétés Dassault Data Services SAS, Dassault Systèmes Provence SAS et SolidWorks Europe SARL en 2010.

17.1.9 Œuvres sociales et relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

17.1.9.1 Œuvres sociales

En France, Dassault Systèmes SA subventionne son Comité d'entreprise à hauteur de 5,2 % de sa masse salariale brute de l'année en cours, répartis à raison de 5,0 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. En 2011, le Comité d'entreprise a ainsi reçu un peu plus de 7 millions d'euros, contre 6,2 millions d'euros en 2010 et 5,5 millions d'euros en 2009.

Les sociétés Dassault Data Services SAS et Dassault Systèmes Provence SAS subventionnent leur Comité d'entreprise à hauteur de 1,5 % de leur masse salariale brute de l'année en cours, soit 1,3 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement.

17.1.9.2 Relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

Contribution du Groupe au développement territorial

Dassault Systèmes est implanté dans 35 pays et s'attache à recruter une majorité de collaborateurs localement. Au 31 décembre 2011, plus des deux tiers des 7 660 salariés du Groupe étaient localisés hors de France et le Groupe comptait des collaborateurs originaires de 94 pays différents.

Relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, le Groupe a établi des relations privilégiées avec le monde de l'enseignement secondaire et supérieur et ce, depuis de nombreuses années. Pour faciliter l'innovation pédagogique par l'usage de ses technologies, Dassault Systèmes collabore avec des écoles, des lycées, des instituts technologiques, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de Dassault Systèmes comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site internet dédié à la mise à disposition participative de ressources éducatives, la délivrance de certifications, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de deux millions d'étudiants se familiarisent avec les technologies PLM et SolidWorks de Dassault Systèmes.

En 2011, le Groupe s'est attaché à poursuivre ses initiatives visant à :

- susciter des vocations pour les sciences et les technologies et contribuer à enrayer la désaffection des jeunes pour ces disciplines dans les pays développés avec (i) des initiatives de parrainage et de participation aux travaux d'associations (de l'American Society for

Engineering Education – ASEE – et de la Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs SEFI – par exemple), (ii) le soutien d'équipes de lycéens ou de collégiens engagés dans des concours d'ingénierie de haut niveau comme « Course en Cours », qui s'adressent à des collégiens et lycéens et les conduisent, dans le cadre de l'enseignement et des clubs, à concevoir avec les logiciels CATIA ou SolidWorks, fabriquer, tester et faire concourir des voitures de Formule 1 miniatures. Initiée en 2006 comme projet de réussite éducative, cette initiative a enregistré un record de popularité en 2011-2012 avec l'inscription de 11 500 élèves sur l'ensemble du territoire français.

- améliorer l'employabilité des diplômés issus des différentes filières éducatives en leur donnant accès aux solutions PLM du Groupe. Cette expertise doit permettre de répondre rapidement aux besoins des 11 secteurs d'activité auxquels s'adressent les produits et solutions de Dassault Systèmes. Le besoin d'ingénieurs combinant connaissances techniques acquises lors d'un cursus scolaire et connaissance des outils PLM de Dassault Systèmes et des méthodes mises en œuvre chez ses clients industriels est en forte croissance dans les pays émergents. L'Inde a démontré en particulier une forte accélération de l'adoption de la V6. En France, cette dernière a été mise en service à grande échelle, pour plus de 2 000 utilisateurs, par l'école des Arts et Métiers ParisTech.
- préparer les étudiants à leur futur emploi en leur proposant, dans dix langues différentes, des certifications qui leur permettent d'acquérir des compétences fondamentales en matière d'ingénierie de conception. SolidWorks propose ainsi des programmes spécialisés pour les équipes de courses de véhicules tout-terrains, de voitures de course de petite cylindrée, d'avions ou encore de courses hybrides, intégrant l'apprentissage d'un processus de conception et d'analyse. Le Groupe est l'un des partenaires fondateurs de l'association Unmanned Vehicle Systems International (AUVSI) qui fournit des logiciels pour des véhicules intelligents sans pilotes, qu'ils soient terrestres, volants ou submersibles, et pour des systèmes robotiques. SolidWorks permet enfin aux élèves de la filière développement durable d'optimiser le choix des matériaux et des procédés de fabrication afin de préserver la planète.
- introduire de nouvelles méthodes d'enseignement s'appuyant sur l'utilisation de modèles virtuels très bien adaptés aux modes d'interaction et d'apprentissage des étudiants actuels. Le Groupe a ainsi été retenu comme fournisseur de technologies pour la conception collaborative de systèmes électromécaniques par le Georgia Institute of Technology (USA) dans un projet de quatre ans visant au déploiement d'un programme éducatif mondial à destination des lycées, financé par la « Defense Advanced Research Projects Agency » (DARPA).

L'activité d'innovation pédagogique a été soutenue en 2011 par l'extension des environnements virtuels d'enseignement de la mécatronique dans le domaine des systèmes « cyber-physiques », associant en temps réel les systèmes physiques programmable et leur représentation réaliste dans CATIA. L'exploration des usages pédagogiques de la 3D (3DVIA) au-delà des sciences de l'ingénieur s'est poursuivie par la production d'un environnement virtuel innovant pour l'enseignement de la géologie.

Le blog « SolidWorks STEM Teacher » et la communauté académique de Dassault Systèmes « 3DS Academia » sur internet permettent de partager des supports pédagogiques pour toutes les marques de Dassault Systèmes, avec des enseignants de tous niveaux.

Implication du Groupe dans le développement durable

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative, aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de l'innovation durable. Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, Dassault Systèmes est membre fondateur de l'AFDEL (Association Française Des Editeurs de Logiciels). L'objectif de cette association est de promouvoir l'industrie de l'édition de logiciels, comme industrie permettant une croissance durable. Dassault Systèmes soutient également la fondation Vilette-Entreprise d'Universcience en France, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du grand public. Par ailleurs, aux fins de promotion de l'innovation durable, Dassault Systèmes sponsorise la fondation GoodPlanet, qui œuvre pour la réduction des gaz à effet de serre à travers son programme Action Carbone, l'IMS (Institut de Mécénat Social) en France, et « CSR Europe » à Bruxelles. Dans le monde, les différentes marques de Dassault Systèmes sont également impliquées dans le tissu associatif local. Enfin, le Groupe a mené un projet de soutien à l'enseignement et au développement économique au Rwanda. A son lancement, l'initiative avait pour vocation le développement des compétences des étudiants pour l'utilisation de programmes de CAO, SolidWorks faisant donation de licences et de programmes pédagogiques. Cette initiative s'est finalement transformée en une assistance à la structuration et à la gestion d'activités de services de modélisation, puis en une aide à la génération de demande pour ce type de services.

Enfin, la plupart des filiales du Groupe organisent des démarches contribuant au développement durable au sein de leur communauté, comme des journées de bénévolat auprès d'associations locales organisées par les collaborateurs de SIMULIA, la collecte de denrées alimentaires par les collaborateurs de DELMIA, la subvention d'un orphelinat par les collaborateurs de Dassault Systèmes en Chine, ou encore la participation à la course PanMassachussets Challenge, événement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche (le Dana Farber Cancer Institute).

17.1.10 Table de concordance

Article R. 225-104 du Code du commerce	Rapport social	Numéro de page
Effectif total	17.1.3.1	97
Embauches en contrats à durée déterminée et indéterminée	17.1.3.2 et 17.1.3.3	97 et 100
Difficultés éventuelles de recrutement	17.1.3.3	100
Licenciements et leurs motifs	17.1.3.3	100
Heures supplémentaires	17.1.2	96
Main d'œuvre extérieure et sous-traitance	17.1.3.4	101
Informations relatives aux plans de réduction des effectifs	Non applicable	
Organisation du temps de travail	17.1.4	102
Durée du temps de travail	17.1.4.2	102
Absentéisme et motifs	17.1.4.3	103
Rémunérations	17.1.5	103
Evolution de la rémunération et charges sociales	17.1.5.1	103
Intéressement, participation et plan d'épargne salariale	17.1.5.2	103
Egalité professionnelle hommes/femmes	17.1.8.2	108
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	17.1.6.1	104
Conditions d'hygiène et de sécurité	17.1.6.2	105
Formation	17.1.7	106
Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap	17.1.8.3	108
Œuvres sociales	17.1.9.1	109
Prise en compte par la société de l'impact territorial de ses activités sur les populations locales et en matière d'emploi et de développement régional	17.1.9.2	109
Relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement etc.	17.1.9.2	109
Respect des filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	17.1.8.1	107

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social relatif à Dassault Systèmes SA prévu par les articles L. 2323-68 et suivants du nouveau Code du travail.

17.2 Participations et stock options

17.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2011, onze plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, étant précisé que cinq plans ont expiré au cours de l'exercice 2011.

Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé sans décote par rapport à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options, sauf pour le plan 2008-01 pour lequel une décote de 3 % a été appliquée.

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 15 % du capital de Dassault Systèmes SA.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation en 2011. En effet, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, un nouveau modèle de participation des collaborateurs à la performance long terme de l'entreprise a été mis en place, consistant en l'attribution d'actions de performance (voir le paragraphe 17.2.2 « Actions de performance » ci-dessous).

Il est rappelé que les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont donc cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende, des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2011.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Correspondant au Tableau 8 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

Plan d'option	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03
Conseil d'administration	29/03/2001	29/03/2001	29/06/2001	05/10/2001	05/10/2001	28/05/2002	28/05/2002	20/01/2003
Assemblée générale	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002
Options attribuées	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000
– aux mandataires sociaux	1 672 250	–	–	655 000	–	651 433	–	1 500 000
Charles Edelstenne	569 540	–	–	–	–	–	–	–
Bernard Charlès	882 710	–	–	525 000	–	526 433	–	1 200 000
Thibault de Tersant	220 000	–	–	130 000	–	125 000	–	300 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	736 000	176 600	116 403	424 100	101 000	454 000	139 000	1 060 000
Nombre maximum d'actions	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000
Nombre de bénéficiaires	531	513	44	400	434	378	401	803
Prix d'exercice (en euros)	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00	45,50	45,50	23,00
Dates d'exercice	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13
Options exercées en 2011	2 210 868	45 005	4 480	548 753	24 581	743 790	20 563	641 931
Options annulées en 2011	22 050	44 100	–	1 100	6 430	0	15 500	0
Options en circulation au 31/12/2011	–	–	–	–	–	313 183	41 420	866 519
Options exercées entre le 01/01/12 et le 29/02/12	–	–	–	–	–	186 735	8 235	226 429
Options annulées entre le 01/01/12 et le 29/02/12	–	–	–	–	–	–	–	–
Options en circulation au 29/02/12 ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	126 448	33 185	640 090
Options exercées au 29/02/12	–	–	–	–	–	1 148 365	257 239	2 665 885
Options exerçables au 29/02/12	–	–	–	–	–	126 448	33 185	640 090

Suite du tableau

Plan d'option	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	2010-01	Total
Conseil d'administration	20/01/2003	29/03/2005	29/03/2005	09/10/2006	06/06/2007	25/09/2008	27/11/2009	27/05/2010	
Assemblée générale	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	08/06/2005	08/06/2005	22/05/2008	22/05/2008	27/05/2010	
Options attribuées	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	19 495 513
– aux mandataires sociaux	–	80 000	–	150 000	150 000	150 000	170 000	110 000	5 288 683
Charles Edelstenne	–	–	–	–	–	–	–	–	569 540
Bernard Charlès	–	–	–	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	3 384 143
Thibault de Tersant	–	80 000	–	100 000	100 000	100 000	120 000	60 000	1 335 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	440 000	490 000	313 000	5 995 103
Nombre maximum d'actions	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	19 495 513
Nombre de bénéficiaires	533	264	88	447	462	502	539	542	
Prix d'exercice (en euros)	23,00	39,50	39,50	47,00	47,50	38,15	39,00	47,00	
Dates d'exercice	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/2013 Au 26/11/2017	Du 27/05/2014 Au 26/05/2018	
Options exercées en 2011	12 300	436 694	27 800	219 242	192 640	61 398	0	0	5 190 045
Options annulées en 2011	–	–	–	–	800	10 135	24 700	21 000	145 815
Options en circulation au 31/12/2011	70 450	61 371	37 000	866 790	955 060	1 214 459	1 770 000	1 206 600	7 402 852
Options exercées entre le 01/01/12 et le 29/02/12	5 325	38 571	27 350	212 279	29 275	20 033	–	–	754 232
Options annulées entre le 01/01/12 et le 29/02/12	200	–	–	–	–	–	15 700	7 500	23 400
Options en circulation au 29/02/12 ⁽¹⁾	64 925	22 800	9 650	654 511	925 785	1 194 426	1 754 300	1 199 100	6 625 220
Options exercées au 29/02/12	559 475	810 850	180 450	530 289	250 636	106 706	1 300	900	6 512 095
Options exerçables au 29/02/12	64 925	22 800	9 650	654 511	925 785	1 194 426	–	–	3 671 820

(1) Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également le paragraphe 21.1.1 « Capital social au 29 février 2012 ».

Les règles internes à l'entreprise prévoient des périodes pendant lesquelles il est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions de Dassault Systèmes SA, il s'agit notamment des périodes précédant et suivant l'annonce des résultats annuels, semestriels ou trimestriels. Sont également prohibées les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de l'exercice de stock options.

Au 31 décembre 2011, les seuls mandataires sociaux détenant des options étaient Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de Dassault Systèmes SA est décrite au paragraphe 14.1 « Information concernant les membres des organes d'administration et de direction » et dans le Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous indique de manière globale le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2011 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes SA, étant rappelé qu'aucune option de souscription d'action n'a été consentie en 2011.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés de Dassault Systèmes SA non mandataires sociaux et options levées par ces derniers durant l'exercice 2011

(correspondant au Tableau 9 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n° 1998-08	Plan n° 2002-01	Plan n° 2002-03	Plan n° 2002-05	Plan n° 2006-01	Plan n° 2006-02	Plan n° 2008-01
Options consenties durant l'exercice 2011 aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant								
Options levées durant l'exercice 2011 par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	1 339 238	42,85 €	463 810	259 000	248 428	195 000	78 000	83 000	12 000

17.2.2 Actions de performance

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions Dassault Systèmes pour une période de 38 mois, dans la limite de 1,5 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, soit 1 784 210 actions.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation le 29 septembre 2011 pour attribuer 406 400 actions de performance au titre d'un plan dénommé « 2010-02 », au profit de 626 bénéficiaires (les « Actions 2010-02 »).

La période d'acquisition des Actions 2010-02 est (i) de 3 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans pour les résidents en France et/ou les bénéficiaires relevant du régime de sécurité sociale français ou (ii) de 4 ans, sans période de conservation pour les autres bénéficiaires non assujettis à ce régime.

Les Actions 2010-02 ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction est mesurée en fonction du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») de Dassault Systèmes, effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013.

Il est précisé qu'au titre de cette attribution, conformément au Code AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive des actions de performance attribuées au Directeur Général a été soumise à une condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur 3 exercices (2011, 2012 et 2013).

Voir également les paragraphes 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 16.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration » concernant l'attribution de 150 000 Actions de performance 2010-03.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Sans objet.

CHAPITRE 18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat du Groupe

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionnariat de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote ⁽⁵⁾
Au 31 décembre 2011				
Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »)	51 887 334	42,15 %	84 603 735	51,73 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant-droits ⁽²⁾	7 684 189	6,24 %	15 368 378	9,40 %
Bernard Charlès	1 165 139	0,95 %	1 615 879	0,99 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,20 %	–	–
Auto-détention	650 000	0,53 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	28 749	0,02 %	41 328	0,03 %
Public	61 425 511	49,91 %	61 924 904	37,85 %
Total	123 092 729	100 %	163 554 224⁽⁵⁾	100 %

Au 31 décembre 2010				
GIMD	51 887 334	42,76 %	80 032 735	50,77 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant-droits ⁽²⁾	7 684 189	6,33 %	15 342 311	9,73 %
Bernard Charlès	817 655	0,67 %	1 118 395	0,71 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	150 000	0,12 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	12 649	0,01 %	24 728	0,02 %
Public	60 528 970	49,90 %	61 120 521	38,77 %
Total	121 332 604	100 %	157 638 690⁽⁵⁾	100 %

Au 31 décembre 2009				
GIMD	51 887 334	43,84 %	73 444 938	49,71 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 684 189	6,49 %	15 342 311	10,38 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	150 000	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	732 367	0,62 %	831 404	0,56 %
Public	57 661 944	48,71 %	58 134 400	39,35 %
Total	118 367 641	100 %	147 753 053⁽⁵⁾	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2011, M. Edelstenne détient 1 919 047 actions en pleine propriété et 1 542 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,58 % du capital et 2,35 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions représentant 7,05 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

(3) SW Securities LLC étant une société du Groupe, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(4) À l'exclusion de M. Edelstenne et, pour les données au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, de M. Charlès, les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés dans le présent Document de référence.

(5) Voir explication dans le paragraphe suivant le tableau.

Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de Dassault Systèmes est différent du chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre publié mensuellement par Dassault Systèmes est un nombre de droits de vote bruts, tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Ce nombre sert de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires (notamment les déclarations de franchissement de seuil). Le nombre total de droits de vote dans le tableau ci-dessus est

un nombre de droits de vote nets (ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote), ou droits de vote exerçables en assemblée générale, répondant à un besoin de cohérence dans la présentation.

Il s'ensuit que GIMD a déclaré le 20 juillet 2011 à l'AMF avoir franchi (i) en baisse, le 30 juin 2011, par suite d'une augmentation des droits de vote de Dassault Systèmes SA, le seuil de 50 % des droits de vote et détenir à cette date 51 887 334 actions représentant 80 032 735 droits de vote, soit 42,10 % du capital et 49,99 % des droits de vote de la Société puis (ii) en hausse, le 9 juillet 2011, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 50 % des droits de vote et détenir à cette date et à ce jour, 51 887 334 actions Dassault Systèmes SA représentant 81 232 735 droits de vote, soit 42,10 % du capital et 50,36 % des droits de vote de cette société. GIMD détient 51,44 % des droits de vote bruts au 31 décembre 2011.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2011, à 164 456 031 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 163 554 224) et, au 29 février 2012, à 165 209 296 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 164 300 898).

La société MFS Institutional Advisors, Inc (MFSI) a informé Dassault Systèmes SA qu'elle a franchi en hausse le 27 avril 2011 le seuil de 2,5 % du capital au travers des sociétés et fonds d'investissements qu'elle a indiqué gérer.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2011.

Nonobstant son retrait volontaire de la cote du NASDAQ en octobre 2008, Dassault Systèmes SA a maintenu son programme ADR (« American Depositary Receipts ») aux Etats-Unis, les ADS n'étant désormais plus cotés mais s'échangeant sur le marché hors cote américain (« OTC market »). Au 29 février 2012, 2 583 215 ADS étaient en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 61.

En janvier 2012, Dassault Systèmes SA a commandé une étude sur la composition de son actionnariat auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il résulte de cette étude que les investisseurs institutionnels détenant plus de 2 000 actions chacun sont au nombre de 327 et détiennent 47 % du capital social de Dassault Systèmes SA au 31 décembre 2011.

Dassault Systèmes SA détient, à la date du présent Document de référence, 650 000 actions en auto-détention, 150 000 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010 et 500 000 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011, ce qui représente environ 0,53 % du capital social constaté au 23 mars 2012, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2011, 62 201 803 actions Dassault Systèmes (soit environ 50,53 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 102 915 105 droits de vote exerçables (soit environ 62,58 % des droits de vote bruts).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un PEE est de 30 343 actions au 31 décembre 2011, soit environ 0,02 % du nombre total d'actions à cette date.

18.2 Droits de vote

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents des autres actionnaires et bénéficient de droits de vote double dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, c'est-à-dire au titre des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'article 11 des statuts de Dassault Systèmes SA prévoit que le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier (voir également le paragraphe 21.2 « Actes constitutifs et statuts »).

18.3 Contrôle

GIMD est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA avec, au 31 décembre 2011, 42,15 % du capital et 51,73 % des droits de vote exerçables. Dans la mesure où GIMD détient plus de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA, GIMD contrôle Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle de GIMD n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et de Sélection ne comprennent que des administrateurs indépendants. En outre, GIMD n'est pas membre du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Deux administrateurs, Nicole Dassault et Charles Edelstenne, sont membres du Conseil de surveillance de GIMD, mais ne sont membres d'aucun des comités de Dassault Systèmes SA. Laurent Dassault, administrateur de Dassault Systèmes SA jusqu'au 26 mai 2011, est Vice Président du Conseil de surveillance de GIMD.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Serge Dassault, également Président de GIMD (voir Chapitre 26 « Assemblée générale »). Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA serait ainsi porté à 10 membres et serait composé pour moitié d'administrateurs indépendants. Monsieur Serge Dassault ne serait membre d'aucun des comités de Dassault Systèmes SA.

Compte tenu de la réglementation applicable, dès lors que GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et plus de la moitié des droits de vote de Dassault Systèmes SA, il ne peut pas augmenter sa participation en capital de plus de 2 % du nombre total des titres de capital, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions Dassault Systèmes, sauf éventuelle dérogation à l'obligation de déposer une offre sur le fondement de l'article 234-9 (6°) du Règlement Général de l'AMF que celle-ci peut éventuellement accorder selon son appréciation.

18.4 Accords entre actionnaires

En 2011, Dassault Systèmes SA a été informée que, conformément aux articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts, des engagements collectifs de conservation de titres en date des 21 juin et 11 juillet 2011 ont été conclus pour une durée de deux ans par GIMD, Charles Edelstenne, Bernard Charlès et certaines personnes liées à ce dernier. Ces engagements portent globalement et respectivement sur 34 029 003 actions et 36 432 938 actions de Dassault Systèmes SA, représentant respectivement 27,6 % du capital et 38,9 % des droits de vote pour les actes en date du 21 juin 2011, et 29,6 % du capital et 41,8 % des droits de vote pour les actes en date du 11 juillet 2011.

En 2010, Dassault Systèmes SA avait été informée que, dans ce même cadre, des engagements collectifs de conservation de titres en date des 16 et 22 décembre 2010 ont été conclus pour une durée de deux ans par GIMD, Charles Edelstenne pour son compte et celui de ses ayants-droits, Bernard Charlès et certaines personnes qui lui sont liées. Ils portaient globalement sur 39 672 603 actions de Dassault Systèmes SA représentant au 23 décembre 2010 respectivement 32,76 % du capital et 42,82 % des droits de vote.

A la connaissance de Dassault Systèmes, hormis les engagements collectifs de conservation décrits ci-dessus et les engagements de conservation de titres des dirigeants mandataires sociaux (voir les paragraphes 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 16.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration »), il n'existe pas de pacte ou d'autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes SA.

Dassault Systèmes SA n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de société, cotée ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres Dassault Systèmes.

CHAPITRE 19 – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les apparentés du Groupe comprennent son principal actionnaire GIMD (ainsi que les sociétés sous son contrôle – telles que Dassault Aviation – ou associées), les entreprises associées, ainsi que ses principaux dirigeants et les membres de leur famille proche.

Les apparentés de Dassault Systèmes SA comprennent également les filiales de cette dernière. Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées dans les états financiers consolidés.

Dassault Systèmes licencie ses produits à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Dassault Aviation est une société sœur du Groupe, et son Président-Directeur Général, Monsieur Charles Edelstenne, est également Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Ces licences sont concédées selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Pour l'exercice 2011, le chiffre d'affaires résultant de ces licences s'est élevé à 12,9 millions d'euros (contre 7,3 millions d'euros en 2010 et 8,2 millions d'euros en 2009).

Dassault Systèmes fournit également à des conditions de marché des services et un support technique à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Pour l'exercice 2011, le chiffre d'affaires généré par ces transactions s'est élevé à 15,2 millions d'euros (contre 12,8 millions d'euros en 2010 et 15,1 millions d'euros en 2009).

La plupart des centres de R&D du Groupe sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Ltd (« 3D PLM »), une société constituée en 2002 entre Dassault Systèmes SA et Geometric Software Solutions Co. Ltd, basée en Inde. Au 1^{er} juillet 2011, le Groupe a obtenu l'approbation des autorités indiennes requise pour la fusion des activités de sa filiale Delmia Solutions Private Limited dans 3D PLM, augmentant ainsi sa participation dans le capital de 3D PLM de 30 % à 42 %. Avant cette transaction, 3D PLM était une partie liée au Groupe. Elle est désormais consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe. Les prestations réalisées par 3D PLM pour le Groupe pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 se sont élevées à 13,6 millions d'euros. Pour la période de 12 mois close les 31 décembre 2010 et 2009, les prestations réalisées par 3D PLM pour le Groupe se sont élevées à 24,7 et 20,9 millions d'euros, respectivement. Voir Note 26 aux comptes consolidés pour d'autres informations sur les transactions avec les parties liées.

Voir également le paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 », concernant les conventions réglementées, le paragraphe 20.4.3 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés » et le Chapitre 7 « Organigramme ».

CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Dassault Systèmes SA devant se tenir le 7 juin 2012.

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2009 et 2010 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

Comptes consolidés et annexes

Comptes de résultat consolidés

	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
<i>(En milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>			
Nouvelles licences		465 009	393 873
Licences périodiques, maintenance et développement de produits		1 151 933	1 017 130
Ventes de logiciels	4	1 616 942	1 411 003
Prestations de services et autres		166 101	152 836
Total chiffre d'affaires		1 783 043	1 563 839
Coût des ventes de logiciels		(80 842)	(76 212)
Coût des prestations de services et autres		(168 644)	(144 855)
Frais de recherche et de développement		(329 295)	(322 119)
Frais commerciaux		(535 233)	(480 165)
Frais généraux et administratifs		(147 626)	(125 865)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(83 630)	(71 835)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(9 855)	(20 801)
Résultat opérationnel		427 918	321 987
Produits (Charges) d'intérêts, nets	9	5 774	(1 214)
Autres produits et charges financiers, nets	9	(5 399)	(2 613)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		723	1 838
Résultat avant impôt sur le résultat		429 016	319 998
Charge d'impôt sur le résultat	10	(138 515)	(99 301)
Résultat net		290 501	220 697
Dont :			
Résultat net, part du Groupe		289 184	220 544
Intérêts minoritaires		1 317	153
Résultat par action			
Résultat net de base par action	11	2,38	1,85
Résultat net dilué par action	11	2,33	1,82

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des produits et charges comptabilisés

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
Résultat net		290 501	220 697
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente	23	35	(11)
(Pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie	23	(7 734)	(33 777)
Ecart de conversion		39 349	80 188
Produits d'impôt comptabilisés en capitaux propres		2 855	11 678
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôt		34 505	58 078
Total des produits et charges comptabilisés, nets d'impôt		325 006	278 775
Dont :			
Part revenant au Groupe		324 824	278 622
Part revenant aux minoritaires		182	153

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilans consolidés

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 154 275	976 482
Placements à court terme	12	268 693	162 646
Clients et comptes rattachés, nets	13	494 341	413 447
Créances d'impôt sur le résultat		65 020	36 348
Autres actifs courants	13	74 384	84 273
Total actif courant		2 056 713	1 673 196
Immobilisations corporelles, nettes	14	106 601	66 395
Investissements et autres actifs non courants	15	28 619	26 161
Impôts différés actifs	10	82 995	72 766
Immobilisations incorporelles, nettes	17	593 866	616 697
Goodwill	18	647 990	616 619
Total actif non courant		1 460 071	1 398 638
Total Actif		3 516 784	3 071 834
Passif et Capitaux propres			
Dettes fournisseurs		99 844	93 169
Personnel et comptes rattachés		183 849	170 873
Produits constatés d'avance		492 036	386 996
Impôt sur le résultat à payer		19 568	21 819
Emprunts courants	21	228 942	26 691
Autres passifs courants	19	113 926	75 561
Total passif courant		1 138 165	775 109
Impôts différés passifs	10	59 350	57 222
Emprunts non courants	21	72 355	293 419
Autres passifs non courants	19	163 255	154 277
Total passif non courant		294 960	504 918
Capital		123 093	121 333
Primes d'émission		263 875	229 865
Actions propres		(36 524)	(7 172)
Réserves consolidées et autres réserves		1 763 065	1 529 721
Autres éléments		(47 316)	(82 956)
Total capitaux propres, part du Groupe		2 066 193	1 790 791
Intérêts minoritaires		17 466	1 016
Total capitaux propres	23	2 083 659	1 791 807
Total Passif et Capitaux Propres		3 516 784	3 071 834

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
Résultat net		290 501	220 697
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	24	161 855	132 304
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24	(1 493)	55 357
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		450 863	408 358
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14,17	(71 358)	(37 290)
Acquisitions de placements à court terme		(420 372)	(147 077)
Cessions de placements à court terme		316 509	105 235
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(37 364)	(461 404)
Autres		(2 294)	(913)
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(214 879)	(541 449)
Exercice de stock options		233 369	97 363
Dividendes versés	23	(65 777)	(54 496)
Rachat d'actions propres	23	(226 697)	(7 172)
Emission d'emprunts	21	–	115 042
Remboursement d'emprunts	21	(26 162)	(12 733)
Trésorerie nette (absorbée par les) provenant des activités de financement		(85 267)	138 004
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		27 076	32 512
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		177 793	37 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		976 482	939 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		1 154 275	976 482
Informations complémentaires			
Impôt payé		108 634	47 624
Intérêts payés, nets		7 247	7 592

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2010	118 369	125 438	(5 629)	1 350 506	(141 034)	1 447 650	1 113	1 448 763
Produits et charges comptabilisés, nets d'impôt	–	–	–	220 544	58 078	278 622	153	278 775
Dividendes	–	–	–	(54 246)	–	(54 246)	(250)	(54 496)
Exercice de stock options	2 964	104 427	–	–	–	107 391	–	107 391
Transactions sur actions propres	–	–	(1 543)	(5 629)	–	(7 172)	–	(7 172)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	19 092	–	19 092	–	19 092
Autres variations	–	–	–	(546)	–	(546)	–	(546)
Situation au 31 décembre 2010	121 333	229 865	(7 172)	1 529 721	(82 956)	1 790 791	1 016	1 791 807
Produits et charges comptabilisés, nets d'impôt	–	–	–	289 184	35 640	324 824	182	325 006
Dividendes	–	–	–	(65 627)	–	(65 627)	(150)	(65 777)
Exercice de stock options	5 190	220 753	–	–	–	225 943	–	225 943
Transactions sur actions propres	(3 430)	(186 743)	(29 352)	(7 172)	–	(226 697)	–	(226 697)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	17 290	–	17 290	–	17 290
Autres variations	–	–	–	(331)	–	(331)	16 418	16 087
Situation au 31 décembre 2011	123 093	263 875	(36 524)	1 763 065	(47 316)	2 066 193	17 466	2 083 659

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

Note 1. Description des activités du Groupe

Le « Groupe » fait référence à Dassault Systèmes SA et ses filiales. Le Groupe fournit des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ; de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ; de collaborer avec les partenaires et fournisseurs au cours du développement produit ; de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ; de simuler l'expérience produit par les clients finaux ; de développer les processus métier ; et d'obtenir et valoriser des informations pertinentes en utilisant les données numériques dont ils disposent ou qui sont disponibles sur internet.

Les clients du Groupe appartiennent essentiellement aux 11 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Equipements Industriels ; Hautes Technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de Consommation – Distribution ; Produits de Grande Consommation – Distribution ; Sciences de la Vie ; Energie et Procédés ; et Finance et Services. Afin de servir ses clients, le Groupe a développé un vaste portefeuille d'applications logicielles regroupées en marques afin de fournir des solutions complètes répondant aux nombreux besoins de développement de produits : Conception, Simulation réaliste, Gestion virtuelle de la production, Innovation collaborative, Expériences réalistes (comme dans la vie réelle), Recherches et accès à l'information.

Le Groupe organise ses activités et commercialise ses produits et services principalement selon deux types d'applications : le marché PLM (« Product Lifecycle Management ») pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de SolidWorks (pour la Conception mécanique 3D), principalement dédié à la conception des produits.

Dassault Systèmes SA est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur NYSE Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration, qui s'est réuni le 23 mars 2012.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les opérations et comptes intragroupes sont intégralement éliminés.

Impact des nouvelles normes comptables

Les normes, amendements et interprétations parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels et appliqués pour la première fois sur l'exercice 2011 n'ont eu aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué aucune autre norme, interprétation ou amendement par anticipation, en particulier, l'amendement suivant, paru au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2011 :

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Groupe n'anticipe aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de cet amendement. Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Résumé des principales méthodes comptables

ESTIMATIONS DU GROUPE

L'établissement des comptes consolidés annuels, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne des hypothèses ayant une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels. L'estimation des provisions pour pertes ; l'estimation de la durée de vie des produits ; la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations ; la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits du Groupe ; l'estimation de la juste valeur du goodwill ; l'estimation des pertes de valeur significatives ou durables des investissements financiers ; l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés ; la détermination de la nature, de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises ; l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses de la direction du Groupe.

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice excepté si ce taux moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change aux dates de transactions. Dans ce cas, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis aux taux du jour des transactions. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en Autres éléments.

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de Dassault Systèmes SA ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels du Groupe. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée de un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et du développement de produits est présenté en Ventes de logiciels dans le compte de résultat consolidé.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Prestations de services et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charge linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs, qui ont été déterminées par la direction.

COÛT DES VENTES DE LOGICIELS

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés aux produits du Groupe, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD, et des frais d'envoi.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits du Groupe. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus. Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque le Groupe est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;

- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ; et
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour le Groupe est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Le Groupe reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt-recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si le Groupe n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer. Ces subventions sont déduites des frais de recherche et développement ou des coûts de prestations de services et autres lorsque les activités de recherche et développement ont été réalisées et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS

Le Groupe distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres événements généralement non récurrents, tels que certaines transactions immobilières, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activité, les coûts directement attribuables aux acquisitions et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact des réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur, les plus ou moins-values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les gains et pertes de change sur éléments monétaires et les variations de juste valeur des instruments de couverture ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS ET DES PRÊTS

La dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation du Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La dépréciation est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur.

Suivant les niveaux de hiérarchie des justes valeurs définis conformément à la norme révisée IFRS 7 (niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ; niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ; niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables), la trésorerie et les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 1. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2. Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires, les placements sur des comptes rémunérés, et les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers, nets.

Investissements – Les investissements comprennent principalement, des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts et des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le Groupe analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité du Groupe à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de premier plan. Le Groupe investit son excédent de trésorerie principalement dans des fonds communs de placement et des certificats de dépôt bancaires.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances dont l'objectif est de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes : matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; constructions, 30 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement de la technologie acquise, des relations clients contractuelles, des logiciels et des marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilité estimées, généralement de 2 à 13 ans. Le Groupe n'a pas identifié d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée comme indéfinie.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Le goodwill est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill indépendamment de l'allocation à ces unités génératrices de trésorerie d'autres actifs et passifs de l'entité acquise.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact matériel sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légalles, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Le montant des provisions comptabilisées correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre les obligations du Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux propres qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les cotisations à payer par le Groupe au titre des régimes de base et autres régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

La méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité et de présence au sein de l'entreprise. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est constatée dans le résultat opérationnel.

Note 3. Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la direction du Groupe, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. Le Groupe opère sur deux segments : le PLM et SolidWorks. Le marché du PLM répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit jusqu'à sa fabrication et sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. Le marché SolidWorks répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser la conception de produits. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 2. Principes et méthodes comptables.

La répartition par segment d'activité des données financières du Groupe se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011			
	PLM	SolidWorks	Elim.	Total
Ventes de logiciels	1 276 167	340 963	(188)	1 616 942
Prestations de services et autres	166 101	–	–	166 101
Total chiffre d'affaires	1 442 268	340 963	(188)	1 783 043
Résultat opérationnel	283 540	144 378	–	427 918

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010			
	PLM	SolidWorks	Elim.	Total
Ventes de logiciels	1 099 633	311 525	(155)	1 411 003
Prestations de services et autres	152 789	47	–	152 836
Total chiffre d'affaires	1 252 422	311 572	(155)	1 563 839
Résultat opérationnel	201 344	120 643	–	321 987

La répartition par segment de certains éléments du compte de résultat qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie du Groupe et de certains éléments du bilan se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011			
	PLM	SolidWorks	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	107 565	4 746	–	112 311
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	17 290	–	–	17 290
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	67 813	3 545	–	71 358
Goodwill	619 268	28 722	–	647 990

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010			
	PLM	SolidWorks	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	94 220	5 790	–	100 010
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	19 092	–	–	19 092
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	33 294	3 996	–	37 290
Goodwill	590 491	26 128	–	616 619

La répartition géographique des données financières du Groupe a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Total actif	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
2011			
Europe	687 841	2 163 892	31 411
<i>dont France</i>	367 704	1 755 374	29 206
<i>dont Allemagne</i>	164 871	197 100	825
Amériques	678 001	1 000 603	32 530
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	649 234	963 052	32 244
Asie Pacifique	417 201	352 289	7 417
<i>dont Japon</i>	335 940	241 658	1 414
Total	1 783 043	3 516 784	71 358
2010			
Europe	625 052	1 479 976	20 927
<i>dont France</i>	380 394	1 077 882	16 420
<i>dont Allemagne</i>	129 269	186 825	1 228
Amériques	614 277	1 266 207	8 498
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	592 237	1 235 244	7 740
Asie Pacifique	324 510	325 651	7 865
<i>dont Japon</i>	281 951	247 501	5 415
Total	1 563 839	3 071 834	37 290

Le Groupe reçoit des informations lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Europe	827 134	702 968
<i>dont France</i>	212 977	173 429
<i>dont Allemagne</i>	291 084	238 193
Amériques	488 878	456 500
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	466 350	432 292
Asie Pacifique	467 031	404 371
<i>dont Japon</i>	289 937	258 752
Total chiffre d'affaires	1 783 043	1 563 839

Note 4. Ventes de logiciels

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Nouvelles licences	465 009	393 873
Licences périodiques et maintenance	1 148 110	1 014 575
Développement de produits	3 823	2 555
Ventes de logiciels	1 616 942	1 411 003

Note 5. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (voir Note 6. Paiements fondés sur des actions), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Charges de personnel	(642 224)	(580 563)
Charges sociales	(163 939)	(148 654)
Total charges de personnel	(806 163)	(729 217)

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 231 000 heures au 31 décembre 2011.

Note 6. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions est présentée au compte de résultat consolidé comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Frais de recherche et développement	(8 349)	(12 067)
Frais commerciaux	(4 445)	(5 629)
Frais généraux et administratifs	(3 981)	(5 531)
Coût des prestations de services et autres	(515)	(1 082)
Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions	(17 290)	(24 309)

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions de performance attribuées gratuitement au cours des exercices 2011 et 2010, pour lesquels IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	← Nombre d'actions →		
	Actions de performance attribuées gratuitement	Plans de stock options	Total paiements fondés sur des actions
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2010	300 000	4 420 317	4 720 317
Attribuées	150 000	1 240 000	1 390 000
Acquises	(150 000)	(2 079 471)	(2 229 471)
Annulées	–	(129 882)	(129 882)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2010	300 000	3 450 964	3 750 964
Attribuées	556 400	–	556 400
Acquises	(150 000)	(397 574)	(547 574)
Annulées	–	(76 790)	(76 790)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2011	706 400	2 976 600	3 683 000

Au 31 décembre 2011, la charge non encore comptabilisée sur les options et actions en cours d'acquisition est de 43,3 millions d'euros et le Groupe anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 2,1 ans, au plus tard le 29 septembre 2015.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SA du 27 mai 2010, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement 556 400 actions aux salariés et aux dirigeants en 2011 (406 400 Actions 2010-02 et 150 000 Actions 2010-03) et 150 000 actions en 2010 au Directeur Général du Groupe. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 à 4 ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social du Groupe à cette date d'acquisition.

L'attribution des Actions 2010-02 aux salariés et aux dirigeants est subordonnée à des conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a également subordonné l'acquisition par le Directeur Général du Groupe des 14 000 Actions 2010-02, des 150 000 Actions 2010-03 et des 150 000 actions du plan attribué en 2010, à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices pour les plans 2010-03 et 2010 et sur trois exercices pour le plan 2010-02. Cette rémunération variable est aussi fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Le nombre d'actions ainsi acquises ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement par le Conseil.

La juste valeur des actions de performance attribuées gratuitement a été déterminée par rapport au cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions.

PLANS DE STOCK OPTIONS

Depuis 1996, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans de stock options destinés aux salariés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé par le Groupe. Les options expirent généralement sept à dix ans après leur date d'attribution ou, le cas échéant, suite à la cessation du contrat de travail (ou du mandat social). Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a toujours été supérieur ou égal à la valeur du titre du Groupe au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans de stock options sont les suivants :

	2011		2010	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation au 1^{er} janvier	12 738 712	€41,66	14 672 506	€40,05
Options attribuées	–	–	1 240 000	47,00
Options exercées	(5 190 045)	43,53	(2 964 963)	36,23
Options annulées	(145 815)	38,75	(208 831)	41,31
Options en circulation au 31 décembre	7 402 852	€40,38	12 738 712	€41,66
Nombre d'options exerçables	4 426 252	€39,12	9 287 748	€41,63

L'information relative à la durée de vie résiduelle et au prix d'exercice des plans de stock options au 31 décembre 2011 est la suivante :

Fourchettes de prix d'exercice	Options en circulation		
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice
€18 à €34	978 389	1,03	€23,11
€34 à €39	1 214 459	3,73	38,15
€39 à €44	1 868 371	5,61	39,03
€44 à €48	3 341 633	3,51	47,00
€18 à €48	7 402 852	3,75	€40,38

PLANS D'INTÉRESSEMENTS À LONG TERME

Le Groupe a mis en place une série de plans d'intéressements à trois ans au titre desquels les bénéficiaires reçoivent une prime individuelle calculée sur l'augmentation du cours de l'action du Groupe et sur la réalisation d'objectifs internes de résultats opérationnels et de chiffres d'affaires.

La partie de la prime calculée sur le cours de l'action du Groupe est évaluée à chaque date de clôture à la juste valeur à l'aide d'un modèle de type Black-Scholes. Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, la dette relative à la prime calculée sur l'augmentation du cours de l'action du Groupe est respectivement nulle et de 7,4 millions d'euros.

Note 7. Subventions

Des subventions reçues des organismes publics s'élevant à 26,9 et 28,9 millions d'euros ont été déduites des frais de recherche et développement en 2011 et 2010, respectivement. Des subventions reçues des organismes publics s'élevant à 2,8 et 1,6 millions d'euros ont été déduites des coûts des prestations de services et autres en 2011 et 2010 respectivement.

Note 8. Autres produits et charges opérationnels, nets

Le détail des autres produits et charges opérationnels, net, est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(8 496)	(505)
Coûts liés aux déménagements et réorganisations de sites ⁽²⁾	(1 768)	(6 696)
Coûts d'acquisition ⁽³⁾	(1 009)	(7 858)
Autres, nets ⁽⁴⁾	1 418	(5 742)
Autres produits et charges opérationnels, net	(9 855)	(20 801)

- (1) En 2011, concerne principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision du Groupe de rationaliser ses activités de ventes au Japon et en Europe ainsi qu'à la réorganisation d'un laboratoire de recherche et de développement du Groupe en France.
- (2) Coûts liés aux déménagements de certaines activités du Groupe. En 2010 ces coûts incluaient principalement des loyers et charges opérationnelles concernant des locaux laissés vacants liés au déménagement de plusieurs sites sur un Campus unique dans la région de Boston aux Etats-Unis d'Amérique (voir Note 25. Engagements et passifs éventuels).
- (3) En 2010 incluait principalement les coûts directs d'acquisition de l'activité ventes d'IBM PLM (voir Note 16. Regroupements d'entreprises).
- (4) En 2011, comprend un gain de 2,3 millions d'euros lié au gel de l'acquisition des droits futurs pour un régime de retraite à prestations définies du Groupe ainsi qu'un gain de 1,8 millions d'euros constaté suite à la cession d'une entité consolidée, en partie compensés par des coûts relatifs à l'intégration d'IBM PLM. En 2010 comprenait certains coûts relatifs à l'intégration de l'activité ventes d'IBM PLM.

Note 9. Produits (charges) d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets

Le détail des produits (charges) d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	13 720	6 895
Charges d'intérêts ⁽²⁾	(7 946)	(8 109)
Produits (Charges) d'intérêts, nets	5 774	(1 214)
Pertes de change nettes ⁽³⁾	(7 945)	(2 712)
Autres, nets ⁽⁴⁾	2 546	99
Autres produits et charges financiers, nets	(5 399)	(2 613)

- (1) La hausse des produits d'intérêts provient essentiellement de la hausse des taux de rémunération des placements de trésorerie.
- (2) En 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir Note 21. Emprunts) qui porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an et a conclu des swaps de taux d'intérêts pour fixer le montant des intérêts à payer (voir Note 20. Instruments dérivés). En 2011 et 2010, le Groupe a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 5,9 et 6,5 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.
- (3) La perte nette des opérations en devises provient essentiellement des pertes de change réalisées ou latentes sur les créances libellées en dollar américain, en yen japonais et en won coréen.
- (4) En 2011, comprend principalement un gain de 5,0 millions d'euros sur des intérêts minoritaires précédemment détenus (voir Note 16. Regroupements d'entreprises) et une dépréciation sur investissements de 2,6 millions d'euros.

Note 10. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	64 572	56 457
Participation des salariés et engagements de retraites	6 661	6 030
Provisions et autres charges	58 553	55 078
Déficits reportables et crédits d'impôts	44 127	56 079
Impôts différés non reconnus	(7 863)	(12 835)
Total actifs d'impôts différés	166 050	160 809
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements fiscaux accélérés	(41 129)	(35 102)
Amortissements des actifs incorporels acquis	(94 803)	(105 225)
Autres	(6 473)	(4 938)
Total passifs d'impôts différés	(142 405)	(145 265)
Actifs d'impôts différés, nets	23 645	15 544

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Dans les 12 mois	60 046	42 526
Au-delà de 12 mois	22 949	30 240
Actifs d'impôts différés	82 995	72 766
Dans les 12 mois	(4 620)	(4 445)
Au-delà de 12 mois	(54 730)	(52 777)
Passifs d'impôts différés	(59 350)	(57 222)
Actifs d'impôts différés, nets	23 645	15 544

Les actifs d'impôts différés à moins d'un an sont principalement liés aux provisions et aux autres charges non déductibles.

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent notamment les effets impôts nés des regroupements d'entreprises (principalement IBM PLM et Exalead).

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
France	191 392	168 061
Etranger	237 624	151 937
Résultat avant impôt sur le résultat	429 016	319 998

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
France	(90 017)	(72 358)
Etranger	(51 527)	(30 071)
Charge d'impôt courant	(141 544)	(102 429)
Variation de l'impôt différé	3 029	3 128
Charge d'impôt sur le résultat	(138 515)	(99 301)

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 36,10 % en 2011 et 34,43 % en 2010	(154 875)	(110 175)
Ecarts avec les taux d'impôt étrangers	2 164	(5 496)
Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts ⁽¹⁾	11 687	11 035
Opérations imposées à taux réduits ⁽²⁾	10 407	10 959
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs ⁽³⁾	463	4 626
Paiement en actions ⁽⁴⁾	(2 266)	(2 248)
Autres, nets ⁽⁵⁾	(6 095)	(8 002)
Charge d'impôt sur le résultat	(138 515)	(99 301)
Taux effectif d'impôt	32,3 %	31,0 %

(1) Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France en 2011 et en 2010.

(2) Produits relatifs à des financements accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit.

(3) En 2010, le Groupe a fusionné des entités aux Etats-Unis d'Amérique et utilisé des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés au 31 décembre 2009.

(4) Dans certaines juridictions fiscales, le Groupe ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération fondée sur des actions. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions.

(5) Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en France applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a déterminé que la CVAE (« Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises »), une des composantes de la CET (« Contribution Economique Territoriale »), était un impôt assis sur un bénéfice imposable à constater au taux applicable de la CVAE.

Au 31 décembre 2011, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 110,0 et 4,5 millions d'euros, respectivement, qui expireront après 2017.

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés passifs d'un montant de 0,8 million d'euros pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où le Groupe a déterminé que ces résultats seront distribués dans un avenir proche.

Note 11. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée, augmenté de l'effet dilutif des stock options.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats nets de base par action et des résultats nets dilués par action :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(En milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>		
Résultat net, part du Groupe	289 184	220 544
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	121 435 518	119 070 703
Effet dilutif des stock options	2 544 088	2 164 509
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'effet dilutif des stock options	123 979 606	121 235 212
Résultat net de base par action	€2,38	€1,85
Résultat net dilué par action	€2,33	€1,82

Note 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court-terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Trésorerie	80 838	115 229
Équivalents de trésorerie	1 073 437	861 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 154 275	976 482

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 54 % et 58 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 268,7 et 162,6 millions d'euros en 2011 et en 2010, respectivement, et comprennent principalement des certificats de dépôts et fonds communs de placement. Aux 31 décembre 2011 et 2010, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 13 % et 20 % respectivement.

Note 13. Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Clients et comptes rattachés	503 827	421 830
Dépréciation des comptes clients	(9 486)	(8 383)
Clients et comptes rattachés, nets	494 341	413 447

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés, nets, était le suivant aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	65 074	60 972
Entre 3 et 6 mois	10 459	17 384
Au-delà de 6 mois	6 910	5 528
Créances échues	82 443	83 884
Créances non échues	411 898	329 563
Total clients et comptes rattachés, nets	494 341	413 447

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Taxe sur la valeur ajoutée	31 460	37 142
Charges constatées d'avance	27 187	20 086
Autres actifs courants	15 737	27 045
Total autres actifs courants	74 384	84 273

Note 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2011 →			← Exercice clos le 31 décembre 2010 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Matériel informatique	122 186	(92 164)	30 022	98 642	(73 982)	24 660
Mobilier et matériel de bureau	43 045	(22 210)	20 835	41 117	(27 204)	13 913
Aménagements	67 233	(17 144)	50 089	48 250	(20 428)	27 822
Constructions	5 978	(323)	5 655	–	–	–
Total	238 442	(131 841)	106 601	188 009	(121 614)	66 395

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2011	24 660	13 913	27 822	–	66 395
Acquisitions	18 646	9 066	26 347	3 264	57 323
Regroupements d'entreprises	868	2 582	–	2 747	6 197
Cessions	(66)	(115)	(210)	–	(391)
Dotations aux amortissements	(14 488)	(4 858)	(5 617)	(92)	(25 055)
Effet de la conversion	402	247	1 747	(264)	2 132
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	30 022	20 835	50 089	5 655	106 601

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2010	19 176	16 249	24 134	59 559
Acquisitions	17 508	3 429	8 194	29 131
Autres mouvements	909	(1 513)	(90)	(694)
Dotations aux amortissements	(13 710)	(4 958)	(5 492)	(24 160)
Effet de la conversion	777	706	1 076	2 559
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	24 660	13 913	27 822	66 395

Note 15. Investissements et autres actifs non courants

Les investissements et autres actifs non courants se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Investissements	4 130	13 786
Prêts à long terme, dépôts de garantie et autres actifs non courants	24 489	12 375
Investissements et autres actifs non courants	28 619	26 161

Les investissements comprennent les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente.

Note 16. Regroupements d'entreprises

INTERCIM

Le 17 mars 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de 82 % du capital d'Intercim LLC pour un montant en numéraire d'environ 24,7 millions d'euros (dont 2,5 millions seront payés ultérieurement). Par cette opération, le Groupe a porté son pourcentage de détention de 18 % à

100 %. La société Intercim LLC, basée aux Etats-Unis, est un éditeur de logiciel de gestion des activités de fabrication et de production pour les industries avancées et hautement réglementées.

Un gain de 3,3 millions d'euros sur les intérêts minoritaires précédemment détenus a été comptabilisé en autres produits et charges financiers, nets. Un montant de 5,7 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

(En milliers d'euros)

	Juste valeur
Technologie acquise	21 139
Relations clients	1 786
Actifs incorporels amortissables acquis	22 925

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du Groupe.

ENGINUITY

Le 21 mars 2011, le Groupe a acquis 100 % d'Enginuity PLM LLC, spécialiste américain de la gestion du cycle de vie des produits formulés, pour un montant en numéraire d'environ 7,1 millions d'euros. Un montant de 3,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et alloué au segment PLM.

3D PLM SOFTWARE SOLUTIONS LIMITED (« 3D PLM »)

Le Groupe a obtenu avec effet au 1^{er} juillet 2011 l'approbation des autorités indiennes requise pour la fusion des activités de sa filiale Delmia Solutions Private Limited dans 3D PLM, qui contribue de façon importante à la plateforme mondiale de recherche et développement du Groupe depuis 2002. Le Groupe a ainsi augmenté sa participation dans le capital de 3D PLM de 30 % à 42 % et consolide les actifs et passifs identifiables de 3D PLM.

Un gain de 1,7 millions d'euros sur les intérêts minoritaires précédemment détenus a été comptabilisé en autres produits et charges financiers, nets. Un montant de 5,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM.

ELSYS, SIMULAYT ET RIWEBB

En 2011, le Groupe a acquis les sociétés Elsys, Simulayt et RiWebb pour un montant en numéraire d'environ 10,4 millions d'euros. Un montant de 3,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de ces transactions, qui a été affecté aux segments PLM et SolidWorks pour 1,8 et 1,7 millions d'euros respectivement.

IBM PLM

Le 31 mars 2010, le Groupe a acquis la division d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM ») pour 361,1 millions d'euros. Cette acquisition a permis au Groupe de finaliser la transformation de son modèle de vente directe des applications PLM et de renforcer sa force de vente globale.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 100,9 millions d'euros, qui a été affecté au segment d'activité PLM. Ce goodwill porte essentiellement, mais non exclusivement, sur la valeur des synergies attendues entre IBM PLM et les activités du Groupe et sur l'acquisition d'une force de travail combinée, cet élément ne pouvant être qualifié d'actif incorporel amortissable. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible fiscalement.

Le prix d'acquisition a été déterminé de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Trésorerie décaissée	325 600
Créance sur IBM	(23 100)
Redevances payées d'avance	58 600
Total prix d'acquisition	361 100

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Relations clients contractuelles	304 176
Impôts différés actifs	20 105
Autres actifs	2 225
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	(36 280)
Passifs	(29 991)
Goodwill	100 865
Total prix d'acquisition	361 100

(1) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance de l'activité IBM PLM a été diminuée pour refléter la juste valeur des obligations de maintenance assumées. Par conséquent, environ 18 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par IBM PLM si elle n'avait pas été acquise par le Groupe, ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

EXALEAD

En juin 2010, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Exalead pour un montant de 127,0 millions d'euros en numéraire et s'est engagé à racheter les actions d'Exalead à émettre aux salariés d'Exalead dans le cadre des plans d'intéressement salariés pour un montant minimum en numéraire de 5,0 millions d'euros (dont 3,3 millions d'euros ont été versés sur un compte séquestre). Exalead est une société française qui fournit des solutions de recherche de données et d'accès à l'information en entreprise et sur internet. Un montant de 53,8 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Exalead est le suivant :

(En milliers d'euros)

	Juste valeur
Technologie acquise	109 200
Clauses de non-concurrence	2 400
Actifs incorporels amortissables acquis	111 600

GEENSOFT

En juin 2010, le Groupe a acquis Geensoft, une société française spécialisée dans les outils de développement des systèmes embarqués, pour un montant en numéraire d'environ 6,1 millions d'euros. Un montant de 1,7 million d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM.

RACHAT DES INTERETS MINORITAIRES DE RAND NORTH AMERICA

En avril 2010, le Groupe a augmenté sa participation dans Rand North America de 70 % à 100 % pour un montant en numéraire d'environ 1,2 million d'euros. Cette opération a été comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres et un montant de 1,2 million d'euros a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011			Exercice clos le 31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	440 414	(244 190)	196 224	390 776	(209 559)	181 217
Relations clients	574 294	(181 750)	392 544	551 330	(123 432)	427 898
Autres actifs incorporels	20 969	(15 871)	5 098	20 642	(13 060)	7 582
Total	1 035 677	(441 811)	593 866	962 748	(346 051)	616 697

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2011	181 217	427 898	7 582	616 697
Regroupements d'entreprises	31 632	3 520	–	35 152
Autres acquisitions	13 884	–	151	14 035
Dotations aux amortissements	(33 025)	(51 566)	(2 665)	(87 256)
Effet de la conversion	2 516	12 692	30	15 238
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	196 224	392 544	5 098	593 866

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2010	81 528	141 361	6 503	229 392
Acquisition d'IBM PLM	–	304 176	1 335	305 511
Acquisition d'Exalead	109 200	–	2 400	111 600
Acquisition de Geensoft	6 217	–	–	6 217
Autres acquisitions	8 014	–	145	8 159
Dotations aux amortissements	(28 312)	(44 349)	(3 189)	(75 850)
Effet de la conversion	4 570	26 710	388	31 668
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	181 217	427 898	7 582	616 697

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 87,3 et 75,8 millions d'euros en 2011 et 2010, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2012	(90 189)
2013	(86 751)
2014	(84 263)
2015	(81 260)
2016 et au-delà	(251 403)

Note 18. Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(En milliers d'euros)

	2011	2010
Goodwill au 1^{er} janvier	616 619	431 388
Regroupements d'entreprises	19 048	155 563
Effet de la conversion	12 323	29 668
Goodwill au 31 décembre	647 990	616 619

Le Groupe a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2011 et 2010. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est découpé au 31 décembre 2011 en 8 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à un produit logiciel. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit le goodwill pour ses besoins de gestion interne. Les goodwills testés sont alloués aux UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwills. Les UGT se répartissent entre les deux segments d'activité du Groupe, le PLM et SolidWorks.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

	2010	Regroupements d'entreprises	Effet de la conversion	2011
PLM	590 491	17 363	11 414	619 268
CATIA	189 774	1 765	3 987	195 526
SIMULIA	167 778	–	5 485	173 263
ENOVIA	127 921	9 036	2 965	139 922
DELMIA	25 000	5 699	(1 056)	29 643
3DVIA	20 917	–	–	20 917
Search-Based Applications	52 951	863	–	53 814
Services	6 150	–	33	6 183
SolidWorks	26 128	1 685	909	28 722
Total Goodwill	616 619	19 048	12 323	647 990

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq à dix ans. Les projections sur une période de dix ans sont utilisées pour les activités ayant des cycles de développement plus longs. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par le management pour chacune des UGT ou groupes d'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 12,1 % et 14,6 %. Les flux au-delà de cinq ou dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux compris entre 2 % et 3 %, reflétant les taux de croissance à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2011, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. La direction estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés listées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

Note 19. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	61 884	58 523
Instruments dérivés, courants ⁽¹⁾	19 865	4 448
Provisions courantes ⁽²⁾	9 490	516
Autres passifs courants	22 687	12 074
Total autres passifs courants	113 926	75 561
Provisions non courantes ⁽²⁾	50 992	44 646
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	37 902	34 378
Participation des salariés aux résultats du Groupe	33 055	29 225
Instruments dérivés, non courants ⁽¹⁾	4 920	12 436
Autres passifs non courants	36 386	33 592
Total autres passifs non courants	163 255	154 277

(1) Voir Note 20. Instruments dérivés

(2) Voir détail ci-dessous

(3) Voir Note 22. Avantages postérieurs à l'emploi

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Restructurations	Risques fiscaux	Litiges	Total Provisions
Provisions au 1^{er} janvier 2011	5 278	37 385	2 499	45 162
Dotations	8 200	9 500	4 758	22 458
Utilisations	(3 832)	(2 413)	(245)	(6 490)
Reprises	(1 165)	(193)	(813)	(2 171)
Effet de la conversion	972	545	6	1 523
Provisions au 31 décembre 2011	9 453	44 824	6 205	60 482

Note 20. Instruments dérivés

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture du Groupe et ont une maturité inférieure à 24 mois pour les instruments de couvertures de change et une maturité inférieure à 4 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La direction du Groupe estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

Le Groupe présente sa politique de gestion des risques de marché au chapitre 4 « Facteurs de risques ».

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais. Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés à l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des tunnels de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2011, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était de 1,4 million d'euros et a été comptabilisée en Autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé (2010 : (2,0) millions d'euros).

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change inclut les dérivés suivants :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011		2010	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽¹⁾	212 141	(18 105)	79 681	(5 851)
Ventes à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽¹⁾	16 099	(909)	30 124	(1 087)
Tunnels yen japonais / euros ⁽¹⁾	14 909	(1 293)	78 650	(3 264)
Ventes à terme U.S. dollars / roupies indiennes ⁽¹⁾	3 626	(439)	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽¹⁾	–	–	2 323	(102)
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	9 385	165	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	5 673	18	22 969	467
Ventes à terme yen japonais / yuan chinois ⁽²⁾	248	9	–	–
Ventes à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽²⁾	15	5	–	–
Achats à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	1 987	11
Achats à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	–	–	554	(6)

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés en Autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

En décembre 2005, le Groupe a contracté une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant de 200 millions d'euros qui porte intérêts à un taux variable et qui a été prolongée pour 2 années supplémentaires (voir Note 21. Emprunts). Le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant de 200 millions d'euros dont l'objectif est de modifier les caractéristiques économiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes au taux de 3,36 % jusqu'au 15 septembre 2010. En juin 2009 et en juillet 2009, le Groupe a conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 100 millions d'euros et de 100 millions d'euros, respectivement, rendant fixes les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, le Groupe a conclu des basis swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 200 millions d'euros transformant les flux d'intérêts variables portant sur des taux Euribor 3 mois en taux Euribor 1 mois.

Aucune déqualification n'est intervenue au 31 décembre 2011. Les instruments dérivés affectés à la période de remboursement du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010 ont été déqualifiés. Les pertes relatives à la déqualification ont été comptabilisées en Autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé pour 1,3 million d'euros.

En juin 2010, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 14 500 millions de yen japonais rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt au Japon (voir Note 21. Emprunts) au taux de 0,41 % jusqu'au 9 juin 2015.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux inclut les dérivés suivants :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2011		2010	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts en euros	200 000	(3 405)	200 000	(6 152)
Basis swaps de taux d'intérêts en euros	200 000	(188)	200 000	54
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais	101 297	(446)	120 110	(476)

Note 21. Emprunts

En décembre 2005, le Groupe a mis en place une ligne de crédit revolving multidevises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui pouvait être prorogée, sur option du Groupe, à deux reprises pour une année supplémentaire. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an.

En mars 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, le Groupe a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires, rendant exigible cet emprunt en décembre 2012.

En avril 2010, le Groupe a exercé son option conférée par le contrat d'emprunt de transformer ses intérêts portant sur des taux Euribor 3 mois en des taux Euribor 1 mois.

En avril 2010, le Groupe a contracté un prêt au Japon pour 14 500 millions de yen japonais (l'équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce prêt porte intérêts au taux Libor sur yen japonais plus 0,60 % par an. L'échéancier de remboursement prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2011 :

	Paiements par maturité				
	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers d'euros)					
Crédit revolving en euros	200 000	200 000	–	–	–
Contrat de prêt en yen japonais	101 297	28 942	57 884	14 471	–
Total	301 297	228 942	57 884	14 471	–

Note 22. Avantages postérieurs à l'emploi

Le montant des prestations à cotisations définies s'élevait à 10,6 millions d'euros et 9,1 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2011 et 2010.

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite à prestations définies aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations définies pour certains de ses salariés américains. De plus, le Groupe a d'autres engagements de retraite à prestations définies pour certaines de ses filiales situées dans d'autres pays, essentiellement en Allemagne et au Japon.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements du Groupe, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. En 2011 le Groupe a décidé le gel de l'acquisition de droits futurs au titre du régime à prestations définies américain.

Les engagements de retraite sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2011 →			← Exercice clos le 31 décembre 2010 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	5,25 %	4,60 %	1,40 %	5,25 %	5,50 %	1,60 %
Taux de rendement attendu des placements	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %	2,00 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %

Hypothèses retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2011 →			← Exercice clos le 31 décembre 2010 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	1,60 %	5,50 %	6,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des placements	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–	5,00 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,00 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	2,50 %

Dans la détermination du taux de rendement attendu des placements, le Groupe prend en considération la répartition des actifs, ainsi que les rendements, historiques et attendus, de chaque catégorie d'actif.

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(5 774)	(4 736)
Coût financier	(4 604)	(3 839)
Rendement attendu des actifs	2 981	2 711
Réductions et liquidations de régime	2 077	–
Amortissement et report, nets	(269)	(241)
Charge d'indemnité de départ à la retraite	(5 589)	(6 105)

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Engagement en début d'exercice	93 449	53 909
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 774	4 736
Coût financier	4 604	3 839
Pertes actuarielles nettes	7 304	5 705
Réductions et liquidations de régime	(4 147)	–
Prestations payées	(2 794)	(1 457)
Regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	–	21 242
Modification des régimes	–	2 440
Cotisations des salariés	–	105
Effet de la conversion	2 032	2 930
Engagement à la clôture de l'exercice	106 222	93 449
Valeur des actifs en début d'exercice	50 371	28 127
Cotisations de l'employeur	2 073	670
Rendement effectif des actifs	1 101	2 922
Prestations payées	(659)	(1 235)
Regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	–	18 467
Cotisations des salariés	–	105
Effet de la conversion	986	1 315
Valeur des actifs en fin d'exercice	53 872	50 371
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(52 350)	(43 078)
Pertes actuarielles non amorties	13 755	6 114
Coût des services passés non amorti	2 607	2 586
Total passif net⁽²⁾	(35 988)	(34 378)

(1) En 2010 comprenait principalement des engagements de retraite repris en Allemagne dans le cadre de l'acquisition d'IBM PLM. Un *trust* a été mis en place spécifiquement pour le financement de ces engagements de retraite.

(2) Composé en 2011 d'un passif pour (37,9) millions d'euros et d'un actif pour 1,9 millions d'euros.

La valeur de l'engagement se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Europe	57 %	59 %
Etats-Unis d'Amérique	34 %	32 %
Asie Pacifique	9 %	9 %
Total engagement	100 %	100 %

La valeur des actifs se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Europe	59 %	61 %
Etats-Unis d'Amérique	41 %	39 %
Total actifs	100 %	100 %

RÉPARTITION DES ACTIFS

La répartition des actifs par catégories est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Instruments de dette	70 %	71 %
Instruments de capitaux propres	30 %	29 %
Total	100 %	100 %

FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe ne prévoit pas de versements additionnels pour ses plans en 2012.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont présentés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total
2012	(2 293)
2013	(2 048)
2014	(2 919)
2015	(2 972)
2016	(3 522)
2017-2021	(29 924)

Note 23. Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2011, le capital social de Dassault Systèmes SA est composé de 123 092 729 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Le Groupe gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur, et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Cette politique conduit le Groupe à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions du Groupe. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2011 et 2010.

Les écarts de conversion accumulés dans les Autres éléments des capitaux propres s'élèvent à (56,7) et (96,0) millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

DIVIDENDES

Dassault Systèmes SA a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 12,1 et 11,9 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées du Groupe. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de Dassault Systèmes SA.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale le cas échéant, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Un dividende sur les actions ordinaires au titre de 2010 et 2009 a été payé dans l'exercice suivant chaque clôture, pour un montant de 65,6 et 54,2 millions d'euros respectivement.

Le dividende par action s'élevait à 0,54 et 0,46 euro pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, respectivement.

Un dividende de 0,2 et 0,3 million d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2011 et 2010 respectivement.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme serait de 85 euros par action, le montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. Conformément au programme de rachat d'actions, le Groupe a racheté 4 079 920 actions en 2011 pour un montant de 226,7 millions d'euros sur lesquelles 3 429 920 ont été annulées et a racheté 150 000 actions en 2010 pour un montant de 7,2 millions d'euros.

COMPOSITION DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Instruments de couverture de flux de trésorerie :		
(Pertes) de l'exercice	(13 363)	(43 007)
Moins : (Pertes) recyclées dans le compte de résultat de l'exercice	(5 629)	(9 230)
	(7 734)	(33 777)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Gains (pertes) de l'exercice	35	(11)
Moins : Gains (pertes) recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	–	–
	35	(11)

Note 24. Tableau des flux de trésorerie consolidés

L'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
Amortissement des immobilisations corporelles	14	25 055	24 160
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	87 256	75 850
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	6	17 290	19 092
Autres		32 254	13 202
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		161 855	132 304

La variation des actifs et passifs d'exploitation comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
(Augmentation) des comptes clients et comptes rattachés	(71 372)	(64 532)
Diminution (Augmentation) des autres actifs courants	6 085	(1 358)
Augmentation des dettes fournisseurs, personnel et comptes rattachés	3 836	61 331
(Diminution) Augmentation de l'impôt sur le résultat à payer	(28 470)	13 878
Augmentation des produits constatés d'avance	85 555	17 247
Augmentation des autres passifs	2 873	28 791
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(1 493)	55 357

Note 25. Engagements et passifs éventuels

LOCATIONS

Le Groupe loue des équipements informatiques, des locaux et du matériel de bureau aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient à 48,4 et 45,5 millions d'euros en 2011 et 2010, respectivement.

Au 31 décembre 2011, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

(En milliers d'euros)	Locations Simples
2012	51 263
2013	44 905
2014	41 531
2015	39 774
2016	39 005
2017 et au-delà	168 838
Total des loyers minimaux futurs	385 316

Siège social à Vélizy

En 2006, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social situé à Vélizy, en région parisienne, en France. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 30 juin 2008, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 165,1 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

DS Boston Campus

En 2010, le Groupe a signé un bail de longue durée pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de recherche et de développement et d'un centre de données (« data center ») à Waltham, près de Boston, afin de créer un nouveau Campus aux Etats-Unis d'Amérique regroupant le siège des principales activités américaines du Groupe. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 20 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 1^{er} juin 2011, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement jusqu'à atteindre 30 000 mètres carrés après six ans. Les paiements des loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 100,7 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

LITIGES ET AUTRES PROCÉDURES

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et autres procédures qui restera, le cas échéant, à la charge du Groupe. La direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe.

Note 26. Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, cadres dirigeants du Groupe. Aux 31 décembre 2011 et 2010, les cadres dirigeants comprenaient 12 personnes :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2011	2010
Avantages à court terme ⁽¹⁾	8 349	7 122
Rémunération en actions ⁽²⁾	10 455	11 285
Rémunération des cadres dirigeants	18 804	18 407

(1) Inclut les salaires bruts, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions (stock options et actions de performance attribuées gratuitement).

Le Directeur Général du Groupe a droit à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Dassault Aviation est une société sœur du Groupe et son Président-Directeur Général est le Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de ces contrats logiciels s'est élevé à 12,9 et 7,3 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

Le Groupe a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 15,2 et 12,8 millions d'euros en 2011 et 2010, respectivement.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 8,6 et 6,9 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

Le Groupe sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Ltd (« 3D PLM »). Au 1^{er} juillet 2011, le Groupe a augmenté sa participation dans le capital de 3D PLM de 30 % à 42 % (voir Note 16. Regroupements d'entreprises). Avant cette transaction, 3D PLM était une partie liée au Groupe. Elle est désormais consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe. Les prestations réalisées par 3D PLM pour le Groupe pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 se sont élevées à 13,6 millions d'euros. Pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2010, les prestations réalisées par 3D PLM pour le Groupe se sont élevées à 24,7 millions d'euros.

Note 27. Périmètre de consolidation

Les principales filiales de Dassault Systèmes SA incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Dassault Data Services SAS	95 %
France	Dassault Systèmes Provence SAS	100 %
France	Exalead SA	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland GmbH	100 %
Allemagne	TransCAT PLM GmbH	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia Srl	100 %
Pays-Bas	Dassault Systèmes B.V.	100 %
Suède	Dassault Systèmes AB	100 %
Royaume Uni	Dassault Systèmes United Kingdom Ltd.	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Americas Corp.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Corp.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Delmia Corp.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Enovia Corp.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Simulia Corp.	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes Services, LLC	100 %
Etats Unis	Dassault Systèmes SolidWorks Corp.	100 %
Etats Unis	Spatial Corp.	100 %
Etats Unis	Inceptra LLC	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Ltd.	42 %
Inde	Dassault Systèmes India Private Ltd.	100 %
Corée	Dassault Systèmes Korea Corp.	100 %
Japon	Dassault Systèmes K.K.	100 %
Japon	SolidWorks Japan K.K.	100 %

Note 28. Événements postérieurs à la clôture

En février 2012, le Groupe a acquis 100 % de Netvibes Ltd, une plate-forme internet fournissant des tableaux de bord personnalisés, pour un montant en numéraire d'environ 20,0 millions d'euros.

20.2 Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3 Comptes annuels

Les comptes annuels 2011 présentés ci-après correspondent aux comptes sociaux individuels de la société Dassault Systèmes SA.

Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, au Code de commerce et aux dispositions réglementaires françaises, dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Résultats de la Société

L'exercice 2011 s'est traduit par une augmentation de 15,6 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 861,1 millions d'euros pour 2011, contre 744,9 millions d'euros en 2010. Le chiffre d'affaires logiciels a atteint 716,3 millions d'euros pour 2011 contre 617,3 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 16,0 %, principalement grâce à la bonne performance des produits du groupe, notamment ceux de la marque CATIA, et à l'effet favorable en année pleine de la reprise des activités d'IBM PLM le 1^{er} avril 2010.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 679,7 millions d'euros, soit 80,0 % du total du chiffre d'affaires net.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 14,4 % et s'élèvent à 655,6 millions d'euros pour 2011 contre 573,1 millions d'euros en 2010. Cette augmentation s'analyse ainsi :

- les autres achats et charges externes augmentent de 10,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement :
 - des dépenses de marketing et de communication pour développer nos ventes ;
 - des coûts de distributions supportés par les marques CATIA et ENOVIA sur une année pleine dans le cadre de l'acquisition de l'activité IBM PLM le 1^{er} avril 2010 ;
 - des dépenses de sous-traitance d'informatique et de recherche et développement ;
- les charges de personnel augmentent de 8,0 % en raison notamment de l'intégration des effectifs de Geensoft SAS et de Dassault Système Simulia France SAS, respectivement les 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2011 et de la croissance des effectifs ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 53,1 % en raison de dotations exceptionnelles en 2011 relatives aux risques clients dans certains pays d'Europe et à des pertes à terminaison sur certains projets de Services ;
- les autres charges et notamment les redevances intergroupes augmentent de 26,1 % à 140,0 millions d'euros en 2011 principalement en raison de la bonne performance commerciale de l'ensemble des produits du Groupe distribués par Dassault Systèmes SA et de la centralisation de certaines redevances pour refacturation aux différentes sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation est en augmentation de 19,5 % pour s'établir à 205,5 millions d'euros.

Le résultat financier 2011 est bénéficiaire de 143,4 millions d'euros comparé à 107,0 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34,0 %. Cette variation s'explique essentiellement par la reprise nette des provisions pour dépréciation des éléments financiers (28,2 millions d'euros pour 2011 contre une dotation nette de 43,6 millions d'euros en 2010) partiellement compensée par une diminution des dividendes (111,8 millions reçus en 2011, contre 142,0 en 2010).

Le résultat net s'établit à 264,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 contre 219,1 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2011, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 1 224,0 millions d'euros contre 604,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 grâce à la poursuite de la mise en place de la centralisation de la trésorerie du Groupe et notamment de ses filiales américaines et à la trésorerie générée par l'activité.

20.3.1 Comptes annuels et annexes

Bilan

	Note	Exercices clos les 31 décembre			2010 Montants nets
		Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	2011 Montants nets	
<i>(En milliers d'euros)</i>					
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	3, 4	2 053 767	(212 189)	1 841 578	1 825 853
Immobilisations incorporelles		191 851	(47 924)	143 927	118 841
Fonds de commerce		111 871	–	111 871	97 881
Concessions, brevets, licences, marques		68 383	(47 924)	20 459	19 949
Immobilisations en cours, avances et acomptes		11 597	–	11 597	1 011
Immobilisations corporelles		92 004	(54 779)	37 225	33 254
Installations techniques, matériels et outillages		50 831	(38 473)	12 358	24 616
Autres immobilisations corporelles		39 963	(16 306)	23 657	6 823
Immobilisations en cours		1 210	–	1 210	1 815
Immobilisations financières		1 769 912	(109 486)	1 660 426	1 673 758
Participations		1 661 327	(109 437)	1 551 890	1 471 136
Créances rattachées à des participations		107 530	(49)	107 481	200 683
Prêts		685	–	685	976
Dépôts et cautionnements		370	–	370	963
ACTIF CIRCULANT		1 539 171	(11 823)	1 527 348	897 104
Stocks		–	–	–	227
Avances et acomptes versés		61	–	61	16
Créances d'exploitation		278 579	(11 823)	266 756	284 781
Créances clients et comptes rattachés	5	194 863	(11 823)	183 040	226 268
Autres créances d'exploitation	6	83 716	–	83 716	58 513
Valeurs mobilières de placement	7.1	1 212 102	–	1 212 102	600 517
Actions propres	7.2	36 524	–	36 524	7 172
Disponibilités		11 905	–	11 905	4 391
Charges constatées d'avance	8	8 226	–	8 226	6 309
Ecart de conversion		854	–	854	2 476
TOTAL DE L'ACTIF		3 602 018	(224 012)	3 378 006	2 731 742

	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011 Avant décisions de l'AGO	2010 Avant décisions de l'AGO
<i>(En milliers d'euros)</i>			
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	9	2 168 738	1 932 912
Capital		123 093	121 333
Prime d'émission		263 875	229 866
Primes d'apport		269 978	269 978
Réserve légale		12 133	11 886
Report à nouveau		1 217 238	1 063 985
Résultat de l'exercice		264 795	219 127
Provisions réglementées		16 836	16 279
Amortissements dérogatoires		790	458
Provisions pour risques et charges	10	30 383	25 160
DETTES		1 122 460	764 654
Dettes financières	11	221 380	225 942
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		200 710	206 281
Emprunts et dettes financières divers		20 670	19 661
Dettes d'exploitation	13	901 080	538 712
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		110 760	132 639
Dettes fiscales et sociales		101 282	89 841
Autres dettes d'exploitation		689 038	316 232
Produits constatés d'avance	14	53 696	6 669
Ecart de conversion		2 729	2 347
TOTAL DU PASSIF		3 378 006	2 731 742

Compte de résultat

	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2011	2010
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Produits d'exploitation (I)		861 105	744 933
Ventes de matériels		–	17
Redevances et prestations de services		850 023	742 242
Montant du chiffre d'affaires net	16	850 023	742 259
<i>Dont à l'exportation</i>		<i>679 705</i>	<i>505 661</i>
Production immobilisée		7 206	213
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		3 564	2 350
Autres produits		312	111
Charges d'exploitation (II)		(655 579)	(573 051)
Achats de matériels		(227)	–
Autres achats et charges externes		(250 443)	(226 776)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 301)	(12 367)
Salaires et traitements		(140 056)	(125 260)
Charges sociales		(70 506)	(69 681)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(16 661)	(15 731)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		(9 036)	(2 701)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(4 396)	(1 236)
Autres charges		(149 953)	(119 299)
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I – II)		205 526	171 882
Produits financiers (IV)		205 471	214 124
Autres intérêts et produits assimilés		122 178	145 050
Reprises sur provisions et transferts de charges		61 142	15 881
Différences positives de change		14 088	49 404
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		8 063	3 789
Charges financières (V)		(62 064)	(107 139)
Dotations aux provisions		(32 960)	(59 513)
Intérêts et charges assimilées		(11 332)	(8 203)
Différences négatives de change		(17 624)	(39 423)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		(148)	–
RESULTAT FINANCIER (VI = IV – V)	18	143 407	106 985
RESULTAT COURANT (III + VI)		348 933	278 867
Produits exceptionnels (VII)		36 606	13 328
Sur opérations de gestion		12 935	13 317
Sur opérations en capital		23 671	11
Charges exceptionnelles (VIII)		(46 573)	(18 501)
Sur opérations de gestion		(8)	–
Sur opérations en capital		(32 803)	(5 426)
Dotations aux amortissements et provisions		(13 762)	(13 075)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII – VIII)		(9 967)	(5 173)
Participation et intéressement des salariés (X)		(27 358)	(21 560)
Intéressement		(14 165)	(10 502)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(13 193)	(11 058)
Impôt sur les sociétés (XI)	19	(46 813)	(33 007)
RESULTAT NET (III + VI + IX – X – XI)		264 795	219 127

Annexes aux comptes annuels

Note 1 – Activité et faits marquants de l'exercice

Activité

Dassault Systèmes SA (« la Société ») est la société mère du Groupe Dassault Systèmes (« le Groupe »), leader mondial sur le marché PLM (« Product Lifecycle Management ») de la gestion du cycle de vie des produits à travers une vaste offre de solutions logicielles.

La Société fournit des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ; de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ; de collaborer avec les partenaires et fournisseurs au cours du développement produit ; de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ; de simuler l'expérience produit par les clients finaux ; et d'obtenir et valoriser des informations pertinentes en utilisant les données numériques dont ils disposent ou qui sont disponibles sur internet. La Société fournit également des services de conseil et de formation à ses clients.

Opérations significatives relatives aux participations

Le 21 mars 2011, la Société a acquis, pour 6,0 millions d'euros, auprès d'une société du Groupe Dassault Systèmes, la société française Dassault Systèmes Simulia SAS, commercialisant des solutions de simulations réalistes pour améliorer la performance des produits et favoriser l'innovation. Cette dernière société a fait l'objet d'une dissolution dans les conditions de l'article 1844-5 du Code Civil entraînant la transmission universelle de son patrimoine (« TUP ») à l'associée unique Dassault Systèmes SA, le 1^{er} octobre 2011.

Le 29 juillet 2011, la Société a acquis, pour 12,1 millions de dollars auprès d'une société du Groupe, Intercim SAS, société française fournissant une plateforme de production virtuelle pour les produits DELMIA.

Les sociétés françaises Dassault Systèmes SAS, plateforme européenne de ventes indirectes des produits de la Société et Geensoft SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de systèmes embarqués, ont également fait l'objet de TUP à l'associée unique Dassault Systèmes SA respectivement le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} juillet 2011.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a contribué à la recapitalisation de plusieurs de ses filiales au moyen de créances liquides et exigibles détenues sur ces entités.

Distribution de dividendes

Le dividende voté lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 s'élevait à 70,5 millions d'euros, sur la base d'un nombre d'actions potentielles à cette même date. Le dividende versé s'est élevé à 65,6 millions d'euros, 0,9 million d'euros correspondant au dividende rattaché aux actions auto-détenues et 4,0 millions d'euros résultant de l'écart entre actions potentielles et actions réelles en circulation au 26 mai 2011.

Plan d'attribution d'actions de performance

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, réuni le 29 septembre 2011, à attribuer gratuitement des actions de performance de la Société Dassault Systèmes SA. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre maximum d'actions de performance pouvant être consenties par le Conseil ne peut excéder la limite de 1,5 % du capital social de Dassault Systèmes SA à la date de l'assemblée qui a donné l'autorisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'attribution de 150 000 actions de performance au Directeur Général (actions dites « Actions 2010-03 ») et de 406 400 actions aux salariés et

mandataires sociaux de la Société et du Groupe (actions dites « Actions 2010-02 », dont 14 000 attribuées au Directeur Général). Ces actions ne seront effectivement acquises que dans les conditions suivantes :

- par le Directeur Général, qu'à l'expiration d'une période de 2 ans, pour les 150 000 « Actions 2010-03 », et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social de la Société à cette date d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans ; le Directeur Général sera tenu de conserver au moins 15 % des Actions 2010-03 et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions ;
- par les salariés et mandataires sociaux concernés par le plan France « Actions 2010-02 », qu'à l'expiration d'une période de 3 ans, à condition qu'ils soient encore présents dans le Groupe à la date d'acquisition et sous réserve de la réalisation de conditions de performance fixée par le Conseil d'administration. A l'issue de cette période d'acquisition, les salariés et mandataires sociaux devront conserver les actions qui leur ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans ;
- par les salariés et mandataires sociaux concernés par le plan hors France « Actions 2010-02 », qu'à l'expiration d'une période de 4 ans, à condition qu'ils soient encore présents dans le Groupe à la date d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration.

Rachats d'actions propres

Les Assemblées générales mixtes des actionnaires des 27 mai 2010 et 26 mai 2011 ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. En outre, ces plans prévoient que la Société ne puisse pas acheter d'actions excédant respectivement un prix de 60 euros et 85 euros par action et pour un montant maximum cumulé de 500,0 millions d'euros.

Durant l'exercice 2011, 4 079 920 actions propres ont été rachetées pour un montant total de 226,7 millions d'euros.

Répartition du capital

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA était détenu par :

(en %)	2011	2010
Public	49,9	49,9
Groupe Industriel Marcel Dassault	42,2	42,8
Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽¹⁾	6,2	6,3
Bernard Charlès	1,0	0,7
SW Securities LLC (auto-contrôle)	0,2	0,2
Auto détention	0,5	0,1
Autres Administrateurs et mandataires sociaux	–	–
Total	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA étaient détenus par :

(en % des droits de votes exerçables)	2011	2010
Groupe Industriel Marcel Dassault	51,7	50,8
Public	37,9	38,8
Monsieur Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽¹⁾	9,4	9,7
Monsieur Bernard Charlès	1,0	0,7
Autres Administrateurs et mandataires sociaux	–	–
Total	100	100

(1) Au 31 décembre 2011, M. Edelstenne détient 1 919 047 actions en pleine propriété et 1 542 via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,58 % du capital et 2,35 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions représentant 7,05 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-propriétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Dassault Systèmes SA applique les règles comptables relatives à la définition, la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs en respect notamment des règlements 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-6 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés en fonds de commerce suite à des opérations de fusions. La Société évalue périodiquement la valeur d'utilité de ces actifs afin de s'assurer que leur valeur actuelle n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais accessoires. La base amortissable est fonction du coût d'acquisition diminué d'une éventuelle valeur de marché nette de coûts de cession au terme de leur utilisation.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation (entre 3 et 5 ans pour les logiciels et entre 7 et 8 ans pour les propriétés intellectuelles).

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

Matériel informatique neuf	3 à 7 ans
Matériel de bureau neuf	3 à 7 ans

2) Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion	3 ans
Ordinateurs portables	2 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	7 ans
Agencements et installations	sur la durée du bail
Mobilier de bureau	sur la durée du bail

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués initialement au coût historique d'acquisition. Les frais directement liés aux acquisitions de titres sont incorporés depuis 2007 aux coûts d'acquisitions des titres de participation et sont amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SA évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et

d'éléments stratégiques. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité sous la valeur comptable d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base de critères d'ancienneté et de recouvrement.

2.5 Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euro en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaletur euro au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

2.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires logiciels de Dassault Systèmes SA se décompose principalement comme suit (i) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels ; (ii) des prestations de maintenance associées comprenant des mises à jour et un support technique ; (iii) des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients et (iv) des redevances provenant d'accords de distribution conclus principalement avec les filiales du Groupe Dassault Systèmes.

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels de la Société. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) Dassault Systèmes SA peut démontrer l'existence d'un accord avec le client, (ii) la livraison et la réception du logiciel sont intervenus, (iii) le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (iv) il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la Société. Si l'un de ces quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires logiciels issu du développement de nouvelles fonctionnalités additionnelles à la demande des clients est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SA reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Ces revenus sont comptabilisés séparément s'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels lorsque les services sont rendus si les contrats sont en régie ou à leur avancement si les contrats sont à prix fixes.

2.7 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. La faisabilité technique des projets de développement n'est pas assurée avant la constitution d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

2.8 Provisions pour risques et charges

La société applique le règlement CRC 2002-06 sur les passifs. Dans ce cadre, les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers et sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SA couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. La Société peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Dassault Systèmes SA utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues, dès la mise en place des instruments.

Instruments dérivés de taux :

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

Instruments dérivés de change :

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de la Société. Les pertes latentes sur ces instruments sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change.

Notes sur le bilan

Note 3 – Mouvements de l'actif immobilisé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur Brute 31/12/2010	Apports sociétés fusionnées	Augmentations 2011	Diminutions 2011	Valeur Brute 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	162 127	11 033	19 702	(1 011)	191 851
Fonds de commerce	97 881	11 033	2 957	–	111 871
Brevets, licences et marques	63 235	–	5 148	–	68 383
Immobilisations en cours	1 011	–	11 597	(1 011)	11 597
Immobilisations corporelles	76 379	77	17 831	(2 283)	92 004
Installations techniques, matériel et outillage	40 554	30	10 704	(457)	50 831
Autres immobilisations corporelles	34 010	47	5 917	(11)	39 963
Agencements et aménagements	20 584	45	4 854	–	25 483
Matériel transport	269	–	–	–	269
Mobilier de bureau	6 506	2	1 030	–	7 538
Matériel de bureau	6 651	–	33	(11)	6 673
Immobilisations en cours	1 815	–	1 210	(1 815)	1 210
Immobilisations financières	1 806 972	32 398	168 108	(237 566)	1 769 912
Participations	1 548 573	30 529	150 762	(68 537)	1 661 327
Créances rattachées à des participations	256 460	1 869	17 290	(168 089)	107 530
Prêts	976	–	12	(303)	685
Dépôts et cautionnements	963	–	44	(637)	370
Total des immobilisations brutes	2 045 478	43 508	205 641	(240 860)	2 053 767

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2011 s'explique principalement par la comptabilisation de fonds de commerce (malis techniques) relatifs à des TUP pour 11,0 millions d'euros, par la capitalisation de coûts de production de logiciels pour 7,2 millions d'euros correspondant principalement à l'évolution des systèmes d'information de la Société (en immobilisations en cours) et par l'acquisition de propriétés intellectuelles pour 5,1 millions d'euros.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par le renouvellement prévu du parc informatique et des acquisitions de serveurs à hauteur de 10,7 millions d'euros ainsi que par l'acquisition d'agencements et de mobilier relatifs à l'aménagement à hauteur de 4,8 millions d'euros d'un nouvel immeuble de bureaux pris en location.

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres de participations ainsi que les créances qui y sont rattachées, dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations (Cf Note 25) ainsi que les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

Les principaux mouvements sur les titres de participation figurent en Note 1 « Activité et faits marquants de l'exercice ».

L'augmentation des créances rattachées à des participations concerne les nouveaux prêts accordés aux filiales pour 16,2 millions d'euros, dont 9,3 millions d'euros accordés à Dassault Systèmes UK Ltd et 5,6 millions d'euros accordés à Dassault Systèmes AB.

La diminution des créances rattachées à des participations s'explique principalement par l'effet des recapitalisations par compensation de prêts contractés auprès de la Société dans le cadre de l'acquisition des activités d'IBM PLM pour 100,8 millions d'euros, notamment auprès de Dassault Systèmes International SAS pour 62,7 millions d'euros, Dassault Systèmes Deutschland GmbH pour 25,0 millions d'euros et Dassault Systèmes UK Ltd pour 12,0 millions d'euros. D'autre part, cette baisse s'analyse également par des remboursements de prêts pour 64,5 millions d'euros.

Note 4 – Mouvements des amortissements et dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	Apports Sociétés fusionnées	Dotations 2011	Reprises et cessions 2011	Amortissements et dépréciations au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	43 286	–	4 638	–	47 924
Brevets, licences et marques	43 286	–	4 638	–	47 924
Immobilisations corporelles	43 125	271	11 751	(368)	54 779
Installations techniques, matériel et outillage	31 094	246	7 503	(368)	38 475
Autres immobilisations corporelles	12 031	25	4 248	–	16 305
Agencements et Aménagements matériel	5 428	18	2 349	–	7 795
Matériel transport	227	–	30	–	257
Mobilier de bureau	1 254	5	625	–	1 884
Matériel de bureau	5 122	2	1 244	–	6 368
Immobilisations financières	133 214	2 538	32 000	(58 266)	109 486
Participations	77 437	2 300	32 000	(2 300)	109 437
Créances rattachées à des participations	55 777	238	–	(55 966)	49
Prêts	–	–	–	–	–
Dépôts et cautionnements	–	–	–	–	–
Total des amortissements et dépréciations	219 625	2 809	48 389	(56 634)	212 189

Suite à la recapitalisation de Dassault Systèmes International SAS par compensation avec le prêt de la Société, la dépréciation afférente a été reprise en totalité pour 53,5 millions d'euros. Les titres de participation Dassault Systèmes International SAS ont quant à eux été dépréciés de 32,0 millions d'euros permettant de refléter leur valeur d'inventaire.

Note 5 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients	158 395	117 788
Factures à établir	36 468	111 192
Dépréciation des comptes clients	(11 823)	(2 712)
Total créances clients et comptes rattachés (nets)	183 040	226 268

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

L'augmentation des créances clients de 40,6 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation de l'activité et par l'effet de la TUP de Dassault Systèmes SAS du 1^{er} avril 2011. En outre, la facturation du dernier trimestre notamment aux sociétés du Groupe a été réalisée avant la fin de l'exercice 2011 expliquant la diminution du poste factures à établir. Les créances vis-à-vis des sociétés du Groupe ont également fait l'objet de règlements importants.

L'augmentation de la dépréciation pour clients douteux s'explique par l'effet de la TUP de Dassault Systèmes SAS et par un accroissement des risques clients sur certains pays européens.

Note 6 – Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôt sur les sociétés	21 637	6 254
Taxe sur la valeur ajoutée	15 755	12 265
Comptes courants débiteurs	33 179	19 314
Avoirs à recevoir	9 524	8 776
Instruments financiers	184	–
Créance sur Options d'attribution d'actions exercées	2 863	10 286
Divers	574	1 618
Total autres créances d'exploitation	83 716	58 513

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an.

La variation de la créance d'impôt entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, s'explique principalement par :

- l'augmentation de l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale passant de 63,8 millions d'euros en 2010 à 70,7 millions d'euros en 2011 et ;
- les acomptes d'impôt sur les sociétés versés passant de 37,0 millions d'euros en 2010 à 63,8 millions d'euros en 2011 et ;
- le crédit d'impôt recherche passant de 27,9 millions d'euros en 2010 à 23,8 millions d'euros en 2011.

La variation des comptes courants est due à l'augmentation de l'encours de certaines filiales européennes.

Note 7 – Liquidités

7.1 Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	1 212 102	600 517

Au 31 décembre 2011, les valeurs mobilières de placement sont libellées en euros.

L'augmentation des valeurs mobilières de placement est en grande partie due à la mise en place de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe (*cash pool*). La mise en place du cash pool a permis d'apporter environ 400,0 millions d'euros de liquidités à gérer, le reste provenant principalement de l'activité de la Société.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 1 204,0 millions d'euros en placements monétaires et pour 8,1 millions d'euros en supports de placement diversifiés.

7.2 Actions propres

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total actions (en milliers d'euros)
Actions propres au 1^{er} janvier 2011	150 000	47,81	7 172
Livraison d'actions de performance	(150 000)	47,81	(7 172)
Rachat d'actions propres	650 000	56,19	36 524
Actions propres au 31 décembre 2011	650 000	56,19	36 524

Note 8 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Locations mobilières	19	–
Assurances	74	214
Redevances de brevets et licences	–	431
Maintenance informatique	4 289	4 799
Autres	3 844	865
Total charges constatées d'avance	8 226	6 309

La forte variation des autres charges constatées d'avance s'explique principalement par la réception en fin d'année de factures de dépenses 2012.

Note 9 – Capitaux Propres

9.1 Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1^{er} janvier 2011	121 332 604	1	121 332 604
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (Cf Note 9.2)	5 190 045	1	5 190 045
Réduction de capital par annulation d'actions	(3 429 920)	1	(3 429 920)
Actions au 31 décembre 2011	123 092 729	1	123 092 729

9.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plans du 29 mars 2001		Plan du 29 juin 2001	Plans du 05 octobre 2001		Plans du 28 mai 2002		Plans du 20 janvier 2003		Plans du 29 mars 2005		SOUS TOTAL
	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-1	2002-2	2002-3	2002-4	2002-5	2002-6	A REPORTER
Nombre d'actions attribuées	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	12 235 813
Prix d'exercice d'une option (en euros)	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00	45,50	45,50	23,00	23,00	39,50	39,50	-
Dates d'exercice	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	-	110 825	46 177	58 324	131 837	-	66 305	71 725	385 120	5 700	4 300	880 313
Nombre d'options exercées en 2007	-	104 565	24 985	16 297	55 786	440	96 481	504 841	107 245	-	61 600	972 240
Nombre d'options exercées en 2008	-	53 650	15 915	23 718	25 809	-	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	411 543
Nombre d'options exercées en 2009	-	7 450	5 610	5 539	10 550	-	6 113	158 798	11 930	950	14 700	221 640
Nombre d'options exercées en 2010	538 842	70 925	32 625	694 020	15 745	217 400	21 933	856 569	19 655	326 135	16 150	2 809 999
Nombre d'options exercées en 2011	2 210 868	45 005	4 480	548 753	24 581	743 790	20 563	641 931	12 300	436 694	27 800	4 716 765
Nombre d'options annulées	159 890	160 880	8 208	40 749	64 342	88 750	64 876	19 025	50 400	133 500	42 750	833 370
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	313 183	41 420	866 519	70 450	61 371	37 000	1 389 943

	REPRISE SOUS TOTAL PAGE 16	Plan du 09 octobre 2006 2006-01	Plan du 06 juin 2007 2006-02	Plan du 25-sept-08 2008-01 ⁽²⁾	Plan du 27-nov-09 2008-02	Plan du 27-mai-10 2010-01	TOTAL
	Nombre d'actions attribuées	12 235 813	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000
Prix d'exercice d'une option (en euros)	-	47,00	47,50	38,15	39,00	47,00	-
Dates d'exercice	-	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/13 Au 26/11/17	Du 27/05/14 Au 26/05/18	-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	880 313	-	-	-	-	-	880 313
Nombre d'options exercées en 2007	972 240	-	-	-	-	-	972 240
Nombre d'options exercées en 2008	411 543	-	-	-	-	-	411 543
Nombre d'options exercées en 2009	221 640	-	-	-	-	-	221 640
Nombre d'options exercées en 2010	2 809 999	98 768	28 721	25 275	1 300 ⁽¹⁾	900 ⁽¹⁾	2 964 963
Nombre d'options exercées en 2011	4 716 765	219 242	192 640	61 398	-	-	5 190 045
Nombre d'options annulées	833 370	220 900	149 479	135 468	80 200	32 500	1 451 917
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2011	1 389 943	866 790	955 060	1 214 459	1 770 000	1 206 600	7 402 852

Remarques

(1) Options exercées selon dispositions particulières

(2) Exerçables par tranche de 33 % à compter du 25/09/09, 2010 et 2011

9.3 Analyse des variations de capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	Affectation du résultat 2010	Effet des levées d'options et annulations d'actions	Résultat net de l'exercice 2011	Autres	31/12/2011
Capital social	121 333	–	1 760	–	–	123 093
Prime d'émission	229 866	–	34 009	–	–	263 875
Prime d'apport	269 978	–	–	–	–	269 978
Réserve légale	11 886	247	–	–	–	12 133
Report à nouveau	1 063 985	153 253	–	–	–	1 217 238
Résultat de l'exercice	219 127	(219 127)	–	264 795	–	264 795
Provisions réglementées ⁽¹⁾	16 737	–	–	–	889	17 626
Capitaux Propres	1 932 912	(65 627)	35 769	264 795	889	2 168 738

(1) Les provisions réglementées résultent principalement de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes SA.

Note 10 – Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/10	Dotations de l'exercice 2011	Reprises de l'exercice 2011	31/12/11
Provisions pour indemnités de fin de carrière	9 348	1 202	–	10 550
Provisions pour médailles du travail	2 387	403	(44)	2 746
Provisions pour pertes de change	2 476	1 254	(2 875)	855
Autres provisions pour risques et charges	10 949	15 493	(10 210)	16 232
Total des provisions	25 160	18 352	(13 129)	30 383

L'engagement de Dassault Systèmes SA en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au collaborateur au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2011 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 5,25 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 4 %. Dassault Systèmes SA a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SA a investi un montant total de 8,2 millions d'euros.

La variation des autres provisions pour risques et charges entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, correspond principalement à :

– la dotation d'une provision constituée dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance pour 10,1 millions d'euros en 2011,

- la reprise d'une provision pour charge d'actions livrées en novembre 2011 pour 7,2 millions d'euros,
- la dotation nette d'une provision pour pertes à terminaison de 0,8 millions d'euros sur contrats de services.

Des reprises de provisions pour risques et charges non utilisées ont été constatées dans les comptes pour un montant non significatif.

Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 037	200 000	37
Autres Dettes, avances remboursables	685	–	685
Banques	673	673	–
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	19 985	2 925	17 060
Total des dettes financiers	221 380	203 598	17 782

Les échéances à moins d'un an des dettes financières concernent une ligne de crédit revolving multi-devises de 200,0 millions d'euros et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La ligne de crédit a été mise en place par Dassault Systèmes SA en décembre 2005 pour un montant de 200,0 millions d'euros. Elle a été utilisée sur une période de 5 ans, période qui a été prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. En mars 2006, la Société a utilisé l'intégralité de cette ligne de crédit, remboursable en totalité en décembre 2012.

Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an (Cf Note 15.1).

Note 12 – Eléments concernant les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	106 639	255 173
Emprunt contracté (solde à la clôture de l'exercice)	–	1 000
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	4 114	2 087
Avance de trésorerie accordée	1 000	2 000
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	111 768	141 967
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	33 179	19 314
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	384	702
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	681 962	310 490
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	1 627	562
Créances clients et comptes rattachés	75 364	194 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 124	55 268

La diminution des prêts s'explique par la recapitalisation de certaines filiales par compensation de créances (Dassault Systèmes International SAS, Dassault Systèmes Deutschland GmbH, Dassault Systèmes UK Ltd.) et le remboursement de prêts en fin d'année.

L'augmentation des comptes courants s'explique par la poursuite de l'extension de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe Dassault Systèmes au niveau mondial, principalement au sous-groupe américain.

Ces prêts et comptes courants intergroupes sont rémunérés aux conditions de marché.

La diminution des créances et dettes rattachées est le résultat de la mise en place d'une nouvelle politique de règlements Groupe visant à payer les dettes et créances Groupe plus rapidement.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 111,8 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- 72,8 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Corp.,
- 19,2 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Americas Corp.,
- 14,3 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Simulia Corp.,
- 2,9 millions d'euros reçus de la société Dassault Data Services SAS,
- 2,0 millions d'euros reçu de la société Transcat GmbH,
- 0,5 million d'euros reçus de la société 3D PLM Software Solutions Ltd.

Note 13 – Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	46 080	51 215
Factures non parvenues	64 680	81 424
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 760	132 639

Ces dettes ont des échéances à moins d'un an.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de Commerce relatif à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2011, le solde des dettes de Dassault Systèmes SA à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 46 080 013 euros contre 51 214 747 euros à fin 2010 et se décompose ainsi :

- 37,3 % de ce solde est payable à 30 jours contre 26,9 % en 2010,
- 62,7 % à 60 jours, contre 73,1 % en 2010.

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Taxe sur la valeur ajoutée	12 839	15 175
Autres impôts et taxes	1 983	2 440
Participation et intéressement	22 198	17 886
Provision pour congés payés	29 224	26 827
Autres charges de personnel	35 038	27 513
Total dettes fiscales et sociales	101 282	89 841

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants créditeurs	681 962	310 490
Ristournes à accorder et avoirs à établir	1 789	1 056
Autres	5 287	4 686
Total autres dettes d'exploitation	689 038	316 232

L'augmentation importante des comptes courants créditeurs est due au déploiement de la gestion centralisée au niveau de Dassault Systèmes SA de la trésorerie du Groupe.

Note 14 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Redevances logiciels	53 083	6 389
Autres produits	613	280
Total produits constatés d'avance	53 696	6 669

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux revenus différés de licences, de maintenance et de support pour des périodes postérieures au 31 décembre 2011. La forte augmentation de ce poste par rapport à 2010 s'explique par la bonne activité du dernier trimestre 2011, par la facturation en fin d'exercice d'une partie de la maintenance 2012 et par l'étalement ou le report de revenus de licence contractualisés sur l'exercice, en application des règles de reconnaissance de revenus.

Note 15 – Engagements financiers

15.1 Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2011		2010	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêts en euros ⁽¹⁾	200 000	(3 405)	200 000	(6 152)
Basis swaps de taux d'intérêts en euros ⁽¹⁾	200 000	(188)	200 000	54
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais ⁽²⁾	101 297	(446)	120 110	(476)
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais ⁽²⁾	101 297	446	120 110	476
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽³⁾	212 141	(18 105)	79 681	(5 851)
Ventes à terme yen japonais / U.S dollars ⁽²⁾	16 099	(909)	30 124	(1 087)
Achats à terme yen japonais / U.S dollars ⁽²⁾	16 099	909	30 124	1 087
Tunnels yen japonais / euros ⁽³⁾	14 909	(1 293)	78 650	(3 264)
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽⁴⁾	9 385	165	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽⁴⁾	5 673	18	25 292	365
Achats à terme yen japonais / euros ⁽⁴⁾	–	–	1 987	11
Achats à terme livre sterling / euros ⁽⁴⁾	–	–	554	(6)

(1) Dassault Systèmes SA a également contracté une ligne de crédit syndiqué qui porte intérêts à taux variable Euribor 1 mois (Cf Note 11). En avril 2010, la Société a conclu des basis swap de taux d'intérêts pour un montant nominal de 200 millions d'euros modifiant les flux d'intérêts variables de taux Euribor 3 mois à taux Euribor 1 mois. En juin et juillet 2009, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 100 millions d'euros chacun rendant fixe les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012.

(2) La Société a conclu des contrats de couverture pour le compte de ses filiales. Ces opérations n'ont pas d'effet sur les résultats de la Société.

(3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(4) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de Dassault Systèmes SA et ont une maturité inférieure à 24 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 4 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La Société estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(En milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
Nature des différences temporaires		
A court terme (taux d'imposition à 36,10 %)	32 862	18 880
Provision pour participation	13 174	11 098
Ecart de conversion passif	2 729	2 347
Dépréciation des créances	11 822	3 652
Autres	5 137	1 783
A long terme (taux d'imposition à 34,43 %)	11 715	10 514
Provision pour indemnités de fin de carrière	10 549	9 348
Provision pour risques	1 166	1 166
Total différences temporaires	44 577	29 394
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 36,10 %)	11 863	–
(taux d'imposition de 34,43 %)	4 033	10 120

15.3 Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2011 s'élevaient à 187,6 millions d'euros pour les locations, incluant pour 165,1 millions d'euros les engagements immobiliers relatifs au bail du siège social de Vélizy-Villacoublay, pris le 30 juin 2008 pour douze années (contre 192,0 millions d'euros au 31 décembre 2010), ainsi que, pour 16,7 millions d'euros, les engagements immobiliers relatifs au bail du site « Terre Rouge », adjacent au siège social, pris en juillet 2011.

15.4 Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de Dassault Systèmes SA vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont réalisés.

A fin 2011, le nombre d'heures de formation cumulées au titre du droit individuel à la formation est de 196 072 heures dont 194 137 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de formation.

Notes sur le compte de résultat

Note 16 – Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	716 331	617 344
Services	16 190	20 702
Autres produits	117 502	104 213
Total chiffre d'affaires	850 023	742 259

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciels s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Europe	402 958	341 149
Asie	185 794	164 852
Amériques	126 192	111 066
Autres	1 387	277
Total chiffre d'affaires logiciels	716 331	617 344

Note 17 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Certification des comptes individuels et consolidés	1 245	1 305
Missions accessoires	115	1 036
Total honoraires des commissaires aux comptes	1 360	2 341

Note 18 – Dépenses de recherche et développement

En 2011, la Société a consacré 167,1 millions d'euros à des dépenses de recherche et développement.

Note 19 – Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 143,4 millions d'euros en 2011 contre 107,0 millions pour l'exercice 2010. Cette variation s'explique principalement par :

- le versement d'un dividende de la société Dassault Systèmes Corp. à hauteur de 72,8 millions d'euros contre 103,7 millions d'euros en 2010, portant ainsi le montant total des dividendes reçus en 2011 à 111,8 millions d'euros contre 142,0 millions d'euros en 2010 (Cf Note 12),
- des pertes de change nettes de 3,5 millions d'euros en 2011 contre un gain de 10,0 million d'euros en 2010,
- des gains sur cession de valeurs mobilières de placement pour 8,1 millions d'euros, contre un gain de 3,8 millions d'euros en 2010,
- une dotation nette pour dépréciation de titres de participation de 29,7 millions d'euros en 2011 contre une reprise nette de 9,8 millions d'euros en 2010, et
- une reprise nette des provisions pour risques de 57,9 millions d'euros principalement liée à la créance rattachée de Dassault Systèmes International SAS, contre une dotation nette de 53,4 millions d'euros en 2010.

Note 20 – Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (10,0) millions d'euros en 2011 contre (5,2) millions pour l'exercice 2010. Ce résultat s'explique principalement par :

- une moins-value nette comptable de 1,9 millions d'euros sur les titres cédés en 2011 ;
- une dotation nette de reprises aux provisions pour risques et charges exceptionnels de 3,4 millions d'euros ;
- une dotation nette de reprise aux provisions réglementées de 0,9 million d'euros ;
- des autres charges exceptionnelles liées aux attributions d'actions de performance pour 7,2 millions d'euros ;
- une subvention d'investissement reçue de 3,2 millions d'euros.

Note 21 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	348 932	(59 874)	289 058
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(37 324)	13 061	(24 263)
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	311 608	(46 813)	264 795

(1) Y compris la participation des salariés et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 15,02 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 13,09 % en 2010. Cette hausse du taux effectif est due essentiellement à la contribution additionnelle de 5 % de l'impôt sur les sociétés et à un crédit d'impôt recherche en baisse en 2011.

Le groupe fiscal compte 6 sociétés à fin décembre 2011.

Au terme de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement est égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence d'une telle convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes SA aurait été de 49,4 millions d'euros en 2011.

Informations complémentaires

Note 22 – Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par Dassault Systèmes SA aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 se décompose en :

Salaires	2 938 800 euros
Avantages en nature	11 463 euros
Jetons de présence	59 400 euros ⁽¹⁾
Soit un total de	3 009 663 euros

(1) Jetons de présence 2010 versés en 2011. Le montant des jetons de présence 2011 versés en 2012 s'élève à 57 000 euros.

A la suite des autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement au Directeur Général 150 000 actions de performance le 8 juin 2005, 150 000 actions le 14 juin 2006, 150 000 actions le 6 juin 2007, 150 000 actions le 25 septembre 2008, 150 000 actions le 27 novembre 2009, 150 000 actions le 27 mai 2010 et 164 000 actions (150 000 Actions 2010-03 et 14 000 Actions 2010-02) le 29 septembre 2011. Ces actions ont été ou ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 ou 3 ans, à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. Pour les actions attribuées le 27 novembre 2009, 27 mai 2010 et le 29 septembre 2011, une condition de performance a également été ajoutée.

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans. En outre, le Directeur Général est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions ainsi acquises, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Note 23 – Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	1 908	1 811
Agents de maîtrise et techniciens	72	67
Employés	161	144
Total effectif moyen	2 141	2 022

Note 24 – Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SA est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs – Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Note 25 – Informations relatives aux filiales et participations

(En milliers d'euros)

	Valeur d'inven- taire brute des titres	Valeur d'inven- taire nette des titres	% de déten- tion	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Systemes Corp. ⁽¹⁾	643 059	643 059	100	1 273 898	79 059	77 442	–	72 839	–	–
Dassault Systemes Americas Corp.	278 106	278 106	10	391 091	(23 911)	26 831	263 565	19 233	–	–
Dassault Systemes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	145	161 281	31 086	129 092	14 287	–	–
Exalead SA	132 562	132 006	97,44	30 240	(31 753)	(9 773)	10 867	–	–	–
Dassault Systèmes Deutschland GmbH	76 354	63 801	100	39 282	2 831	(3 688)	145 608	–	70 025	–
Dassault Systèmes Israel Ltd.	64 883	–	100	27 135	(40 133)	5 135	21 251	–	6 894	–
Dassault Systèmes International SAS	62 753	30 753	100	8 654	–	(3 642)	–	–	–	–
Dassault Systemes K.K.	43 742	43 742	100	54 812	13 276	23 582	271 404	–	–	(5)
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	19 534	12 569	30 556	–	–	–
Transcat PLM GmbH	25 300	25 300	100	1 400	286	1 218	34 907	2 000	–	–
Dassault Systèmes Canada Inc. ⁽²⁾	20 892	20 892	100	22 169	7 830	2 733	36 412	–	–	–
Dassault Systèmes UK Ltd.	12 012	12 012	100	12 118	2 148	7 274	34 910	–	20 199	–
Dassault Systemes AB	9 540	9 540	100	2 446	903	5 459	31 695	–	–	–
Intercim SAS ⁽³⁾	8 456	8 456	100	309	(562)	(1 246)	913	–	–	–
Dassault Systemes India Pvt Ltd.	4 965	4 965	100	4 734	751	2 684	26 852	–	–	–
Allegorithmic ⁽⁴⁾	1 257	1 257	16	Données non disponibles			–	–	–	–
Dassault Data Services SAS	892	892	95	3 000	14 965	3 926	60 084	2 850	–	–
Dassault Systemes Belgium SA	392	392	99	392	545	(351)	4 351	–	213	–
Dassault Systemes Italia Srl	381	381	100	423	(740)	1 644	24 754	–	810	–
Nsided	358	358	100	Données non disponibles			–	–	–	–
3D PLM Software Solutions Ltd.	90	90	25	226	16 572	2 050	101 499	560	–	–
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd.	68	68	100	82	144	4 977	7 847	–	129	–
Dassault Systèmes Centrale Numérique SAS	37	37	100	37	(16)	(3)	–	–	–	–
Dassault Systemes Espana S.L.	3	3	100	3	195	604	9 867	–	1 574	–
Total	1 661 327	1 551 335						111 769	99 844	

(1) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes SolidWorks Corp., 100 % de Dassault Systèmes Russia Corp. et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systèmes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp. et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

(2) Société née de la fusion en 2011 de Safework Inc., Dassault Systèmes Holding Canada. et de Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc.

(3) Société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à Dassault Systèmes SA le 3 janvier 2012

(4) Prise de participation

(5) La Société s'est portée garante à hauteur de 14,5 milliards de yens japonais jusqu'au 31 juillet 2015 au profit de Bank of Tokyo-Mitsubishi et de Société Générale au titre d'un contrat de prêt que ces banques ont conclu avec la filiale japonaise Dassault Systemes KK. Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par la Société à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 12. Les résultats 2011 des filiales étrangères présentés en normes IFRS et non audités ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été quant à eux convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

20.3.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	117 604 553	118 862 326	118 367 641	121 332 605	123 092 729
Nombre d'actions	117 604 553	118 862 326	118 367 641	121 332 605	123 092 729
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	550 223 231	554 651 006	547 060 093	742 259 080	850 023 294
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	221 238 407	210 541 064	228 213 442	365 948 323	415 780 289
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	218 039 395	202 315 635	198 578 445	339 981 856	341 652 678
Impôts sur les bénéfices	40 856 300	12 489 386	6 492 806	33 005 838	46 812 886
Participation des salariés due au titre de l'exercice	9 720 962	9 202 886	10 683 300	11 058 164	13 192 985
Intéressement des salariés	8 195 662	8 140 149	7 208 561	10 501 560	14 165 501
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135 676 022	115 307 017	108 874 103	219 126 831	264 795 422
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,35	1,45	1,47	2,35	2,17
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	1,15	0,97	0,92	1,81	2,15
Dividende attribué par action	0,46	0,46	0,46	0,54	
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 719	1 794	1 887	2 022	2 141
Montant de la masse salariale de l'exercice	94 626 307	102 594 289	106 372 002	120 640 263	140 056 445
Montant des charges sociales de l'exercice	46 070 049	53 986 160	58 556 427	69 681 295	70 506 943

20.4 Rapport des contrôleurs légaux pour 2011

20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Nous avons vérifié la cohérence de la valeur d'utilité des fonds de commerce avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- La note 2.2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- La note 2.6 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant, d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées, et d'autre part, les prestations de services et autres. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes et méthodes comptables retenus, leur application et les informations relatives fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées, et d'autre part, les prestations de services et autres.
- Les notes 2, 16 et 17 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

- Les notes 2 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-Francois Ginies

20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Bernard Charlès

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 27 mai 2010, à l'occasion du renouvellement du mandat social du directeur général, a autorisé, sur proposition du comité des rémunérations et de sélection, le renouvellement de la convention accordant des engagements pris par votre société, au bénéfice de M. Bernard Charlès, correspondant à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de directeur général selon les termes adoptés par le conseil d'administration lors de ses réunions du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 mai 2010, a décidé de maintenir inchangées les conditions, telles que définies par les conseils d'administration du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009, dans lesquelles cette indemnité serait due compte tenu des recommandations du comité de rémunération et de sélection et en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des critères de performance établis pour le calcul de sa rémunération variable.

Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Par ailleurs, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de Bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

2. Avec la société Dassault Systemes Americas Corp.

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Dassault Systemes Americas Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée.

3. Avec la compagnie Chartis Insurance

Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants ».

Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la compagnie Chartis Insurance et autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de votre société et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de €125.000 hors taxes.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Prise en charge des frais de défense des administrateurs

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de votre société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2011.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Voir le paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 » ci-après pour une description de la politique de distribution de dividendes de Dassault Systèmes SA pour les quatre derniers exercices clos.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe connaît occasionnellement des contentieux, des contrôles fiscaux ou des demandes de la part d'autorités réglementaires. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

À titre d'information, MatrixOne, Inc., société américaine acquise en mai 2006 par Dassault Systèmes (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), est défenderesse dans un procès de « class action » en cours devant le Tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette « class action », déposée en avril 2002, alléguait, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'avaient pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon inexacte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Le 6 octobre 2009, le Tribunal Fédéral a approuvé la proposition de transaction globale pour l'ensemble de ces affaires. Un certain nombre d'appels ont alors été déposés, récusant l'approbation de cette transaction. En janvier 2012 le dernier appel en suspens a été rejeté définitivement. En conséquence, la proposition de transaction globale a été validée dans ses termes ; seules demeurent des procédures administratives relatives à la répartition, entre les demandeurs de la « class action », du règlement de la transaction. Cette transaction n'a aucune conséquence sur la situation financière de Dassault Systèmes.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2011

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Dassault Systèmes a enrichi son portefeuille d'applicatifs sociaux d'entreprise par des technologies de tableaux de bord intelligents avec l'acquisition de Netvibes début 2012 (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes »).

CHAPITRE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social au 29 février 2012

Au 29 février 2012, le nombre d'actions en circulation composant le capital de Dassault Systèmes SA est de 123 846 961, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 123 092 729 euros au 31 décembre 2011.

Au 29 février 2012, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu, si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 6 625 220 actions nouvelles, représentant environ 5,35 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette date.

A cette même date, sur la base du cours de clôture de l'action du 29 février 2012, soit 62,32 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 3 671 820 actions nouvelles, représentant environ 2,96 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2011 est aussi indiqué dans la Note 11 des comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes SA a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2011, comme au 29 février 2012, SW Securities LLC détenait 251 807 actions, soit environ 0,2 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions d'actions mentionnées au chapitre 15 « Rémunération et avantages » et au paragraphe 17.2 « Participations et stock options », aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes SA n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2011, à la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. À la connaissance de Dassault Systèmes SA, 371 150 actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif font l'objet d'un nantissement au 15 mars 2012. Les actions détenues par Dassault Systèmes SA dans ses filiales et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance du Groupe, aucune action de ses filiales non détenue par Dassault Systèmes SA ne fait l'objet d'une sûreté.

21.1.2 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des variations de capital (en euros)
28 février 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 866 151	118 866 151	3 825
27 mars 2009	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	117 866 151	117 866 151	(1 000 000)
31 décembre 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 367 641	118 367 641	501 490
28 février 2010	Exercice d'options de souscription	1	118 426 012	118 426 012	58 371
31 décembre 2010	Exercice d'options de souscription	1	121 332 604	121 332 604	2 906 592
28 février 2011	Exercice d'options de souscription	1	122 718 122	122 718 122	1 385 518
25 mars 2011	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	120 868 122	120 868 122	1 850 000
31 août 2011	Exercice d'options de souscription	1	123 689 828	123 689 828	2 821 706
29 septembre 2011	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	122 109 908	122 109 908	1 579 920
31 décembre 2011	Exercice d'options de souscription	1	123 092 729	123 092 729	982 821
29 février 2012	Exercice d'options de souscription	1	123 846 961	123 846 961	754 232

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2011, dans le « Tableau de variation de capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

21.1.3 Tableau des délégations d'augmentation du capital

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations et autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2011 ainsi qu'à la date du présent Document de référence. Il mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résumé des délégations	Assemblée générale	Echéance	Utilisation
Autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes	26 mai 2011	7 juin 2012 (Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2011)	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 « Actions propres »
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	26 mai 2011	7 juin 2012 (Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2011)	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 « Actions propres »
Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances dans la limite de 750 millions d'euros de nominal	26 mai 2011	26 mois (jusqu'au 26 juillet 2013)	Non utilisées
Délégation en vue d'augmenter le capital et d'émettre des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de la délégation prévue à la ligne précédente par voie d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mai 2011	26 mois (jusqu'au 26 juillet 2013)	Non utilisée
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue aux deux lignes précédentes	26 mai 2011	26 mois (jusqu'au 26 juillet 2013)	Non utilisée
Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital	26 mai 2011	26 mois (jusqu'au 26 juillet 2013)	Non utilisée
Délégation pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal	26 mai 2011	26 mois (jusqu'au 26 juillet 2013)	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dans la limite de 1,5 % du capital	27 mai 2010	38 mois (jusqu'au 27 juillet 2013)	Utilisation de cette autorisation décrite aux paragraphes 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 17.2 « Participations et stock options »
Autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions, dans la limite de 15 % du capital	27 mai 2010	38 mois (jusqu'au 27 juillet 2013)	Utilisation de cette autorisation décrite aux paragraphes 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 17.2 « Participations et stock options »

Les autorisations de racheter des actions Dassault Systèmes et d'annuler les actions ainsi rachetées arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 7 juin 2012, il est proposé à ladite assemblée de renouveler ces autorisations (voir le paragraphe 21.1.4.2 « Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 »).

21.1.4 Actions propres

21.1.4.1 Utilisation des autorisations de rachat données en mai 2010 et mai 2011 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 60 euros par action rachetée.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011, pour racheter des actions de Dassault Systèmes SA, dans la même limite de 10 % du capital social et moyennant un prix maximum d'achat de 85 euros par action rachetée. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit le 7 juin 2012.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 est décrit au paragraphe 21.1.4.2 « Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 » ci-après.

Durant l'exercice 2011, dans le cadre des autorisations précitées, Dassault Systèmes SA a acquis 4 079 920 de ses propres actions à un cours moyen de 55,56 euros par action, soit un coût total de 226 697 112,66 euros, dont 1 020 815 par cession de bloc hors marché, à un cours moyen global de 55,76 euros par action, représentant un coût total de 56 924 667,06 euros. Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SA au titre de ces opérations s'est élevé à 126 306,11 euros TTC.

Les actions ainsi rachetées ont été affectées selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 3 429 920 actions à un objectif d'annulation afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- à hauteur de 650 000 actions à un objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance.

Dassault Systèmes a procédé à l'utilisation suivante de ces actions :

- en mars 2011 et septembre 2011, respectivement 1 850 000 et 1 579 920 actions affectées à cet objectif ont été annulées par voie de réduction de capital.

Dassault Systèmes SA a procédé à l'utilisation suivante des actions rachetées antérieurement à 2011 :

- en novembre 2011, 150 000 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'une attribution d'actions décidée en 2008, ont été transférées au bénéficiaire (voir le paragraphe 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2011, Dassault Systèmes SA détenait directement 650 000 de ses propres actions, d'une valeur nominale d'un euro, rachetées à un cours moyen de 56,19 euros, représentant 0,53 % du capital à cette date, affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance.

Au cours de l'exercice 2011 et de la période courant du 1^{er} janvier au 23 mars 2012, Dassault Systèmes SA n'a pas conclu d'opérations sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

21.1.4.2 Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 7 juin 2012.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 7 juin 2012, d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Au 23 mars 2012, Dassault Systèmes SA détient 650 000 de ses propres actions directement et 251 807 indirectement.

A cette même date, la totalité des 650 000 actions détenues à la suite d'un rachat par Dassault Systèmes SA est affectée à l'objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant des attributions d'actions décidées en 2010 et 2011.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture des engagements de Dassault Systèmes SA au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2012 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourrait racheter des actions Dassault Systèmes dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 29 février 2012, date du dernier capital connu, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 12 384 696 actions.

Le Conseil pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 85 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

L'autorisation donnée serait valable jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

21.2 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de Dassault Systèmes SA ont été modifiés par l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

21.2.1 Objet social de Dassault Systèmes SA

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques,

- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation,
- la fourniture et la vente de prestations de services de centrale numérique, y compris la fourniture de solutions spécifiques au logiciel en tant que service, et l'exploitation et la fourniture des infrastructures correspondantes,
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA concernant les membres de ses organes d'administration

Voir le chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (articles 13, 36 et 39 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.9 « Autres renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes SA »). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (article 29 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.5 « Assemblées générales »).

Les actions nouvelles créées par exercice des options de souscription entre le 1^{er} janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

Les engagements de conservation de leurs titres pris par les dirigeants mandataires sociaux sont décrits au chapitre 15 « Rémunération et avantages ».

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué (articles 13 et 31 des statuts). Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories

sans le vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée (article 32 des statuts).

21.2.5 Assemblées générales

Convocation (article 25 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de quinze jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

L'Assemblée générale du 26 mai 2011 a modifié l'article 26 des statuts « Ordre du jour » afin de permettre l'inscription de « points » à l'ordre du jour des assemblées.

Admission (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné le cas échéant d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes SA trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par toute personne physique ou morale justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 a procédé à la modification de l'article 27 des statuts afin de prévoir la désignation de toute personne physique ou morale en qualité de mandataire d'un actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à mains levées, ou par appel nominal ou au scrutin secret, par lecture optique ou par voie électronique selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée sous réserve de l'accord de l'assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

L'article 11 des statuts relatif à l'indivisibilité des actions prévoit qu'en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Droit de vote double (article 29 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de Dassault Systèmes SA.

21.2.6 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double pouvant être attaché à certaines actions (voir les paragraphes 21.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes » et 21.2.5 « Assemblées générales ») et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir le paragraphe 21.2.7 « Dispositions des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (article 13 des statuts) »), les statuts de Dassault Systèmes SA prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes SA peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes SA conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.7 Dispositions des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (article 13 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'Autorité des Marchés Financiers en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SA, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la loi.

21.2.9 Autres renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes SA

Exercice social (article 34 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'article 11 des statuts limite le droit de vote des usufruitiers aux décisions relatives à l'affectation des bénéfices (voir le paragraphe 21.2.5 ci-dessus).

21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes SA

L'action de Dassault Systèmes SA est cotée sur le Compartiment A de NYSE Euronext Paris (Code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ à New-York sous forme d'American Depositary Shares (« ADS ») sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Les ADS peuvent désormais être échangées sur le marché hors cote américain (« OTC market ») (DASTY). Une ADS correspond à une action ordinaire (voir le paragraphe 18.1 « Actionariat du Groupe »).

Les actions nouvelles créées par exercice des options de souscription entre le 1^{er} janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, peuvent percevoir le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2011

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Janvier 2011	4 153 281	57,36	58,88	53,46
Février 2011	6 152 408	55,49	58,94	54,07
Mars 2011	7 312 378	54,23	56,28	51,00
Avril 2011	4 925 066	54,92	59,00	52,96
Mai 2011	5 875 974	59,11	59,11	54,58
Juin 2011	4 983 212	58,71	59,04	55,79
Juillet 2011	4 875 259	61,53	61,83	56,80
Août 2011	8 640 978	56,50	62,86	49,07
Septembre 2011	5 216 280	53,23	56,48	50,75
Octobre 2011	4 568 103	60,97	63,84	50,22
Novembre 2011	5 153 227	60,70	61,70	56,37
Décembre 2011	3 589 410	61,93	61,99	57,87
Janvier 2012	4 596 556	63,38	64,29	59,86
Février 2012	5 656 493	62,32	65,10	61,26

(Source : NYSE Euronext)

CHAPITRE 22 – CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants pour le Groupe, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, sont principalement les contrats de distribution conclus avec ses revendeurs indépendants, tels que décrits au paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution » et les contrats de partenariats visés au paragraphe 6.1.4 « Technologie » (voir « Initiative de « cloud computing » » et « Partenaires logiciels et technologiques »). L'accord de distribution du Groupe avec IBM a été modifié pour tenir compte de l'acquisition d'IBM PLM (voir les paragraphes 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes » et 6.2.4 « Vente et Distribution »).

Dassault Systèmes a également conclu des conventions avec des apparentés qui sont décrites au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés ».

Le Groupe a conclu une convention de crédit en 2005, arrivant à échéance fin 2012, pour un montant de 200 millions d'euros. Par ailleurs, en avril 2010, le Groupe a contracté des prêts auprès de ses banques pour un montant de 14 500 millions de yens japonais (équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription), la dernière échéance étant due en juin 2015. Voir le chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » et la Note 21 aux comptes consolidés.

En 2008, le Groupe a conclu un bail de longue durée (12 années entières et consécutives) pour le Campus abritant son siège social en France à Vélizy-Villacoublay, tel que visé au paragraphe 9.6 « Tableau des engagements contractuels ».

En 2010, le Groupe a également conclu un bail de longue durée (12 années entières et consécutives) pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'un centre de données à Waltham, près de Boston (Etats-Unis d'Amérique), tel que visé au paragraphe 9.6 « Tableau des engagements contractuels ».

CHAPITRE 23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Sans objet.

CHAPITRE 24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de Dassault Systèmes SA, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes SA.

Un certain nombre de documents relatifs à Dassault Systèmes sont également disponibles sur le site internet du Groupe (www.3ds.com).

24.1 Responsable de la communication financière

François-José Bordonado, Directeur des Relations Investisseurs, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Service des Relations Investisseurs
10 rue Marcel Dassault – CS 40501
78946 Vélizy-Villacoublay Cedex – France
Téléphone : +33 (0)1 61 62 69 24 – Télécopie : + 33 (0)1 70 73 43 59
e-mail : investors@3ds.com

24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2012 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- Résultats du 1^{er} trimestre 2012 : 26 avril 2012
- Résultats du 2^e trimestre 2012 : 26 juillet 2012
- Résultats du 3^e trimestre 2012 : 25 octobre 2012
- Résultats du 4^e trimestre 2012 : février 2013

Une information financière trimestrielle relative aux premier et troisième trimestres de l'exercice, ainsi qu'un rapport financier semestriel relatif au premier semestre de l'exercice, doivent être publiés par Dassault Systèmes SA et placés sur son site internet dans les délais légaux conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement Général de l'AMF.

24.3 Document d'Information Annuel 2011

Le document d'information annuel ci-dessous est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF. Il recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Dassault Systèmes SA, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

24.3.1 Communications financières

Les informations suivantes sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr) et/ou celui du Groupe (www.3ds.com).

10/01/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2010
09/02/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2011
10/02/2011	Dassault Systèmes annonce une forte croissance du chiffre d'affaires, du résultat et de la marge opérationnelle en 2010
18/02/2011	Déclaration des opérations sur actions propres (rachat d'actions)
28/02/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
07/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
09/03/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2011
14/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
17/03/2011	Dassault Systèmes annonce l'acquisition d'Intercim
18/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
04/04/2011	Dépôt du Document de référence 2010
11/04/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2011
27/04/2011	Dassault Systèmes annonce l'acquisition d'Engenuity PLM pour accélérer l'innovation dans le domaine des produits formulés
27/04/2011	Dassault Systèmes annonce des résultats record au 1 ^{er} trimestre et confirme ses objectifs de croissance pour 2011 (<i>Information Financière Trimestrielle</i>)
09/05/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
09/05/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2011
16/05/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
23/05/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
27/05/2011	Dassault Systèmes – Assemblée Générale des Actionnaires du 26 mai 2011 (<i>Mise en paiement du dividende</i>)
10/06/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2011
01/07/2011	Engagements collectifs de conservation d'actions Dassault Systèmes
06/07/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2011
18/07/2011	Engagements collectifs de conservation d'actions Dassault Systèmes
28/07/2011	Dassault Systèmes annonce une progression de 36 % des ventes de licences au 2 ^{ème} trimestre à taux de change constants
29/07/2011	Dassault Systèmes – Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2011
29/07/2011	Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2011 (<i>Comptes semestriels consolidés IFRS</i>)
05/08/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2011
17/08/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
22/08/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
29/08/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
09/09/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2011
05/10/2011	Éléments de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux
10/10/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2011
27/10/2011	Dassault Systèmes annonce un BNPA en forte hausse et une croissance de la marge opérationnelle au troisième trimestre (<i>Information Financière Trimestrielle</i>)
09/11/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2011
09/12/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2011
06/01/2012	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2011
09/02/2012	Dassault Systèmes annonce la nomination de Monica Menghini, experte en capital de marque, pour développer des solutions industrielles et révéler de nouveaux horizons stratégiques avec la 3D Experience
09/02/2012	Dassault Systèmes annonce l'acquisition de Netvibes
09/02/2012	Dassault Systèmes annonce un chiffre d'affaires et des résultats 2011 record – L'adoption du PLM entraîne une croissance de 20 % des ventes de licences à taux de change constants
10/02/2012	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2012
07/03/2012	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 29 février 2012

NB : Les opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA sont mentionnées dans le présent Document de référence au paragraphe 15.2 « Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes ».

24.3.2. Documents déposés au greffe

Les informations suivantes sont disponibles sur le site d'Infogreffe (www.infogreffe.fr).

Dépôt	Documents
13/01/2011	Statuts à jour suite aux délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010
13/01/2011	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010, modifications statutaires
23/05/2011	Statuts à jour suite aux délibérations du Conseil d'administration du 25 mars 2011
23/05/2011	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 mars 2011 relatif à l'augmentation de capital et aux modifications statutaires
13/12/2011	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 mars 2011 relatif à la fin du mandat de deux administrateurs
13/12/2011	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 relatif à la nomination d'administrateurs
13/12/2011	Statuts à jour suite aux délibérations de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011
13/12/2011	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 sur le changement de commissaire aux comptes suppléant
13/12/2011	Statuts à jour suite aux délibérations de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011
13/12/2011	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 septembre 2011 relatif à une augmentation suivie d'une réduction de capital
13/12/2011	Statuts à jour suite aux délibérations du Conseil d'administration du 29 septembre 2011

24.3.3. Publications effectuées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et autres journaux d'annonces légales

Les informations suivantes sont disponibles sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr).

06/04/2011	Avis préalable de réunion de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011
11/05/2011	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011
08/07/2011	Avis relatif aux comptes annuels définitifs 2010 (incluant l'attestation des Commissaires aux comptes et le projet d'affectation du résultat approuvé par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 sans modification) déposés le 1 ^{er} avril 2011 auprès de l'AMF, dans le Document de référence 2010 sous le n° 11-0213

Les informations suivantes ont été publiées dans des journaux d'annonces légales.

06/04/2011	Avis préalable de réunion simple à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 dans la Tribune
10/05/2011	Avis de convocation à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 dans les Petites Affiches de Seine et Oise

24.3.4. Communiqués divers

Les communiqués sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site du Groupe (www.3ds.com) et/ou sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr).

05/01/2011	Dassault Systèmes renforce la structure de ses opérations internationales – Jeff Ray est nommé Directeur Général Adjoint, Geographic Operations
10/02/2011	Un constructeur automobile allemand de premier plan déploie les solutions PLM V6 de Dassault Systèmes
23/02/2011	Jaguar Land Rover et Dassault Systèmes concluent un nouvel accord de partenariat stratégique
15/03/2011	CLAAS accélère l'innovation avec les solutions V6 de Dassault Systèmes
27/04/2011	Usine Numérique : Embraer et Dassault Systèmes franchissent une nouvelle étape vers l'excellence
10/05/2011	Le groupe Benetton choisit Dassault Systèmes pour accroître l'efficacité de ses processus de développement produits et d'approvisionnement
07/06/2011	Alstom unifie ses processus métier grâce à la plateforme collaborative ENOVIA Version 6
29/06/2011	Dassault Systèmes sur le « Cloud » avec sa Version 6
29/06/2011	Dassault Systèmes sur le « Cloud » avec Amazon Web Services
08/09/2011	s.Oliver développe ses collections avec la Version 6 de Dassault Systèmes
09/11/2011	Cessna adopte la Version 6 de Dassault Systèmes pour renforcer les processus de gestion du cycle de vie de ses produits
22/11/2011	Les Laboratoires Pierre Fabre adoptent la plateforme Version 6 de Dassault Systèmes pour déployer un environnement PLM de nouvelle génération dédié aux Sciences de la Vie
09/02/2012	Dassault Systèmes ouvre de nouveaux horizons avec la 3D Experience

CHAPITRE 25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

D'autres informations sur les participations figurent au paragraphe 7.2 « Principales filiales du Groupe » sur les principales filiales et sociétés affiliées. Voir également l'information relative aux filiales et participations dans la Note 25 aux comptes annuels et la Note 27 aux comptes consolidés.

CHAPITRE 26 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012

Comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SA (ou la « Société » pour les besoins du présent chapitre 26 « Assemblée générale ») à la date du 31 décembre 2011 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 20.3 « Comptes annuels ».

Dassault Systèmes SA a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2011 se traduit par un bénéfice de 264 795 422,25 €⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	176 012,49 €
• à la distribution d'un dividende de (0,70 euro × 123 846 961 actions) ⁽²⁾	86 692 872,70 €
• au report à nouveau	177 926 537,06 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 217 238 340,63 €, porte le report à nouveau à	1 395 164 877,69 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 217 238 340,63 €) et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 481 857 750,39 €.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2012 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 7 juin 2012, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 3 671 820, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 2 570 274,00 €.

Il est rappelé que les actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice (voir les paragraphes 17.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 21.3 « Marché des titres Dassault Systèmes SA »).

C'est pourquoi il est proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2012 de décider (i) de distribuer au titre de l'exercice 2011 un dividende de soixante-dix centimes d'euro (0,70 €) par action composant le capital à la date de l'Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2012 – à un montant global de 86 692 872,70 euros et (ii) de distribuer le cas échéant un montant supplémentaire global maximum de 2 570 274 euros qui correspond au nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées entre le 1^{er} mars 2012 et la date de l'Assemblée générale (soit 3 671 820 actions).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de l'Assemblée générale du 7 juin 2012 ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée pourra être prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception (après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), ou pourra être soumise sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le

revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2010	2009	2008
Dividende	0,54 €	0,46 €	0,46 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	123 162 687	118 367 641	118 862 326

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 177 650 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 64 108 euros.

Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2011, nous vous proposons également d'approuver les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2011 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances **AIG EUROPE** aujourd'hui dénommée **CHARTIS INSURANCE** (décision du Conseil d'administration du 28 juin 1996) ;
- Licence non exclusive et gratuite de la marque **ENOVIA** concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (décision du Conseil d'administration du 11 mars 1998) ;
- Prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de Dassault Systèmes SA et de ses filiales si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2003) ;
- Convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable (voir le paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ainsi que le Tableau 10 du paragraphe 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » - décision du Conseil d'administration du 27 mai 2010).

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce qui figure au paragraphe 20.4.3 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ».

Nomination d'un nouvel administrateur

Il vous est également proposé de nommer un nouvel administrateur, Monsieur Serge Dassault.

Si l'Assemblée générale adopte ces propositions, le Conseil de Dassault Systèmes SA sera composé de 20 % de femmes, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF et aux dispositions transitoires prévues par l'article 5 de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 et pour moitié d'administrateurs indépendants, soit au-delà du seuil du tiers recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

Vous trouverez ci-après les renseignements prescrits par l'article R. 225-83 du Code de commerce relatifs au nouvel administrateur.

Noms et prénoms	Fonction principale exercée dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2011
Serge Dassault Age : 86 ans	Candidat au poste d'administrateur	<p><u>Sociétés françaises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Président d'honneur de Dassault Aviation (société cotée), GIFAS – Président Directeur Général de Dassault Media SA – Président et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, – Président de Groupe Figaro SAS, Société du Figaro SAS, Rond-Point Immobilier SAS, Rond-Point Holding SAS – Directeur Général de Château Dassault SAS – Membre du Comité Stratégique de Dassault Développement SAS – Administrateur de Dassault Aviation (société cotée) – Gérant de Société Civile Immobilière de Maison Rouge, Rond-Point Investissement SARL et SCI des Hautes Bruyères <p><u>Sociétés étrangères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Dassault Falcon Jet Corporation, Dassault International Inc., Dow Kokam LLC (Etats-Unis) 	96

Fixation du montant des jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée générale d'augmenter l'enveloppe annuelle des jetons de présence alloués aux administrateurs, actuellement fixée à 275.000 €, pour la porter à 320.000 € au titre de l'exercice 2012 et des exercices suivants.

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 expirera lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en août 2011, ces opérations étant décrites au paragraphe 21.1.4 « Actions propres ». D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le document de référence incluant le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous proposons d'autoriser de nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, pour un prix d'achat maximum de 85 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,

- 5° Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » qui contient toutes les informations complémentaires utiles sur ce sujet.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

Modification des statuts

Nous vous proposons de mettre les statuts de la Société en harmonie avec la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite de simplification du droit qui a supprimé l'obligation pour le Président du Conseil d'administration de communiquer aux administrateurs et aux commissaires aux comptes la liste et l'objet des conventions réglementées portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Nous vous proposons de modifier l'article 15.2 des statuts en conséquence.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis ci-après.

26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2012

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 177 650 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 64 108 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION**Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 264 795 422,25 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	176 012,49 €
• à la distribution aux 123 846 961 actions composant le capital social au 29 février 2012 d'un dividende de (0,70 euros × 123 846 961 actions) ⁽²⁾	86 692 872,70 €
• au report à nouveau	177 926 537,06 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 217 238 340,63 €, porte le report à nouveau à	1 395 164 877,69 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 217 238 340,63 €) et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 481 857 750,39 €.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2012 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 7 juin 2012, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 3 671 820, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 2 570 274,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée pourra être prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception (après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), ou pourra être soumise sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code Général des impôts). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2010	2009	2008
Dividende	0,54 €	0,46 €	0,46 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	123 162 687	118 367 641	118 862 326

QUATRIÈME RÉSOLUTION**Conventions réglementées**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention non autorisée n'a été conclue au cours de l'exercice et prend acte de l'exécution des conventions antérieurement autorisées dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011.

CINQUIÈME RÉSOLUTION**Nomination d'un nouvel administrateur**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Serge Dassault, pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIÈME RÉOLUTION**Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 320 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices suivants, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou partie, et selon les modalités qu'il fixera.

SEPTIÈME RÉOLUTION**Autorisation d'acquérir des actions de Dassault Systèmes SA**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 5) Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

Dassault Systèmes SA ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 85 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa douzième résolution.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Modification de l'article 15.2 des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 15.2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et en rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.